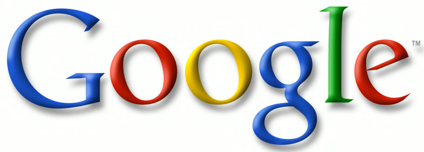
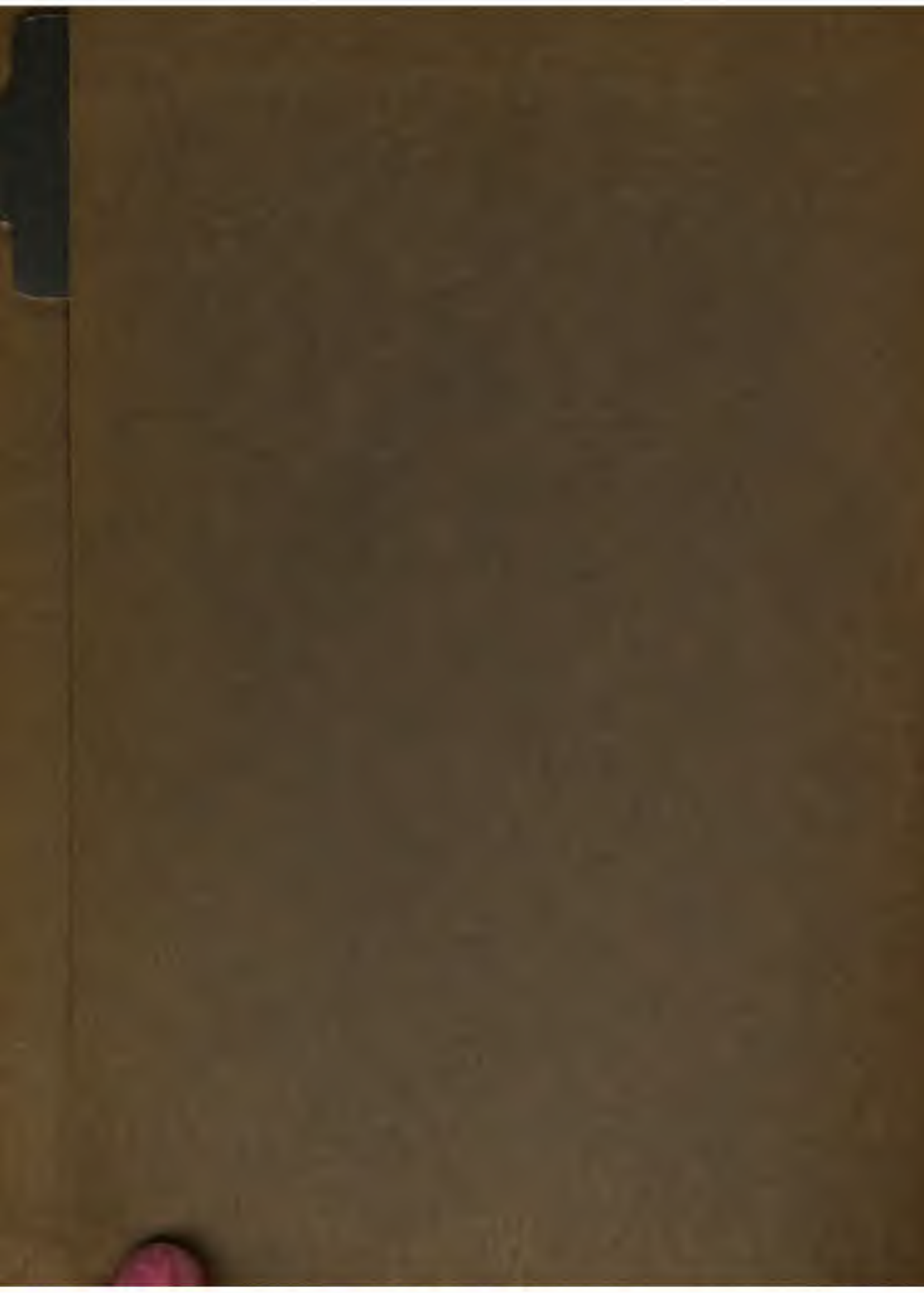

Google


ALTE · VOLARE · VOLO





Docteurs CABANÈS et L. NASS

La Névrose Révolutionnaire

Préface de M. Jules CLARETIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA CONTAGION DE LA PEUR. — LA FOLIE SADIQUE. — PERSÉCUTEURS ET PERSÉCUTÉS. — LES FEMMES DEVANT L'ÉCHAFAUD — VANDALES ET ICONOCLASTES. — LES EXTRAVAGANCES DE LA MODE. — LE TUTOIEMENT ÉGALITAIRE. — LE THÉATRE SANS-CULOTTISÉ. — LA NÉVROSE RELIGIEUSE, ETC., ETC.

Orné de 20 gravures, hors texte et dans le texte

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET Cie

15, Rue de Cluny, 15

La
Névrose Révolutionnaire

OUVRAGE DES MÊMES AUTEURS :

Poisons et Sortilèges, 2 volumes. . . . . 7 fr.

Du Docteur CABANÈS :

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 volumes. . 20 fr.

Les Indiscrétions de l'Histoire, 2 volumes . . 7 »

Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 1re série. 6 »

Remèdes d'autrefois. . . . . 5 »

Tous ces volumes sont en vente aux bureaux de la **Chronique Médicale**, *6, rue d'Alençon, Paris.*

Les autres ouvrages du Docteur Cabanès sont épuisés.

Docteurs CABANÈS et L. NASS

La Névrose Révolutionnaire

« La Terreur ne fut point une invention de quelques géants ; ce fut tout simplement une maladie morale, une peste. »

CHATEAUBRIAND.

Préface de M. Jules CLARETIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ORNÉ DE 20 GRAVURES, HORS TEXTE ET DANS LE TEXTE

PARIS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET Cie
15, Rue de Cluny, 15

—

1906

PRÉFACE

J'ai toujours le plus vif plaisir et je trouve souvent le plus grand profit à lire la *Chronique Médicale* de M. le Dr Cabanès. Ce recueil est à la fois une sorte de revue historique très spéciale et une façon de supplément scientifique à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. M. Cabanès y accumule avec talent, avec patience, une quantité de recherches, d'articles, de notes et de notules sur d'intéressants problèmes d'histoire et de physiologie, et l'auteur de cés livres si attirants, les *Curiosités de la médecine*, les *Morts mystérieuses*, le *Cabinet secret de l'Histoire*, s'est assuré dans la critique historique un domaine particulier, qui ressemble à une clinique où l'on étudierait les grands hommes dans leur état de santé et les événements du passé dans leurs rapports avec la maladie. La littérature y voisine avec la thérapeu-

tique, l'art avec l'anatomie. L'historien s'y fait prosecteur...

Il y a, dans certains musées anatomiques, un coin retiré, discret, qui ne ressemble pas aux pièces réservées où, dans les baraques foraines, on permet au public d'entrer moyennant un supplément, mais qui est un retrait consacré aux seuls curieux, aux indiscrets qui n'admettent pas que l'histoire ait des réticences. Ces investigateurs incorrigibles descendraient, au besoin, au fond du puits, pour y trouver la Vérité si elle n'en voulait point sortir.

Le D[r] Cabanès a collectionné dans son cabinet littéraire, maintenant célèbre, une quantité de pièces qui forment la plus dramatique et la plus captivante collection de documents qu'on puisse imaginer. Les poisons les plus subtils n'ont pas de secret pour cet écrivain de laboratoire, et les problèmes les plus embrouillés n'ont plus de mystères pour ce biologiste du passé. Michelet eût salué en lui un vaillant élève et Flaubert l'eût vivement encouragé dans ces travaux devenus populaires.

Depuis son premier article d'histoire, cette étude sur les *Souverains névropathes* parue il y a vingt ans dans le *Progrès Médical*, jusqu'à ce dernier livre,

la *Névrose Révolutionnaire*, quelle somme de labeur a accumulée l'auteur de tant de recherches si vivantes sur Marat inconnu, Jean-Jacques névrosé, Balzac ignoré, Musset désolé!.. Encore une fois, c'est un « curieux », — le mot dit tout — et cette curiosité l'attire à la fois dans tous les sens, vers la sociologie, l'économie politique, la magie, la bactériologie de l'histoire, si je puis dire. Les infiniment petits l'intéressent aussi vivement que les grands personnages d'autrefois. Il sait déchiffrer un parchemin et annoter un almanach.

Il y a parfois, disons-le, dans son érudition un peu de fièvre. C'est un chasseur qui tire au jugé. Mais quoi! le fusil est bon et le gibier porté au tableau est nombreux.

On pourra discuter, par exemple, certaines idées de cet ouvrage, la *Névrose Révolutionnaire*, — et je le ferais volontiers, si une préface n'était pas un peu une sorte de présentation; — on n'en saurait méconnaître la valeur, l'intérêt anecdotique à la fois et psychologique. M. Cabanès et son collaborateur, M. le Dr Nass, n'ont pas voulu, je pense, écrire une histoire de la Révolution française, même au point de vue psycho-pathologique. Ils ont voulu étudier,

à de certaines heures, en telles circonstances tragiques, cette force, terrible lorsqu'elle est déchaînée, qui s'appelle la Foule. Ils ont appliqué à l'histoire la méthode d'un Cesare Lombroso, d'un Sighele, d'un G. Tarde.

La foule n'est pas le peuple. Le peuple, c'est la nation tout entière. La foule c'est le peuple ou plutôt une fraction du peuple en délire. Délire d'enthousiasme ou délire de fureur. La foule portera en triomphe l'homme qu'elle vient d'insulter, ou égorgera sans réflexion l'homme qu'elle vient d'acclamer et qu'on accuse et qu'on poursuit, impulsive dans l'admiration comme dans le meurtre. Skakspeare l'a peinte admirablement avec ses reflux, dans *Jules César*. Ce n'est pas la « vile multitude » dont parlait insolemment Thiers, c'est la bête humaine, fauve et éperdue — que la peur trop souvent domine, la peur, cette peur irraisonnée qui sème la panique dans les armées, fait voter les assemblées, arme les agglomérats humains ; la peur qui faisait dire à Cambon, résumant en quelques mots les luttes géantes : « Nous nous redoutions tous — comme dans la nuit. »

Les auteurs de la *Névrose Révolutionnaire* ont

curieusement analysé cette contagion. Mon aïeul, quand il parlait du *jour de la peur* en Périgord, hochait la tête. Magnétisme inexpliqué ! Tout un pays qui, d'instinct, s'effare, à la même heure. Pas de télégraphe encore, pas de nouvelles. Un vent qui passe, une odeur d'orage. Et c'est la Peur !

La peur n'est pas la Terreur. On meurt bravement en pleine Terreur, sous le couperet de la Loi. Mais, le *jour de la peur*, on tremble. On ne sait pourquoi. Il semble qu'il y ait là un spectre. La foule a des angoisses d'enfant. Elle a aussi des férocités de fauve. (Voyez les lyncheurs en Amérique, les rôtisseurs périgourdins de M. de Moneys en 1870.) Et même MM. Cabanès et Nass l'accusent de sadisme. Le nu l'attire. La luxure de sang, dont parle Dante, s'accompagne souvent de luxure pure et simple.

Mais si je loue MM. les D[rs] Cabanès et Nass de leur curiosité, de leur érudition, je leur reprocherai, comme à ce très grand écrivain et très haut esprit que fut H. Taine, de tenir compte d'anecdotes suspectes et de renseignements « tendancieux », comme on dirait en employant un barbarisme à la mode. Que de faits à contrôler et que l'esprit de parti accepte avec une extraordinaire

facilité ! Quant à ce mot « le vandalisme », si souvent employé par les auteurs du présent volume, Eugène Despois, qui fut un maître, a déjà répondu dans un livre admirable. Ces « vandales » ont fait la France nouvelle, simplement.

La bonne foi des auteurs de la *Névrose Révolutionnaire* est évidente. Mais qui ne verrait dans la Révolution française qu'une névrose, ressemblerait à un observateur qui, dans Paris, n'étudierait que la Salpêtrière. Il y a dans la Révolution, comme dans un orage, du soufre et de la foudre, des torrents débordés, des arbres abattus, des désastres. Mais après ces phénomènes d'électricité bien constatés, il faut reconnaître que la tempête a purifié l'air. On étouffait, on respire. Le torrent a nettoyé l'égout. Et les plantes semblent renaître sous les feuilles reverdies.

Il y a un enthousiasme révolutionnaire — qui pousse les citoyens à la frontière ; il y a même une raison révolutionnaire (ces mots accouplés semblent ironiques), qui fait aux législateurs préparer notre Code.

La névrose révolutionnaire n'est qu'une des formes de la maladie de croissance d'une nation. Si les dernières années du XVIII[e] siècle eurent leurs for-

cenés, leurs affolés, leurs névropathes, ils eurent aussi leurs penseurs, leurs héros, leurs sages — victimes, quelques-uns, des impatients ou des sectaires. Mais ce sont ceux-là seuls qui reforgèrent la nation. Et je ne voudrais pas qu'on oubliât leurs nobles figures et qu'on ne vît dans le grand drame moderne que des visages de possédés, grimaçant comme des enragés derrière les barreaux de leur cabanon.

Quoi qu'il en soit, voici un livre curieux, dramatique, pittoresque, et qui prendra place dans l'immense, nombreuse et encore incomplète bibliothèque de l'histoire de la Révolution. L'histoire ! C'est encore la plus puissante et la plus vivante des tragédies. Le présent livre nous en montre les coulisses, — ou, si l'on veut, le retrait du docteur, avec ses révélations et ses tristesses.

Les coulisses ! Elles sont très souvent plus attirantes que la scène, et elles ont aussi leurs drames et leurs comédies. Le public ne les voit pas. Il est enchanté quand on les lui montre. A plus forte raison quand on lui ouvre le cabinet du médecin de service.

Jules Claretie.

Viroflay, 26 septembre 1905.

La Névrose Révolutionnaire

CHAPITRE PREMIER

LES INSTINCTS DE LA FOULE

I

LA CONTAGION DE LA PEUR

« L'esprit gouverne et la matière est gouvernée », a écrit Thiers, dans une phrase lapidaire, destinée à résumer sa conception philosophique. Une assertion aussi dogmatique peut trouver place dans un traité de psychologie pure ; dans une histoire de la Révolution française, elle serait absolument déplacée. C'est à une conclusion diamétralement opposée que Thiers lui-même aurait abouti, s'il avait cherché à définir l'élément psychologique, ou plutôt psycho-pathologique, de la Société

de 89 et de 93. S'il avait établi l'*observation* mentale de cette collectivité, déterminé les facteurs de ses actes, il eût convenu que l'homme n'a qu'un empire illusoire sur la marche des événements révolutionnaires, qu'il subit sans les pouvoir diriger. Jamais son esprit ne gouverna moins, jamais il ne fut tant asservi à des lois inéluctables et aveugles.

La société révolutionnaire — du moins tenterons-nous de le démontrer au cours de cette étude — présente, d'une part, une diminution notable des facultés intellectuelles ; d'autre part, une exaltation des instincts primitifs, de sorte qu'elle est poussée par des impulsions violentes et irréfléchies.

Parmi les sentiments d'ordre instinctif, la peur se place presque au premier rang. Dans les actes qui n'ont d'autres auteurs responsables que la foule, elle joue un rôle capital. En temps de guerre ou de révolution, elle imprime à la marche des événements une orientation souvent imprévue, mais irrésistible ; elle pousse des courants qu'on ne remonte pas.

L'histoire des paniques est celle de toutes les guerres, civiles et étrangères. Variables dans leurs symptômes et dans leurs effets, suivant le caractère spécial de l'époque et des faits qui les provoquent, elles sont similaires dans leurs évolutions.

La guerre de 1870-71 a vu des paniques irraisonnées, où vinrent se briser les meilleures énergies, les courages les plus résolus : celle de Beaumont, entre

autres, peut être citée en exemple. Pendant le siège de Paris, ce fut la *fièvre obsidionale,* dont le délire gagnait peu à peu tous les habitants; la hantise de la trahison pesait comme un cauchemar sur ceux que la victoire désertait. Les bruits les plus invraisemblables circulaient, prenaient corps, alarmant les assiégés, prêts alors aux suprêmes résolutions du désespoir... Mais rien ne confirmait la nouvelle, venue on ne sait d'où, et qui démesurément avait grossi.

Le moyen âge, dévasté par les épidémies physiques et morales, épidémies de peste et de sorcellerie, a vu, lui aussi, surgir bien des fois de ces paniques inconsidérées, qui semaient l'épouvante dans les populations superstitieuses. Des accès de folie collective éclatèrent; la peur du fléau engendra un véritable délire de la persécution, et comme les persécutés se transforment aisément en persécuteurs, on assista à de véritables atrocités. A Digne, pour enrayer la peste, on ne parlait de rien moins que de brûler la ville avec ses habitants ; en Lorraine, on vit des femmes manger leurs propres enfants et se dire l'une à l'autre : « Tu mangeras aujourd'hui ta part du mien, et demain je mangerai ma part du tien » (1).

(1) Cf. Dr Cabanès, *La peste dans l'imagination populaire* in *Archives de Parasitologie,* 1901. — « Sur les chemins, dit un contemporain cité par Michelet, les forts saisissaient les faibles, les déchiraient, les rôtissaient et les mangeaient. Ce délire, cette rage, alla au point que la bête était plus en sûreté que l'homme. Comme si c'eût été désormais une coutume établie de manger de la chair humaine, il y en eut un

Les lépreux jouissaient également du privilège de semer des terreurs folles : ne les accusait-on pas d'empoisonner les puits et les fontaines, et de vouloir se venger de la sorte de leur mise au ban de la société ? Que de crimes judiciaires ont été commis, qui furent dictés par la peur !

Ces autres parias, les Juifs, ont été, à leur tour, l'objet de la fureur populaire. La persécution qui les livra au bûcher par immenses fournées avait pour origine une accusation stupide : on croyait qu'ils empoisonnaient l'air ! Les massacres des Juifs ont eu pour mobile, plus que les haines religieuses, la peur qu'ils provoquaient.

Les sorciers, de leur côté, répandaient l'effroi : c'était leur manière de se venger des tortures qu'on leur infligeait.

Dans l'ordre moral, mêmes phénomènes, mêmes conséquences. La terreur de l'an mille est restée célèbre ; mais au lieu de provoquer de violentes représailles, elle s'orienta vers le mysticisme. Toute la société s'abîma dans la dévotion, s'écroula dans un humble agenouillement, attendant la fin du monde et surtout la résurrection libératrice de tous les maux.

Pour tout dire, la peur fut, au moyen âge, un caractère distinctif de la mentalité de la société.

qui osa en étaler à vendre dans le marché de Tournus. Il ne nia point et fut brûlé ; un autre alla pendant la nuit déterrer cette même chair, la mangea et fut brûlé de même. »



La Révolution réveilla ces paniques, qu'on pouvait croire ensevelies dans l'histoire des siècles. Le temps de Voltaire et de Diderot pouvait-il être celui de l'obscurantisme et de la superstition ? Et pourtant, le fait brutal est là, qui prouve une fois de plus que si les révolutions violentes peuvent libérer des esclaves et affranchir des opprimés, ce n'est que par un recul en arrière du progrès moral, un effacement des facultés intellectuelles et l'explosion des instincts de la foule. Ce résultat ne serait-il pas plus rapidement et plus sûrement acquis, sans crainte d'une réaction inévitable, par une révolution pacifique? Mais celle-ci, possible dans les Etats du Nord, chez les peuples de sang-froid, l'est-elle chez une race latine qui, lorsqu'elle envahit l'arène politique, y pousse ces clameurs dont si longtemps ont retenti les républiques italiennes ?

Quoi qu'il en soit, dans certaines circonstances, la peur a joué un rôle capital. Ce sont des bandits, des brigands, le plus souvent imaginaires, croquemitaines de la population, qui terrorisèrent les esprits.

Le centre de la France, notamment, fut secoué par cette épidémie singulière, à laquelle on a donné le nom de *Grande Peur*. Dans chaque ville, elle se manifestait de la même façon. Un soir, des bruits étranges circulaient : on annonçait l'arrivée de plusieurs milliers de brigands, armés jusqu'aux dents, et qui dévastaient tout sur

leur passage, laissant après eux l'incendie et la ruine.

Telle une nuée d'orage qui s'amoncelle et éclate dans un ciel sombre, la nouvelle grossit, obsède les moins timorés. Un homme arrive en courant ; à quelques lieues des remparts il a vu, de ses yeux vu, sur la route blanche, un gros nuage de poussière, soulevé par une troupe en marche ; un autre a entendu le tocsin d'alarme du village voisin. Plus de doute, dans une heure, en moins de temps peut-être, la ville va être mise à sac.

Aussitôt bourgeois et ouvriers de prendre les armes ; fusils, baïonnettes, piques, haches, instruments de travail, tout est réquisitionné. Une milice s'improvise : les plus courageux partent en avant à la recherche de l'ennemi... Reviendront-ils ?

En attendant, les femmes enfouissent les objets précieux, tremblent pour leurs enfants... Une heure, deux heures se passent. Mortelle angoisse ! La nuit tombe, doublant l'épouvante et l'alarme. Les patrouilles circulent, les torches éclairent lugubrement les carrefours.

Cependant les paysans, chassés par la terreur, accourent en hâte, chacun poussant devant soi son maigre mobilier. On dirait d'une ville qui d'un instant à l'autre va être investie... Mais voici venir l'avant-garde. Elle n'a rencontré aucun brigand. La peur diminue. Encore quelques jours et elle s'évanouira dans un vaste éclat de rire.

Ces brigands d'opérette, ces brigands-fantômes se

sont évaporés, comme une brume d'automne aux rayons du soleil (1).

L'Auvergne, le Bourbonnais, le Limousin, le Forez furent tour à tour visités par cette singulière panique.

Dans certains bourgs, le souvenir en fut plus vivace que tout autre événement révolutionnaire, si bien qu'on en fit une donnée mnémotechnique. On disait de quelqu'un : il est né le jour de la Peur, comme on aurait dit : il est né le jour de la prise de la Bastille (2).

L'épidémie — car on peut assimiler une panique à une épidémie — suivit une trajectoire nord-ouest-sud-est. Elle s'abattit aussi, mais avec moins de régularité, dans le Dauphiné, en Alsace, en Franche-Comté, en Normandie, en Bretagne, etc. Les Parisiens eux-mêmes n'y échappèrent pas.

Dans la nuit du 17 juillet 1789, le bruit court que des hordes armées marchent de Montmorency sur Paris. L'épouvante envahit les citoyens, encore sous l'exaltation de la journée du 14. Le tocsin sonne dans soixante paroisses, la milice effectue une sortie, mais elle ne trouve rien... qu'un lièvre, aussitôt abattu d'un coup de fusil. La petite troupe se répand alors dans les champs, et s'amuse à tirer du gibier. La mousqueterie

(1) FRANCISQUE MÈGE, *La Grande Peur*.
(2) COMTE JAUBERT, *Glossaire du centre de la France*, article *Peur*. Dans d'autres pays on disait : le vendredi fou, l'*annada de la Paou*, la journée des brigands, etc.

s'entend des remparts ; la cavalerie arrive au galop ; tout se termine dans une hilarité générale (1).

Ce serait tomber dans de monotones redites, que de retracer dans chaque ville les événements de la Grande Peur au mois de juillet 1789. A quelques variantes près, ils se répètent. Il n'y eut aucune manifestation criminelle ou séditieuse, parce que la situation ne commandait pas de pareils excès. On se contenta d'une défense énergique, la cité rassemblant toutes ses forces pour faire face à l'ennemi ; au contraire, en septembre 1792, la population parisienne, se trouvant prise entre deux dangers, — le feu des Prussiens et les conspirations des prisonniers, — trouva tout logique de massacrer ceux-ci, pour repousser ensuite ceux-là.

Dans les campagnes, l'épouvante fut plus grande. Le paysan, n'ayant pas la force du nombre, se sentait désarmé : l'arrivée des brigands marquerait l'heure de sa ruine irrémédiable. Le soir, la lisière des bois, à l'orée du village, prenait un aspect menaçant ; la clarté de la lune, rendant plus opaque l'ombre des grands arbres, ajoutait à l'effroi général. Les gens, figés d'angoisse, étaient tous comme autant d'enfants apeurés dans la nuit, tremblant au moindre froissement des feuilles.

Un bruit anormal trouble-t-il le silence ? la panique met tous les courages en déroute. « Il suffit qu'une fille rentrant le soir au village rencontre deux hommes qui ne

(1) Baron Poisson, *L'armée et la garde nationale*, cité par Mège, *op. cit.*

sont pas du pays, là-dessus des paroisses entières se sauvent dans les bois, abandonnant leurs maisons, emportant leurs meubles (1). » Ailleurs, c'est la poussière soulevée par le coche qui est le signal de la fuite.

Le curé donne l'absolution à ses ouailles, puisque la fin du monde est proche. Partout, en cette fin de juillet 1789 et au commencement d'août, la même terreur dicte les mêmes extravagances. On se serait cru revenu aux jours lugubres de l'an mille.

*
* *

Quelle fut l'origine de la Grande Peur et comment en expliquer la genèse ? Plusieurs éléments psychologiques en constituent l'essentialité.

Tout d'abord, reconnaissons-le, en certaines régions elle était légitimée par le pillage et le vandalisme. L'extrême misère des populations affamées par deux années de disette, et surtout l'impunité assurée à ceux dont les bandes attaquaient les convois ou se lançaient à l'assaut des châteaux, favorisèrent les scènes de violences qui déshonorent la Révolution. Notons que nous ne sommes qu'en juillet-août 1789, et que la destruction des châteaux féodaux est à peine commencée. Dans les villages où elle était déjà un fait accompli, on ne saurait s'étonner de l'effroi que manifestaient les habitants, à l'endroit des justiciers som-

(1) Taine, *Origines de la France contemporaine : La Révolution.*

maires qui s'en prenaient aux pierres, comme si elles pouvaient être rendues responsables de leurs malheurs passés.

La France était alors couverte de mendiants, de miséreux, de vagabonds. On sait combien le paysan craint cette race de nomades. Dans leurs cahiers de doléances, les habitants des campagnes, tout en se plaignant de l'oppression du seigneur, dénonçaient ce péril ambulant. Cette misère errante, objet de mépris et de terreur, se sentit enhardie par les événements de Versailles et de Paris : blés coupés, récoltes saccagées, tel fut le bilan de ces incursions de mendiants réunis en bandes ; les fameux brigands, les bandits qu'on dénombrait par plusieurs milliers, n'étaient rien autre chose que ces épaves des chemins, réunies par groupes de cinquante ou de cent.

On a peine cependant à expliquer la folle panique qu'ils provoquaient. En temps normal, on leur eût fait la chasse ; traqués partout, ils n'eussent trouvé de refuge que dans les bois.

C'est qu'en réalité, si les brigands furent le motif de la frayeur des provinces, celle-ci reconnaissait une cause psychologique plus profonde, plus déterminée.

De graves historiens ont cru pouvoir l'attribuer à un complot savamment ourdi, destiné à faire échouer la Révolution : la panique aurait eu pour effet de redonner au pouvoir central l'autorité perdue. Tour à tour ont été incriminés la Cour, le parti d'Orléans, Lafayette, Mira-

beau... Mais ces accusations ne tiennent pas devant l'évidence.

Quel est l'homme, a-t-on justement fait observer (1), aussi bien dans un parti que dans l'autre, qui aurait eu assez de pénétration, assez d'esprit de tactique, assez de connaissance des lieux, assez d'audace et d'autorité, enfin assez de puissance et d'argent, pour nouer dans le plus grand secret tous les fils de cette conspiration sans précédent, et pour lui faire produire son effet, avec une telle soudaineté, une telle instantanéité, dans les hameaux les plus éloignés, les plus perdus? Quand on songe aux moyens de communication dont on disposait alors, comment admettre qu'un homme ait pu partout déclencher une telle commotion, que seuls le télégraphe ou le chemin de fer peuvent transmettre ?

D'autres, qui font toujours intervenir le surnaturel dans les événements humains, ont cru à une divination, à un pressentiment des événements redoutables qui ont marqué la sombre époque de la Terreur : le critique scientifique, pas plus que le philosophe, ne saurait souscrire à cette conception de l'histoire.

Il n'y a, à notre sens, qu'une seule cause efficiente de la Grande Peur : elle réside tout entière dans l'état d'âme de la société révolutionnaire. Celle-ci a été atteinte de panique parce que, brutalement sortie des ténèbres où la

(1) F. Mège, *op. cit.*

maintenait le pouvoir absolu, amenée en pleine lumière, elle a été éblouie, puis affolée, et que, croyant voir un danger là où elle n'avait plus de guide, étonnée de ne plus sentir la main de fer de l'autorité, elle s'est laissée envahir par une foule de sentiments spontanés et divers.

La société révolutionnaire ne saurait mieux être comparée qu'à une troupe de collégiens qui ont trompé la vigilance de leur surveillant et se sont sauvés dans la campagne : ils jouent, ils chantent, ils rient, heureux de leur liberté, fiers d'agir comme des hommes; mais bientôt le soir baisse, une vague inquiétude les gagne, — l'inquiétude de l'inconnu, — puis la peur les étreint : ils se regardent, se rapprochent, et tout à coup dévalent en hâte vers le collège, où les attendent les remontrances et le châtiment, mais où du moins la sécurité leur est garantie.

Est-ce à dire que les paysans et les citadins de 1789 seraient revenus d'eux-mêmes courber la tête sous le despotisme ? Ce serait méconnaître que la Révolution n'a pas été le fait d'une impulsion subite; qu'elle a été préparée, voulue, réfléchie : les doléances des cahiers en sont la preuve. On ne pouvait, certes, prévoir jusqu'où elle irait ; on n'osait envisager une telle éventualité. Les tours de la Bastille, en s'écroulant, firent un tel bruit, que l'écho en retentit jusque dans la plus humble chaumière ; le plus borné des paysans sentit que quelque chose de formidable venait

d'interrompre la monotonie de l'histoire. Le passé, avec ses traditions, disparaissait ; et, comme l'enfant qui, faisant jouer le ressort d'un mécanisme inconnu de lui, prend soudainement peur, l'homme de 1789 se demanda, terrifié, ce que serait le lendemain.

Le lendemain, ne serait-ce pas l'anarchie complète, la victoire de ces loqueteux, de ces mendiants, — la lèpre du pays, — que nul pouvoir ne contiendrait ?

D'aucuns traiteront cette interprétation de mystique, qui croient que la Grande Peur fut seulement la panique des propriétaires, devant les revendications des « sans propriétés », la frayeur de la classe possédante se voyant sur le point d'être dépossédée par une révolution socialiste se substituant à la révolution bourgeoise (1).

Il est possible que tous ceux qui avaient une parcelle du sol tremblassent qu'elle ne leur fût ravie par les gueux. Mais il y a, croyons-nous, à l'origine même de la Grande Peur, une cause psychologique.

Cet affolement général et, pour ainsi dire, impromptu, caractérise parfaitement l'âme de la foule en 1789. Il ne conduit pas encore aux violences des paniques suivantes.

Plus tard, à la fête de la Fédération de 1791, des rumeurs sinistres ayant couru dans le public, on découvre deux hommes cachés sous l'autel de la Patrie ; on les égorge sur l'heure (2).

En mai 1792, les troupes françaises de Lille, appre-

(1) Jaurès, *Histoire socialiste : La Constituante.*

(2) *Intermédiaire des chercheurs*, 6 octobre 1898.

nant les désastres de Quiévrain et de Tournai, crient à la trahison ; les soldats et le peuple sont pris d'une peur folle, ils se précipitent sur le général Théobald Dillon et sur un officier du génie nommé Berthois, et les massacrent instantanément (1).

Une autre fois, ce sont les Jacobins qui se laissent gagner par la contagion de la peur : le bruit ayant couru que leur salle de réunion est minée, qu'elle va faire explosion d'un moment à l'autre, on nomme une délégation qui va inspecter les caves du club et revient un instant après déclarer n'avoir rien trouvé d'anormal (2).

Mais on pourrait rapporter à profusion des cas analogues pendant cette période : les uns, ayant eu pour cause le mysticisme ambiant ; les autres, la suspicion croissante, inévitable entre ennemis, entre rivaux, entre gens qui aujourd'hui suivent la même route, demain se dénonceront mutuellement, — suspicion qui éclôt dans l'humus révolutionnaire, grandit comme une plante vénéneuse, étend sur les cités l'ombre épaisse de la terreur et de la haine.

(1) Thiers, *op. cit.*, livre VI.
(2) Aulard, *La Société des Jacobins.*

II

LA FOLIE SADIQUE

Les massacres de septembre ont été, le résultat d'une panique. Plutôt que la réalisation d'un plan machiavélique, ce fut l'affolement d'une population secouée par le grand frisson de la peur, entendant le tocsin et le canon d'alarme, se croyant menacée par les aristocrates prêts à sortir des prisons, alors qu'elle se sentait abandonnée par les Girondins. C'est dans un fleuve de sang qu'elle allait éteindre sa terreur, transmuée en fureur sadique.

Il est d'observation courante que, lorsque la foule retourne à l'animalité, en donnant libre cours à ses instincts homicides, elle tombe aussitôt dans le stupre le plus violent. Cette loi générale est confirmée par de nombreux exemples historiques; la férocité et la luxure sont cousins germains, dans l'arbre généalogique des passions humaines. Comme l'individu dégénéré, qui attriste la poésie de l'amour par les tourments et par le sang, la foule augmente la lâcheté de l'assassinat par les offenses contre la pudeur, et cette folie obscène trouve parfois dans le cannibalisme le dernier degré de l'abjection.

Peut-on donner une explication plausible de cette corrélation entre la cruauté et le sadisme? Faudrait-il ne voir dans cette parenté qu'un vestige du temps passé, où l'amour se gagnait de haute lutte, comme chez les bêtes fauves? Le plaisir de faire souffrir l'être qu'on aime serait, dès lors, purement atavique (1). Cet instinct renaîtrait dans la foule, aussi bien que dans un individu, puisqu'un corps social est une unité possédant sa mentalité propre, ses tares et son caractère particulier. Cette hypothèse ne satisfera peut-être pas complètement les psychologues. Bornons-nous donc à constater l'universalité de cette loi, sans chercher à en pénétrer la cause secrète.

Un fait reste acquis, c'est que l'amour et le sang provoquent au cœur de l'homme une griserie commune, où s'éteignent les dernières lueurs de la raison ; la brute déçhaînée est cruelle et jouit, dans son égoïsme luxurieux, des violences et des tortures infligées à ses ennemis. « Le sadisme, a écrit un spécialiste autorisé, est remarquable par ce fait, que le penchant sexuel se manifeste par le désir de battre, de maltraiter et d'humilier la personne aimée (2). » Cette définition nous paraît, comme à d'autres (3), exclusive, car le plus souvent l'amour ne joue aucun rôle dans ce genre d'aber-

(1) Lombroso, *L'homme criminel.*

(2) Dr Moll, *Des perversions de l'instinct génital* ; Paris, 1891 traduction Romme et Pactet.

(3) Dr Lasserre, *La perversion sadique*; Th. Bordeaux, 1898.

ration ; de plus, celle-ci peut s'exercer sur une personne quelconque, femme ou enfant, vivante ou morte, même sur un animal. Nous adopterions donc de préférence cette définition : « Le sadisme est une perversion sexuelle, caractérisée par le désir de tuer, de maltraiter, d'humilier ou de souiller l'être qui est l'objet du désir génésique, et l'accomplissement de ce désir est toujours nécessaire et parfois suffisant, pour produire chez le perverti la satisfaction sexuelle (1). »

Dans cette perversion, — nous y insistons, — la volupté et la cruauté se trouvent associées : c'est ce qui la caractérise. Aussi n'est-ce pas seulement pendant la période révolutionnaire que s'est exercée la folie sadique. Chaque fois que le peuple s'est trouvé emporté dans un remous formidable, guerre ou émeute, on a pu noter des cas typiques de cette psychopathie sexuelle.

Dès que la foule répand le sang, elle éprouve d'abord une nausée ; si elle ne s'arrête pas et si elle surmonte son premier dégoût, elle se délecte passionnément et s'acharne sur sa proie, comme un alcoolique sur sa victime. Elle frémit alors de jouissance voluptueuse.

Que ce soit aux exécutions des lépreux (2), aux

(1) Lasserre, *th. cit.*

(2) Sous Philippe le Long, la populace mit à sac les léproseries et les juiveries... « Et faisoit le commun peuple cette justiche sans apeller ne prevost ne bailli, et quand il les avoit enclos en leurs maisons, ils boutoient le feu dedans. » Les tortures les plus extravagantes leur furent infligées. Cette folie monta de classe en classe, et se communiqua bientôt par contagion à toutes les parties du peuple,

Vêpres Siciliennes, à la Saint-Barthélemy, aux prisons de Septembre, plus récemment aux boucheries d'Arménie et aux assommades des Juifs algériens, cet instinct se réveille toujours avec la même âpreté. Profanations de cadavres, mutilations, viols, cannibalisme, telle est la conséquence inévitable de ces explosions de rut sanguinaire.

Les massacres de la Saint-Barthélemy ont été féconds en incidents de cette nature. C'est d'abord la mutilation du cadavre de Coligny, à qui des forcenés coupent les mains et les pieds, arrachent les parties génitales, et processionnent jusqu'à Montfaucon, en érigeant au bout de leurs piques ces horribles trophées.

C'est la profanation du corps du protestant Quellenec, égorgé dans la cour du Louvre, et que l'escadron volant de Catherine dépouille de ses chausses, pour s'assurer de sa virilité contestée.

Ce furent, à chaque coin de rue, des arquebusades, des pistolétades, des coups de poignard ou de massue, des assommades et des égorgements. Les massacreurs, ivres de sang, éprouvaient une volupté indicible à poursuivre leur œuvre de mort, tout comme, trois siècles plus tard, les septembriseurs jouiront de leurs atrocités.

Les protestants n'eurent rien à envier aux catholiques sous ce rapport : en 1568, à la prise de Niort, ils s'em-

aux bourgeois, aux seigneurs, aux officiers royaux, au roi lui-même. (H. Gaidoz, *Mélusine*.)

parèrent d'un prêtre, lui ouvrirent le ventre, lui coupèrent le sexe, et en souffletèrent les autres prêtres. Puis, venant à une femme qui pleurait son mari égorgé, ils la bourrèrent par le vagin de poudre à canon, et y mirent le feu, « la faisant par ce moyen, dit un contemporain, crever et jaillir les boyaux ».

Des outrages de même nature furent réservés à la marquise de Cœuvres, la mère de la belle Gabrielle.

En ces temps troublés, il suffisait d'une étincelle pour raviver le feu sadique, qui couvait toujours dans l'âme des foules. Aussitôt après la mort de Henri IV, le corps de Ravaillac fut mis en morceaux par la populace, qui *mangea sa chair* (1). Plus tard, lorsqu'une intrigue de palais précipita du pouvoir le maréchal d'Ancre et l'étendit raide mort au pied d'un escalier du Louvre, sa veuve prit des dispositions pour l'ensevelir décemment. Le lendemain des obsèques, la foule se rua sur la tombe, à peine refermée, déterra le cadavre, le traîna par les ruisseaux, le pendit, puis le décrocha et vint le présenter au jeune Louis XIII.

Dans l'exaltation de sa vengeance, un homme fit griller le cœur de Concini sur des charbons et le

(1) « La vengeance que le peuple a pris de ce traître (dit Cospeau, dans son Oraison funèbre de Henri IV) et la sainte rage qui l'a porté à s'acharner sur son corps dépecé et le déchirer en mille autres pièces, mais à manger sa chair toute crue, nous impose silence... Le fer, le soufre, le feu, les tenailles, mille morts amassées en une, le corps du parricide mis en quartiers, ces quartiers déchirés en mille autres parties, ne peuvent contenter la juste douleur du peuple. »

mangea (1), ce pendant qu'un autre mettait les oreilles aux enchères ; finalement, les restes déchiquetés du malheureux étaient jetés à la Seine.



Les guerres ont également le pouvoir de développer le sadisme chez la bête humaine. Jusqu'à nos temps modernes, les vainqueurs traitaient la population d'un pays conquis de la façon la plus cruelle. Il n'y a pas si longtemps que le pillage des villes enlevées d'assaut a été interdit par le code usuel et le droit des gens. Aussi l'histoire militaire fournit-elle de nombreux exemples de cette connexion étroite entre la cruauté et la luxure.

Le grand Condé, le César Borgia du XVII[e] siècle, lâchait ses troupes sur la campagne. Il était aisé de reconstituer l'itinéraire qu'il avait suivi : on ne rencontrait, partout

(1) A plusieurs reprises, au cours de l'histoire des peuples, on relève des cas d'anthropophagie ; c'est alors que l'exaltation populaire est à son apogée ; elle confine à la vésanie pure.

Au siège de Leyden, un matelot zélandais mange le cœur d'un Espagnol.

En 1581, les insulaires de Tercère mangent le cœur de leurs ennemis, les Espagnols.

En 1647, à Naples, le peuple égorge les malades de l'hôpital Saint-Jacques ; une femme coupe la tête à l'un d'eux, lui fend l'estomac et lui arrache le cœur. Un autre trempait du pain dans le sang de la victime et le mangeait.

Pendant le siège de Paris, on aurait mangé des pâtés faits chez un pâtissier de la rue Vavin avec de la chair de mobiles tués à l'ennemi ; mais c'est une légende que rien n'est venu jusqu'à présent confirmer. (*Intermédiaire des chercheurs*, t. XIX et XXIII.)

où il avait passé, que gens mutilés, membres épars, femmes coupées par quartiers, après avoir été violées, hommes expirant sous des ruines, ou percés de broches ou d'épieux. Quand les habitants se cachaient en quelque souterrain, les soldats brûlaient de la paille à l'entrée de leur cahute et les enfumaient comme des blaireaux (1).

Faut-il rappeler le pillage du Palatinat, où nos troupes commirent les pires excès ? L'invasion des Cosaques, en 1815, sabrant et violant les femmes (2), n'est-elle pas restée dramatiquement légendaire ? Tous ces exemples attestent à quel degré de bassesse peut descendre une foule, lorsqu'elle est sortie de sa voie normale.

C'est ce que Zola a admirablement décrit, dans cette page fameuse de *Germinal*, pleine de brutal réalisme, mais d'une observation profonde et d'une vérité navrante, où il montre la foule, après avoir tué celui qu'elle haïssait, profanant son cadavre. « Les femmes avaient à tirer de lui d'autres vengeances. Elles tournaient en le flairant, pareilles à des louves. Toutes cherchaient un

(1) E. Pelletan, *Décadence de la monarchie française.*

(2) Quand on prit la Lorraine, les Croates brûlèrent Saint-Nicolas. Plusieurs des filles de ce couvent se retirèrent à Châlons.

La plupart avaient été violées par les brûleurs de maisons, et comme il n'y avait pas moyen de nier, elles appelaient cela « souffrir le martyre ». Faisant le récit de leur infortune à l'évêque, il y avait telle qui disait l'avoir souffert deux fois, qui trois, qui quatre. — « Ah ! ce n'est rien auprès de moi, s'écria une autre, je l'ai souffert jusqu'à huit fois. — Huit fois le martyre ! s'écria l'évêque. Ah ! ma sœur, que vous avez du mérite ! »

outrage, une sauvagerie qui les soulageât. On entendit la voix aigre de la Brûlé : « Faut le couper comme un matou. — Oui ! oui ! Au chat ! au chat ! » Déjà la Mouquette le déculottait, tirait le pantalon, tandis que la Levacque soulevait les jambes. Et la Brûlé, de ses mains sèches de vieille, écarta les cuisses nues, empoigna cette virilité morte. Elle tenait tout, arrachant dans un effort qui tendait sa maigre échine, et faisait craquer ses grands bras. Les peaux molles résistaient, elle dut s'y reprendre, elle finit par emporter le lambeau, un paquet de chair velue et sanglante, qu'elle agita avec un rire de triomphe : « Je l'ai ! je l'ai ! »... La Brûlé alors planta tout le paquet au bout de son bâton et le portant en l'air, le promenant ainsi qu'un drapeau, elle se lança sur la route, suivie de la débandade hurlante des femmes... »

C'est à de pareilles scènes que nous allons assister, en nous reportant aux journées révolutionnaires. Toutes, même les plus glorieuses, comme le 14 juillet, furent souillées par des actes de sauvagerie, que seul le sadisme des foules peut expliquer.



La prise de la Bastille fut le signal de cette explosion de perversion mentale. Surexcité par cette victoire inespérée, le peuple se rua sur ceux qu'il rendait responsables de ses misères. Le gouverneur Launay fut traîné dehors ; en sortant, il reçut un coup d'épée dans

l'épaule. Rue Saint-Antoine, on lui arracha les cheveux; comme il cherchait à se garer des coups qui pleuvaient sur lui, il donna un coup de pied à un des hommes qui le tenaient. Aussitôt il est percé du fer des baïonnettes ; on le traîne dans le ruisseau ; l'homme qui a reçu le coup de pied est invité à lui trancher la tête : ce qu'il exécute sans sourciller. La tête est ensuite fichée au bout d'une fourche et le cortège se met en branle par le Palais-Royal et le Pont-Neuf, où l'on fait incliner le lamentable trophée devant la statue de Henri IV (1).

C'était la première fois que le peuple se délectait à la vue du sang et profanait le cadavre de ses ennemis. La nausée surmontée, il allait se laisser griser par cette volupté inconnue de lui : le 23 juillet, il exerçait sur l'intendant Foulon des tortures plus cruelles encore que sur le gouverneur Launay (2).

Ce n'était pas la populace, la lie de la société, comme on le croit souvent, mais des citoyens bien mis, des

(1) TAINE, *Les Origines de la France contemporaine.*

(2) Reprenant à son compte les supplices en usage sous l'ancien régime, la Révolution eut souvent recours à l'exposition des têtes de suppliciés. On sait qu'à Paris, nombreux furent les cortèges où l'on promenait au bout d'une pique un trophée sanglant. En province, l'exemple fut fidèlement suivi.

Le 7 pluviôse an II, le prince de Talmont, le constituant Engulbant-Laroche, le citoyen Jourdain furent exécutés et leurs corps exposés, les deux premiers à la porte du château de Laval, le troisième à celle de la maison de sa femme.

Le 3 floréal an II, les têtes de Thomas et de Doudain furent respectivement exposées sur le clocher de Loudéan et de Dampierre-Duchemin (*Intermédiaire*, t. XXXVIII.)

bourgeois en un mot, qui triomphaient dans ces cortèges sauvages et funèbres. « Dans cette férocité soudaine, il y avait un reste de peur. Il y avait aussi la tradition de barbarie de l'ancien régime (1). »

Certains hommes de bon sens déploraient ces inutiles excès (2). Babeuf écrivait à sa femme, au lendemain de l'assassinat et des mutilations de Foulon et de Berthier : « J'ai vu passer cette tête de beau-père et de gendre arrivant sous la conduite de plus de mille hommes armés ; le cortège a fait ainsi, exposé aux regards du public, tout le long du faubourg et de la rue Saint-Martin, au milieu de deux cent mille spectateurs qui l'apostrophaient et se réjouissaient avec les troupes de l'escorte, qu'animait le bruit du tambour. Oh ! que cette joie me faisait mal ! j'étais tout à la fois satisfait et mécontent : je disais tant mieux et tant pis. Je comprends que le peuple

(1) Jaurès, *Histoire socialiste* : *La Constituante.*

(2) L'histoire des révolutions d'Angleterre présente les mêmes faits : dès le début du mouvement, cinq mille paysans de la province d'Essex s'arment de bâtons, de cognées, d'épées rouillées. Les voilà au nombre de 200.000. Ils arrivent à Londres. La consternation entre avec eux dans la ville. La Tour est forcée et prise d'assaut. Le sang y coule à flots. Cette conquête facile irrite la férocité des assiégeants. Ils se mettent à piller les maisons, et, tandis que les cadavres des victimes sont insultés sans pudeur, sur la place même où l'on vient de les égorger, deux têtes, détachées du tronc, sont portées en triomphe dans les rues, au bout de piques. (D'Orléans, *Révolutions d'Angleterre.*)

Il en fut de même dans les révolutions des Pays-Bas. Ces forfaits étaient l'ouvrage de la lie du peuple, qui agissait sans qu'on pût savoir qui l'animait, et quels étaient les secrets ressorts qui la faisaient agir. (Gérard-Brandt, *Hist. de la Réforme des Pays-Bas.*)

se fasse justice, j'approuve cette justice lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables; mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle ? Les supplices de tous genres, l'écartèlement, la torture, la roue, les bûchers, les gibets, les bourreaux multipliés partout, nous ont fait de si mauvaises mœurs ! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares parce qu'ils le sont eux-mêmes. Ils récoltent et récolteront ce qu'ils ont semé ; car tout cela, ma pauvre petite femme, aura des suites terribles : nous ne sommes qu'au début ». Paroles prophétiques d'un cœur attristé qui, lui du moins, ne se laissait pas griser par l'ivresse ambiante.

C'est surtout aux massacres de septembre que l'instinct féroce de la foule ne connaissant plus aucun frein, sourde à la voix de la raison, la domine tout entière et détermine ses impulsions.

Pour bien comprendre la psychologie de ces tristes journées, il faut suivre de près le changement qui, depuis le 10 août, s'opérait dans l'âme révolutionnaire.

Après la victoire populaire, consacrant la déchéance de la royauté, une panique singulière s'était emparée des esprits, provoquée par les rapides progrès de l'invasion prussienne. Longwy s'était rendue par trahison ; Verdun, assiégé, ne pouvait pas tenir ; la route de Paris était ouverte : les royalistes feraient donc cause commune avec l'envahisseur ; c'en serait fait de la Révolution.

Une fois cette appréhension propagée dans Paris, les cerveaux fermentèrent : fallait-il que bourgeois et

ouvriers, unis dans un même élan, allassent au-devant de l'ennemi, laissant à la merci des aristocrates leurs femmes et leurs enfants sans défense ? La première mesure de sécurité fut donc l'arrestation en masse de tous les suspects, mesure insuffisante : ceux-ci, du fond de leurs prisons, n'entretenaient-ils pas des intelligences avec l'étranger, et était-il sage de les laisser attendre sous les verrous la délivrance promise par Brunswick ?

On voit comment, insensiblement mais fatalement, l'idée du massacre vint hanter ces esprits saisis de panique.

Ce sentiment a été souvent la cause initiale de ces grandes boucheries humaines qui souillent l'histoire. Le sadisme ne se développe que secondairement ; c'est la vue du sang répandu qui enivre même les moins exaltés, réveille en eux la lubricité des voluptés cruelles.

Les massacreurs de septembre, dont les plus féroces constituaient la bande à Maillard, présentent une mentalité singulière par les incohérences et les contradictions. Ces sauvages n'étaient pas insensibles à la pitié, aux bons sentiments, à la justice même. Dans son délire extravagant, Maillard voulait que les aristocrates fussent tués dans des formes quasi-légales, après un simulacre de jugement rendu par le peuple souverain.

On sait comment s'exerça cette justice sommaire et les scènes inouïes, immortalisées par Raffet, qui se déroulèrent dans le prétoire improvisé des prisons.

Pour éviter le spectacle des lamentations des condamnés, Maillard, au lieu de prononcer la sentence : *A mort*, disait : *Élargissez*, ou : *A l'Abbaye*, ou : *A Coblentz.* Ses hommes savaient ce que signifiaient ces mots : le prisonnier était, à la sortie de la salle, égorgé, poignardé, sabré de mille coups.

Rarement, c'était l'acquittement : alors, avec quelle joie les exécuteurs saluaient cette marque de clémence !

Un aristocrate, Jourgniac de Saint-Méard, présente à ses juges un certificat de civisme et déclare que sa conduite, toujours exempte de reproches, lui a valu l'amour de ses soldats. Il est gracié par Maillard. Aussitôt éclatent des cris frénétiques : *Vive la Nation !* Le prisonnier passe de bras en bras ; chacun lui donne l'accolade. Un autre acquitté est reconduit jusque chez lui ; les féroces septembriseurs, devenus de véritables agneaux, veulent être témoins de la joie de sa famille ; peu d'instants après, ils retournaient au carnage !

Du nombre des privilégiés qui eurent la vie sauve, fut le propre frère de lait de Marie-Antoinette, qui a conté plus tard quelles avaient été ses transes dans ces terribles journées. « Dès que les gardes, écrit-il, eurent fait tourner leurs chapeaux sur la pointe de leur sabre en criant : *Vive la Nation !* nous fûmes applaudis à outrance ; des femmes, me voyant en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui me donnaient le bras pour leur dire : *Prenez donc garde, vous faites marcher monsieur dans le ruisseau.* Elles avaient

raison, car il était rempli de sang. L'attention de ces mégères m'étonna d'autant plus, qu'elles avaient battu des mains avec fureur, lorsqu'on avait égorgé ceux qui me précédaient. »

C'est à l'église Culture-Sainte-Catherine qu'étaient en général conduits les acquittés du tribunal populaire ; aussi le peuple, dans son langage pittoresque, appelait-il ce lieu *le Dépôt des Innocents* (1). Ceux qui eurent la vie sauve furent peu nombreux, une cinquantaine au plus.

Par contre, les scènes de massacre furent véritablement répugnantes et confirment bien que la luxure et la cruauté étaient les deux seuls sentiments qui guidaient les justiciers. En voici un exemple entre cent :

« Dans la nuit du 2 au 3, on fit subir un hideux supplice à une femme. C'était une bouquetière bien connue du Palais-Royal, détenue pour avoir mutilé un garde française à la façon d'Abélard. La plupart de ces femmes et filles du Palais-Royal étaient royalistes, regrettant le bon temps, les nobles qui les payaient mieux. On supposa que celle-ci, royaliste autant que jalouse, avait voulu avilir un amant révolutionnaire, outrager en

(1) Lors du règlement des massacres de septembre, il fut payé, par mandat du 19 octobre 1792, une somme de 213 livres 12 sous, au sieur Leroulx, pour la nourriture des prisonniers de la Force déposés dans la sacristie de Saint-Louis-la-Culture. Un arrêté de la Commune du 11 septembre avait confirmé la nomination du sieur Leroulx en qualité de fournisseur du Dépôt des Innocents. (Cf. Fassy, *Episode de l'Histoire de Paris sous la Terreur*, p. 24-25.)

lui la Révolution. On la punit par le sexe autant que possible : on lui passa un bouchon de paille dans les parties naturelles, comme on en met aux choses à vendre ; la malheureuse s'agitant dans cette extrême douleur, on l'attacha toute nue à un poteau, et on lui cloua les pieds ; puis on lui coupa les seins et l'on mit le feu à la paille (1). »

Le lendemain, ces mêmes hommes forçaient les portes de l'hospice des femmes, la Salpêtrière : « Ils commencèrent par tuer cinq à six vieilles, sans nulle raison ni prétexte, parce qu'elles étaient vieilles, puis se jetèrent sur les jeunes, les filles publiques, en tuèrent trente, *dont ils jouirent* avant ou après la mort. Et ce ne fut pas assez : ils allèrent aux dortoirs des petites orphelines, en violèrent plusieurs, dit-on, en emmenèrent même pour s'en amuser ailleurs (2) ».

Les égorgeurs, tour à tour juges et bourreaux, fauves déchaînés qui se jetaient sur leur proie sans défense, firent preuve du cynisme le plus inhumain. Ils buvaient (3), dans les moments de trêve, indifférents au

(1) MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, cité par le Dr LASSERRE.

(2) Dr LASSERRE, *th. cit*.

(3) Il paraît avéré aujourd'hui que les septembriseurs étaient ivres ; auraient-ils pu accomplir sans cela leur tâche sanglante ? Nous ne citerons, à l'appui de notre dire, que deux témoignages, mais il ne serait pas malaisé d'en recueillir d'autres.

Voici d'abord ce qu'en dit MONTGAILLARD, dans son *Histoire de France* (t. III, p. 190) :

« Une centaine de sicaires altérés de sang, ivres de rage, de vin, de

spectacle des victimes entassées dans les cours des prisons et dans les rues.

N'a-t-on pas dit que certains d'entre eux apaisèrent leur soif avec du sang humain ? C'est certainement là l'origine de la légende, qui a longtemps trouvé créance, de Mlle de Sombreuil avalant un verre de sang d'aristocrate, pour sauver la tête de son père. Il est plus vraisemblable que la jeune fille fut simplement contrainte de boire, à la santé de la Nation, un verre de vin que lui présentèrent des mains ensanglantées (1). Mais le fait que la version première a pu être accréditée est la preuve que le sadisme ne fut pas étranger aux massacres de septembre.

Pouvait-il en être autrement, à cette heure exceptionnelle où toutes les passions, tous les instincts se heur-

liqueurs fortes mélangées d'une drogue particulière qui rendait furieux, armés de sabres, de haches, de piques, de pistolets et de baïonnettes, se réunissent au son du chant marseillais et demandent. aux cris de *Vive la Nation !* qu'on leur livre tous les conspirateurs. »

Quelque suspect qu'il soit, MATON DE LA VARENNE donne parfois d'utiles indications. Nous lui empruntons ce passage, que nous livrons à la réflexion du lecteur :

« Alors les massacreurs, accablés de fatigue et ne pouvant plus lever les bras, quoiqu'ils ne cessassent de boire de l'eau-de-vie, dans laquelle Manuel avait fait mettre de la poudre à canon, pour entretenir leur fureur, s'assirent en rond sur les cadavres et reprirent haleine. Une femme, portant un panier rempli de petits pains, vint à passer; ils les lui prirent et les mangèrent, en trempant chaque morceau dans les plaies de leurs victimes palpitantes. Ici la plume tombe des mains. » *Hist. des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, par M. DE LA VARENNE, p. 400-401.

(1) Cf., à ce sujet, la *Chronique médicale*, 1er février 1905.

tent dans le cœur de l'homme? « Tour à tour animal doux et féroce, il pleure ou égorge (1) ». Nulle raison dans ce cerveau surchauffé par la fièvre, mais le délire extravagant, impulsif, et, comme conséquence, des actes de folie pure. La névrose révolutionnaire déchaîne ainsi des crises terribles, inévitables lorsque les événements semblent les favoriser. Personne, pas même parmi les apologistes les plus enthousiastes de l'œuvre de la Législative et de la Convention, n'a approuvé les massacres de septembre. Jaurès lui-même convient que l'égorgement des prisonniers désarmés suppose un obscurcissement de la raison et de l'humanité.

C'est parce que nous regardons cette sanglante bou-

(1) Au 10 août, la bande révolutionnaire s'était montrée très respectueuse pour le sexe. Ils sauvèrent non seulement toutes les femmes qui appartenaient au château, écrit Weber, le frère de lait de Marie-Antoinette, mais encore le médecin du roi, le D[r] Le Monnier. La manière dont celui-ci échappa ce jour-là aux massacres commis dans l'intérieur des Tuileries mérite d'être rapportée :

« Pendant l'attaque du château, il n'était pas sorti de son cabinet et n'avait pas changé de costume. Des hommes, les bras teints de sang, heurtèrent rudement à sa porte ; il ouvrit : « Que fais-tu là ? dirent-ils, tu es bien tranquille ! — Je suis à mon poste, répondit le vieillard. — Qui es-tu dans ce château ? — Je suis le médecin du roi. — Et tu n'as pas peur ? — Et de quoi ? Je suis sans armes ; fait-on du mal à qui n'en peut faire ? — Tu es un bon d... ; tu n'es pas bien ici, d'autres pourraient te confondre avec le reste. Où veux-tu aller ? — Au Luxembourg. — Viens, suis-nous et ne crains rien. » On lui fit traverser des haies de baïonnettes et de piques... — « Camarades, criait-on devant lui, laissez passer cet homme ; c'est le médecin du roi ; mais il n'a pas peur, c'est un bon d..., et il arriva ainsi sain et sauf au faubourg Saint-Germain. » *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, par Weber, t. II ; Paris, 1882. p. 347-348.

cherie comme la poussée brutale des plus bas instincts de l'animal-homme, que nous sommes enclins, non à l'excuser, mais à la considérer comme l'œuvre de fous en délire.

On s'imagine aisément que, sous son vernis de civilisation, le citoyen moderne a effacé à jamais les sentiments de barbarie qu'il est le premier à blâmer chez ses ancêtres. Il suffit qu'il soit mêlé dans une foule, pour que ces mêmes sentiments se réveillent, surtout lorsque cette foule est égarée par la passion religieuse ou politique.

Les crimes d'une collectivité anonyme, s'ils appartiennent à l'histoire, sont pour nous de précieux enseignements : nous pouvons faire notre profit de la cruelle leçon. Mais si nous les condamnons sans appel, de quelle sévérité ne devrons-nous pas nous armer contre ces hommes qui, froidement, logiquement, s'abritant derrière une parodie de justice, se sont faits les pourvoyeurs de la guillotine et ont eu soin de couvrir leur cruauté par un semblant de légalité ? Est-ce que, devant la postérité, les Fouquier-Tinville et les Dumas ne portent pas une responsabilité plus lourde que les fous furieux de la bande à Maillard ?

Au moins ces derniers étaient conduits uniquement par leurs instincts de bestialité; nous allons en avoir une preuve saisissante, en exposant le douloureux martyrologe de celle qui expia si atrocement le crime d'être jeune, belle et aimée de la reine : on a deviné la princesse de Lamballe.

III

LE MARTYRE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE

La fuite de la famille royale à Varennes est l'événement le plus saillant de l'année 1791. Entre autres personnes de son entourage que la reine Marie-Antoinette avait mises dans la confidence de son projet, se trouvait la princesse de Lamballe, jadis surintendante de la souveraine et que la duchesse de Polignac avait récemment remplacée dans sa charge.

Il avait été convenu, entre la reine et son amie, que celle-ci se rendrait à Aumale, où se trouvait son beau-père, le duc de Penthièvre, et que la reine écrirait à la princesse, dès qu'elle serait arrivée à Montmédy.

Le mardi 21 juin (1791), la princesse de Lamballe arrivait à l'endroit qui lui avait été désigné ; elle en repartait presque aussitôt et le lendemain elle s'embarquait sur un navire anglais.

Le 25 juin, la famille royale était rentrée aux Tuileries, désormais transformées en prison.

Un mois après, Marie-Antoinette écrivait à sa fidèle amie cette lettre assez connue pour que nous nous contentions d'en reproduire un extrait :

« Je suis heureuse, ma chère Lamballe, de vous savoir en sûreté dans l'état affreux de nos affaires; ne revenez point; je sais bien que votre cœur est fidèle, et je ne veux pas que vous reveniez, je vous porte à tous malheur. Il est essentiel à ma tranquillité que nos amis ne se compromettent pas, car ce serait se perdre sans nous être utiles. N'ajoutez pas à mes inquiétudes personnelles l'inquiétude pour ce que j'aime... (1) »

Un peu plus tard, la reine écrivait à la princesse :

« ... Je ne me fais aucune illusion, ma chère Lamballe, et j'attends tout de Dieu. Croyez à ma tendre amitié, et si vous voulez me donner une preuve de la vôtre, mon cher cœur, soignez votre santé et ne revenez pas que vous ne soyez bien parfaitement rétablie (2). »

A cette époque la princesse se trouvait en Angleterre, où, tout en négociant avec les hommes d'Etat anglais, qu'elle essayait d'intéresser au sort des souverains de France, elle se soumettait à un traitement, pour rétablir sa constitution fortement ébranlée.

Mais elle avait moins souci de son état que de ce qui se passait à la Cour durant son absence. Les lettres qu'elle recevait de la reine n'étaient pas faites pour dissiper ses alarmes. Le 4 septembre (1791), Marie-Antoinette lui écrivait :

« ... Je suis bien triste et affligée ; le désordre ne cesse

(1) *Correspondance de Marie-Antoinette*, publiée par Vogt d'Hunolstein ; Paris, Dentu, 1863.

(2) De Lescure, *La Princesse de Lamballe*, p. 262-263.

point. Je vois l'audace s'augmenter chez nos ennemis, et le courage diminuer chez les honnêtes gens. On ne peut penser qu'au jour le jour, avec la crainte d'un lendemain affreux. Non, encore une fois, ne revenez pas, mon cher cœur. *Ne vous jetez pas dans la gueule du tigre.* J'ai déjà trop d'inquiétude pour mon mari et mes pauvres petits enfants. »

La princesse se désolait de ne pouvoir se rendre utile; elle demandait avec insistance de reprendre son poste auprès de la souveraine à laquelle elle était tendrement attachée, et qui s'appliquait de toutes les forces de son amitié à la dissuader d'un aussi dangereux projet.

« Ne revenez pas, ma chère Lamballe », ne cesse de répéter la reine... « Restez où vous êtes », écrivait à son tour le roi. « Le moment est trop affreux, je ne veux pas que vous vous exposiez inutilement », reprenait Marie-Antoinette.

Mais la princesse, de plus en plus inquiète, n'écoutant plus que son cœur, prit le prétexte d'une indisposition de son beau-père, le duc de Penthièvre, pour se rendre où son devoir l'appelait. Elle ne se doutait pas qu'en allant au devoir, elle se précipitait à l'abîme. Elle pressentait néanmoins qu'elle courait un risque mortel, puisqu'avant son départ pour la France elle rédigea son testament.

Le mobile qui poussa la princesse de Lamballe à venir, comme disait la reine, « se jeter dans la gueule du tigre », est, à n'en pas douter, son dévouement — un dévouement

qui devait aller jusqu'au sacrifice de la vie — pour celle qu'elle affectionnait. Nous avons sur ce point un témoignage formel.

« La seule amie qui lui restât encore (à la reine), écrit un mémorialiste (1) qui ne parle que de ce qu'il a vu ou entendu, était Mme de Lamballe. Cette belle et bonne princesse était revenue d'Aix-la-Chapelle, pour consoler Marie-Antoinette de l'absence de son autre amie exilée. En vain s'était-on jeté à ses genoux pour la dissuader de ce funeste voyage. — « La reine me désire, dit-elle, je dois vivre et mourir près d'elle. »

« Cette bonne et dévouée princesse de Lamballe, dit ailleurs le même témoin, nous l'avons vu quitter une terre hospitalière, en dépit des prières de ses amis, pour venir soulager les peines et partager les dangers d'une reine qu'elle aimait, autant qu'elle en était chérie. »

Le 4 novembre 1791, Mme de Lamballe arrivait à Dreux, chez son beau-père, toujours souffrant. Elle en repartait le 18, dans la hâte qu'elle avait de rejoindre la souveraine, l'amie dont elle était depuis si longtemps séparée. Elle ne revint voir le duc de Penthièvre que le 6 mai suivant, mais une semaine à peine s'était écoulée, qu'elle reprenait son poste d'honneur et de péril.

L'occasion allait bientôt se présenter pour la princesse de montrer le courage et le sang-froid dont elle était capable.

(1) D'Allonville, *Mémoires secrets*, t. II (1838).

Le 20 juin, le peuple envahissait les Tuileries. M[me] de Lamballe ne quitta pas la reine pendant cette fatale journée. « Toujours pendant cette longue scène, appuyée sur le fauteuil de la reine, elle ne semblait occupée que des dangers de cette malheureuse princesse, sans s'occuper des siens propres (1). »

Ce jour-là, le peuple faillit faire subir à Marie-Antoinette le sort qu'il infligeait, deux mois plus tard, à la princesse de Lamballe. « Les hommes, les femmes, les piques et les couteaux, les cris et les injures, tout se rue contre la reine. De ces cannibales, l'un lui montre une poignée de verges avec l'écriteau : *Pour Marie-Antoinette*; l'autre lui présente une guillotine, l'autre une potence et une poupée de femme, l'autre, sous les yeux de la reine qui ne baisse point le regard, avance un morceau de viande en forme de cœur qui saigne sur une planche... (2) ». La fermeté de la princesse de Lamballe ne se démentit pas un instant dans ces tristes conjonctures. Seules, ses forces devaient la trahir, dans une circonstance où la volonté la plus ferme ne pouvait que fléchir.

Le 10 août, afin de délibérer sur le sort de la royauté, on avait, conformément à la Constitution, enfermé Louis XVI et sa famille dans la loge du logographe, située derrière le fauteuil du président. Cette pièce étroite, à peine éclairée, ne recevant de jour et d'air qu'à

(1) *Souvenirs de la Comtesse de Lâge de Volude.*
(2) DE GONCOURT, *Histoire de Marie-Antoinette.*

travers un épais grillage, était horriblement chaude ; de plus, l'atmosphère en était lourde et chargée (1). M[me] de Lamballe, d'un tempérament délicat, et sujette à des faiblesses, s'évanouit et dut être transportée aux Feuillants. Revenue à elle, elle exigea qu'on la reconduisît auprès de la reine ; elle voulait jusqu'au bout gravir son calvaire.

A la suite d'une délibération des plus orageuses, l'Assemblée décrétait que des logements seraient préparés aux Feuillants pour la famille royale. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que la surveillance des captifs y serait presque impossible, et il fut décidé qu'on les transférerait au Temple, où les mesures d'ordre pourraient être plus efficaces.

La famille royale arrivait au Temple le lundi 13 août, à sept heures du soir. M[me] de Lamballe était du petit nombre de ceux qui accompagnaient les souverains.

Dans la nuit du 19 au 20, un arrêté de la Commune ordonnait de faire sortir du Temple toutes les personnes qui n'étaient pas de la famille royale : la princesse de Lamballe était visée par le décret. Conduite à la Commune, elle y fut soumise à un bref interrogatoire. On la laissa ensuite pendant plusieurs heures dans le cabinet d'un membre de l'Assemblée.

A midi, on vint la chercher pour la conduire à sa nouvelle prison. M[lle] de Tourzel, qui était avec la princesse,

(1) G. Bertin, *Madame de Lamballe*, p. 285.

a laissé de l'épisode un récit aussi poignant que véridique : « On vint alors, écrit-elle, nous chercher pour nous conduire à la prison de la Force. On nous fit monter dans un fiacre ; il était entouré de gendarmes, suivis d'un peuple immense. C'était dimanche; il y avait un officier de gendarmerie avec nous dans la voiture. Ce fut par le guichet donnant sur la rue des Balais, près la rue Saint-Antoine, que nous entrâmes dans cette triste prison. Mme de Lamballe, ma mère et moi, nous fûmes séparées. On nous conduisit dans des cachots différents... »

La prison où fut enfermée la princesse de Lamballe, était la *Petite-Force* (1).

Cette maison de détention renfermait 110 femmes ; parmi elles, on comptait un grand nombre de filles pu-

(1) La Force comprenait deux bâtiments : la *Grande-Force*, où l'on enfermait les prisonniers pour dettes, les militaires indisciplinés ou déserteurs, les personnes arrêtées dans les rues ou les lieux publics, se livrant à des rixes, ou faisant du tapage, et tous les suspects ou vagabonds sans aveu. Ce lieu de détention était plus particulièrement destiné aux hommes.

Quant à la *Petite-Force*, elle avait été établie, en 1785, pour recevoir les prostituées, jusqu'au jour où l'on convertit le couvent des Prêtres de la mission Saint-Lazare en maison de détention pour femmes.

La *Petite-Force* avait son entrée rue Pavée-au-Marais, n° 22 ; elle s'élevait sur une partie de l'ancien hôtel de Brienne. Une voûte sous laquelle étaient ménagées trois portes, surmontées de croisées étroites et grillées, donnait accès dans la cour dite de la *Madeleine* ; des bornes en pierre, reliées par des chaînes, défendaient l'approche du corps de bâtiment donnant sur la rue Pavée. (P. Fassy, *Episode de l'histoire de Paris sous la Terreur*.)

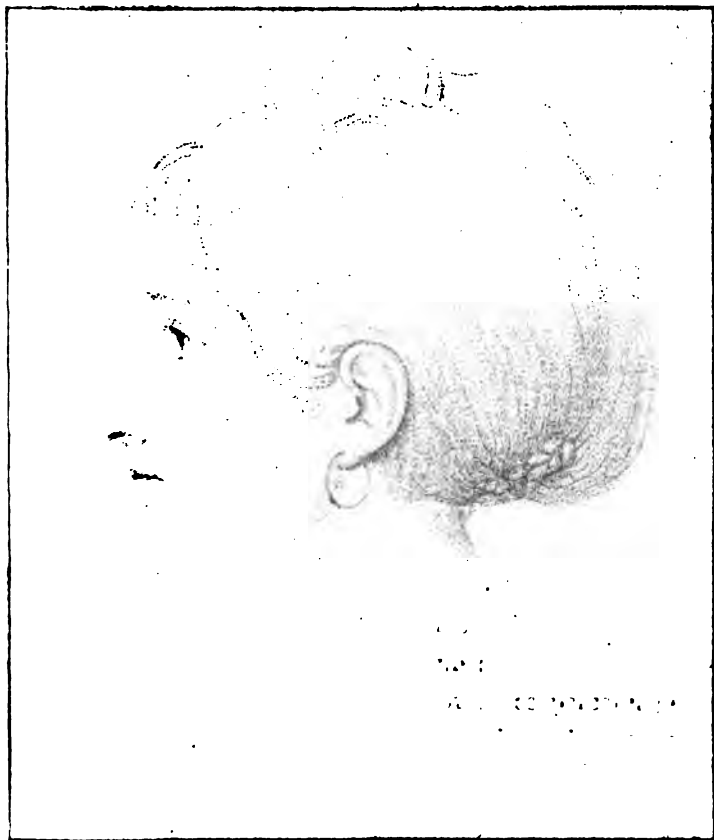
bliques et de malheureuses créatures de tout âge, accusées d'avoir volé du linge ou de la vaisselle au château des Tuileries, dans la journée du 10 août et dans la nuit du 10 au 11.

De ces cent dix femmes, neuf seulement étaient détenues pour motif politique. L'écrou de M[me] de Lamballe portait : « Marie-Thérèse-Louise *de Savoie de Bourbon-Lamballe*. De l'ordre de M. Pétion, maire, et MM. les commissaires des 48 sections. »

A-t-on eu véritablement l'intention de sauver la princesse, et des démarches ont-elles été tentées dans ce sens ? On dit que le registre d'écrou portait cette mention à côté du nom de la princesse de Lamballe : « Conduite le 3 septembre au grand hôtel de la Force. » Dans quel but cette translation ? Pourquoi séparait-on la princesse de ses compagnes de captivité qui, pour la plupart, eurent la vie sauve? Il semble que la réponse soit facile : c'est qu'on avait décidé de l'immoler (1) !

Et pourtant, de combien de sollicitations certains membres influents de la Commune, Manuel entre autres, furent-ils l'objet ! En sa qualité de procureur-syndic, Manuel avait une influence prépondérante, et s'il résista, c'est, sans aucun doute, qu'il ne fut pas seul maître de régler la destinée de l'infortunée princesse. Grâce à lui,

(1) Il est facile de voir, en examinant cet écrou, écrit M. de Beauchesne qui l'a eu sous les yeux, qu'une destinée particulière atteindrait cette malheureuse princesse ; l'absence de profession, les mots de *Savoie* et de *Bourbon-Lamballe*, mis avec intention en saillie, tout semblait indiquer qu'un sort exceptionnel lui était réservé.



La Princesse de Lamballe.

(D'après un croquis de l'époque.)

Mme de Saint-Brice, alors dans un état intéressant, Pauline de Tourzel, et vingt-quatre femmes de haut rang avaient été relâchées. La princesse de Lamballe, à peu près seule, ne bénéficia pas de cette amnistie.

On prétend que le duc de Penthièvre, inquiet du sort de sa belle-fille, avait fait offrir à Manuel, par un de ses émissaires, une somme de 150.000 livres ; celui-ci aurait accepté l'offre et avait promis de faire mettre la princesse en liberté. Le vrai rôle de Manuel en cette circonstance pourrait bien avoir été celui que nous fait connaître un homme, très mêlé aux événements de cette époque et dont nous aurons d'autres occasions d'utiliser les dépositions, toujours empreintes de sincérité : nous voulons parler du médecin même de la princesse, le Dr Seiffert, dont l'un de nous possède le journal intime, resté jusqu'à ce jour inédit.

Le Dr Seiffert conte qu'il se présenta d'abord chez Pétion. Il lui représenta énergiquement qu'il allait sanctionner le plus épouvantable des crimes.

— « Le peuple de Paris, lui répondit ce personnage pusillanime, administre lui-même la justice, et je suis son prisonnier (*sic*).

— « Le peuple de Paris, lui répliqua son interlocuteur, n'est pas le peuple français, et quelques habitants de la capitale ne sont pas tout Paris... Qui a donné le droit à un pareil ramassis de s'ériger ainsi en juges et de condamner à mort et de massacrer des prisonniers d'Etat ? La plupart des gardes nationaux de Paris n'attendent

que l'ordre écrit d'arrêter une telle entreprise, qui est aussi funeste pour la liberté qu'elle est honteuse pour un peuple civilisé.

— « Je ne dispose d'aucun pouvoir, interrompit Pétion ; je suis, je vous l'ai déjà dit, prisonnier du peuple. Adressez-vous à ceux des chefs que le peuple ne contrôle pas. »

Danton ne fit pas au Dr Seiffert un accueil plus encourageant. « Le peuple français, lui dit-il sur un ton de menace, a ses chefs à Paris. Le peuple de Paris est sa sentinelle. Ce que celui-ci réalise aujourd'hui, c'est la mort de son esclavage et la résurrection de sa liberté. Celui qui tenterait de s'opposer à la justice populaire ne saurait être qu'un ennemi du peuple. »

Marat persifla gaiement le confrère dont il voulait bien reconnaître la valeur comme médecin, mais à qui il déniait toute clairvoyance en matière politique.

Ayant perdu l'espoir de fléchir les chefs du mouvement qui se préparait, le Dr Seiffert borna ses efforts à tenter d'obtenir la délivrance de sa cliente, la princesse de Lamballe. Il se rendit chez Manuel, dont il n'ignorait pas la grande influence sur la populace. « La faux de l'égalité, lui répondit cet orateur de club, dans le langage ampoulé qui lui était familier, doit être suspendue au-dessus de toutes les têtes des ennemis de la liberté du peuple. Les femmes sont souvent les plus dangereuses, et il est sage et prudent de ne pas faire d'exception en leur faveur. En vous mêlant d'une affaire où est en

cause la fondation de la liberté et de l'égalité d'un grand peuple, vous risquez votre tête, et cela, pour avoir voulu faire montre d'une fausse pitié. Votre qualité d'étranger devrait vous imposer plus de retenue... »

Seiffert, pouruivant ses démarches, se présente chez Robespierre, dont il espérait émouvoir la sensibilité.

« Le peuple est trop juste, lui répondit cet hypocrite ambitieux, — c'est ainsi que le caractérise le docteur, — pour attaquer l'innocence. Vous n'avez pas autre chose à faire que d'attendre le résultat de sa justice. Le peuple sait naturellement reconnaître l'innocence... Mais il ne peut cependant *exprimer* ses regrets de voir couler le sang de ses ennemis héréditaires... Je vois, poursuivit le fourbe, que vous portez un intérêt particulier à la femme Lamballe...

— « Si vous l'aviez rencontrée seulement une fois en société, vous vous expliqueriez l'intérêt que je porte à la princesse. Elle a un cœur exquis; c'est une véritable amie du peuple. Elle déteste la Cour, et ce n'est que parce qu'elle y était forcée par ses fonctions qu'elle est restée auprès de ceux dont elle dépendait... Je lui ai sauvé la vie comme médecin, je la connais à fond : elle mérite toute la sympathie des amis de la liberté. Vous jouissez d'une grande influence sur le peuple ; un seul mot de protection de vous peut la soustraire à tout danger, et vous gagner beaucoup d'amis par la reconnaissance.

— « Ce que vous me confiez avec tant de grandeur

d'âme me touche, interrompit le fourbe; je vais de suite faire tout ce qui est en mon pouvoir, pour qu'on mette votre protégée en liberté, ainsi que toutes les femmes qui sont emprisonnées avec elle. »

Une heure plus tard, un ancien domestique qui avait toute la confiance de Robespierre, et à qui Seiffert avait donné jadis ses soins, vint trouver le docteur et lui dit :

— « Vous vous êtes rendu aujourd'hui, je ne sais pourquoi, si suspect à Robespierre, qu'il me disait, très irrité : le docteur Seiffert n'est pas un ami de la liberté, mais il est secrètement l'ami des despotes ; il s'est trahi devant moi... »

Seiffert rapporte ensuite qu'il alla trouver le duc d'Orléans, pour intercéder auprès de lui en faveur de la princesse.

« Le duc, écrit-il, était invisible ; son nègre me confia « qu'il se tenait enfermé dans sa chambre. Je lui écrivis, « sans plus tarder, les lignes suivantes : « Recevez-moi « chez vous ; j'ai à vous confier des choses de la plus « haute importance. » Le nègre revint et m'introduisit « aussitôt chez son maître. Après avoir instruit le duc « du danger que courait la princesse de Lamballe, celui-« ci me dit ces paroles : C'est affreux ! mais que puis-je « faire pour elle, étant moi-même presque prisonnier ? « Pour l'amour du ciel, indiquez-moi un moyen de sau-« ver ma belle-sœur ! »

Seiffert engagea, dit-il, le duc à écrire à Danton, ajou-

tant qu'il se chargerait de faire parvenir lui-même la lettre à son adresse. Danton aurait, paraît-il, répondu au duc d'Orléans, qu'il ferait le nécessaire pour empêcher les massacres. On sait comment fut tenue cette promesse.



Sur ces entrefaites, survinrent les événements de septembre. La princesse de Lamballe n'était pas sans inquiétude sur son sort, pendant cette première journée des massacres, où cependant elle fut oubliée.

Le soir venu (2 du mois précité), elle se jeta sur son lit, accablée de fatigue et de préoccupations. Le lendemain matin, deux gardes nationaux entraient dans sa chambre et lui annonçaient son transfert immédiat de la Force à l'Abbaye.

Elle répondit que, prison pour prison, elle préférait rester dans celle où elle était, que d'entrer dans une autre. Elle refusa de descendre et supplia qu'on la laissât tranquille.

Un des agents qui l'entouraient, — d'autres disent un des gardes nationaux, — lui ayant enjoint d'obéir, en ajoutant que sa vie en dépendait, elle répliqua qu'elle allait faire ce qu'on désirait, mais qu'on voulût bien se retirer quelques instants sur le palier, pour lui permettre de revêtir sa robe. Après avoir passé ce vêtement, elle rappela le garde, qui lui offrit le bras, et elle des

cendit dans la chambre du concierge, pièce des plus étroites, où se tenait le tribunal improvisé qui allait la juger.

L'atmosphère y était irrespirable; des flots de gens s'y pressaient, les uns vociférant, les autres fumant, tandis que, par moments, on entendait les râles de ceux qui agonisaient près de là.

La délicate princesse, devant le hideux spectacle qui s'offrit tout à coup à ses yeux, tomba en syncope. Une de ses femmes de chambre lui prodigua des soins ; elle revint à elle, pour défaillir à nouveau, sous les clameurs qui s'élevaient. A peine fut-elle remise, que l'interrogatoire commença. Il ne dura que quelques minutes.

Hébert, procureur de la Commune, prit le premier la parole :

— Qui êtes-vous?

— Marie-Louise, princesse de Savoie.

— Votre qualité ?

— Surintendante de la maison de la reine.

— Avez-vous connaissance des complots de la Cour au 10 août?

— Je ne sais s'il y avait des complots, mais je sais que je n'en avais aucune connaissance.

— Jurez donc, s'écrie alors le président; jurez la liberté, l'égalité, la haine du roi, de la reine et de la royauté!

— Je jurerai facilement les deux premiers, répond la

princesse ; je ne puis jurer le dernier, il n'est pas dans mon cœur.

Un assistant lui souffle alors tout bas : « Jurez donc ; si vous ne jurez pas, vous êtes morte ! »

La princesse ne dit plus un mot, releva ses deux mains à la hauteur de ses yeux pour couvrir son visage, et fit un pas vers le guichet.

Le juge prononça les paroles sacramentelles : *Qu'on élargisse Madame !...* C'était le signal de mort.

On a dit que l'intention du juge était de sauver la princesse ; que l'interrogatoire n'avait d'autre but que de lui tendre une planche de salut. Il est certain qu'il y avait eu un instant d'hésitation. Au moment où les deux individus étaient allés chercher la princesse, pour la conduire devant le tribunal, sur son refus de descendre, ils firent rendre compte de cette résistance imprévue aux officiers municipaux qui présidaient le tribunal sanguinaire de la Grande-Force. Ceux-ci se hâtèrent d'expédier un agent sûr à Pétion et à Manuel, pour savoir d'eux le parti qu'il fallait prendre à l'égard de la princesse.

La Commune était voisine et d'une communication facile et permanente avec la Force. Dès que le messager fut revenu, on donna avis aux citoyens de quitter leurs armes, de se placer parmi la foule qui entourait les cadavres des malheureux sacrifiés la veille, et d'y répandre le bruit de la trahison de la princesse avec la Cour, dans la nuit du 9 au 10 août. Cet ordre fut ponctuellement exécuté.

Vers 11 heures, on entend les cris de : *La Lamballe, la Lamballe !*

Quand les deux municipaux virent que la multitude réclamait sa proie, ils envoyèrent à nouveau chercher la princesse, avec ordre, cette fois, de la ramener de force.

On a prétendu que sa mort était résolue d'avance. C'est possible, mais il se peut aussi qu'une pièce compromettante, trouvée sur elle et dont nous allons parler, ait entraîné les dernières hésitations.

Le frère de lait de Marie-Antoinette, qui a laissé des *Mémoires* du plus captivant intérêt, écrit les lignes qui suivent :

« Je ne puis me refuser au pénible devoir de rapporter ici plusieurs circonstances peu connues qui accompagnèrent et qui suivirent la fin lamentable de la plus digne et chère amie de la reine.

« Trois lettres qui avaient été trouvées dans le bonnet de Mme de Lamballe au moment de son premier interrogatoire, rendaient sa perte presque certaine. Une de ces lettres était de la reine. Ce fait, dont il n'est question dans aucun des mémoires du temps, a été certifié par un officier de Mgr le duc de Penthièvre, qui avait, par l'ordre de ce prince, suivi la princesse à l'Hôtel de Ville. Il entendit distinctement un des commissaires dénoncer ces malheureuses lettres qui, en effet, furent découvertes. Cet infâme dénonciateur avait été attaché huit ans à la princesse, et comblé de ses bienfaits. »

Que la découverte de ces lettres ait influé ou non sur la décision prise par les septembriseurs, nous ne saurions trouver là matière à justifier un crime perpétré dans les circonstances les plus atroces que l'histoire ait jamais enregistrées.



Ces circonstances ont été maintes fois rapportées; mais il nous a paru que le temps était venu de dégager la vérité de tous les récits plus ou moins contradictoires, de toutes les versions plus ou moins fantaisistes de ce drame sanglant, dont la Terreur reste à jamais stigmatisée. Cette vérité, comment pourrions-nous mieux l'établir, qu'en faisant appel aux témoins oculaires de cette lamentable odyssée d'un cadavre odieusement mutilé, et sur lequel s'acharnèrent, avec une violence que seul peut expliquer le sadisme des foules, des misérables qui se sentaient assurés de l'impunité?

Voici comment le secrétaire-rédacteur du Comité de sûreté générale (1) expose le premier acte du drame dont nous allons voir se dérouler les terribles péripéties.

« Quelques *égorgeurs*, ayant aperçu à la Force la princesse de Lamballe, la reconnurent pour la belle-sœur du roi des meurtriers, le duc d'Orléans. Déjà elle avait passé la porte comme libre, lorsque, par malheur, survient un *chef égorgeur*, qui, la reconnaissant d'abord, se

(1) *Révélations de Senart*, p. 44.

rappelle que le roi des assommeurs a donné l'ordre de tuer et d'immoler à sa cupidité sa faible sœur. Il la fit rentrer, et mettant la main sur la tête de la victime, il dit : « Camarades, cette pelote doit être dévidée ».

A ce moment, un des hommes qui l'entouraient, un certain Charlat, garçon perruquier de la rue Saint-Paul, tambour au bataillon des Arcis, imagina de lui enlever son bonnet avec la pointe de son sabre. Ivre de sang et de vin, il atteint la princesse au-dessus de l'œil : le sang jaillit et ses longs cheveux tombent sur ses épaules. Deux hommes, la tenant fortement sous les bras, l'obligèrent à marcher sur des cadavres. Comme elle chancelait à chaque instant, elle avait le soin de croiser les jambes, de manière qu'en tombant, sa pudeur n'eût rien à souffrir de son attitude (1).

De la foule des spectateurs se détache alors « un homme bien mis » qui, voyant les attouchements infâmes que se permettaient les assassins sur la princesse nue, et les efforts inouïs qu'au mépris de la mort dont elle était menacée, elle faisait, pour dérober au regard de ces enragés ce que la nature et la pudeur nous ordonnent de tenir caché, s'écria, dans son indignation : *Rougissez, malheureux, et souvenez-vous que vous avez des femmes et des mères !* Il fut, à l'instant même, percé de mille coups et son corps déchiré et mis en pièces (2).

(1) P.-J.-B. Nougaret, *Hist. des Prisons de Paris et des départements*, t. I, p. 145.

(2) G. Bertin, *Madame de Lamballe*, p. 326.



Massacre de la Princesse de Lamballe.

(*D'après une estampe allemande du temps.*)

Le sinistre cortège arrive dans l'espace étroit qui conduisait de la rue Saint-Antoine à la prison de la Force et qu'on nommait la rue des Ballets (1). Une demi-douzaine d'individus, postés à cet endroit, hasardent quelques cris de : *Grâce ! Grâce !* — « Mort aux laquais déguisés du duc de Penthièvre », s'écrie un des assassins, du nom de Mamin, qui tombe à coups de sabre sur ceux qui réclament l'indulgence pour la victime. Deux de ces dévoués serviteurs furent tués sur place ; les autres trouvèrent leur salut dans la fuite (2). Au même moment, un forcené du nom de Charlat assénait sur la tête de la princesse, évanouie dans les bras des deux hommes qui la soutenaient, un coup de bûche, qui l'étendit sur une pile de cadavres.

Un autre scélérat, un garçon boucher du nom de Gri-

(1) Dans l'ouvrage publié par Firmin Didot, *Paris à travers les âges*, tome II, la figure 42 représente la borne qui se trouvait à l'encoignure de la rue des Ballets et du Roi-de-Sicile, en face de l'entrée de la prison de la Force, borne sur laquelle la princesse de Lamballe eut la tête coupée.

D'après Fassy (*op. cit.*), la prison de la Force était située exactement entre la rue du Roi-de-Sicile, la rue Culture et la rue Pavée. Le petit hôtel de la Force avait une entrée sur la rue Pavée-au-Marais, tandis que la porte du grand hôtel s'ouvrait sur la rue des Ballets, près la rue Saint-Antoine.

La Grande et la Petite-Force ont été détruites en 1847.

La borne où s'était consommé l'attentat resta, pendant toute la journée du crime, maculée de sang et des restes de chair. Ce fut la fille d'un perruquier de la rue des Ballets qui vint l'éponger et la laver.

(2) *Biographie Michaud*, citée par de Lescure, *La Princesse de Lamballe, sa vie, sa mort*, p. 353.

son, lui coupait la tête (1) avec son couteau de boucherie. On exposa ensuite le cadavre décapité aux insultes de la populace. Il resta plus de deux heures dans cette position. A mesure que le sang, qui coulait de ses blessures ou de celui des autres victimes qui gisaient à ses côtés, salissait son corps, des hommes apostés exprès étaient occupés à le laver, faisant remarquer sa blancheur à ceux qui se pressaient autour (2).

Il se passe alors des scènes de la plus révoltante lubricité, que notre plume hésite à retracer.

On coupe les mamelles de la malheureuse femme ; on ouvre son corps, dont on retire les entrailles. Un de ses assassins s'en fait une ceinture ; puis il lui arrache le cœur et le porte à ses lèvres (3) ; il le mordait même, à ce qu'assure un témoin (4).

(1) D'après Hervelin, tambour des canonniers de la section des Halles, dont M. A. Bégis a publié l'intéressante relation (*Annuaire de la Société des Amis des Livres*, 1891, p. 39 et suiv.), ce serait un nommé Forguat, tambour-major de la gendarmerie, qui aurait coupé la tête de la princesse.

(2) Récit de Peltier, dans de LESCURE, *op. cit.*, p. 359-360.

(3) V. *Intermédiaire*, août et septembre 1867, p. 300.

(4) M. A. Bonnardot tenait d'un marchand de tableaux, dessins et estampes, le père Panier, qui occupait un modeste étalage sous le pavillon est de l'Institut, il y a quelque quarante ans, le récit suivant :

A l'âge de 10 ou 12 ans, il logeait chez un proche parent, commerçant du faubourg Saint-Antoine. Un jour, sur la brune, il vit entrer dans la cour de la maison un homme débraillé et mal affermi sur ses jambes, tenant à la main un sale plat d'étain où s'étalait un lambeau de chair noirâtre. Sur la réquisition de cet homme, l'enfant appela son parent, et, dans la cour, s'établit ce dialogue, ici reproduit en

Tout ce que la férocité peut produire de plus horrible et de plus froidement cruel, écrit un autre contemporain (1), fut exercé sur Mme de Lamballe. Lorsque la princesse fut mutilée de cent manières différentes, lorsque les assassins se furent partagé les morceaux sanglants de son corps, l'un de ces monstres lui coupa la partie virginale (2) et s'en fit des moustaches, en présence des spectateurs saisis d'épouvante et d'horreur (3).

D'après d'autres écrivains (4), on aurait chargé un

termes plus ou moins conformes à la réalité : « Citoyen, es-tu un vrai « patriote ? — Autant que toi, citoyen. — Alors, mors là-dedans. — « Que portes-tu là ? — Ça ? c'est le cœur de la Lamballe. Ton coup « de dent prouvera que tu es l'ennemi des aristocrates. — Je n'en « ferai rien et ne m'en croirai pas pour cela moins bon patriote. — « Alors, tant pis pour toi, si ça t'attire du désagrément ! »

L'homme ayant déposé le plat sur l'appui d'une fenêtre, où l'enfant put considérer de près le hideux débris, se retira en un coin de la cour, et là — circonstance qui avait frappé l'imagination du narrateur, — il mit un temps fort long à évacuer les copieuses libations qu'il avait faites dans les diverses sections où il avait colporté son plat d'étain.

(1) Mercier.

(2) Son cœur fut arraché, et un monstre, par un raffinement de barbarie la plus révoltante, lui enleva les parties génitales et les appliqua sur la garde de son sabre. Ce barbare égorgeur en fit parade pendant et après les massacres. (*Mémoires de Senart*, p. 45.)

(3) *Paris pendant la Révolution*, par Mercier, t. I, Poulet-Malassis, 1862.

« Tout a été dit sur les indignes profanations qu'on a fait subir au cadavre de cette infortunée princesse. Mais les collectionneurs ne respectent rien. J'ai vu, il y a une vingtaine d'années, dans un château des environs de Liège (Belgique), conservées, toutes parcheminées, tendues sur un coussin de satin, les parties arrachées à la princesse de Lamballe. » *Intermédiaire*, 10 juin 1894.

(4) Peltier et Bertrand de Molleville.

canon avec une jambe détachée du tronc de l'infortunée princesse !

Un citoyen, qui passait par hasard le 3 septembre (1792), rue Saint-Antoine, en face la Force, assista à toutes les phases du drame. Il vit sortir de la prison « une petite femme vêtue de blanc, que les bourreaux armés de toutes sortes d'armes assommaient ». Il vit décapiter la jeune femme ; il suivit le hideux cortège, promenant dans tout Paris cette loque sanglante qui, hier encore, était la belle Lamballe, cette adorable femme qu'on accusait d'avoir prostitué sa beauté à la Cour du ci-devant Veto.

Les meurtriers, traînant ces débris sanglants, parcoururent plusieurs rues. Arrivés au bout de la rue Sainte-Marguerite, ils s'aperçurent que, « parmi le reste des vêtements qui couvraient encore le cadavre, il s'élevait une petite grosseur ». Vérification faite, c'était un portefeuille. Un tambour des canonniers de la section des Halles, du nom d'Hervelin (1), se le fit remettre et le porta, sans perdre de temps, au Comité de la section des Enfants-Trouvés.

Le président ouvrit le paquet, fit confrontation des pièces avec l'état que le Comité venait d'en dresser ; après quoi, il le restitua à Hervelin, en approuvant sa conduite.

De là, le même citoyen se rend à l'Assemblée législa-

(1) Son interrogatoire, devant le septième Comité de surveillance, « séant rue Avoye, section de la Réunion de Paris, le 11 floréal, l'an III de la République française, une et indivisible (30 avril 1795), est conservé aux Archives. Il a été reproduit en entier par M. Bégis, dans l'*Annuaire de la Société des Amis des Livres*, XII[e] année.

tive. La séance étant levée, il s'adresse à un huissier à chaîne, qui le renvoie au Comité de surveillance et de sûreté générale, où il déposa le portefeuille (1) avec l'état.

Son récit terminé, le président ayant demandé à Hervelin s'il n'avait pas remarqué celui « qui tenait au bout d'une pique soit la tête, soit toute autre partie du corps de la princesse », Hervelin répond négativement ; mais il se rappelle que, « dans ce moment, il a bu un verre de bière chez un limonadier aux environs de cet endroit ; que ce limonadier l'est venu chercher et qu'il n'a trouvé dans ledit café aucunes personnes de sa connaissance, si ce n'est les quatre particuliers qui l'accompagnaient pour la sûreté du portefeuille ».

L'interrogatoire se poursuit, et pour ne rien lui enlever de son saisissant réalisme, nous allons en transcrire la partie qui confirme les horribles mutilations dont nous avons rapporté plus haut les tristes détails.

A cette question : « Si la tête de la susdite n'avait pas été déposée sur le comptoir de l'épicier où ils étaient à boire », Hervelin répond qu'il ne l'a pas vu.

D. — Si, sur le fourneau de feu, fourni par le limonadier dont a été parlé, sur la demande des hommes et même sur la sienne, il n'a pas été grillé le cœur de la

(1) Ce portefeuille contenait une lettre, « un anneau d'or avec inscription en dedans et en dehors, et un paquet de neuf petites clefs, dans un même anneau d'acier, un étui en galuchat contenant une paire de lunettes montées en acier... » *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, etc., par A. DE BEAUCHESNE ; Paris, 1894, t. I, p. 551-552.

ci-devant princesse de Lamballe, et si lui-même ne l'a pas mangé ?

R. — Qu'il ne l'avait pas vu et ne l'avait pas mangé.

D. — Si au bout de son sabre il ne portait pas les parties génitales de la susdite ?

R. — Non, mais bien un morceau de peigne de son chignon.

D. — Comment le bout de ce peigne a pu être piqué au bout de son sabre ?

R. — Que c'était un morceau de sa toque.

D. — A lui observé que le peigne et la toque sont deux objets séparés.

R. — Que l'un et l'autre tenaient ensemble par des fils de fer.

D. — Où il avait ramassé ces objets ?

R. — Que c'était dans le ruisseau vis-à-vis de la Force.

D. — S'il faisait partie du cortège qui parcourait les rues avec la tête et les autres parties du corps de la susdite ?

R. — Non.

*
* *

Nous allons essayer de reconstituer, à l'aide des relations du temps, l'itinéraire suivi par ce cortège.

De la Force, il dut d'abord gagner le Temple, par les rues des Francs-Bourgeois, du Chaume et de la Corderie (1). Arrivé là — il était environ midi — un grand

(1) G. Lenotre, *Captivité et mort de Marie-Antoinette*. p. 79 (n.).

mouvement se produit. La femme d'un ancien membre de l'Académie de peinture, qui avait quelques obligations à la princesse, M[me] Lebel, s'approche et s'enquiert de ce qui se passe. « C'est, lui dit-on, la tête de la Lamballe que l'on va promener dans Paris ! »

M[me] Lebel s'enfuit en toute hâte chez un perruquier, dont elle connaît les sentiments royalistes, et où elle se croit assurée de trouver un asile. A peine y est-elle entrée, que la bande envahit la boutique et vient demander au barbier « d'accommoder » la tête de la princesse. Celui-ci se voit contraint d'obéir. Il lave, il frise et il poudre la blonde chevelure, souillée de sang. — « Au moins, maintenant, Antoinette pourra la reconnaître », s'écrie le porteur, en redressant sa pique, au bout de laquelle il a replacé la tête de la victime (1).

Vers une heure, les municipaux de garde à la prison du Temple apprennent, par la rumeur publique, qu'on apporte la tête de la princesse, pour la faire baiser à la reine et les traîner ensuite toutes deux dans les rues. Un cavalier d'ordonnance, envoyé à la découverte, annonce qu'une foule immense se porte sur le Temple, avec la hideuse dépouille. Deux commissaires sont envoyés au-devant pour parlementer, et ramener, si possible, à la raison les plus exaltés.

Une ceinture tricolore (2) est la seule barrière que les

(1) De Beauchesne, t. I, p. 280.
(2) Cléry dut rembourser le prix du ruban au municipal qui en

municipaux ont voulu opposer à la fureur du peuple. L'un d'entre eux (1), monté sur une chaise, se dispose à haranguer la multitude. Il leur dit que « des magistrats choisis par eux étaient chargés par l'Assemblée nationale d'un dépôt dont ils lui devaient compte, ainsi qu'à la France entière, et qu'ils avaient juré de le remettre tel qu'ils l'avaient reçu. » Il leur fit sentir « combien il serait impolitique de se priver d'otages si précieux, au moment où l'ennemi était le maître de nos frontières. D'un autre côté, ne serait-ce pas démontrer leur innocence que de ne pas oser les juger ? » Il termine en les invitant « à se prémunir contre les conseils de quelques méchants qui voudraient porter les Parisiens à des excès, afin de les calomnier ensuite dans l'esprit de leurs frères des départements » ; et pour leur témoigner la confiance du conseil en leur sagesse, il leur dit « qu'il avait été arrêté que six d'entre eux seraient admis à faire le tour du jardin, les commissaires à leur tête. »

La barrière fut à l'instant soulevée et ils entrèrent, avec les dépouilles, environ une douzaine, qui se laissèrent conduire avec assez de docilité jusqu'auprès de la Tour ; mais des ouvriers s'étant mêlés à eux, il fut dès lors plus difficile de les contenir.

avait fait les frais : il avait coûté 45 sols. (DE BEAUCHESNE, *op. cit.*, p. 290.)

(1) Daujon et non Danjou, comme l'écrit Beauchesne. Ce sont deux personnes différentes. (Cf. LENOTRE, *Captivité de Marie-Antoinette*, p. 45 et suiv.)

Quelques voix ayant demandé que Marie-Antoinette se mît à la croisée, d'autres dirent qu'il fallait monter, si elle ne se montrait pas, et lui faire baiser la tête de sa p... L'attitude énergique des magistrats chargés de la garde du Temple put seule empêcher ces forcenés de mettre leur projet à exécution. Voyant alors qu'ils ne pourraient rien obtenir, ils firent des imprécations horribles ; « les termes les plus obscènes et les plus dégoûtants furent vomis avec des hurlements affreux. »

***

De la prison du Temple où allaient se porter les forcenés? On a supposé, avec assez de vraisemblance, qu'ils suivirent les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis, pour aller à l'hôtel de Toulouse (actuellement la Banque de France), habité par le duc de Penthièvre.

On y était prêt à tout événement. Sentant que toute résistance était vaine, on ouvrit les galeries et on attendit en tremblant l'affreuse bande.

Déjà celle-ci traversait la rue de Cléry, lorsqu'un homme s'approche de Charlat, qui portait la tête, et lui demande où il va :

— Faire baiser à cette... ses beaux meubles.

— Vous vous trompez, ce n'est pas ici chez elle, elle n'y demeure plus ; c'est à l'hôtel de Louvois ou aux Tuileries.

La princesse avait, en effet, un appartement aux

Tuileries, et des écuries rue Richelieu; mais elle habitait en réalité l'hôtel de Toulouse. Heureusement l'homme fut cru sur parole, et la bande se dirigea vers les Tuileries.

Est-ce en allant ou en revenant des Tuileries que le cortège traversa le Palais-Royal, le fait est difficile à préciser.

Le duc d'Orléans allait se mettre à table, en compagnie de Mme de Buffon, sa maîtresse, et de quelques Anglais de leurs amis. Comme ils attendaient le dîner, ils entendent les clameurs de la populace. S'étant mis aux fenêtres, ils aperçoivent la tête de la princesse de Lamballe. Frappés d'horreur à la vue d'un tel spectacle, — rapporte un des témoins de la scène, — ils se retirent à l'autre extrémité de la pièce, où se trouvait assis le duc d'Orléans. Celui-ci demande ce qui se passait; il lui est répondu que l'on promenait une tête au bout d'une pique. — « Oh! fit-il, est-ce là tout? Eh bien, allons dîner! »

Il s'informa ensuite si les femmes emprisonnées avaient été massacrées, et ayant reçu pour réponse que plusieurs d'entre elles avaient eu ce triste sort : « Je vous en prie, dit-il, faites-moi savoir ce qu'est devenue Mme de Lamballe ». Un Anglais, assis à ses côtés, fit signe, en passant la main autour de son cou, qu'elle avait été tuée. — « Je vous comprends, dit le duc, et immédiatement il se mit à parler d'autre chose » (1). Retenons

(1) Lettre de M. Burger à Lord Grenville, du 8 septembre 1792.

l'épisode : il sert à éclairer la psychologie de ce duc d'Orléans que l'histoire est loin d'avoir absous.

On a prétendu que les *égorgeurs*, en venant mettre sous les yeux du duc la tête sanglante de sa belle-sœur, avaient voulu lui montrer qu'ils avaient exécuté ponctuellement ses ordres. Ce n'est pas le moment d'expliquer son attitude équivoque. Il est probable qu'il ne fit montre ni du cynisme, ni du sang-froid que d'aucuns lui prêtent en la circonstance. Nous voulons plutôt croire que, soit appréhension d'un pareil sort, soit qu'il éprouvât des regrets réels, il fut vraiment remué par ce drame sinistre, mais n'en laissa rien paraître.

Une Anglaise de qualité, qui le vit peu après, rapporte qu'il lui sembla très impressionné par la mort de sa belle-sœur. Il avait fait, lui dit-il, tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher. « D'après ce que j'appris ensuite, poursuit la narratrice, je suis sûre qu'il disait vrai, car je l'ai toujours entendu exprimer une vive affection pour cette princesse infortunée (1). »

Ajournons les commentaires, et remettons-nous à la poursuite des malheureux restes dont nous avons entrepris de conter la lamentable odyssée.

*
* *

Aux Tuileries, la garde avait empêché la horde de

Historical manuscript commissions, par J.-B. Fortescue esq., preserved at Dropmore, vol. II.)

(1) *Mémoires de Miss Elliott* (édition Lévy), p. 161.

sauvages de pénétrer dans le palais. On les vit alors suivre les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, de la Verrerie et du Roi-de-Sicile, et revenir à leur point de départ, c'est-à-dire à la rue des Ballets, sur l'emplacement actuel de la rue Malher. Est-ce à ce moment qu'ils se rendirent à l'abbaye Saint-Antoine, pour présenter leur sanglant trophée à M[me] de Beauveau, ci-devant abbesse et amie intime de la princesse, qui avait séjourné dans l'établissement les premiers mois de son veuvage ? Nous le présumerions d'autant mieux, que les assassins n'avaient pas besoin de se détourner de leur route, l'abbaye se trouvant sur leur chemin.

Mais ce n'était pas la dernière station du calvaire. Un mémorialiste (1) assure tenir d'un de ses parents l'horrible détail qui suit. Il passait rue Saint-Antoine. Des monceaux de cadavres étaient çà et là. Le sang coulait dans les ruisseaux comme l'eau de la pluie (*sic*). Epouvanté d'horreur et se sentant défaillir, il entre chez un marchand de vin et demande un verre d'eau. Au moment où il buvait, une troupe d'égorgeurs pénètre dans la boutique et demande à boire. « L'un de ces monstres avait à la main une tête de femme fraîchement coupée et dont la magnifique chevelure blonde était enroulée autour de son bras nu. Pour vider son verre, il posa cette tête toute droite sur le comptoir de plomb du marchand. C'était la tête de la princesse de Lamballe ! »

(1) Cf. les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. II, p. 157.

En sortant du cabaret, les cannibales parcoururent les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie et de la Coutellerie, et se dirigèrent vers le Châtelet, sans doute dans l'intention de se débarrasser du corps, en le déposant à la Morgue. Mais la Morgue étant fermée, ils jetèrent les débris du cadavre dans un chantier de construction.

Quant à la tête, sa belle chevelure l'ornait encore, lorsque les monstres prirent une nouvelle résolution : celle de faire revoir à cette infortunée les lieux où elle avait cessé d'être ; car, dans leur horrible délire, ils croyaient que les restes insensibles de leur victime pouvaient encore sentir leurs outrages.

Au moment où la tête passait sous la porte de la Force, un perruquier s'élança et, avec une dextérité inimaginable, il coupa les tresses des cheveux.

« On dit que le nommé P... saisit cet instant pour arracher le fer qui transperçait cette tête, et la mettant dans une serviette dont il s'était pourvu à dessein, il avertit ses camarades et se rendit avec eux à la section Popincourt, où il déclara qu'il avait dans ce linge une tête, qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts, et que le lendemain, il viendrait avec deux autres de ses camarades pour la reprendre, et donnerait cent écus en argent aux pauvres de la section... » C'était, au dire de Weber (1), dont on vient de lire le récit véridique, un sieur P... (Pintel) qui avait ramassé

(1) *Mémoires de Weber*, p. 350 et suiv.

la tête et l'avait apportée à la section des Quinze-Vingts. Le commissaire de la section prit les dispositions nécessaires pour faire inhumer le débris macabre dans le cimetière des Enfants-Trouvés (1).



Maintenant qu'on a lu, dans ses plus horribles détails, le récit de l'assassinat de la princesse de Lamballe, il nous reste à rechercher et à établir, si possible, les mobiles de cet acte de sauvagerie.

Pourquoi cette victime inoffensive, plutôt que tant d'autres dont la culpabilité était moins discutable ? Nous avons cherché à l'expliquer au début de ce chapitre : ce qui prouve, avons-nous dit, qu'on paraît bien avoir eu la préméditation d'immoler la princesse de Lamballe, c'est que, enfermée avec les autres dames de la reine à la Petite-Force, *elle est la seule* qui fut transférée à la Grande-Force, le 3 septembre. « Cette exception à l'égard de cette dame est remarquable », écrivent les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* ; « elle prouve, ou que l'on voulait la juger, la croyant coupable, ou que l'on voulait la soumettre au danger d'un jugement. » T. XVII, p. 417. Les mêmes historiens émettent cette opinion, sur la cause principale de l'assassinat de la princesse de Lamballe :

« ... La condamnation de Mme de Lamballe ne

(1) Cf. *Revue rétrospective*, t. III, p. 496.

s'explique-t-elle pas tout simplement par la haine spéciale que le peuple lui portait? Il faut se souvenir ici de toutes les brochures scandaleuses..., qui accusaient les mœurs de la reine (1). Mme de Lamballe n'y était pas ménagée, et on lui faisait même jouer un rôle de prostituée. Or, le peuple n'avait rien oublié, et cette dame paya de sa vie une mauvaise réputation, qui n'était *peut-être* pas méritée. La haine qu'on portait à la reine et aux mauvaises mœurs qu'on lui prêtait fut déversée tout entière sur sa tête ; elle en fut la victime.

(1) « Une seule femme périt dans cette circonstance (à la Force) ; mais, nous devons le dire, ses liaisons avec l'ennemie la plus acharnée de la Nation, avec Marie-Antoinette, dont elle avait toujours été la compagne de débauche, justifient en quelque sorte les excès auxquels on s'est porté à son égard. » *La Vérité sur les événements du 2 septembre*, par MÉHÉE DE LA TOUCHE.

Vers la même époque, le journaliste Gorsas écrivait dans sa feuille :

« Les liaisons intimes de Mme de Lamballe avec la reine, quelques faits trop connus de la journée du 10, l'ont rangée au nombre des victimes immolées aux mains des citoyens assassinés dans cette fatale et mémorable journée. »

Et ailleurs, à propos des prêtres massacrés aux Carmes, le même publiciste écrit :

« Parmi les effets trouvés sur eux, qu'on inventoria après la mort, on remarqua des petites images en papier, représentant deux cœurs percés de flèches dans une couronne d'épines et surmontés d'une croix. Au bas on lisait :

Cœurs sacrés,
Protégez-nous !

« C'était un signe de ralliement, une espèce de mot d'ordre, que la Lamballe et autres femmes de la cour portaient ainsi sur elles, mais brodés fort proprement sur des morceaux de drap de diverses couleurs. »

« Voici, il nous semble, la vraie cause de l'exception qui frappa cette personne; car, disent les contemporains, *on était en quelque sorte convenu d'épargner toutes les femmes.* » Ibidem, p. 415.

Ce qui, à nos yeux, corroborerait cette opinion, ce sont précisément les ignominies, les scènes d'épouvantable lubricité qui se jouèrent autour de ce cadavre et qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

L'auteur du *Tableau de Paris* qui, remarquons-le en passant, n'est jamais favorable aux « ci-devant », ne trouve cependant aucune justification possible à l'acte, odieux autant qu'inutile, commis par les septembriseurs. Le sincère attachement de la princesse à la reine était tout son crime aux yeux de la multitude : « Au milieu de nos agitations, elle n'avait jamais joué aucun rôle; rien ne pouvait la rendre suspecte aux yeux du peuple, car elle n'était connue que par des actes multiples de bienfaisance; les écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leur feuille. »

Mercier oublie les nombreux pamphlets dirigés contre Marie-Antoinette qui, lui attribuant des vices renouvelés de Lesbos, en désignaient Mme de Lamballe comme la complice. Ne doutons pas que le souvenir de cette imputation n'ait dirigé une partie de ceux qui exercèrent sur le cadavre d'odieuses profanations.

On a cherché d'autres motifs que la liaison entre Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe, pour

expliquer le crime auquel nous voudrions, pour l'honneur de l'humanité, trouver une atténuation (1).

Si d'aucuns ont accusé le duc d'Orléans d'avoir trempé dans le meurtre de sa belle-sœur (2), d'autres ont fait jouer à Robespierre, dans ce drame sinistre, un

(1) En attendant que nous essayions de faire la lumière sur la nature de la liaison qui unissait la princesse de Lamballe à Marie-Antoinette, disons que celle-ci avait donné à maintes reprises à sa surintendante les marques d'une profonde affection.

On sait que, parmi les objets trouvés dans les vêtements de la princesse, figurait une bague en or, ornée d'un chaton de pierre bleue tournante, dans lequel étaient des cheveux blonds liés en lacs d'amour et surmontés de cette devise : « Ils sont blanchis par le malheur ».

La reine avait fait parvenir cette bague à son amie, pendant son séjour à Aix-la Chapelle, après le retour de la famille royale de Varennes.

(2) Le marquis de Ferrières qui, dans ses *Mémoires*, s'est constamment, il est vrai, montré l'adversaire du duc d'Orléans, s'exprime en ces termes sur les rapports de la princesse avec le duc :

« Son attachement connu pour la reine la faisait regarder par les Jacobins et les partisans de Philippe-Egalité comme une ennemie personnelle dont il fallait se défaire. A ce premier motif se joignait, dit-on, un motif d'intérêt. Le duc d'Orléans payait à Mme de Lamballe un douaire de 300.000 livres. L'état de banqueroute auquel l'avaient réduit les sommes immenses prodiguées à l'espoir de faire réussir ses coupables desseins lui rendait cette charge entièrement onéreuse : il saisit un moyen facile de s'en débarrasser. »

La dernière partie de cette grave accusation, écrit M. P. Fassy, basée, d'ailleurs, sur le caractère vague d'un ouï-dire et d'une supposition, tombe devant l'absence de toute prétention possible du duc à la succession de la princesse. Au moment de l'assassinat, le duc et la duchesse d'Orléans étaient séparés de biens juridiquement. Le douaire de Mme de Lamballe ne grevait que d'une petite rente de 30.000 fr. les biens futurs de la princesse d'Orléans. Comme l'a écrit très judicieusement Lamartine : « Le prix du sang était au-dessous d'un assassinat et ne revenait pas même à l'assassin ! » Cf. sur le même point, les *Mémoires secrets*, du Comte D'ALLONVILLE, t. II.

rôle qui, à cette heure, n'est pas définitivement éclairci (1).

*
* *

Est-il bien nécessaire, à présent que nous sommes fixés sur le rôle joué par les auteurs principaux, dans la préparation du drame dont nous avons narré les péripéties, de nous étendre sur celui des comparses ? Les bourreaux (2) n'ont fait qu'exécuter les ordres qu'ils avaient

(1) Sur les rapports de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe avec Robespierre, cf. PRUDHOMME, *Les Révolutions de Paris*, nos 146 et 147 ; SERIEYS, *Anecdotes sur la Révolution*, p. 80 et suiv. ; MICHELET, *Histoire de la Révolution*, III, 487 ; HAMEL, *Histoire de Robespierre*, II, 225, etc.

(2) L'enquête faite en 1795 établit que les bourreaux de la Force étaient au nombre de 13 ; mais ce chiffre doit être évidemment très au-dessous de la réalité. Voici, en tous cas, quels furent les principaux. et ce qu'ils devinrent plus tard :

1° Le *Grand-Nicolas* (Pierre-Nicolas Renier), âgé de 41 ans, natif de Paris, ci-devant fort au Port-Saint-Paul, puis gendarme licencié, demeurant rue des Prêtres-Saint-Paul, fut condamné à 20 ans de fer, le 22 mai 1796. Le chanteur des rues Ange Pitou, qui le vit à la Force, la première année de sa détention, nous fournit sur son compte cette note intéressante :

« En 1796, j'étais en prison à la Force, pour avoir écrit contre l'emprunt forcé, et le 13 vendémiaire, j'ai vu celui que l'opinion publique désignait comme l'assassin de Mme de Lamballe. C'était un grand marinier du Port-au-Bled nommé Nicolas ; il fut condamné aux galères avec deux autres. (Le reste, et c'étaient les exécuteurs des massacres, à 6 francs, à 7 francs et à 12 francs par jour, fut mis en liberté à cette époque, pour ne pas faire rétrograder la révolution.)

« Le même Nicolas était si abhorré même des assassins qu'ils en ont fait justice au bagne. Au reste, je lui ai entendu dire, comme aux autres : nous ne fûmes que les agents secondaires ; nous sommes dans

reçus (1); mais les raffinements de cruauté, les excès sans nom auxquels se sont livrées ces brutes sanguinaires, leur sont imputables sans conteste.

les fers et nos chefs sont dans les honneurs. » *L'Urne des Stuarts*, 1815, p. 144-150.

2° *Petit-Mamin*, âgé de 33 ans, natif de Bordeaux, rentier, demeurant à Paris, place de l'Egalité, section des Tuileries, acquitté par le jugement du 4 floréal an IV, a été toujours considéré comme un des assassins de la princesse. Il passait sa vie dans les bouges du Palais-Royal. Il fut déporté en 1801, à l'île d'Anjouan, l'une des Comores, où il succomba aux fièvres endémiques du pays.

Petit-Mamin fut depuis compris dans l affaire de la rue Saint-Nicaise en compagnie de Catherine Evrard, « la veuve de Marat » Cf. Fassy, *La princesse de Lamballe et la prison de la Force*, pièces jutificatives, n° 12.

3° *Gonord* (Jean-Pierre), né à Paris, âgé de 38 ans, charron, sous-lieutenant de la 16e Cie de la force armée de la section de l'Unité, domicilié Petite-Rue-Taranne, section de l'Unité, n° 528.

S'est vanté d'avoir pris part aux massacres de septembre et de n'être pas étranger à l'assassinat de Mme de Lamballe. (*Hist. des Girondins et des massacres de septembre*, par G. de Cassagnac, t. II, p. 514.)

Gonord fut relaxé, puis arrêté de nouveau et finalement on perd sa trace.

4° *Grison* fut condamné à mort, comme chef d'une bande de brigands, par le tribunal criminel de l'Aube, en janvier 1797. (V. le *Moniteur* de l'an V, n° 125.)

5° Le nègre *Delorme* fut condamné à mort et exécuté le 8 prairial, comme convaincu d'avoir été un des assassins du député Féraud et d'avoir porté sa tête au bout d'une pique.

(1) « Mais ce qui ajoute réellement à l'horreur des massacres, c'est que les exécuteurs aillent, les jours suivants, toucher à la caisse du Comité de surveillance de la commune le salaire qui leur fut promis; et, comme pour braver toute ignominie, les ordonnateurs du paiement en conserveront les preuves ; on trouvera longtemps après, dans le dépôt de la comptabilité du Conseil de la commune, des bons signés : Tallien, Méhée.

« Une nouvelle preuve que ces massacres furent organisés, et qu'ils

Tout au plus leur trouverait-on une explication — nous ne disons pas une atténuation — dans cette ivresse sanglante, dans cette folie passagère que les aliénistes ont étiquetée « sadisme des foules », et dont le martyre de l'infortunée princesse de Lamballe est un des plus affligeants témoignages.

ne furent point le pur ouvrage du hasard et de la circonstance, comme l'ont prétendu leurs apologistes, c'est que les mêmes formes de jugement et jusqu'aux mêmes termes furent employés dans toutes les prisons, c'est qu'on se servit dans toutes du mot dérisoire d'*élargissement*, pour en faire un signal de mort.

« En résumant, conclut Montgaillard, le jugement à porter sur l'épouvantable catastrophe de septembre, on se voit forcé d'avouer que tous les hommes publics, ministres, députés, municipaux, furent coupables, sinon de dessein formé ou par connivence, du moins par lâcheté. » MONTGAILLARD, *Hist. de France*, t. III, p. 208 et suiv.



IV

LES FESSÉES CIVIQUES

Aux actes de sadisme violent, dont nous venons de rapporter des manifestations indéniables, nous devons joindre ceux de sadisme atténué, moins graves assurément pour les victimes, qui ne subirent de leur fait qu'un dommage moral, plutôt qu'une douleur physique. De ce nombre sont les flagellations, dont on a tant abusé durant la période révolutionnaire.

Ici encore, la Révolution n'a rien innové. Cette coutume, elle en a hérité des régimes précédents ; mais, loin de la rejeter comme odieuse et incompatible avec la dignité, elle l'a généralisée.

Quelle singulière conception les hommes de cette époque avaient de la personnalité humaine! Ils adoptaient la guillotine, parce qu'elle simplifiait les supplices et en abrégeait les angoisses, mais ils toléraient l'humiliante fessée, qu'ils auraient dû être les premiers à reléguer dans l'arsenal des vieilles tortures, avec le carcan et le pilori.

Dans les mains du peuple, le fouet devient l'arme de prédilection. Après avoir si souvent été fouetté par le caprice des grands, Jacques Bonhomme fouette à son

tour, et sa poigne est solide ; sa verve s'excite à la vue des appas des belles aristocrates. Son sadisme latent s'éveille. Quel plaisir de meurtrir ces chairs blanches, de les lacérer, ce pendant que, cramoisies de honte, nonnes et ci-devant dames se débattent contre cette justice sommairé !

Comment pourrait-il être policé, ce peuple ; comment pourrait-il avoir perdu l'arrière-goût de la barbarie, quand ceux qui le dirigent témoignent de mœurs toujours cruelles ?

Toute classe opprimée qui se révolte emprunte à l'oppresseur ses armes favorites, et le fouet était en grand honneur avant 89. Châtiment communément appliqué, réservé jadis aux adultères et aux femmes de mauvaise vie, il était d'usage courant dans les prisons et les hôpitaux qui en tenaient lieu.

A la Salpêtrière, l'héroïne de l'affaire du Collier, Mme de Lamotte, dut subir cette peine. Dans cette maison hospitalière, la fessée était réglementée. « Qui ne coud sa demi-chemise, aura le fouet deux fois par jour. » C'était le seul moyen de tenir en respect les prisonnières (1).

A Bicêtre, le fouet était administré aux pensionnaires des deux sexes, sur le corps nu, des pieds à la tête ; et « ceux qui étaient soumis aux grands remèdes (les vénériens) étaient auparavant fouettés » (2).

(1) *Intermédiaire*, 1896, 2e semestre.

(2) M. du Camp, *Paris, ses organes, etc.*, t. IV, p. 244, édition in-12

A Saint-Lazare, on fouettait, et beaucoup ; la chose est certaine. Les ennemis de Beaumarchais essayèrent de le tuer sous le ridicule, en faisant circuler une estampe qui le représentait culotte bas et recevant les verges. On a nié le fait, mais il est hors de doute, ainsi que l'un de nous l'a péremptoirement établi (1).

A la Cour comme à la ville, chez les grands et chez les bourgeois, le fouet était considéré comme le meilleur agent d'éducation et de répression ; aussi n'attachait-on pas à la fustigation le caractère indigne que nous lui reconnaissons aujourd'hui ; la fréquence de cet usage en atténuait la portée.

Sous la Révolution, il prit toute sa valeur morale, car les fustigateurs ne se contentaient pas d'une simple bastonnade, mais troussaient les malheureuses en public, sans souci de leur pudeur outragée. C'est de cette offense, plus que du châtiment lui-même, que souffraient les victimes, — plaisanterie cruelle que le peuple infligeait à ceux et surtout à celles qui n'avaient pas l'heur de lui plaire.

On fouettait les femmes de qualité dans la rue. On fustigeait les religieuses dans leurs cloîtres, envahis par les hordes populaires. Brissotines et Jacobines se défiaient mutuellement et s'administraient des corrections.

Un jour, un des orateurs les plus autorisés du club des Jacobins, le citoyen Varlet, vient y dénoncer

(1) Dr Cabanès, *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 1re série.

les Sœurs de l'hôtel de la Nation (Hôtel-Dieu), les accusant de garder caché dans l'hôpital un prêtre réfractaire, et d'avoir eu l'audace de faire célébrer secrètement une messe des morts pour l'âme du tyran. Il termine en demandant qu'elles fussent exemplairement punies.

« Nous nous en chargeons », s'écrie aussitôt une des tricoteuses qui garnissaient les tribunes et que les discours de Varlet avaient le privilège de mettre en mouvement. Aussitôt dit, elle sort, accompagnée de la bande de mégères qui lui formait une sorte d'état-major, et se dirige par les quais vers l'hôtel de la Nation.

Quatre des tricoteuses pénètrent dans l'hôpital ; elles en sortent bientôt, traînant après elles les malheureuses Sœurs, qui ne savaient où on les conduisait, ni ce qu'on voulait faire d'elles. Elles ne l'apprirent que trop tôt. A mesure qu'elles arrivaient, les tricoteuses s'emparaient d'elles, les courbaient violemment, relevaient leurs vêtements en présence de la foule amassée, et, malgré leurs supplications et leurs cris, les fouettaient impitoyablement, soit avec des lanières de cuir, soit avec des verges.

Les Sœurs furent toutes malades à la suite de ces indignes traitements. L'une d'entre elles, s'étant dégagée des mains qui la retenaient, avait fui du côté du pont ; elle y fut poursuivie par une foule féroce, et précipitée dans la Seine (1).

C'est probablement la même bande qui, le 9 avril 1791,

(1) *Mémoires secrets du XIXe siècle*, par le Vicomte de Beaumont-Vassy.

avec un grand nombre d'hommes, les uns habillés en femmes, les autres sans aucun déguisement, envahit successivement les couvents de Paris, se jetant sur toutes les religieuses et sur toutes les personnes qui étaient retirées dans les couvents, et s'amusant à les battre et à les flageller en public.

Voici comment un journal du temps raconte cette mémorable journée :

« Nos braves gardes nationaux eurent la douleur, comme à l'hôtel de Castries, de se voir, faute d'hommes, condamnés à l'inaction au milieu des plus honteux excès. Ils virent des vierges sacrées de tout âge, la jeunesse timide, la vieillesse infirme, des adolescentes, des octogénaires, des dames respectables, recluses volontaires, mises toutes nues, battues de verges, poursuivies dans cet état affreux de nudité dans tous les coins de leurs maisons et de leurs jardins, terrassées, meurtries de coups, accablées d'injures plus cruelles encore que la mort même. Ils virent jusqu'à ces pieuses filles de Saint-Vincent dont le dévouement est si héroïque et l'humilité si profonde ; ils les virent fustigées, ensanglantées par les mains mêmes de ces hommes et de ces femmes dont elles avaient si souvent nourri la misère, couvert la nudité, soigné les plaies cadavéreuses. Ils eurent en un mot la douleur de voir épuiser sur ces filles innocentes tout ce que la rage d'une soldatesque effrénée pourrait se permettre dans une ville prise d'assaut, et plusieurs heures se passèrent

dans ces tourments. Enfin, quand la rage des bourreaux fut épuisée, les profanateurs défilèrent à travers les haies de soldats sans être troublés dans leur marche triomphale (1). »

Le 7 avril 1791, les Miramionnes et plusieurs autres béguines étaient fessées d'importance dans plusieurs quartiers de Paris. « Et c'est bien fait ! » ajoutait le courriériste Gorsas (2).

Hier, à dix heures et demie, lisons-nous dans une brochure écrite à la date des mêmes événements, « les dames du faubourg Saint-Antoine s'aperçurent qu'à cette heure, il avait été déjà célébré vingt-deux messes, et qu'ordinairement on n'en disait que six à sept. Cette disproportion a fait voir clairement que c'était le refuge de prêtres qui n'ont pas prêté le serment ; en conséquence, elles ont été toutes en pompe, portant des grandes verges à la main, pour venger le déshonneur fait à ce saint lieu. La procession de ces dames arrivant à l'église, la porte leur a été refusée ; l'ouverture en a été bientôt faite et ordonnée par le Sénat populaire qui s'est porté en foule à la chapelle et n'a trouvé qu'une dévote, ci-devant noble, que M. Potdevin, ci-devant vicaire à Saint-Paul, était à confesser clandestinement, et pour une pareille faute a été condamnée à être fouettée publiquement, ainsi que les deux tourières de ce couvent, pour avoir refusé l'entrée à ces dames, ce qui s'est exé-

(1) L. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du Clergé*, t. III.
(2) *Le Courrier des LXXXIII départements.*

cuté sur-le-champ. Quatre de ces dames ont pris la pénitente du vicaire, l'ont conduite au milieu de la grande rue Saint-Antoine, sans précaution ont découvert et fustigé les appas de la pénitente, qui sans doute sont très précieux à son directeur.

« Les grosses tourières subirent le même sort, au même endroit, et leurs fins mouchoirs blancs, destinés à essuyer les larmes de la contrition, ne leur servirent qu'à essuyer les poignées de boue que les polissons leur jetaient aux fesses pendant qu'on les fouettait, à cause, disaient-ils, qu'elles les avaient très blanches. Si la garde nationale n'eût accouru promptement, c'en était fait, toutes les nonnettes auraient éprouvé le même traitement (1). »

Le nombre des religieuses et femmes fouettées fut considérable (2). Trois Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, attachées à la paroisse Sainte-Marguerite, moururent des suites de ces violences.

Les pamphlétaires les célébrèrent avec une joie déli-

(1) *Le fouet donné aux sœurs grisettes par la sainte colère du peuple.*

(2) Le 31 octobre 1793, Carra écrivait, dans ses *Annales patriotiques*, du 9 avril :

«...... La foule s'est transportée dans les églises ; les femmes étaient armées de verges ; elles ont fustigé hors du temple quelques calotins et calotines possédés du démon de la contre-révolution, et les hommes ont beaucoup ri des grimaces de ces lutins flagellés ; cependant la garde nationale est accourue et a rabattu les cotillons retroussés. La municipalité, craignant que les fustigations publiques et trop répétées n'occasionnassent quelque scène plus fâcheuse, a mis fin par une proclamation à ces corrections populaires ; elle a ordonné que les églises des nonnains seraient fermées au public..... »

rante. Loin de chercher à les atténuer, ils les contèrent avec force détails orduriers.

L'un de ces pamphlets porte ce titre suffisamment explicite : « Liste des Sœurs et dévotes qui ont été fouettées par les dames des marchés des différents quartiers de Paris, avec leur nom et leur paroisse et un détail très véritable de toutes leurs aventures avec les curés, vicaires et habitués desdites paroisses. » Sans entrer dans les détails, l'auteur se contente de jeter à toutes les victimes, en bloc, l'accusation d'immoralité ; il incrimine les religieuses de Saint-Roch d'avoir préparé de l'huile bouillante, pour la jeter sur le curé constitutionnel, lorsqu'il passerait sous leurs fenêtres.

Un autre pamphlet, intitulé « Liste des c... aristocrates et constitutionnels qui ont été fouettés hier à tour de bras par les dames de la Halle et du faubourg Saint-Antoine,» est écrit dans le style que l'on imagine et il est impossible d'en rien citer. Il y est assuré que trois cents femmes et religieuses ont été victimes des fustigations.

Le 10 avril, le corps municipal faisait afficher une proclamation, dans laquelle il blâmait les personnes qui prétendaient « punir par des corrections indécentes l'attachement des religieuses aux réfractaires » ; mais tout cela n'était que pour la galerie, et les énergumènes ne l'ignoraient point qui, loin de s'arrêter, poursuivirent de plus belle le cours de leurs exploits (1).

(1) Louis XVI se montra très affecté de ces ignobles scènes. Son ministre, Delessert, écrivit au directoire du département :

Un jour, une femme est fouettée pour avoir craché sur le portrait de M. Necker, au temps de la toute-puissance du ministre. Un peu plus tard, une autre femme subira le même sort, pour avoir conservé chez elle l'image du même personnage, après qu'il eut donné sa démission : en septembre 1790, on vendait dans les rues de Paris : *Le Dialogue entre un noble et sa femme qui fut fessée au Palais-Royal pour avoir gardé le portrait de M. Necker.*

Mme d'Albany avait contre la France les griefs du poète Alfiéri et les siens propres. Les singes-tigres, comme elle les appelait, l'avaient fait trembler ; et, comme elle fuyait, elle avait reçu aux barrières, d'une multitude de barbares, une de ces injures dont la Révolution corrigeait alors les belles aristocrates qui se refusaient

« Le roi, Messieurs, n'a pu apprendre sans une peine extrême les mauvais traitements exercés sur des personnes à qui leur sexe et leur état auraient dû servir de défense. Les mœurs et les lois sont également blessées par des violences de cette nature, et si cette coupable licence n'était pas enfin réprimandée, si à chaque événement, à chaque circonstance, si dans la capitale, sous les yeux du roi et de l'Assemblée nationale, de semblables scènes devaient se renouveler, il n'y aurait effectivement ni liberté, ni sûreté, et la Constitution ne s'établirait pas. C'est donc au nom de la Constitution même, au nom de l'ordre et pour l'honneur du gouvernement, que le roi vous enjoint d'employer les moyens les plus prompts et les plus sûrs pour faire poursuivre et punir les auteurs de ces délits. Mais en même temps que Sa Majesté vous commande d'opposer la sévérité des lois à ces excès, elle désire encore davantage que, par l'autorité de la raison, vous puissiez faire régner cet esprit de tolérance et de modération qui convient à des hommes libres et qui doit être un des plus beaux résultats de notre Constitution. »

à la cocarde et les jeunes religieuses qui se refusaient au monde (1).

Mme de Coigny faillit subir le même sort. Le 22 juin 1791, le jour où l'on apprit à Paris la fuite de Varennes, la curiosité l'avait attirée au Carrousel, avec un de ses amis, M. de Fontenailles; sans doute, son grand air la désigna aux soupçons de la foule; menacée, maltraitée peut-être, elle fut conduite aux Tuileries, gardée prisonnière de onze heures à quatre heures dans le cabinet du roi, jusqu'à ce que M. de Biron vint de l'Assemblée pour les délivrer, elle et son compagnon. Un fragment de lettre du prince de Ligne nous apprend le genre d'insulte qu'elle redoutait de subir :

Remettez-vous ici de ces outrages
Qui pourtant ne menaçaient pas
Votre tête, dit-on, mais de secrets appas,
Que des gens curieux, prétextant la vengeance,
Voulaient voir et montrer, pour l'honneur de la France (2).

*
* *

La province suivit l'exemple de la capitale.

A Nantes, le jour de l'installation de l'évêque constitutionnel, les journaux publiaient un avis, dans lequel on prévenait les « vieilles bigotes » que 45 à 50 jeunes gens, munis de verges, réprimeraient toutes observa-

(1) V. Du Bled, *La Société avant et après la Révolution.*
(2) *Intermédiaire*, 10 juillet 1896.

tions contre le nouvel élu, et étaient déterminés à « trousser le cotillon » et à administrer le fouet à toutes celles qui manifesteraient leur désapprobation (1).

A Lyon, le 8 avril, jour de Pâques, les Jacobins envahirent les oratoires et commirent les plus regrettables excès.

« J'ai vu, écrit un témoin oculaire des faits qu'il raconte (2), des citoyens paisibles tout à coup assaillis par une horde de brigands, le sexe le plus intéressant et le plus faible devenu l'objet d'une persécution féroce, nos femmes et nos filles traînées dans la boue de nos rues, publiquement fouettées et horriblement outragées. Image qui ne s'effacera jamais de ma mémoire ! J'ai vu l'une d'entre elles, baignée de pleurs, dépouillée de ses vêtements, le corps renversé, la tête dans la fange. Des hommes de sang l'environnaient. Ils froissaient de leurs mains impures ses membres délicats, ils assouvissaient tour à tour le besoin de la débauche et celui de la férocité, ils abîmaient leur victime de honte et de douleur. Quant à la garde, elle arrivait toujours pour contempler le crime, jamais pour le réprimer. Et le plus souvent elle était le renfort plutôt que l'effroi des brigands. Aux Pénitentes, une sentinelle croise la baïonnette devant des prêtres. A Saint-Claude, la garde laisse échapper des hommes qui fouettaient une femme et saisit un homme

(1) Ed. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle.*
(2) *La Loi et la Religion vengées des violences commises aux portes des églises catholiques de Lyon*, par Simon (C. Jordan).

qui la vengeait, tandis que quelques soldats du guet, voyant ces horreurs, applaudissaient. »

Les « fessées civiques » étaient devenues si fort à la mode, ou pour mieux dire avaient influencé la mode à ce point, que.. l'usage adopté par les femmes de porter des « inexpressibles » ne reconnaîtrait pas d'autre cause.

Les femmes, — c'est Taine qui rapporte le fait — voyant la fréquence des scènes de fustigation, et dans leur crainte de ne s'y pouvoir soustraire, commencèrent par coudre leurs chemises, en ménageant des ouvertures pour les jambes, afin qu'il fût moins facile de les trousser. Et c'est ainsi, selon l'historien cité, que se serait répandue la coutume, chez les femmes de la bourgeoisie, de porter des pantalons. Nous donnons, est-il besoin de l'ajouter, l'explication pour ce qu'elle vaut.

*
* *

A toutes les époques de trouble ou d'effervescence, les mêmes manifestations morbides se sont reproduites. La Révolution n'a pas eu le monopole de ce réveil du sadisme populaire. Au lendemain de la Terreur, celui-ci ne s'est qu'assoupi, et la civilisation raffinée du XIXe siècle n'a point eu raison de ce bas instinct. Ce serait méconnaître l'âme de la foule, que de l'imaginer assez consciente d'elle-même, assez réfléchie, assez pondérée, pour ne plus se laisser aller à des scènes d'animalité où se marient la cruauté et la luxure. Que d'exemples n'aurions-

nous pas encore à citer, notamment en ce qui concerne la flagellation !

Pendant la Restauration, les dames royalistes de la région du Midi se mettent, le dimanche et les jours fériés, à la recherche des jeunes filles et femmes protestantes, pour les traîner dans la rue, les coucher par terre, relever leurs jupes par derrière et les fesser avec fureur à coups de battoir, auxquels étaient attachées des pointes de fer dessinant une fleur de lis, qui laissaient des marques sanglantes. Ces instruments, on les appelait, pour cette raison, des battoirs royaux (1).

Le fouet était surtout une mesure de répression, entre les mains du peuple ou de l'aristocratie ; aussi est-ce pendant les révolutions et à leurs lendemains que son usage se répand. En 1851, le général Herbillon faisait donner le fouet aux insurgés capturés. Sous la Commune, on n'eut garde d'oublier ce moyen de correction.

La psychologie morbide de l'insurrection de 1871 a été étudiée par notre maître Laborde, dans une plaquette devenue introuvable. Voici un fait dont il n'a pas, à notre souvenir, fait mention, et qui nous a été révélé par Rochefort. Le pamphlétaire raconte l'entrée des Prussiens dans Paris le 1er mars :

« Tout fut calme. Cependant le seul incident un peu mouvementé fut l'arrestation et la fustigation par les

(1) E. Villemot, l'*Événement*, 1874.

En 1815, les dames de la halle de Bordeaux fouettèrent en plein marché une femme, Mme L...

Parisiens de trois salopes qui s'étaient avancées dans les Champs-Elysées au-devant des ennemis, auxquels elles distribuèrent avec affectation de nombreux baisers.

« La foule se jeta sur elles, les mit à peu près nues, et après une fessée brutale, les couvrit de crachats, d'injures, de huées, et même de violents coups de poings. Cette bravade venait-elle de femmes allemandes établies chez nous, et qui étaient allées souhaiter la bienvenue à leurs compatriotes ? Je ne l'ai jamais su, car elles s'enfuirent tout échevelées, et finirent par trouver un refuge dans les maisons avoisinantes, d'où elles s'échappèrent à la nuit (1). » L'épisode est confirmé, sinon dans ses détails, au moins dans sa réalité, par un chroniqueur du siège. « Aucun Parisien, écrit Francis Wey, ne pénétra dans le quartier des Champs-Elysées occupé par les troupes étrangères. Quelques créatures, dans leurs plus voyants atours, ont seules tenté une incestueuse fraternisation. Le peuple les vint prendre au bras des officiers ennemis et les fouetta devant eux publiquement. »

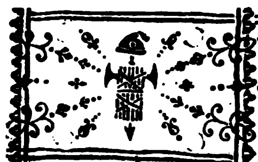
Enfin, faut-il rappeler qu'au lendemain de l'affaire dite des décorations, la Limousin, qui avait voulu s'exhiber, fut vertement corrigée par une foule simpliste, qui trouvait que la meilleure justice était la plus expéditive et la moins fertile en arguties de droit ?

Point n'est besoin, d'ailleurs, de remonter bien loin

(1) *Aventures de ma vie*, chap. XIII.

dans l'histoire pour s'assurer que le fouet est l'instrument de vengeance favori du peuple.

Zola a écrit une page d'un réalisme saisissant, lorsqu'il a raconté la terrible scène entre Gervaise et Virginie, scène qui se termine, comme on sait, par une magistrale fessée à coups de battoir. Une fois encore le romancier des Rougon-Macquart n'a rien emprunté à son imagination.



CHAPITRE SECOND

PERSÉCUTEURS ET PERSÉCUTÉS

I

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le propre des révolutions est de subordonner à l'exercice de la force le droit et la justice. A un excès de pouvoir, le peuple substitue un autre excès de pouvoir. L'équilibre stable, déjà difficile en temps normal, est impossible en temps troublé. Les plateaux de la balance sociale sont alternativement entraînés, la démagogie succédant à l'oppression, la réaction à la révolution, jusqu'à ce qu'enfin la société reprenant possession d'elle-même et de ses facultés intellectuelles, un compromis durable s'établisse entre les diverses classes qui la constituent.

La Révolution française semble, sitôt née, jalouse des iniquités du régime précédent, et érige la violence en mode de gouvernement. La tyrannie populaire devient

alors plus dure que la tyrannie royale. La bascule penche ensuite vers la réaction césarienne, puis la Restauration se précipite à nouveau dans la révolution : toute l'histoire du XIX[e] siècle n'est que l'alternance de ces deux systèmes. L'équilibre aurait été bien plus tôt atteint, l'évolution aurait suivi une voie moins cahotée, si les hommes de 93 avaient su éviter les fautes et les violences de la Terreur.

Mais celle-ci était-elle évitable ? Peut-on demander à un peuple, brusquement appelé à la responsabilité du pouvoir, que rien ne préparait à la vie politique, peut-on lui demander la sagesse d'un Solon ou d'un Lycurgue? Ce serait profondément méconnaître les faiblesses humaines, ainsi que les éléments psychologiques qui constituent la mentalité d'une société.

'On aurait tort d'arguer des excès de la Terreur pour condamner toute l'œuvre ; de même il serait injuste de vouloir blanchir les criminels et les assassins, en ne considérant que le monument formidable érigé par la Convention.

C'est précisément ce que font encore aujourd'hui — surtout aujourd'hui — les hommes de parti. Il y a peu d'historiens de la Révolution qui n'étaient leur critique de leurs passions politiques. En réalité, l'écrivain n'a ni à absoudre ni à condamner. Il se trouve en présence d'événements qui furent, pour ainsi dire, fatals, inévitables, étant donné l'état d'esprit de ces politiciens improvisés.

Au fur et à mesure que les événements se déroulaient,

ils laissaient dans l'âme des révolutionnaires une empreinte plus forte, les prédisposaient à des excès plus grands. La fuite à Varennes ne pouvait avoir d'autre conséquence logique, vingt mois plus tard, que le procès et l'exécution de Louis XVI. Le sang des Girondins réclamait la mort des Dantonistes, celui des Dantonistes appelait Thermidor. Qui pouvait enrayer cette course à l'abîme? Tous ceux qui s'y essayèrent furent entraînés par le torrent.

*
* *

Le Tribunal révolutionnaire subit, comme les comités politiques, le vertige de cette progression dans la violence sanguinaire. Tout d'abord il fit preuve d'une clémence relative ; mais il sombra bientôt dans le délire le plus extravagant dont puisse être saisie une institution judiciaire : il devint une ignoble et détestable parodie de la justice. Devant l'histoire, il porte la responsabilité d'avoir couvert, sous un simulacre d'équité, les rancunes, les haines, les ambitions, les passions, non de la masse, mais de quelques individualités.

Si l'on peut, à la rigueur, expliquer les massacres de septembre, qui furent l'œuvre d'une foule prise de panique, poussée par ses plus vils instincts comme par un rut effréné, on ne saurait oublier que les exécutions de la Terreur furent ordonnées de sang-froid, poursuivies méthodiquement, comme une épuration nécessaire de la société.

Le Tribunal révolutionnaire, à dire vrai, ne fut qu'un instrument, une machine de guerre entre les mains du Comité de Salut public. On a voué à l'exécration la mémoire de Fouquier-Tinville et des présidents Dumas et Coffinhal. Or, comme l'a dit Fouquier, lors de son procès, ils avaient des ordres, qu'ils appliquaient avec un zèle excessif, du reste. Ils étaient assistés de trois juges et de dix jurés, nommés par la Convention, et qui opinaient en public, à haute voix, à la pluralité absolue. « Tout le système de la Terreur était là (1). »

La salle était partagée en deux parties, celle réservée aux spectateurs, et le prétoire. Dans celui-ci, une estrade, où siégeaient : au milieu, le président ; à gauche, les juges ; au-dessous du président, le greffier. A gauche de l'estrade, les gradins réservés aux accusés, et le fauteuil où chacun d'eux prenait place pour l'interrogatoire. A droite, les jurés.

Juges et accusateur avaient pour costume un habit noir, le chapeau Henri IV avec panache de plumes noires et cocarde tricolore ; au cou et sur la poitrine, un ruban tricolore soutenant une médaille (2).

La justice révolutionnaire respecta d'abord les formes légales : les droits de la défense étaient intacts. Mais au procès des Girondins, comme les témoins étaient gênants, que Vergniaud parlait trop bien, et qu'au surplus, l'opinion avait conscience de se trouver devant un

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VIII.

(2) Berriat Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire*.

procès de tendances, on simplifia la procédure. Une députation de 400 sociétés populaires départementales s'étonna qu'on eût besoin de témoins pour juger. Robespierre et Osselin firent voter par la Convention le décret qui permettait au jury de clore les débats au troisième jour d'un procès, quelle que fût l'importance de la fournée.

Ce n'était pas encore assez. La loi du 22 prairial, présentée par Couthon, aggrava considérablement le pouvoir dictatorial du tribunal. Les jurés, épurés et reconnus *solides*, ne pouvaient condamner qu'à la peine de mort. Plus d'interrogatoire préliminaire, plus de défenseur, plus de réquisitoire, plus de résumé du président, plus de témoignages non plus. La preuve matérielle ou morale suffisait.

Les thermidoriens allèrent plus loin encore que les terroristes. Lorsque Robespierre et ses séides furent abandonnés par la Convention, celle-ci prononça, sans l'ombre d'un jugement, leur mise hors la loi ; le tribunal n'eut qu'à constater leur identité pour les envoyer à l'échafaud.

Les débats du tribunal se bornaient, depuis le 22 prairial, à cette simple formalité. Dans la fournée dite des *cent soixante*, où l'on jugeait les prétendus conspirateurs du Luxembourg, le président Dumas se contenta de cet interrogatoire sommaire ·

A un accusé, Dorival .

— Connaissez-vous la conspiration?

— Non.

— Je m'attendais à cette réponse. Elle ne réussira pas. A un autre.

Au nommé Champigny :

— N'êtes-vous pas ex-noble ?

— Oui.

A l'accusé Quédreville :

— Êtes-vous prêtre ?

— Oui, mais j'ai prêté le serment.

— Vous n'avez plus la parole. A un autre.

A l'inculpé Ménil :

— N'étiez-vous pas domestique de l'ex-constituant Menant ?

— Oui.

— A un autre.

A Vély :

— N'étiez-vous pas architecte de Madame ?

— Oui, mais j'ai été disgracié en 1788.

— A un autre.

A Gondrecourt :

— N'avez-vous pas votre beau-père au Luxembourg ?

— Oui.

— A un autre.

A Durfort :

— N'étiez-vous pas garde du corps ?

— Oui.

— A un autre (1).

Thiers, *Histoire de la Révolution française*, livre XXII.

Et ainsi de suite. Ces quelques mots suffisaient à la religion des jurés, qui condamnaient sans plus de témoignages.

En général, c'était sous l'accusation de conspiration que les inculpés paraissaient devant le tribunal, — conspiration plus ou moins prouvée. Il n'est pas niable que, dans le nombre, plus d'un avait comploté le renversement de la tyrannie jacobine; mais combien d'autres, ignorants des intrigues de la politique, se trouvaient dénoncés par un débiteur, par un rival, par un ennemi personnel. La guillotine ne servit que trop souvent les passions particulières.

Au reste, le tribunal, dans le cynisme de ses verdicts, ne se donnait pas la peine d'envelopper ses arrêts de mort d'hypocrites considérants. Il envoyait des citoyens à l'échafaud sous les accusations les plus singulières (1).

Lavoisier et les 27 fermiers généraux qui passèrent en jugement le 19 floréal an II furent condamnés à mort, pour avoir mis de l'eau dans le tabac (2).

Le 17 pluviôse de la même année, un paysan fut convaincu de conspiration, comme « ayant fait mettre en

(1) « Le marquis Hervé de Faudoas, madame de Beaurepaire, sa sœur, et mademoiselle de Faudoas, sa fille, âgée à peine de dix-huit ans, moururent sur l'échafaud. Cette dernière avait écrit que *sa chienne avait mis au monde trois petits républicains*. Il n'en fallait pas davantage pour être conduite à la mort. Ils furent exécutés ensemble le 25 messidor an II, 13 juillet 1794, sans que les assassins eussent égard à l'âge, à la vertu et à la jeunesse. » *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. I, p. 385.

(2) *Moniteur officiel*, 21 floréal an II.

luzerne, sainfoin et trèfle près de trois cents arpents de terre qui auparavant produisaient du blé, et ayant laissé en friche plusieurs pièces de terre qui devaient être en valeur (1). »

Nous ne parlons pas des inculpations de propos inciviques, qui n'avaient d'autre sanction que la mort : tel fut le cas de ce Calmer, président du Comité révolutionnaire de Clichy, livré à Sanson pour « avoir cherché à couvrir de mépris les autorités constituées, en envoyant un jour demander à la municipalité si son âne n'était pas à la commune » (2).

Les registres du Comité de Salut public et du Tribunal révolutionnaire étaient si mal tenus, que les accusateurs publics eux-mêmes ne s'y reconnaissaient pas. Ceux-ci s'adressaient à un bureau spécial, dit de la Correspondance, où arrivaient les dénonciations de Paris et des départements.

A côté fonctionnait le bureau des Pièces accusatrices, où on enregistrait les *états raisonnés des suspects* et leurs notes individuelles, qui étaient analysées par des employés. C'est là que l'agent de la commission populaire venait puiser les motifs de condamnation. Aussi ces registres étaient-ils connus sous le nom de registres mortuaires (3).

On imagine si les employés, qui n'étaient l'objet

(1) Prudhomme, *Dictionnaire des victimes*.
(2) Saint-Prix, *op. cit.*
(3) Fleury, *Mémoires*, t. II.

d'aucune surveillance, en prenaient à leur aise. Ils tripatouillaient les dossiers, enlevant, quand ils avaient quelqu'un à sauver, les pièces compromettantes, supprimant parfois les affaires en cours (1). D'autre part, la commission populaire prenait dans ces bureaux tout ce qui lui plaisait, sans compter et sans donner de reçus.

Il en résulta bientôt un « chaos » indescriptible. Des citoyens furent jugés, guillotinés ou acquittés pour d'autres. « J'ai vu dans ma prison, dit J.-M. de l'Epinard, et plus tard à la Conciergerie, des malheureux qu'on appelait pour briser leurs fers... ; ils venaient d'être guillotinés. Un jour, on apporte plus de quatre-vingts mises en liberté de personnes acquittées par le Comité de Sûreté générale, et il se trouva que le tribunal en avait fait égorger soixante-deux (2). »

D'autres fois, c'est le dispositif du jugement qui n'est pas établi. Dans la journée des 155 (conspiration du Luxembourg), la feuille comporte le nom de 50 accusés, l'acte d'accusation, les signatures des juges : il est muet sur la déclaration du jury, l'application de la loi, le nom des condamnés, la peine prononcée ; ils n'en furent pas moins exécutés (3).

Souvent des accusés furent condamnés pour d'autres.

(1) C'est ainsi que Labussière sauva les acteurs incarcérés de la Comédie-Française, en enlevant de leurs dossiers le réquisitoire écrit de Fouquier. (Cf. Fleury, *Mémoires*.)

(2) Joseph-Marie de l'Epinard, *Mémoires*.

(3) Berriat Saint-Prix, *op. cit.*

Qui ne connaît le drame de la famille Loizerolles et de la famille Sallier, où le père prit sur l'échafaud la place du fils? Inversement, le fils Saint-Pern fut exécuté, le 1er thermidor an II, à la place de son père. Nous rapportons plus loin l'aventure extraordinaire de Mme de Sérilly, se présentant, au procès de Fouquier-Tinville, son extrait mortuaire à la main. Elle avait échappé à l'échafaud en excipant de sa grossesse; on n'en avait pas moins rédigé un procès-verbal d'exécution.

On pourrait citer de nombreux exemples des erreurs judiciaires du Tribunal révolutionnaire. Au surplus, n'est-ce pas le fait habituel de ces tribunaux sommaires, de commettre les plus monstrueuses iniquités, en ne prenant pas même la peine de vérifier l'état civil des accusés?

On a beaucoup disserté sur le chiffre exact des victimes de la Terreur. On comprendra aisément qu'une statistique exacte est impossible, en raison même du désarroi de la comptabilité du greffe criminel.

Voici les chiffres donnés par Berriat Saint-Prix : pour Paris, 30.000 arrestations environ; 2.719 exécutions capitales, ainsi réparties : 7 prononcées par le tribunal du 17 août 1792; 1.256, du 10 mars 93 au 22 prairial; 1.351 (extrême Terreur), du 22 prairial au 9 thermidor; 105, du 10 au 12 thermidor. Thiers arrive au total de 1.867 condamnations à mort; Buchez, de 2.669; Louis Blanc, de 2.750. Tous comptes faits, on voit que le

Tribunal de Paris a envoyé à l'échafaud un douzième des prisonniers.

Ces chiffres sont inférieurs à ceux que l'on donne ordinairement. Si les tribunaux des départements n'avaient pas considérablement aggravé cette statistique, la justice révolutionnaire n'aurait pas acquis le caractère odieux qui lui restera dans l'histoire. Les terribles représailles de Nantes, de Strasbourg, de Lyon, d'Orange, d'Arras et de beaucoup d'autres villes, fournissent un total d'environ douze mille victimes.

Granier de Cassagnac les a classées par catégories. C'est en compulsant ce dernier document qu'on s'aperçoit combien les tribunaux extraordinaires et les commissions militaires firent œuvre néfaste, en privant la Révolution de ses meilleurs enfants. Sur douze mille victimes, il n'y en a pas trois mille appartenant aux deux premières classes de l'ancienne société : noblesse et clergé. Tous les autres étaient du Tiers-Etat, voire du quatrième, puisque la guillotine fit tomber la tête de 4.000 paysans et de 3.000 ouvriers !

Il est superflu d'épiloguer sur une statistique aussi navrante. Elle confirme une fois de plus notre thèse. La Révolution, emportée par les instincts de la foule, n'a pas tardé à dévier de sa voie normale et délibérément, comme une marâtre ivre de fureur, a de ses propres mains immolé les siens. Si elle avait su garder la pondération et l'équilibre mental, doublement nécessaires à ceux qui manient une arme dangereuse, elle n'aurait pas

abouti à la tyrannie jacobine, ni à la réaction thermidorienne. Comme Saturne, elle a dévoré ses enfants, non seulement les plus hardis, les plus téméraires, tels que Danton, Desmoulins ou Robespierre, mais aussi les plus humbles, les plus obscurs, les représentants de cette démocratie naissante qui, après avoir eu foi en elle, l'a reniée pour se jeter dans les bras d'un César.

Cette parodie de la justice n'est pas spéciale à la Révolution de 1789-1793. Chaque fois que le peuple ou le pouvoir veut masquer ses violences sous l'hypocrite verdict d'un tribunal, on peut s'attendre, non seulement aux mêmes erreurs, mais aussi aux mêmes iniquités, à la même férocité.

Faut-il rappeler comment fonctionnèrent les conseils de guerre chargés de réprimer l'insurrection de 1851 (1) ; ceux qui liquidèrent la Commune, en 1871 ? Les exécutions en masse qui suivirent la prise de Paris par les Versaillais, ordonnées au nom de la justice, ne sont-elles pas aussi odieuses que les fournées du Tribunal révolutionnaire ?

Disons, pour conclure, qu'un tribunal extraordinaire est la négation même de la justice. Celle-ci a déjà bien de la peine à régner dans les prétoires ordinaires. Lorsqu'elle est aux prises avec les passions, les haines, les vengeances, elle ne tarde pas à être noyée dans le sang d'innocentes victimes.

(1) Cf. à ce sujet Eugène Ténot, *La Province en décembre 1851*.

Le mot de persécution n'est donc pas trop fort pour être appliqué aux violences de la Terreur. Il implique, en effet, non seulement les excès, les injustices, mais aussi l'exécution d'un plan préalablement arrêté. Il n'y a guère de différences entre les persécutions des premiers chrétiens par l'empire romain, celle des hérétiques ou soi-disant tels par l'Eglise du moyen âge, et celle des suspects (ou de ceux qu'on déclarait suspects) par le Tribunal révolutionnaire.

*
* *

Cliniquement, le terme *persécution* est-il juste ? Peut-on avancer que les protagonistes du tribunal de sang étaient atteints de ce délire dangereux qui caractérise les *persécutés-persécuteurs*? Étudions, à cet effet, la mentalité des personnages.

A tout seigneur, tout honneur. Fouquier-Tinville, le sinistre procureur, a été le grand pourvoyeur de la guillotine. Il le faisait par goût. Il ne connaissait qu'un seul verdict : la mort. Et comme si, à son gré, le tribunal n'allait pas assez vite en affaire, il pressait les jurés, faisait préparer à l'avance les jugements (1), les charrettes, la guillotine.

La salle du tribunal était son bien, sa chose; il en

(1) Il est hors de doute que Fouquier faisait préparer d'avance les dispositifs du jugement. D'autres fois, ils étaient signés en blanc par les juges et remplis ensuite par le greffier.

était l'architecte avisé et pratique. Après le vingt-deux prairial, au lieu des sièges des avocats et du banc des accusés, il avait fait construire un amphithéâtre qui pouvait contenir cent à cent cinquante victimes. C'étaient, disait-il, ses petits gradins. Et, pour ne pas perdre de temps, il avait, au fond du prétoire, élevé l'échafaud. Il fallut l'intervention du Comité de Salut public pour faire enlever la guillotine de la salle où elle était dressée ; pour refréner son zèle, on dut lui interdire des fournées supérieures à soixante individus (1).

C'était Fouquier qui avait proposé de « saigner les condamnés, pour affaiblir le courage qui les accompagnait jusqu'à la mort ». Nous ne parlons pas de la décapitation des suicidés, ni des femmes se déclarant enceintes et envoyées au bourreau, ni des *amalgames* qui lui permettaient de réunir, sous l'inculpation d'un même complot, des accusés qui ne s'étaient jamais vus, ni des dénis de justice sans nombre dont ce singulier magistrat se rendit coutumier : la défense bâillonnée, le choix des jurés solides, le refus d'entendre les témoins et de prendre connaissance des pièces, etc.

On a dit de Fouquier qu'il était alcoolique et on cite, à cet effet, les pages que Proussinalle a consacrées aux prétendues orgies des jurés et de l'accusateur à la buvette du tribunal et dans les restaurants de la périphérie parisienne. Le fait reste à prouver : l'*Histoire*

(1) Thiers, *op. cit.*



Fouquier-Tinville devant le Tribunal révolutionnaire.

secrète du Tribunal révolutionnaire (1) est écrite avec trop de parti pris pour que, sans autres preuves, on puisse y ajouter foi. Ce n'est pas le fait d'un alcoolique d'apporter dans la persécution sanguinaire tant d'implacable sang-froid, tant de logique. Nous penchons plutôt à croire que Fouquier avait, dans sa cruauté, un fond de sadisme latent ; la preuve en est qu'il aimait le spectacle des guillotinades, surtout lorsque c'était le tour de belles et jeunes femmes : ne fit-il pas avancer l'heure de son dîner, pour pouvoir régaler ses yeux de l'exécution des *chemises rouges*, où plusieurs femmes, éblouissantes de jeunesse et de beauté, furent livrées à Sanson ? C'était une âpre volupté pour l'*homme rouge*, que de voir tomber dans le panier ces têtes charmantes, et leur sang vermeil ruisseler sous le hideux couperet.

N'est-ce pas véritablement un vésanique, que ce magistrat barbare qui dépeuple les prisons ? S'il ne présente pas un délire caractérisé, du moins ses actes nous le montrent comme un maniaque ayant perdu tout équilibre. Au reste, il avait des hallucinations fréquentes. Une fois, entre autres, passant aux guichets du Louvre, il prend peur de son ombre, croit entendre les malédictions de ses victimes, la poursuite de leurs clameurs vengeresses. Il hâte le pas ; il n'était pas seul : sans quoi, dit-il, il n'aurait su que devenir.

(1) Proussinalle, *Histoire secrète du Tribunal révolutionnaire.*

Sur lui aussi la Révolution a marqué son emprise. Avant les événements de 1789, il était procureur au Châtelet, et dans ces fonctions il s'était fait distinguer non seulement par sa probité, mais aussi par ses sentiments d'humanité et de pitié. Quand il fut nommé accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, les hommes de loi, notamment un avocat, Bellard, manifestèrent leur joie de voir ce poste redoutable confié à un « honnête homme ».

Une fois dans la place, il ne fut plus le même.

On peut supposer, non sans vraisemblance, qu'il devint à son tour une victime de la peur. Fouquier avait peur de ne pas paraître assez zélé, d'être sacrifié un jour comme suspect, comme tiède, comme modéré. Il tremblait devant ses maîtres du Comité de Salut public et, de même que les anciens apaisaient le courroux des dieux par des sacrifices expiatoires, Fouquier emplissait les fatales charrettes, pour écarter de lui le soupçon et le doute. C'est une méthode de surenchère sanglante que Fouquier inaugura. Esprit pusillanime et faible, entraîné malgré lui dans le mouvement, il crut préférable pour son salut de marcher à l'avant-garde, puisque tous les traînards étaient sacrifiés. Il ignorait qu'après le flux viendrait le reflux, et que les premiers seraient à leur tour les derniers. Il ne pouvait prétendre, plus que les autres, échapper à son sort.

Son compère, le président Dumas, avec lequel il ne s'entendait guère, s'était mis à son diapason. Est-ce

contagion? Est-ce disposition naturelle? Toujours est-il que tous deux rivalisaient de férocité.

Dumas avait la spécialité des mots d'esprit (1) — mais quelle qualité d'esprit!

Les dames de Noailles étaient accusées de conspiration. Elles ne disaient pas un mot, et pour cause : elles étaient complètement sourdes. — « C'est égal, prononce Dumas, elles ont conspiré sourdement (2). »

(1) *L'esprit des bourreaux!* sous ce titre il y aurait tout un chapitre à faire, et non des moins intéressants. A qui serait tenté de l'écrire nous apportons notre contribution. Le 22 ventôse (1793), Le Bon, le féroce proconsul du Pas-de-Calais, écrit à un de ses amis, au lendemain de l'exécution de Mme de Modène : « Avant-hier, la sœur du ci-devant comte de Béthune a *éternué dans le sac!* » C'est le même qui se vantait d'avoir fait guillotiner des vieilles : « à quoi servaient-elles sur la terre? », ou qui, parlant du comte de Montyon promis à la mort, disait : « C'est un bon gros aristocrate, bien dodu, une belle tête à guillotiner! »

Le distributeur des actes d'accusation faisait, lui aussi, de l'esprit aux dépens des victimes. « Tiens, un tel, voici le *Journal du soir!* » (Les actes d'accusation étaient ordinairement signifiés aux prévenus la veille de leur mise en jugement, à 10 ou 11 heures du soir.) Un autre disait : « Dis donc, un tel, voici ton billet d'enterrement! »

(2) Le mot a été attribué par d'autres à Barrère. « Quand on la fit comparaître (l'abbesse de Montmartre) au tribunal révolutionnaire, avant de l'envoyer à l'échafaud, elle était assistée de sa porte-crosse, appelée Mme de Surbeck. — « Citoyens, disait cette religieuse à tous les tigres de cette caverne, comment voudriez-vous que Madame notre Mère pût répondre à ce que vous lui dites? elle est restée sept mois dans un cachot à Saint-Lazare, elle en est devenue sourde... » — « Ecrivez, citoyen greffier, dit le représentant Barrère, chef des jurés et surnommé *l'Anacréon de la guillotine*, écrivez que la ci-devant abbesse de Montmartre a conspiré sourdement. » *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. VI, p. 224-225.

Un vieillard ne souffle mot : il a la langue paralysée. — « Ce n'est pas la langue, dit le président, mais la tête qu'il nous faut. »

Un maître d'armes venait d'être condamné. — « Pare cette volte-là ! », lui dit brutalement le président.

Un éphèbe de seize ans est traduit au tribunal : « S'il n'a que seize ans d'âge, il en a au moins quatre-vingts pour le crime. » Dumas avait toujours la réplique, le mot de la situation.

Détail particulier : il ne siégeait jamais sans deux pistolets chargés, qu'il plaçait à sa droite et à sa gauche, moyen d'intimidation dont il effrayait les accusés.

Le même Dumas avait fait enfermer sa femme au Luxembourg ; il allait l'immoler, lorsque le 9 thermidor la sauva.

La description de sa maison suffit à montrer de quelles terreurs il était poursuivi : sa porte ressemblait à celle d'une prison ; un judas étroit et grillé s'ouvrait à l'arrivée d'un visiteur. On parlementait avec le domestique, qui allait en référer à son maître. Celui-ci recevait rarement la personne, se contentant de lui parler à travers le petit guichet.

Quant aux jurés qui prononçaient les verdicts, ils se faisaient de leur devoir une conception non moins singulière. Voici comment le juré Payan comprenait son rôle ; il écrivait à un de ses amis : « Tu as une grande mission à remplir ; oublie que la nature te fit homme

sensible... Dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice est un crime... Tous ceux qui prétendaient être plus sages et plus justes que leurs collègues étaient des conspirateurs adroits ou des hommes trompés, indignes de la République... Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre (1). »

Comment s'étonner que les jurés, avec une telle mentalité, aient aussi docilement obéi aux injonctions de l'accusateur public ? Pour eux, la justice n'est pas cette déesse sereine qui règne par le triomphe du droit, mais une Furie vengeresse, le glaive toujours levé, et qui ne doit connaître ni clémence, ni fatigue.

La faiblesse devient un crime aux yeux des révolutionnaires. Et ils ont grand soin de l'éviter. Un jour, Danton reçoit la visite d'une femme qui vient, accompagnée de sa petite fille, demander l'élargissement d'un détenu. En les apercevant, le Goliath se lève, ses traits se contractent, puis d'une voix tonnante : « On ne m'attendrit pas, vous demandez l'impossible », s'écrie-t-il, « en prenant l'attitude d'un militaire qui aurait à essuyer une charge de cavalerie (2). »

Le trait est à retenir. Il peint fidèlement ces hommes s'efforçant à se rendre cruels, redoutant un retour

(1) *Papiers saisis chez Robespierre*, t. III.
(2) FLEURY, *Mémoires*, t. II.

offensif de leur sensibilité, et croyant sincèrement que l'austérité et la rigidité d'un Caton leur étaient indispensables. *Summum jus, summa injuria...*

*
* *

Chez beaucoup de *représentants en mission* s'observe pareil état d'âme, souvent une aberration mentale complète.

Carrier, la plus hideuse figure de la Terreur, n'a, pour ainsi dire, plus rien d'humain. C'est un monstre altéré de sang, dont la soif est inextinguible. Il ne se contente pas d'envoyer à la mort tous ceux qui, à un titre quelconque, lui paraissent suspects ; il invente des raffinements de cruauté, qui font de lui l'égal d'un Néron ou d'un Caligula. L'histoire du proconsulat de Carrier à Nantes est trop connue pour que nous nous arrêtions aux détails. Néanmoins, en groupant tous les crimes que son despotisme entassa, on pourra jauger à sa valeur la mentalité de ce sinistre maniaque.

Le jour de son arrivée à Nantes, ivre du pouvoir suprême dont il se voyait investi, il annonce qu'il faut tout égorger et n'accorder de quartier à personne, pas plus à ceux qui avaient la promesse de la vie sauve qu'aux autres prisonniers. Il traite de « Jean-foutres » ceux qui veulent le rappeler au respect de la parole donnée et les menace de la guillotine. Au reste, il ne

parlait jamais que d'égorgements, guillotinades et fusillades.

La commission militaire établie par lui siégeait sous l'influence d'un comité d'ultras, qui s'étaient placés sous le parrainage de l'Ami du Peuple. On l'appelait la « compagnie Marat ». Ses membres prêtaient le serment suivant : « Je jure mort aux royalistes, aux fanatiques, aux muscadins, aux feuillants, aux modérés, de quelque couleur, de quelque masque, de quelque forme qu'ils se revêtent (1). »

Sous ses auspices, la commission militaire rendait des jugements inouïs. Elle condamnait à mort un boulanger qui ne donnait pas le poids, un citoyen pour avoir tenté de corrompre un poste de police en lui offrant un canard; d'autres, pour les notes suivantes : avoir eu un gilet à fleurs de lis, être taré, aristocrate fieffé, prôneur de Girondins, voire accapareur de navets, etc. (2).

Carrier professait le même dédain que Fouquier-Tinville pour les formes légales de la justice. Il disait à Phelippes : « Bah ! bah ! à vous autres juges, il faut cent témoins, cent preuves pour juger les accusés. . faut-il donc tant de preuves? C'est bien plus tôt fait de les jeter à l'eau. Bientôt tu verras sans-culottiser les femmes. » Et dans sa bouche le terme *sans-culottiser* était synonyme de noyer (3.)

(1) Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes.*
(2) Berriat Saint-Prix, *op. cit.*
(3) T. Lallié, *J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention.*

Un jour qu'on implorait de sa clémence la grâce de quatre enfants : « Dans quel pays suis-je ! s'écria-t-il. Tout comme les autres. » Les Nantais avaient recueilli par pitié les orphelins des victimes de Carrier. Le conventionnel exigea que ces *louveteaux* fussent restitués à la République, — c'est-à-dire à la mort qui les guettait (1).

Ce qui a rendu le nom de Carrier tristement célèbre, ce sont les fameuses noyades de Savenay. La première fournée était composée de cinquante-trois prêtres, qu'on embarqua sur un bateau, lequel coula au milieu de la nuit. « Quel torrent révolutionnaire que la Loire !... » écrivait à ce sujet le proconsul. Les ultras de Nantes s'accommodant parfaitement de cette justice expéditive, les noyades se succédèrent.

Carrier fut bientôt débordé. Les prisons regorgeaient et, ajoutant à l'horreur de la situation, le typhus s'abattait sur la ville. Les détenus, mal nourris, dans leur détresse morale et physique devenaient pour le fléau une proie facile. Leurs cadavres allaient empester l'atmosphère. Mieux valait, selon le tyran, les jeter à l'eau tout vivants.

Restait la fusillade, le dernier argument des guerres civiles et des répressions. Carrier ne manqua pas d'y recourir. Tous les jours, des files de prisonniers étaient livrées aux soldats. On avait été obligé d'incorporer des

(1) Thiers, *op. cit.*, t. XXII.



Les noyades de Savenay.

volontaires allemands pour remplir cet office. Comme ils ne savaient pas un mot de français, ils restaient sourds aux imprécations des victimes. On n'avait pas à craindre de leur part un mouvement de pitié. Ils firent une véritable boucherie. A ce moment, plus de justice, plus de formes légales, plus de jugements : ce fut un pendant aux massacres de septembre, avec cette différence qu'à Nantes la Terreur fut réglée, ordonnée, et que le mot d'ordre était officiel.

A côté de l'histoire se place la légende. Les mariages républicains figurent dans cette deuxième catégorie. Les historiens les plus hostiles au jacobinisme n'ont pas pu prouver l'authenticité de ces actes de sadisme, que Carrier aurait ajoutés à sa triste renommée. Ses ennemis, lors de son procès, en parlèrent en termes vagues. Tronçon-Ducoudray, l'avocat du Comité révolutionnaire de Nantes, se borna à dire : « Je ne parle pas de ces atrocités plus révoltantes encore, appelées *mariages républicains*, qui n'ont pas été suffisamment constatées dans les débats, mais dont l'infâme dénomination suppose toujours la plus infâme des barbaries. » Un témoin déposa qu'on attachait les victimes deux à deux, afin qu'il leur fût impossible de se sauver à la nage, et que le nom de *mariage républicain* avait servi à qualifier cette précaution des bourreaux (1). L'arrêt qui fut rendu contre Carrier reste cependant muet sur cette question.

(1) LALLIÉ, *op. cit.*

Il est possible que les exécuteurs des ordres du proconsul aient attaché les victimes deux à deux, mais non point dans un but obscène.

C'est une coutume que les tortionnaires se sont transmise. Se souvient-on de l'incident qui eut pour théâtre la ville de Blagoventchensk, dans la Sibérie Orientale, à la frontière de Mandchourie? C'était il y a quelques années, au moment des troubles des Boxers. Le commandant russe de la place avait reçu l'ordre de *faire passer le fleuve Amour* aux Chinois, c'est-à-dire de les transporter sur la rive chinoise. Mais les cosaques, interprétant à leur façon l'ordre donné, attachèrent les Chinois deux à deux par la natte, et les lancèrent dans l'eau, où ils se noyèrent tous, après s'être débattus vainement. Si l'on peut mettre en doute les *mariages républicains*, les *mariages moscovites* ne sont que trop réels.



Pour en revenir à Carrier, comment, à l'aide des documents qui nous sont restés, définir son état mental ?

Tout d'abord, considérons le physique. Ses portraits, notamment celui gravé en tête de l'opuscule de Babeuf, *Du système de dépopulation*, lui prêtent un air de folie. L'auteur de la *Biographie nouvelle* (1821), qui l'a connu, le décrit ainsi : « C'était un homme d'une taille haute et un peu courbé : il portait cette chevelure noire et grasse que les tyrans populaires avaient mise à la



Carrier

mode ; son geste était forcé, brusque et menaçant ; sa voix dure et rauque ; sa prononciation forte et précipitée ; il avait l'œil petit et hagard, le teint basané, l'air sombre, commun et féroce (1). »

Michelet le montre nerveux et bilieux, d'une imagination violente et mélancolique. Il ajoute : « C'était un grand homme sec, de teint olivâtre, dégingandé, à grands bras gesticulants, et d'un geste faux, ridicule, s'il n'eût fait peur. Son signalement est celui que donne Molière de son fameux Limousin : habitude du corps grêle, barbe rare, cheveux noirs, plats, l'œil inquiet, l'air ahuri, égaré. De tels hommes sont rarement braves, et très souvent furieux (2). »

Carrier était lâche, en effet : n'avait-il pas fui devant l'ennemi, à la bataille de Cholet ? Par contre, lorsque de violentes colères le secouaient, il voyait rouge ; il tirait alors son grand sabre de représentant en mission et ne parlait rien moins que de couper lui-même la tête à ses contradicteurs. Jullien, qui devait dénoncer les excès de Carrier, fut un jour menacé de ce sort.

Les fureurs de Carrier étaient-elles normales ou provoquées ? Furent-elles la conséquence de son tempérament habituel, ou d'une folie développée chez lui à la faveur des événements ? Nous accepterions volontiers la deuxième hypothèse. Jusqu'à son arrivée à

(1) A. AULARD, art. *Carrier* de la *Grande Encyclopédie*.
(2) MICHELET, *op. cit* liv. XV, ch. XVI.

Nantes, il fut un jacobin normal qui, assurément, ne dédaignait pas la violence, mais n'était pas inaccessible à la pitié (1).

Une fois dans la ville chouanne, ses instincts sanguinaires prédominent. Il voulait se montrer à la hauteur de la situation, et celle-ci était terrible.

Le peuple, exaspéré par les méfaits des Vendéens, réclamait vengeance. Ces Vendéens, n'était-ce pas eux qui avaient commencé à semer la terreur ?

Le 20 septembre 1793, ils comblaient le puits Montaigu avec les corps des républicains et basculaient des charrettes de pavés par-dessus cet amas vivant.

Le 15 octobre, à Noirmoutier, tous les bleus prisonniers étaient fusillés. Et quels raffinements dans les tortures, dignes de figurer au Jardin des supplices : des hommes enterrés vifs jusqu'au cou ; d'autres cuits au four ; d'autres, blessés sur le champ de bataille, voyaient s'approcher d'eux des femmes qui, en guise de pansement, leur crevaient les yeux. Enfin, à en croire certains témoignages, que nous n'avons pu vérifier, les noyades, dont on attribue la paternité à Carrier, auraient été inaugurées, avant sa venue, par les Vendéens, qui se débarrassaient ainsi des républicains.

Les Nantais attendaient du proconsul une politique de représailles ; elle ne leur fit pas défaut. Mais la faible tête

(1) « Il reçut avec humanité les Vendéens qui se rendaient, leur fit donner des vivres, leur parla avec douceur ; c'est le témoignage que lui rend un de ses ennemis. » MICHELET, *op. cit.*

de Carrier, prédisposé vraisemblablement, ne sut pas résister à tant d'horreur. Comme Fouquier, il surenchérit sur la fureur populaire, de peur d'être accusé de manquer de zèle. Ici encore, la peur est un facteur psychologique puissant.

Ajoutons que Carrier, tombé malade, s'était difficilement remis. Pendant sa convalescence, il se grisait fréquemment, se livrait à de continuelles débauches, soit avec sa maîtresse, soit avec des prisonnières qui, en s'offrant au monstre, espéraient sauver leurs maris ou leurs enfants. Enfin, le typhus aidant, la démoralisation fut complète. Chez Carrier, elle aboutit à la démence, ou plutôt à la manie aiguë. Combien avait raison ce contemporain qui, stupéfié des fureurs, des inconséquences, des contradictions du tyran, écrivait : « Carrier m'a semblé un grand enfant qui aurait eu besoin de bonnes lisières — ou d'une place à Charenton. »

La cause paraît entendue : la folie de Carrier fut avivée par le pouvoir dictatorial que lui avait confié la Convention.

Ici encore se confirme cette loi générale, qu'une Assemblée, qu'un homme d'Etat ne valent que par leurs collaborateurs. Ce n'est pas assez d'avoir un programme heureux ; il faut choisir ceux qui l'appliqueront. C'est un don d'intuition. Napoléon le posséda ; la Convention en manqua totalement.

*
* *

Les autres représentants en mission n'égalèrent point Carrier en violence. Certains eurent de leur rôle une noble conception et furent de bons serviteurs de la République; ils échappèrent à la névrose ambiante et à la griserie du pouvoir. D'autres, — Joseph Lebon et Collot d'Herbois, pour n'en citer que deux, — glissèrent sur la pente fatale.

A Lyon, la « Commune affranchie » dont la Convention avait ordonné la destruction, par décret du 12 octobre 1793, la répression des rebelles fut sanguinaire, et dépourvue des formes les plus élémentaires de la justice. La commission révolutionnaire prononça jusqu'à deux cents condamnations dans la même journée. On a même avancé que les juges, las de dire la même parole, opinaient par signes, — ce qui, au reste, a été controuvé. Mais il est certain que les exécutions furent faites en masse, non plus à l'aide de la guillotine, qui ne fonctionnait pas assez vite, mais par la fusillade et la canonnade. Le 14 frimaire, soixante condamnés étaient tués à coups de canon; ceux qui n'étaient que blessés furent sabrés par les soldats; le lendemain, jour de la fournée des 40, on employa l'infanterie. Cinq cents individus furent alignés au mur, du 15 frimaire au premier

nivôse. Fouché appelait cela « les envoyer sous le feu de la foudre » (1).

Collot d'Herbois, qui sut exécuter avec tant de zèle les ordres de la Convention, devait avoir, près de cent ans plus tard, des imitateurs. La Commune de Paris, en 1871, fut réprimée par les mêmes moyens que l'avait été l'insurrection de Lyon. Les fusillades couchèrent dans les casernes un nombre considérable de citoyens arrêtés, dont on ne vérifiait ni l'identité ni les preuves de culpabilité. La mitrailleuse fit son œuvre à la caserne Lobau.

Des conseils de guerre ne mirent ni plus de justice ni plus de formes que les commissions de Lyon à se faire les exécuteurs des hautes œuvres des vainqueurs.

En définitive, tous les partis politiques doivent se garder d'une indignation de commande : ils ont tous employé les mêmes armes, commis les mêmes violences, endossé devant l'histoire les mêmes responsabilités. Les terreurs blanches sont tout aussi détestables que les terreurs rouges : révolutions et contre-révolutions, les deux extrêmes se touchent, à la limite de la raison humaine.

(1) Louis Blanc, *op. cit.*; *Moniteur officiel*, 5 nivôse an II ; Berriat-Saint-Prix, *op. cit.*

II

LE MÉPRIS DE LA MORT SOUS LA TERREUR.

Par un jeu inévitable de la bascule révolutionnaire, les persécuteurs deviendront à leur tour les persécutés. Ils iront rejoindre dans la mort ceux que leur rage sanguinaire y avait prématurément envoyés.

Bien peu, d'ailleurs, se faisaient illusion sur le sort qui leur était réservé. Ils prévoyaient que, la faveur populaire les trahissant, leur tyrannie aurait pour épilogue inévitable leur jugement et leur condamnation. Tout ce qu'ils pouvaient faire était d'en reculer l'échéance.

L'homme politique, conventionnel ou journaliste, pouvait se croire avec juste raison voué à la mort. Aussi fallait-il un certain courage pour se lancer tête baissée dans l'arène et vouloir, quand même, jouer son rôle. C'est que les passions politiques sont plus fortes que les plus salutaires avertissements ; et chacun gardait par devers soi l'espoir d'échapper à l'inévitable, en louvoyant habilement; mais tout le monde n'a pas les ruses d'un Fouché ou le bonheur d'un Carnot. D'autres acceptaient de bon gré leur sort et ne résistaient pas au torrent qui les emportait.

Au 31 mai, les Girondins, en dépit de l'insurrection, n'auraient-ils pu rester les maîtres de la Convention, où ils avaient la majorité? Les Dantonistes, avec plus de fermeté, n'auraient-ils pas réussi à éviter le décret d'accusation? Robespierre enfin, par la terreur qu'il inspirait, n'aurait-il pu tenter un coup d'Etat et balayer l'Assemblée? Il s'y prit trop tard, et maladroitement. Quand on relit ces pages de l'histoire de la Révolution, il semble que ces hommes, admirablement taillés pour la lutte, aient eu un moment de défaillance, au jour où leur énergie devait être décuplée: ils se sont laissé conduire à l'abattoir, avec une résignation et une lassitude qui surprennent. Quand ils essayaient de se ressaisir, comme Danton devant ses juges, il n'était plus temps : le minotaure les tenait déjà sous sa dent.

Ce n'est pas par dilettantisme, par bravade, que ces hommes jouent si imprudemment avec le danger. Aristocrates et révolutionnaires sont animés d'un même sentiment : le mépris souverain de la mort. Sur le champ de bataille, le soldat qui a évité les premières balles s'aguerrit, puis s'excite et s'enivre à l'odeur de la poudre, oublieux du feu meurtrier de l'ennemi; de même, dans tous les camps de la Révolution, on ne pense qu'aux coups à porter et non à ceux qu'on peut recevoir.

Les royalistes sont d'une hardiesse inconcevable dans leurs conspirations. Le baron de Batz, véritable héros de roman, mène l'intrigue, et peu s'en faut qu'il ne

réussisse. Chaque jour il risque sa vie et celle de ses compagnons, qui, découverts par le Comité de Sûreté générale, monteront à l'échafaud sans livrer leurs secrets. Ce jour-là, — la fournée des chemises rouges, — comme on allait guillotiner un jeune homme ami intime de Batz, on lui promit la vie sauve, s'il dénonçait la retraite du grand conspirateur. Celui-ci assistait, impassible, au premier rang des spectateurs, à l'exécution de ses partisans. Le jeune homme jette un regard sur la foule, reconnaît son chef, puis, sans mot dire, se livre au bourreau.

La plupart des condamnés mouraient ainsi avec une fermeté stoïque. Peut-être celle-ci n'était-elle qu'une conséquence de la diminution, sinon de l'abolition de l'instinct de la conservation, chez ces individus qui, à force de contempler la mort, s'étaient familiarisés avec elle.

Certains historiens ont déclaré que, sauf de rares exceptions, les victimes de la guillotine tremblaient d'effroi, étaient amenées à moitié mortes au pied de l'échafaud (1). On cite, à cette occasion, le récit de Restif de la Bretonne, racontant l'exécution de huit conspirateurs à Rouen : « ... Je vis sortir ces huit malheureux à midi. Je les observais en frémissant. J'ai toujours vu que Marianne-Charlotte (sans doute Charlotte Corday) exceptée, tous les êtres pensants qui allaient à la mort

(1) Ch. Vatel, *Histoire de Madame du Barry*.

étaient à moitié morts déjà. J'avais fait la même observation avec les douze de Bretagne auxquels le public a donné de la fermeté » (1).

L'impression éprouvée par Restif de la Bretonne au passage des fatales charrettes n'est pas celle que les contemporains nous ont transmise. Presque tous sont, au contraire, unanimes sur ce point : que les condamnés faisaient preuve d'un réel courage.

Parmi les grandes figures immolées par la Révolution, quelles sont celles qui s'apeurèrent à la minute suprême ? Est-ce Camille Desmoulins, dont la jeunesse se révolta lorsqu'on le lia sur la charrette, qui se débattait dans l'espoir que le peuple allait le délivrer, et sut retrouver sous le couteau son calme et son esprit ? Camille, qui trouva un mot d'une ironie amère, en voyant ruisseler le sang d'Hérault de Séchelles ?

Quant aux autres victimes, offertes en holocauste à la Liberté par la Révolution, elles eurent une contenance non moins courageuse. Louis XVI mourut dignement, ne résistant aux aides du bourreau que lorsqu'on lui attacha les mains. La reine, neuf mois plus tard, suivit cet exemple.

Les Girondins, par leur trépas héroïque, sont entrés de plain-pied dans l'immortalité. On avait eu soin de défendre qu'aucun cordial leur fût donné (2) ; ce qui ne

(1) Restif de la Bretonne, *Les Nuits de Paris ;* cité par Vatel.
(2) Michelet, *op. cit.*, liv. XIII, ch. ix.

les empêcha pas d'entonner la *Marseillaise*, non comme un psaume funèbre, mais comme un symbole d'espoir dans les destinées de la Patrie. « Ils chantaient en furieux, et sur la triste voiture, et descendant sur la place, et remontant sur l'échafaud ; la pesante masse de fer put seule étouffer leur voix. »

Les Dantonistes furent pleins de mépris pour la boucherie qui les attendait. « Tu montreras ma tête au peuple, dit Danton, elle en vaut la peine ! »

Hébert, Chaumette, Chabot, à peine remis de sa tentative de suicide, Anacharsis Clootz, firent bonne figure devant la guillotine, où tant d'autres les avaient précédés, où tant d'autres devaient les suivre.

Les Robespierristes, au 9 thermidor, eurent la même attitude.

Quant au *vulgaire*, comme Restif de la Bretonne appelle l'immense troupeau des victimes, montra-t-il moins de résignation devant le supplice (1) ? Peut-être, car chez lui il n'y avait pas l'idéal, la foi, l'enthousiasme des martyrs. La plupart ne mouraient pas pour une idée, comme les champions de la royauté ou de la République, mais simplement parce qu'ils avaient été odieusement et calomnieusement dénoncés.

Et, malgré tout, la guillotine ne décapitait que rare-

(1) A Orange, on vit de simples paysans danser sur l'échafaud ; des enfants de 15 ans demandaient au bourreau en souriant : « Me feras-tu bien mal ? » L. A. Gaffre et Desjardins, *Inquisition et Inquisitions*, p. 363.

ment des corps sans énergie et quasi inanimés. Nous n'en voulons pour preuve que cette proposition, attribuée à Fouquier-Tinville, de saigner les condamnés pour affaiblir le courage qui les accompagnait jusqu'à leur mort (1).

La populace était tellement accoutumée à ce spectacle des exécutions quotidiennes, qu'elle ne s'émouvait guère du stoïcisme des victimes. Le supplice des Girondins ne souleva guère d'émotion ; de même celui des Dantonistes. On ne s'étonnait pas de les voir affronter bravement la mort. Michelet témoigne d'une connaissance approfondie de la mentalité des foules quand il écrit : « Les masses jugeaient ces tragédies uniquement au point de vue de la sensibilité. Les larmes que le vieux général (Custine) versait sur ses moustaches grises, sa dévotion attendrie et l'étreinte de son confesseur, son intéressante belle-fille qui l'avait entouré, défendu de sa piété filiale, tout cela faisait un tableau touchant de nature et de faiblesse qui émouvait et troublait. L'émotion fut au comble le jour de l'exécution de la plus indigne victime, de Mme du Barry. Son désespoir, ses cris, sa peur et ses défaillances, son violent amour de la vie, firent vibrer en tous une corde matérielle, la sensibilité instinctive ; *on se*

(1) Il est assez difficile de savoir aujourd'hui si véritablement l'accusateur public formula une semblable proposition. Quoi qu'il en soit, le fait même que cette légende, — si c'en est une, — a pu être accréditée, montre que cette thèse est juste et que les condamnés mouraient trop courageusement au gré de leurs bourreaux.

souvint que la mort est quelque chose; on douta que la guillotine, ce supplice si doux, ne fût rien » (1).

La du Barry fut, au dire des contemporains, une des rares victimes dont le désespoir éclata en supplications inutiles et en résistance instinctive. Certains témoins ont affirmé sa pâleur livide en montant à l'échafaud; or l'exécution eut lieu à 4 heures et demie, en décembre, à la nuit tombante; comment aurait-on pu constater l'altération de ses traits? Au dernier moment, elle aurait poussé un terrible gémissement — comme Louis XVI, — ce qui fit dire au *Moniteur* : « Elle avait vécu dans la débauche, elle mourut sans courage » (2)!

Par contre, d'autres ne perdirent pas l'occasion de faire des mots d'esprit jusque sous le couperet. L'un, la tête engagée dans la petite fenêtre, prêt à éternuer dans le sac, rit aux éclats : « Adieu, sans farine! Adieu, bourreau! Adieu, peuple de meurt-de-faim! Adieu, sanson et sans-farine » (3)!

Un autre, au rapport de Mercier, fait des farces jusqu'au dernier moment et souhaite aux spectateurs plus de bonheur que pour lui.

Les uns sont farouchement muets, d'autres discourent; certains chantent, quelques-uns pleurent. Et le lugubre cortège qui, en pleine Terreur, longeait les quais,

(1) Michelet, *op. cit.*, liv. XIII, ch. ix.

(2) Ch. Vatel, *op. cit.*

(3) Dauban, *Paris en* 1794 *et* 1795 : *histoire de la rue, du club et de la famine.*

passait devant les ruines de la Bastille, et montait lentement le faubourg Saint-Antoine, jusqu'à la place du Trône-Renversé, ce cortège de condamnés, entassés debout dans une charrette comme du bétail d'abattoir, hué ou applaudi par la populace, déroulait chaque jour sa monotone ordonnance; il ne semblait pas que ces hommes allassent à la mort, ni cette foule au plus hideux des spectacles.

La promenade quotidienne de la charrette à travers Paris ne suivait pas toujours le même chemin. Un rapport de police du 18 ventôse an II montre la nécessité de lui donner une route invariable. Parfois, en effet, un embarras de voitures empêchait le cortège d'avancer. Les aristocrates saisissaient cette occasion d'apitoyer les cœurs sensibles. Et quel résultat imprévu! « Les enfants deviendront cruels, et il est à craindre que les femmes enceintes n'amènent des fruits marqués au col ou immobiles comme des statues, par suite des impressions fâcheuses qu'elles éprouvent à la vue ou à la rencontre de ces tristes objets. »

Le sacrifice à la déesse Guillotine passait dans les mœurs. Il était une habitude, un besoin pour les spectateurs qui, ayant accoutumé leurs yeux à la vue du sang, n'en éprouvaient plus de nausées et ne savaient plus se passer de cet excitant moral. Les mères y menaient leurs enfants, les pères les hissaient sur leurs épaules, pour les aguerrir et les élever dans la haine des tyrans.

Comment, dans ces conditions, l'instinct de la conservation, — le plus puissant peut-être de tous nos instincts, après celui de la reproduction, — comment n'eût-il pas été dépravé, perverti, souvent même aboli? Comment aurait-on redouté la mort, alors qu'elle s'asseyait à chaque foyer? C'est dans les périodes de sensibilité extrême que l'homme se rattache à l'existence par tous les moyens en son pouvoir. A force de lui répéter que la vie des autres est chose sacrée, on lui suggère un trop grand amour de la sienne propre. Si paradoxale que cette opinion puisse paraître, on peut affirmer que le développement de la solidarité moderne a eu pour première conséquence le développement de l'égoïsme ; combien ne sont pacifistes que par la peur des coups !

La Révolution a accompli du moins ce miracle de donner aux hommes le mépris de la mort.

III

LE SUICIDE ÉPIDÉMIQUE.

« Etrange passion que celle du suicide, écrit Prosper Lucas, elle est contagieuse, elle est épidémique, elle est une des plus esclaves de la loi d'imitation. » Cette loi de psychologie morbide se vérifie par de nombreux exemples. Tous les jours, nous sommes à même d'en apprécier la rigoureuse exactitude. Qu'un suicide sensationnel soit raconté par la presse dans tous ses détails, bientôt il sera répété, avec le même art, par quelques déséquilibrés. Au lendemain de l'affaire Syveton, on a noté plusieurs asphyxies volontaires par le gaz, les désespérés s'étant placé dans la bouche le fatal tuyau de caoutchouc. Au cours de la guerre russo-japonaise, quelques officiers du Mikado s'étant ouvert le ventre sur le champ de bataille, des déséquilibrés parisiens se sont fait hara-kiri.

Ce n'est pas seulement le suicide qui est épidémique, mais aussi le genre de suicide. Il y a une mode pour la mort volontaire. Après la première de *Werther*, deux personnes, suggestionnées par les aventures

du héros de Gœthe, firent comme leur modèle, et se tirèrent des coups de revolver. Aussi Mme de Staël disait-elle de *Werther* qu'il avait causé plus de suicides que les femmes les plus infidèles.

Nos confrères Vigouroux et Juquelier (1) ont rapporté deux observations typiques, qui montrent le rôle joué par la contagion dans l'auto-homicide. En 1772, treize invalides se pendaient successivement en peu de temps à un crochet, sous un passage obscur de l'hôtel. On condamna le passage et l'épidémie s'éteignit.

En 1805, au camp de Boulogne, plusieurs factionnaires s'étaient fait, à quelques jours d'intervalle, sauter la cervelle dans une guérite. On brûla la guérite, — simple mesure qui suffit à enrayer le mal.

Ce caractère contagieux est surtout marqué dans les cas de suicide collectif. Il a existé, il existe, paraît-il, des clubs dont les membres sont tenus de se supprimer, suivant les indications du tirage au sort. Mais c'est surtout en Russie, pays de mysticisme, que les épidémies d'auto-homicide ont causé d'immenses ravages

Au temps des persécutions religieuses, les prophètes se levaient pour prêcher la mortification, puis la destruction de soi-même. Les gens se laissaient mourir de faim, ou s'enterraient vivants. Puis, comme les holocaustes n'étaient pas encore assez nombreux,

(1) Vigouroux et Juquelier, *La Contagion mentale*.

ils préconisèrent le suicide par le feu. Le nord, le nord-est de la Russie et une partie de la Sibérie furent ravagés par ce fléau d'un nouveau genre. Une seule fois, six cents personnes périrent du même coup dans les flammes. M. Van Stohoukine, l'historien des religions russes, estime à vingt mille le nombre des victimes de 1675 à 1691. Il cite même un cas où un bûcher dévora 2.500 vies humaines, qui se sacrifiaient dans l'espoir d'un monde meilleur.

Pendant le XIXe siècle, on a constaté une vingtaine de cas de suicide collectif chez les vieux croyants. Le dernier remonte aux années 1896 et 1897, où vingt-quatre personnes se firent périr sous le coup de la terreur des persécutions religieuses et politiques.

Le suicide est donc une conséquence fréquente de la névrose sociale. Chez des peuples prédisposés à cette maladie, et qui possèdent un fond de mysticisme oriental, il règne à l'état endémique.

En France, vienne la Révolution, le mal s'établit avec son caractère contagieux. Chaque fois que la société sera bouleversée dans ses fondements par une de ces terribles rafales, révolution, guerre ou cataclysme ; lorsqu'un ébranlement nerveux la secouera profondément et rompra l'harmonie de ses facultés psychiques, il faudra s'attendre à une recrudescence de suicides.

La Révolution française ne pouvait échapper aux effets de cette loi. Si l'on en croit Prudhomme, il faut

compter environ trois mille sept cents personnes qui, sous la Terreur, se donnèrent volontairement la mort. D'après Biré, le chiffre en dépasserait dix mille (1).

A la vérité, les documents authentiques nous manquent pour en établir exactement le nombre. Nous ne connaissons guère que les suicides des politiciens ou des prisonniers qui, voulant échapper à la guillotine, préféraient en finir avec les tourments physiques et moraux. D'autre part, beaucoup de citoyens firent courir le bruit de leur mort, qui, en réalité, avaient émigré et dépistaient les recherches en faisant croire à leur décès. Cependant, en l'absence d'une statistique impossible à établir, nous pouvons, par la longue liste de suicidés que nous a transmise l'histoire, nous faire une idée approximative de l'intensité de l'épidémie.

Les uns étaient, comme les Girondins ou comme Robespierre et ses partisans, acculés dans une impasse politique d'où ils ne pouvaient sortir vivants. Chez ceux-là, le suicide s'explique aisément. D'autres, au contraire, virent trouble dans la tempête qui secouait Paris et la province ; ils se tuèrent dans la crainte d'un pire destin. D'aucuns enfin, — victimes irresponsables et innocentes, — ne surent pas survivre à la perte d'un être cher.

N'est-ce pas un suicide, la mort de cette courageuse Mme de Lavergne, qui se jeta au cou de son mari con-

(1) Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris*, t. V.

damné par le Tribunal révolutionnaire et obtint la faveur de partager son sort ?

Un autre jour, c'est un clerc de notaire qui, entendant l'arrêt fatal prononcé contre son frère, rentre à l'étude de son patron, attend, perdu dans une rêverie douloureuse, la minute tragique, puis, prenant un pistolet : « Voici l'heure, dit-il, où sa tête doit tomber. Je vais rejoindre mon frère ». Et il se brûle la cervelle (1).

Les désespoirs d'amour furent nombreux sous la Terreur. Comment en eût-il été autrement ? La machine à couper les têtes supprimait chaque jour des hommes jeunes, beaux, dans toute l'exaltation de leurs passions, que leur mépris du danger, la fièvre révolutionnaire ou contre-révolutionnaire animaient de la foi des apôtres. N'étaient-ils pas les plus dignes d'être aimés, et les femmes ne sont-elles pas toujours étrangement captivées par ceux qui délibérément font le sacrifice de leur vie à un idéal ? Les temps héroïques sont ceux où l'on aime le plus ; l'amour, alors, n'a pas la banalité où il se complaît d'ordinaire : il est violent, emporté, il incite aux actes extrêmes, aux plus grandes lâchetés comme aux plus sublimes dévouements.

Quel fut le nombre de celles qui allèrent rejoindre dans la tombe un amant ou un mari immolé ? C'est le secret de l'histoire. C'est le secret de cette armée de désespérées qui, sans éclat, sans bruit, par amour, se

(1) Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*, t. V.

suicidèrent. Quelques-unes, dont la passion mélodramatique s'accommodait mal d'un trépas ignoré, réclamaient à tout prix la guillotine. Certaines, comme M[me] de Lavergne, imploraient de subir le supplice en compagnie de celui qu'elles allaient perdre. D'autres écrivaient au tribunal des lettres d'injures, pour lui fournir un motif à les condamner. Drames obscurs dont le souvenir a pu se transmettre jusqu'à nous, et qui témoignent bien de l'altération mentale dont la Révolution frappait de nombreux esprits.

Quant aux hommes politiques qui savaient, pour la plupart, quelle fin douloureuse terminerait leur carrière, ceux qui avancèrent l'heure fatale le firent avec un courage et un mépris de l'au-delà vraiment extraordinaires.

La mort tragique des proscrits de la Gironde est, à ce titre, une page sanglante à ajouter au martyrologe de la Révolution. Parmi les vingt qui furent conduits à l'échafaud, un avait déjà cessé de vivre : Valazé s'était planté un stylet dans la poitrine, dans la salle même du tribunal révolutionnaire. Son corps déjà froid fut guillotiné (1). La Révolution n'avait plus à reprocher à l'ancien régime la mutilation des cadavres.

(1) Valazé s'était frappé d'un coup de couteau aussitôt après la lecture de l'arrêt de mort. Le tribunal révolutionnaire ordonna que les officiers de santé assermentés, Naury et Théry, lui donneraient les soins nécessaires et feraient leur rapport séance tenante. Voici, à titre de document, le procès-verbal d'autopsie de Valazé :

Autopsie du cadavre de Valazé.

« Nous, soussignés, officiers de santé assermentés au tribunal révo-

Les autres codétenus ne voulurent point échapper à Sanson. Vergniaud, notamment, n'usa point du poison qu'il tenait en réserve dans ses vêtements : il préféra mourir avec ses collègues, et monta sur l'échafaud, sans crainte ni forfanterie.

De même Mme Roland, dont on ne saurait suspecter le courage, aima mieux, pour l'honneur du parti, renoncer

lutionnaire établi au Palais de justice de Paris, par la loi du 10 mars dernier, en vertu de l'ordonnance rendue le neuvième jour du deuxième mois de la deuxième année de la République, sur le réquisitoire de l'accusateur public, nous nous sommes transportés ès prison de la Conciergerie, à l'effet de constater la cause de la mort du citoyen Valazé : y étant arrivés, accompagnés de deux huissiers du tribunal, nous nous sommes fait représenter le cadavre qui nous a été assuré être celui du citoyen Valazé, de suite nous avons procédé à l'examen et ouverture dudit cadavre : 1° Nous avons remarqué extérieurement une playe de huit lignes d'étendue, un peu oblique sur la cinquième des vrayes côtes, du côté gauche environ quatre travers de doigt du sternum. 2° Par l'ouverture du cadavre nous avons remarqué entre la cinquième et la sixième des vrayes côtes dans l'intérieur de la capacité de la poitrine, qu'elle a percé dans son trajet le bord inférieur du lobe gauche du poumon ; ensuite elle (a) ouvert le péricarde ; enfin elle a percé le cœur de part en part en ouvrant les deux ventricules de (ce) vicère (sic), qui a dû occasionner et a occasionné, en effet, une mort très prompte.

« Fait à Paris, le dixième jour du deuxième mois de la deuxième année de la République française une et indivisible.

« Signé : NAURY, — THÉRY. »

M. DE LA SICOTIÈRE (*Gazette anecdotique*, 1876, t. II, p. 292) assure, — mais son témoignage n'est confirmé par aucun autre, — que le Tribunal révolutionnaire se borna à ordonner que le cadavre du condamné fût conduit au lieu du supplice dans une charrette. « C'est déjà beaucoup trop, ajoute-t-il, mais il ne prescrivit pas la décapitation, et, en fait, cette monstrueuse, cette infâme mutilation n'eut pas lieu. L'époque est assez riche en horreurs sans qu'on lui prête celle-là... »

à ses idées de suicide, se remémorant le beau vers de Corneille :

> Le crime fait la honte et non pas l'échafaud (1).

Clavières, qui avait été arrêté dans la nuit du 2 juin, n'avait pas passé dans la fournée du 31 octobre. Souvent Mme Roland conversait avec lui, dans la prison qui leur était commune; entretiens philosophiques où les deux interlocuteurs oubliaient pendant un instant leurs angoisses quotidiennes. Puis sa camarade d'infortune le quitta pour la Conciergerie et de là pour l'échafaud.

Clavières se croyait oublié, quand un rapport de Couthon exhuma son affaire. Après qu'on lui eut notifié son acte d'accusation, il va trouver Riouffe, détenu comme lui, et lui demande conseil sur le meilleur moyen de se tuer ; il marque la place où le couteau doit frapper; il dit adieu à son ami, en lui rappelant ces vers de Voltaire :

> Les criminels tremblants sont traînés au supplice,
> Les mortels généreux disposent de leur sort.

(1) Elle avait pris, dans sa prison, la résolution très ferme de mettre fin à ses jours : « Pardonne-moi, écrit-elle à Roland, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée... Ne gémissez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves. Attendrais-je donc qu'il plût à mes bourreaux d'indiquer l'instant du supplice et d'augmenter leur triomphe des insolentes clameurs auxquelles je serais exposée ?... »

Il monte dans sa chambre; quand on y pénétra quelques instants après, il râlait. Près de lui était un couteau à la d'Estaing, à manche d'ivoire et d'argent; cinq pouces de la lame étaient teints de sang (1).

Les autres Girondins étaient en fuite, traqués comme des fauves, trahis par leurs dénonciateurs, menant une existence misérable. La Montagne, qui triomphait souverainement, poursuivait plus âprement que jamais les restes épars de la faction brissotine.

Guadet avait été reconnu dans les environs de Libourne. C'en était assez pour qu'on opérât des recherches dans les grottes et cavernes des environs, notamment dans les souterrains de Saint-Emilion, où les « conspirateurs » pouvaient trouver un abri et quelques ressources. Jullien, envoyé du Comité de Salut public, se mit en mesure de faire fouiller par des patriotes éprouvés, aidés de chiens de forte taille, toutes les cachettes de la région. Rien ne devait transpirer de leurs projets. Les dix patriotes décidés, qu'on enrôla pour la circonstance, ignoraient même où on les conduisait. Arrivés à Libourne, ils prirent avec eux un détachement du 10e bataillon du Bec d'Ambès, et, avec l'aide de gens du pays, explorèrent toutes les carrières.

Ils commençaient à perdre espoir, quand deux d'entre eux, qui avaient parcouru plusieurs fois en tous sens la

(1) Riouffe, *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.*

maison de Guadet sans rien découvrir, s'aperçoivent que le grenier était moins long que le rez-de-chaussée.

Ils y remontent et, après l'avoir mesuré, ils se convainquent qu'il y a une loge pratiquée à l'extrémité, mais à laquelle aucune ouverture apparente ne communiquait. Ils montent sur les toits et travaillent à découvrir la loge, lorsqu'ils entendent rater un pistolet: Guadet et Salle venaient de révéler leur retraite. Le coup de pistolet avait dû être tiré par ce dernier qui, dans la lettre adressée à sa femme avant de mourir, écrit : « Au moment où on m'a saisi, j'ai dix fois présenté sur mon front un pistolet qui a trompé mon attente : je ne voulais pas être livré vivant. »

Salle et Guadet furent expédiés à Bordeaux.

Presque au même instant, plusieurs volontaires qui passaient près d'une pièce de blé, à une demi-lieue de Castillon, entendaient tirer un coup de pistolet et voyaient deux hommes s'échapper d'un fourré. Un troisième restait sur place, inondé de sang. Le linge du blessé étant marqué R. B., les volontaires lui demandent: « Etes-vous Buzot? » Comme il a la mâchoire fracassée par le coup de pistolet qu'il s'est donné, il fait un signe de dénégation. « Etes-vous Barbaroux? » lui dit-on alors. Il répond par une marque d'assentiment.

Malgré ses horribles blessures, Barbaroux, plus mort que vif, fut conduit à Bordeaux, où le bourreau lui donna le coup de grâce.

Quant aux fugitifs, qui n'étaient autres que Pétion et

Buzot, on les retrouvait quelques jours plus tard, mais à l'état de cadavres. S'étaient-ils donné la mort, avaient-ils succombé à la fatigue ou à la faim? nul ne saurait le dire. Dans le rapport des sans-culottes de Castillon à la Convention, on peut seulement lire ces lignes insuffisamment explicites : « On a trouvé leurs cadavres (les cadavres de Pétion et de Buzot) hideux et défigurés, à demi rongés par les vers; leurs membres épars sont devenus la proie des chiens dévorants, et leurs cœurs sanguinaires la pâture des bêtes féroces (1). »

Lidon et Chambon, deux représentants de la Corrèze, au moment de tomber entre les mains de leurs ennemis, disputèrent chèrement leur vie à leurs agresseurs. Après avoir terrassé trois de ses assaillants, Lidon se suicidait; quant à Chambon, caché dans une grange, il se brûlait la cervelle à l'approche des gendarmes.

Rebecqui, un autre proscrit de la Gironde, se noya à Marseille. Salle se tira deux coups de pistolet : l'arme rata, il fut guillotiné à Bordeaux.

L'odyssée de Louvet fut dramatique. Toujours muni d'une forte dose d'opium, il errait dans les bois et les campagnes, marchant la nuit, tapi le jour dans quelque cachette. Une fois il faillit être pris, aux portes d'Or-

(1) Buzot et Pétion furent trouvés morts dans un champ de blé. Leurs corps étaient à moitié pourris et servaient de pâture aux oiseaux de proie, ce qui a empêché de découvrir de quel genre de mor ils avaient fini. On présume généralement qu'ils s'étaient suicidés. (Dabadie, *Les Suicidés célèbres*, p. 166.)

léans, par des sans-culottes qui arrêtèrent la voiture de paille où il était blotti. Pendant qu'ils inspectaient l'équipage, le fugitif, caché de son mieux, mettait dans sa bouche le canon de l'espingole qu'il portait avec lui, prêt à faire feu s'il était découvert. Cette espingole vomissait quatre balles et quinze chevrotines à la fois, et laissait ensuite échapper une puissante baïonnette. Mais il comptait surtout sur le poison, qu'il tenait enveloppé d'un morceau de gant, caché sur sa peau même, dans un endroit si secret, qu'à moins de le mettre complètement nu, il eût été impossible de le déceler (1).

Un des suicides les plus retentissants fut celui du mathématicien-philosophe Condorcet. Il avait pu échapper aux limiers du Comité de Sûreté générale, et, bien qu'impliqué avec les quarante-deux Girondins par le décret du 3 octobre, il vivait à Paris, dans la même maison qu'un montagnard, député du Mont-Blanc, qui, loin de le trahir, s'occupait à le sauver. Un jour, Condorcet reçoit une lettre lui annonçant que son asile était connu, et lui conseillant de se réfugier à Fontenay-aux-Roses, chez l'académicien Suard. Dès qu'il peut quitter Paris, il court à sa nouvelle retraite; mais, ne voulant ou ne pouvant rester dans cette maison amie, il s'engage dans les bois de Clamart. Suspecté par des patriotes, il est arrêté, conduit en prison sous un faux nom. Le lendemain il était mort: il avait avalé une pilule d'opium

(1) Louvet, *Mémoires*.

et de datura, que Cabanis lui avait donnée, pour en user au moment du péril (1).

On sait que Roland, l'ancien ministre de l'intérieur, ne voulut pas survivre à sa femme. Est-ce remords de l'avoir laissée se sacrifier ; sentiment que son parti était à jamais perdu ; désespoir intime chez cet homme traité plus en père qu'en époux par l'amie de Buzot ? Peut-être tous ces mobiles réunis le poussèrent-ils au suicide. La prédiction de M[me] Roland se réalisait : « Quand Roland apprendra ma mort, il se tuera. » C'est ce qu'il fit : la fatale nouvelle confirmée, il s'échappa sans mot dire de la maison de son hôte, à Rouen, arriva au bourg Baudouin distant de quatre lieues, s'engagea dans une avenue particulière, s'assit sur le bord du chemin et se poignarda.

Quinze jours après, la Convention recevait avis des représentants du peuple envoyés dans la Seine-Inférieure, qu'un « particulier avait été trouvé mort sur la grande route de Paris à Rouen ». Le boucher Legendre s'étant fait représenter le cadavre, l'avait formellement reconnu pour être le corps du « sieur Roland, ex-ministre de l'Intérieur ». Dans ses poches, on découvrit quatre pièces : la première contenait l'apologie de sa vie et de sa mort avec quelques invocations prophétiques ; au verso il donnait les prétendus motifs de son suicide. Le

(1) Ce suicide a été contesté. L'un de nous reviendra, un peu plus tard, sur le sujet, dans son ouvrage en préparation : *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*, 2e série, par le D[r] CABANÈS.

rapport se terminait ainsi : « La Convention nationale « jugera peut-être nécessaire de faire planter sur sa « fosse un poteau, sur lequel sera placé une inscription « qui transmettra à la postérité la fin tragique d'un « ministre pervers qui avait empoisonné l'opinion publi- « que, qui avait acheté fort cher la réputation d'homme « vertueux, et qui était le chef de la coalition criminelle « qui a voulu sauver le tyran et anéantir la République ». Phraséologie entortillée, qu'expliquent les dernières phrases de l'infortuné Roland : « Non la crainte mais « l'indignation m'a fait quitter ma retraite, au moment « où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, et je n'ai « pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée « de crimes. »

Ainsi finirent les vaincus du 31 mai 1793. En portant leur tête sur l'échafaud, il en est qui payèrent vraisemblablement pour les fugitifs. Ceux-ci, après avoir tenté de soulever la province contre Paris et de donner corps au mouvement fédéraliste, se virent acculer au suicide. Quelle qu'ait été leur conception de la Révolution, bonne ou mauvaise, ils ont expié cruellement leurs fautes politiques. C'est le cas de rappeler, à leur sujet, cette réflexion de Mallet du Pan qui, en 1795, jetant un coup d'œil sur le chemin parcouru depuis les Etats généraux, écrivait :

« La France est conduite par les événements et non par les hommes : ceux-ci sont entraînés par la force des circonstances, et ne les préméditent presque jamais. »

*
* *

La Montagne devait payer son tribut à l'épidémie de suicides. Dès le 26 septembre 93, un député des Bouches-du-Rhône, Pierre Bayle, se poignardait à Toulon.

Puis c'est Osselin qui, enfermé au Plessis, s'enfonce un clou dans la poitrine. On discuta longtemps si on devait enlever le clou ou le laisser dans la plaie. On se rallia à cette dernière résolution, afin de pouvoir supplicier vivant le désespéré.

Au 9 thermidor, les terroristes s'effondrent. Robespierre se fracasse la mâchoire, son frère se jette par une fenêtre de l'Hôtel de Ville. Couthon le paralytique se porte des coups de poignard, sans succès d'ailleurs. Saint-Just attend froidement la mort.

La réaction thermidorienne épargna Romme et le laissa gémir, soit à la Convention, soit au Club des Jacobins, sur les manœuvres de l'aristocratie. Mais le député du Puy-de-Dôme n'avait pas craint de se montrer favorable à l'insurrection du 1er prairial (juin 95), où l'on vit des hommes en guenilles et des femmes en haillons envahir l'Assemblée, pour demander avec des cris furieux « du pain et la Constitution de 93 ». Romme fut arrêté, ainsi que ses collègues Bourrotte, Duroy, Goujon, Duquesnoy et Soubrany. Tous les six passèrent quelques semaines dans le fort du Taureau (Finistère), puis on les mena

devant une commission chargée de les juger. Ils s'entendirent condamner à la peine capitale sans sourciller. Mais arrivés sur l'escalier qui conduisait du tribunal à leur cachot, ils se frappèrent successivement, — sauf l'un d'eux, Duroy, — d'un poignard que Goujon avait tenu caché sous ses habits. Romme expira sur-le-champ, de même que Duquesnoy. On hâta l'instant du supplice des trois qui vivaient encore. Les deux blessés furent conduits à la guillotine, couchés de leur long sur la charrette. Le peuple invectiva contre eux tout le long du chemin.

Maure, Ruhle se donnèrent également la mort.

Babeuf (1) et Darthé, aussitôt leur sentence entendue, se poignardèrent et tombèrent sanglants dans les bras des gendarmes accourus pour les désarmer. Darthé vivait encore lorsqu'on le porta sur l'échafaud. Quant à Babeuf, il était déjà froid : le bourreau ne décapita qu'un cadavre.

*
* *

D'autres suicidés n'ont pas eu un mandat électif, mais ont joué un rôle : tel Jacques Roux, prêtre hébertiste, apôtre des rues Saint-Martin, des Arcis, des Gravilliers,

(1) Le fils de Gracchus Babeuf, Camille Babeuf, se précipita en 1814 du haut de la colonne Vendôme, le jour de l'entrée des alliés à Paris, pour ne pas survivre au désastre et à l'humiliation de sa patrie

rédacteur du *Journal des Clubs*, « prédicateur des sans-culottes », comme il aimait à s'appeler, et qui avait été chargé de conduire Louis XVI à l'échafaud. Un an plus tard, presque jour pour jour, le 18 janvier 1794, le justicier est jugé à son tour. Le tribunal révolutionnaire condamne le prévenu. Mais, aussitôt le prononcé du jugement, Jacques Roux tire un couteau de sa poche et s'en donne cinq coups. Après avoir reçu les premiers soins dans la salle du tribunal, il est transporté à l'infirmerie de Bicêtre, où il expire en arrivant.

De même le Lyonnais Gaillard, qui venait à Paris apporter la tête de Chalier, le montagnard supplicié de Commune-Affranchie. Il espérait une réception cordiale de Robespierre ; le contraire eut lieu : aux Jacobins, il fut plus que fraîchement accueilli. Allant au-devant du sort qui lui était réservé, il choisit le pistolet pour se détruire.

L'académicien Chamfort n'attendit pas d'être condamné. A la suite d'une première détention, il avait fait le serment de ne pas entrer vivant dans une maison d'arrêt. Quand, en vertu d'un nouveau mandat, des agents se présentent chez lui, il les accueille sans protester, demandant comme une grâce de passer dans son cabinet de travail. Quelques minutes s'écoulent ; une détonation retentit : Chamfort vient de se tirer un coup de pistolet au front. La balle a fracturé les os du nez et crevé un œil. Il s'arme alors d'un rasoir, s'en porte un coup à la gorge, puis se taillade la poitrine ; enfin il

s'ouvre les veines. Il est traîné en prison, les membres pantelants, se débattant dans de terribles convulsions. Là, il dicte aux officiers de l'état civil la déclaration suivante :

Moi, Sébastien Roch Nicolas Chamfort, déclare avoir voulu mourir en homme libre, plutôt que d'être reconduit en esclave dans une maison d'arrêt; déclare que si par violence on s'obstinait à m'y vouloir traîner dans l'état où je suis, il me reste assez de force pour achever ce que j'ai commencé. Je suis un homme libre, jamais on ne me fera entrer vivant dans une prison.

Sieyès étant venu le visiter, Chamfort lui tend la main et lui dit ces mots : « Voilà ce que c'est que d'être maladroit, on ne réussit à rien, pas même à se tuer. »

La mort ne devait mettre un terme à ses souffrances que quelques mois plus tard, le 13 avril 1794 (1).

Chez ces désespérés, c'est la crainte du supplice qui arme leurs mains. Tous n'ont pas la grandeur d'âme de Lavoisier, répondant à ceux qui lui offraient du poison : « Je ne tiens pas à la vie, et le sort qu'on nous réserve est sans doute bien pénible. Mais pourquoi aller au-devant ? Nous n'avons point à redouter la honte, et notre vie passée nous garantit le jugement que l'opinion prononcera sur nous. »

(1) Dabadie, *Les Suicidés célèbres.*

*
* *

Combien plus explicables les morts volontaires dans les prisons, à la veille des journées de septembre ! C'est qu'alors il s'agissait non seulement de mourir, mais de subir les odieux outrages d'une foule au sadisme réveillé, d'être traîné à coups de piques dans la boue sanglante des ruisseaux, de souffrir mille trépas, physiques et moraux. Puis, une fois l'âme envolée, pour ceux qui avaient la foi, qu'adviendrait-il du corps, lamentable trophée qu'on promènerait par la ville ou qui pourrirait comme une charogne au plein air ?

Aussi que de prisonniers vont au-devant du supplice ! Un suspect de marque, le colonel de la garde constitutionnelle du roi, M. de Chantereine, dit à ses codétenus de l'Abbaye : « Nous sommes tous destinés à être égorgés ; mieux vaut nous donner la mort ». Et d'une main sûre, il s'enfonce trois coups de poignard dans le cœur (1).

(1) « Un homme attire tous les regards et fixe sur lui toutes le attentions. C'était M. de Chantereine, colonel de la garde constitutionnelle du roi. « Nous sommes donc, Messieurs, tous destinés à être massacrés ; je veux leur épargner un crime. Mon Dieu, je vais à toi. Il se frappe de trois coups de couteau et expire sur-le-champ. Soit que cet acte de désespoir eût encouragé un autre détenu, soit qu'il eût pris la même résolution que ce brave officier, l'attention qui était fixée sur celui-ci fut subitement reportée vers la chaire d'où sortaient des gémissements et des cris étouffés. On fut pour en connaître la cause, et l'on trouva cet infortuné qui s'était porté, d'une main mal

Un jeune officier, du nom de Boisragon, enfermé dans la même prison, ne tarde pas à suivre son exemple. Mais il survécut à ses blessures et fut massacré pendant les journées de septembre.

Quelques autres prisonniers se tuent dans leurs chambres; un, entre autres, se brise le crâne contre la serrure de sa porte (1).

A la Conciergerie, à la Force, au Grand-Châtelet, les suicides se multiplient (2).

Le cloître des Bernardins, les Carmes de Vaugirard (3), Saint-Firmin, la Salpêtrière et Bicêtre virent également de nombreuses morts volontaires.

assurée, plusieurs coups de couteau, mais aucun de mortel. Ce double événement ayant été su du tribunal, il fit enlever les suicidés, et fit achever par les bourreaux celui qui n'était que blessé. » *Histoire secrète du tribunal révolutionnaire.*

(1) Jourgniac Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures.*

(2) Prison de l'Abbaye : Sur deux cent trente-quatre prisonniers, trois se sont évadés, trois se sont suicidés...

Prison de la Force : Cent quatre-vingt-six hommes, dont trois prêtres et quatre-vingt-une femmes, y étaient détenus. Cent cinquante-neuf hommes et une femme y ont été égorgés, quatre-vingts femmes et dix-sept hommes ont eu leur liberté, six se sont enfuis, quatre se sont donné la mort...

Conciergerie du Palais : Cette prison renfermait trois cent quatre-vingt-quinze individus, dont soixante-seize femmes. Une seule femme, connue sous le nom de la Bouquetière du Palais-Royal, fut mise à mort ; les autres furent rendues à la liberté...

Châtelet : Sur deux cent soixante-dix huit prisonniers, un s'est tué. . (Cf. *Histoire secrète*, p. 91 et suiv.)

(3) « Il y avait, parmi les prisonniers du Couvent des Carmes, dit Alexandre Sorel dans son intéressant ouvrage sur *le Couvent des Carmes pendant la Terreur*, un chirurgien nommé Virol, dont la

Le suicide à la Bourbe (aujourd'hui la Maternité) d'un ancien valet de chambre du marquis de Cougny, eut, dans Paris, un grand retentissement. Les gazettes relatèrent l'incident qui, pendant quelques heures, défraya toutes les conversations. Voici en quels termes « l'annonçait le Journal des événements arrivés à Port-Libre, communément appelé la Bourbe » :

Un événement funeste nous a attristés toute la journée. Pendant que les jeunes gens jouaient aux barres dans le jardin, un malheureux prisonnier, nommé Cuny, autrefois valet de chambre du ci-devant marquis de Cougny, s'est coupé la gorge dans un cabinet attenant au cloître : on ne s'aperçut de ce suicide qu'un quart d'heure après qu'il fut consommé. Arrivé depuis deux jours à Port-Libre, Cuny avait couché dans une des grandes salles où il avait fait le récit de son infortune ; le matin, la tristesse et l'abattement étaient sur son visage. On cherchait à le consoler. Comme son projet était fortement conçu, il avait lui-même affilé son couteau et fait un testament de mort qu'on trouva dans sa chambre, lorsque des officiers municipaux dressèrent le procès-verbal de cet événement. Cuny ne mourut pas sur-le-champ.

Le testament de cet infortuné exprimait l'espoir que la Convention aurait égard à sa demande « pour des malheureux sans-culottes », c'est-à-dire ses neveux et nièces, et surtout « un pauvre orphelin qu'il a toujours aimé et assisté. »

tête se trouvait quelque peu affaiblie par suite de sa captivité. Un iour, il se mit à crier : « Robespierre est un scélérat ! » L'occasion était bonne, on la saisit avec empressement, et le 30 messidor (18 juillet 1794), un administrateur de police, se rendant aux Carmes, fit conduire à la Conciergerie quarante-neuf détenus, sous prétexte qu'ils avaient conspiré. Quant à Virol, effrayé de cette visite, il se jeta par la fenêtre et se tua. »

Le suicide de Cuny fut contagieux : au même moment, le banquier Girardot, transféré des Madelonnettes à la maison de santé Belhomme, se tuait de sept coups de couteau.

Le marquis de la Fare, Achille Duchâtelet qui avait perdu un mollet d'un coup de feu à l'attaque de Gand, se donnaient la mort : ce dernier en s'empoisonnant dans la prison des Madelonnettes où on l'avait enfermé. Duchâtelet était un républicain de la première heure. C'était lui qui avait traduit, signé et fait placarder sur tous les murs de Paris et jusque dans les corridors de l'Assemblée nationale, l'adresse de Thomas Payne, prononçant la déchéance de Louis XVI dès 1790.

Dans les prisons, c'était comme un mot d'ordre : les suicides s'y multipliaient, suivant de jour en jour une progression croissante.

Au Luxembourg, un nommé Legrand, qu'on y a tout récemment conduit, se précipite du toit sur une balustrade de marbre. « On vit aussitôt, dit un historien de l'époque, sa cervelle sauter et son sang, répandu sur la terre, former un spectacle affreux. »

A Bicêtre, un vieillard octogénaire fait disparaître l'argent qui lui reste dans une fosse d'aisances, et s'ouvre le ventre avec un rasoir.

Le cardinal-archevêque de Sens, Loménie de Brienne, ancien ministre de Louis XVI, ainsi que l'évêque de Grenoble, sont incarcérés et échappent par le suicide à l'échafaud.

Un fanatique, l'ancien cordonnier Lhuillier, qui avait posé sa candidature à la mairie de Paris contre le médecin Chambon, fut « puni par ses propres mains de ses fourberies et de ses crimes », selon l'expression d'un mémorialiste du temps. Le chirurgien-major désigné par la section armée des sans-culottes pour faire son rapport sur les causes de la mort de Lhuillier, dont on avait trouvé le cadavre dans une cellule de la prison de « Pélagie », conclut à un suicide, survenu à la suite de l'incision, faite à l'aide d'un rasoir, des veines saphènes et brachiales.



La folie du suicide ne fit pas moins de victimes en province qu'à Paris.

A Lyon, le jacobin Charlier ne réussit qu'à produire des blessures légères du pharynx et de l'œsophage, en absorbant des clous.

Un médecin, du nom de Géni, fut plus expert dans le choix de l'arme suprême. Il connaissait « les plantes amies de l'homme affaissé sous la tyrannie et qui peuvent l'en affranchir ». Une boisson mortelle, préparée par ses soins, termina son existence.

Un autre, n'ayant entre les mains qu'un grossier verre de bouteille, entreprit de s'ouvrir les veines et se fit en un instant plus de trente blessures. Le matin

on le trouva baigné dans son sang, haletant encore. On le transporta à la guillotine sur un matelas.

En vain la Convention, à la demande de Fouquier-Tinville, décrète que les biens des suicidés seront confisqués et acquis, sans autre formalité, à la République. Les morts volontaires dépeuplent la France, plus encore que la guillotine. Il est vrai que la plupart de ceux qui se tuèrent étaient d'avance promis au bourreau. Cependant certains d'entre eux, dont l'état mental n'avait pu supporter le choc des événements, coururent au trépas sous l'empire de la seule névrose. C'est ainsi qu'un perruquier de la rue Culture-Sainte-Catherine se coupe la gorge, en apprenant la mort du roi ; une femme se jette dans la Seine, au lendemain du supplice de Marie-Antoinette ; une femme de chambre de la reine, la belle-mère du futur maréchal Ney, se précipite par la fenêtre et se tue sur le coup. Un enthousiaste de Danton, l'ayant entendu accuser, devient fou : on fut obligé de l'envoyer à Bicêtre.

Nous arrêterons ici cette liste, qui pourrait s'allonger interminable et monotone.

Psychologues comme aliénistes ont toujours constaté la fréquence des suicides à l'époque des convulsions politiques. Falret disait naguère : « Les suicides sont plus nombreux pendant les commotions politiques, parce que, l'imagination grossissant le danger, l'esprit de l'homme succombe à la crainte de ne pouvoir en triompher... » C'est parce qu'on se sait voué à une mort

certaine que le sacrifice de la vie devient léger. On se tue, le sourire aux lèvres, persuadé qu'on échappera aux assassinats collectifs, aux massacres organisés, qu'une foule en délire exécute avec cette sauvagerie inconsciente qui atteste à quel point se réveille, à certains moments, dans les masses, l'instinct d'animalité.

Les Révolutions sont de puissants facteurs de la folie ; c'est au prix de leur sang, souvent de leur raison, que les hommes s'attaquent à l'édifice social, et lorsque celui-ci s'écroule, sa chute entraîne les imprudents qui lui ont livré assaut, — leçon terrible dont leurs fils doivent garder le souvenir.

IV

UN DRAME A L'HOSPICE DE L'ÉVÊCHÉ. — LE SUICIDE DU CAPUCIN CHABOT.

De tous les cas de suicide pendant la Terreur, il en est un qui doit être mis hors série, pour les renseignements qu'il nous fournit sur les connaissances de médecine légale à l'époque de la Révolution : c'est le suicide du capucin Chabot.

La vie de celui qui s'appelait le *plus pur des sans-culottes* avait été particulièrement agitée. Entré dans les ordres avant 1789, novice aux Capucins de Toulouse, professeur à Carcassonne, gardien de la capucinière de Rodez, il se voit libéré de ses vœux par l'Assemblée constituante. Il accourt à Blois auprès de l'évêque Grégoire et à force d'intrigues se fait élire à la Législative. Il entre ainsi dans le mouvement, dévoré d'ambition, bien décidé à apaiser dans les délices de Capoue sa soif de plaisir.

L'ex-capucin devient un dangereux don Juan. Il conduit de front l'amour et la politique. Rapidement il acquiert une popularité considérable. A l'Assemblée, aux Jacobins, il surenchérit sur les discours les plus enflammés. Il prend une part active au 10 août, se multi-



Chabot.

pliant tellement que la populace ne jure plus que par son nom : un jour, le faubourg Saint-Antoine ne voulait-il pas s'armer à la nouvelle que Chabot était assassiné ?

Entre temps, il menait la vie à grandes guides, dépensant l'argent à profusion, et cependant il était pauvre. Mais il était homme d'expédient.

Il avait épousé une jeune fille de quinze ans, Léopoldine Frey, dont les frères, Juifs autrichiens d'origine, n'étaient que des espions au service des coalisés. Ils avaient su tirer de beaux bénéfices de la prostitution de leurs sœurs, si l'on en croit la note suivante du général Trenck : « Je connais un Juif,... Frey... Il vint à Vienne pour faire le m... de ses deux sœurs, très jolies, qui infectèrent et ruinèrent les jeunes chevaliers, et pour cela furent chassées publiquement de la ville et des Etats autrichiens. Plus tard il donna la fameuse vierge de Vienne, sa sœur, au député Chabot, ex-capucin, en mariage (1). » La note ajoutait que François-Joseph n'avait pas dédaigné de jeter aux deux jeunes filles le mouchoir impérial.

C'est dans cette famille que Chabot allait entrer (2).

(1) *Arch. nat.*, W. 342, nº 648.

(2) A la séance des Jacobins du 25 brumaire de l'an II, Dufourni inculpa Chabot pour avoir épousé une Autrichienne, « lorsque nous avions en France (disait-il) des veuves et des orphelines de défenseurs de la Patrie ». Il ajouta : « *Une femme est un vêtement ; si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la nation avait proscrit les étoffes étrangères.* » PROUSSINALLE, *Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 267.

Par contrat, il devait recevoir deux cent mille livres de dot. En réalité, les Frey n'avaient que des dettes; mais le conventionnel espérait donner le change à ses adversaires et légitimer, en apparence, une fortune dont il n'aurait pu indiquer l'origine.

Cette fortune, la prévarication et la corruption la lui avaient acquise. De la Compagnie des Indes il avait reçu un fort pot-de-vin, pour faire ajourner et modifier avantageusement le décret qui prononçait sa dissolution. Mais ses complices devaient assurer sa perte. Au dernier moment, pris de peur, il alla dénoncer au Comité de Salut public les manœuvres dont il se disait l'objet. Il déclara n'être entré dans la conspiration que pour la mieux déjouer. On ne le crut pas. On perquisitionna chez lui. On trouva, attachée dans les cabinets d'aisances, une liasse révélatrice. Malgré ses protestations, on l'emprisonna et, en même temps que lui, Fabre d'Eglantine, qui n'était pour rien dans le faux : tous deux furent *amalgamés* à la conspiration de l'étranger.



Du Luxembourg où il était détenu (1), Chabot envoie lettres sur lettres à Robespierre, à la Convention. Mais

(1) Paris de Lépinard (*Mémoires sur les Prisons*, t. I) raconte qu'il eut pour compagnon de détention un commis du bureau de la guerre qui avait été enfermé en prison pour le motif suivant : « le député

le rapport d'Amar est impitoyable. L'accusé Chabot est renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamne à mort.

Il va être transféré à la Conciergerie. Son parti est pris : il se soustraira par le suicide à la honte du dernier supplice.

Sa femme parvient à lui faire tenir le poison, du sublimé corrosif. A peine l'a-t-il pris, qu'il se sent les entrailles déchirées. Il se met à sonner, à crier : Au secours ! On s'imagine tout d'abord que le feu est à sa chambre ; le geôlier, les guichetiers, les prisonniers accourent.

On ouvre la porte de la cellule et on voit le malheureux Chabot, secoué par des contorsions effroyables, criant qu'il s'est empoisonné.

Un de ses codétenus, le Dr Seiffert, médecin du duc d'Orléans (et non Serf, comme il est désigné dans certaines relations), envoie prendre du contrepoison, tandis

Chabot l'ayant rencontré donnant le bras à une de ses maitresses, à lui Chabot, l'avait dénoncé comme suspect, et fait jeter dans les fers. Le supplice de ce moine paillard mit fin à sa détention ; il fut réclamé par les jeunes gens de sa section qui le délivrèrent. » Il (Chabot) profitait de sa fonction au Comité de sûreté générale pour abuser des malheureuses suppliantes qui venaient y solliciter la grâce de quelque condamné... Sa concubine ordinaire, sans doute cette femme Boyer dont il refusa toujours de reconnaître l'enfant, l'avait infecté d'une maladie honteuse, qui ne l'empêcha point de contracter un mariage, des plus scandaleux du reste, avec une aventurière d'outre-Rhin... (Cf. Robinet, *Le Procès des Dantonistes*, 1879, p. 395-396.)

qu'on va querir en hâte les officiers de santé Markowski (1) et Soupé (2).

A leur vue, Chabot se soulève sur sa couche. A peine a-t-il la force de désigner du regard une bouteille vide, étiquetée : *Topique à appliquer au dehors et nullement au dedans*. D'une voix entrecoupée par les sanglots, il se met à dire : « J'ai fait mon testament... (3). J'ai cru ma mort nécessaire au bonheur de ma patrie... Je me suis décidé à prendre d'une liqueur qui m'avait été donnée pour une maladie (4) extérieure que j'ai... En l'absorbant, j'ai crié: *Vive la République!* croyant faire un sacrifice à la Patrie ».

Cet homme qui avale du poison en criant *Vive la République !* et qui se pend aussitôt à son cordon de sonnette pour réclamer du secours, ne vous semble-t-il pas

(1) Markowski (et non Marenski, comme l'imprime M. Lenotre, *Le Baron de Batz*, p. 222) était le « médecin de toutes les prisons de Paris ». Mme de Duras en a tracé ce portrait flatteur : « Il était réellement obligeant, il nous apportait des nouvelles des personnes de notre connaissance qui étaient détenues dans d'autres maisons d'arrêt. Il avait, de plus, une bienveillance particulière pour moi, parce que je lui rendais compte des malades et que, sachant quelques mots de médecine, je lui évitais la peine de faire les certificats d'infirmité. » *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, par Mme la duchesse de Duras (Plon, 1889).

(2) Sur Soupé, cf. *Le Cabinet secret de l'Histoire*, du Dr Cabanès, Table générale.

(3) L'un de nous a publié le texte, jusqu'alors inédit, du testament de Chabot dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, 1903.

(4) Chabot avait été, en effet, malade depuis le 6 jusqu'au 30 ventôse. On trouve à son dossier la facture des citoyens Charras et Duchatelle, pharmaciens, qui lui ont fourni des herbes émollientes, de la décoction blanche de Sydenham, du diascordium, etc. (Note de M. Lenotre.)

plus soucieux de régler une mise en scène que de quitter réellement l'existence ?

Mais le cabotin était à bout de rôle. En dépit de ses fanfaronnades, le poison poursuivit son œuvre. Chabot fut sérieusement incommodé. On lui fit boire en abondance du lait, de l'huile d'amandes douces, et comme les douleurs ne se calmaient pas, on lui administra une assez forte dose de laudanum (1).

Pendant trois jours, les médecins le disputèrent à la mort. Enfin, le 30 ventôse, les officiers de santé prescrivaient son transport à l'hospice de l'Evêché, spécialement affecté aux malades détenus dans les prisons (2).

Lorsqu'il sortit du Luxembourg, Chabot ne pouvait marcher que soutenu par deux personnes. Ses amis, Bazire, Fabre d'Eglantine et Delaunay (d'Angers), qu'on lui avait donnés pour complices, étaient également malades et languissants.

(1) *Arch. nat.*, W. 342.

(2) Les médecins appelés à le visiter au Luxembourg rédigèrent le bulletin suivant, que nous avons transcrit sur l'original et dont nous conservons toute la saveur et l'orthographe... fantaisiste :

Bulletin de Chabot, 30 ventôse.

« Nous l'avons trouvé moins douloureusement affecté. L'estomac toujours gonflée, un peu moins douloureux, les urines toujours dificiles et douloureuse, ainsi que les selles, la teste toujours douloureuse, avec des absences et des envie de vomir de fois à autres.

« Les officiers de santé de l'administration de police l'on purgé aujourd'huy, ce que nous naprouvons pas, ce purgatif est prématuré, et peut augmenter Liritation et la douleurs. Chabot seroit en etat d'estre transporté aujourd'huy à l'ospice. »

BAYARD, NAURY.

L'heure de l'expiation approchait. Encore quelques jours et la tête de l'ex-capucin Chabot allait rejoindre dans le panier de son celle de ses compagnons de détention.

APPENDICE

Les pièces qui suivent, inédites, relatives au suicide de Chabot, montrent de quelle façon était menée la procédure, lorsqu'un condamné essayait de s'évader de la vie et de faire faux bond à la guillotine. Ce sont, d'une part, le rapport des administrateurs du département de police ; d'autre part, les rapports des médecins des prisons.

Rapport des Administrateurs

DÉPARTEMENT DE POLICE

—

COMMUNE DE PARIS

Le 27e jour du mois de ventôse,

L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

Nous administrateurs aux département de police instruits que le citoyen Chabot avoit tenté à ses jours, nous sommes à l'instant transporté à la maison d'arrêt du Luxembourg section de Mutius Scevola ou étant arrivé, avons intimé l'ordre au commendant du poste de la ditte maison de poser

le factionnaire à la porte d'icel avec ordre de ne laisser sortir ni entrer qui que soit le tout sur sa responsabilité personnelle, sommes ensuite monté à la chambre du susnommé ; ou étant, nous avons trouvé les citoyens Masenkeki (*sic*), médecin et Soupé chirurgien de la ditte maison, lesquels avoient déjà donné les premiers secours au dit Chabot.

Après avoir fait quelques questions au susnommé, et voyant qu'il paroissoit persisté a ne vouloir ne se laisser administrer les secours nécessaires, l'avons d'abord invité à se laisser traiter suivant que son etat l'exigeoit, et par une ordonnance particuliere avons rendu les citoyens Mazenskeki et Soupé responsables de toute négligence de leur part, avons ensuite invité le citoyen Benoît concierge de la ditte maison de nous représenter le testament que Chabot nous a déclaré lui avoir remis ce qu'il a fait à l'instant.

Et de suite, desirant prendre sur ce tous les renseignements et mesures nécessaires, nous sommes retirés près du commissaire de police de la section de Mutius Scévola à l'effet de l'inviter à se transporter sur les lieux, à l'effet de conjointement constater les faits.

J. Cailleux, Dangé.

Auquel requisitoire optemperant, nous sommes transportés de nouveau à la susditte maison d'arret, et avons procédé sur tout ce qui pouvoit nous donner des renseignements à cet égard. Et pour y parvenir, avons interpellé les citoyens détenus dans le voisinage du dit Chabot, s'ils avoient connoissance de ce qui c'étoit passé, lesquels les citoyens François *Peyre*, Marius Félix, Maisse, Jacques *Forest*, Antoine *Michel* et Heustache *Derascy* qui se trouvoient dans la chambre de l'indivisibilité, et qui se trouve voisine de celle de Chabot, lesquels nous ont déclarés que vers les trois heures ou environ, ils entendirent une des sonnettes qui communique

aux différens appartement du paillers sonner à plusieurs reprises, et avec un mouvement précipité, ce qu'entendit l'un d'eux sortit de table où ils étoient pour voir dans l'antichambre si le porte-clef de cette partie y étoit, le quel ne le trouvant pas rentra et dit à ses compagnons, qu'il alloit le chercher dans la maison. Dans cet interval, le bruit de la sonnette continuoit toujours, lorsqu'un ouvrier menuisier occupé à travailler au parquet, à la porte de Chabot, vint les trouver dans leur chambre avec effroi, leur dirent qu'il croyoit que dans une des chambres voisine, que quelqu'un se defesoit, et qu'il avoit entendu appeler au secours, ce qui les fit précipiter vers la porte de la chambre du dit Chabot ou ils entendirent un bruit sourd qui les détermina à aller chacun de leur côté pour aller plus vite avertir le concierge qui a été rencontré par l'un d'eux au bas du grand escalier ; et averti par lui de ce qu'il se passoit, est accouru avec précipitation, et sont rentrés de la dans leurs appartements, ne devant pas entrer dans la chambre de Chabot attendu qu'ils savoient qu'il étoit au secrait qui est tout ce qu'ils ont dit, icel contenir vérité y ont persistés, et ont signé. Un mot rayé comme nul.

Michel Peyre, Forest, Maisse, Deraisey, Cailleux, Dangé.

*
* *

Et par suite avons fait comparoitre le citoyen Jean Louis Benoit concierge de la ditte maison à l'effet de répondre aux interpellations à lui faire, savoir :

A lui Dᵉ (demandé) comment et à qu'el heure il s'est apperçu de l'événement de l'empoisonnement du nommé Chabot.

A répondu que son porte-clef, nommé Besse, ayant entendu sonner et étant entré chez Chabot s'étant apperçu qu'il vomissoit il étoit venu l'avertir, qu'étant monté il l'a

trouvé dans l'état de vomissement comme il lui avoit été annoncé, qu'à l'instant il avoit fait apeler Sephir et Filliete (?), tous deux officiers de santé détenus dans la dite maison à l'effet de lui faire administrer les premiers secours, et de suite fit avertir l'administration de police, et les citoyens Mazenskeki et Soupé officiers de santé de la ditte maison. qu'ensuite il est remonté, et ait resté constamment avec lui jusqu'à notre arrivée.

A lui Dé avant cet événement quel connoissance il peut avoir de son opinion par ses conversations particulieres tant pour ce qui le conserne particulierement que sur les affaires générales.

A répondu que de l'ensemble des conversations qu'il a pu avoir avec lui, il résulte qu'il s'est plaint de ce que dans le public, on repandoit le bruit qu'il avoit trompé la nation, à l'ombre de la femme qu'il avoit épousé, mais que son contrat de mariage feroit fois de ce que ces beaufrères lui avoient donné, qu'il s'étoit sacrifié pour la patrie en fesant les dénonciations des complots dont il a eu connoissance, et qu'il étoit étonnant que les dénonciateurs soient traités de la sorte.

A lui Dé comment il se trouvoit porteur du testament du dit Chabot ainsi qu'il nous l'avoit été annoncé, et qu'il a été reconnu, puis-ce-qu'il nous l'a remis en main.

A repondu qu'à l'instant ou il étoit entré pour lui porter les premiers secours Chabot lui avoit dit, voila mon testament en lui montrant un papier sur la table, prend le, sers le, qu'il n'en avoit rien fait à l'instant, mais que par suite, sur ces instances réitérées, il l'avoit pris et mis dans sa poche en présence des officiers de santé de la ditte maison, et qui avoient été par lui provisoirement appellés, et le tout dans l'intention de nous le remettre lors de notre arrivée.

A lui Dé si dans la distance du moment ou il lui a porté

les premiers secours, à celui ou nous sommes arrivés, Chabot ne lui a rien communiqué en secret.

A répondu que Chabot lui avoit voulu lui confier la clef de sa commode pour faire donner cinquante francs à Filliette, chirurgien détenu qu'il lui avoit porté les premiers secours, sur quoi il lui avoit observé qu'il ne pouvoit pas se charger de cette mission, qu'il seroit toujours temps de le faire quand les administrateurs seroient là.

A lui observé qu'il lui a parlé à trois fois différentes, et qu'il ne nous a parlé que d'une seule fois.

A répondu qu'il ne se rapel pas lui avoir parlé trois fois ni même de ce qu'il a pu lui dire que dans tous les cas ou il s'en rappeleroit il s'empresseroit de nous le comuniquer.

Observe le citoyen Benoit que depuis deux à trois jours s'étant apperçu que la tête du dit Chabot paraissoit travaillé et craignant qu'il ne se porte à quelques excès, il avoit cru devoir avant-hier lui retirer ses rasoires, et avoit fait la recherche à l'effet de savoir s'il n'avoit pas quelqu'autres instruments propres à servir ses desseins dans le cas ou il eut tenté de se défaire.

A lui D[e] si le dit Chabot s'etoit apperçu de la disparission de ses rasoires et s'il en avoit temoigné son étonnement.

A repondu qu'il croit qu'il n'en sçait rien attendu qu'il ne lui en a pas parlé.

A lui demandé pourquoi il n'a pas prévenu l'administration des soupçons qu'il avoit.

A repondu qu'il ne lui avoit retiré ces rasoires que par précaution, et qu'il ne le croyoit pas dans un état assez dangereux pour devoir en prévenir l'administration, ce qu'il auroit cependant fait si le danger lui eu paru plus iminent.

A lui demandé s'il peut nous donner quelque renseignements sur les moyens qu'il a pu employer pour se procurer le poison dont il s'est servi.

A repondu n'en avoir autre connoissance que par la déclaration qu'il a faite tant en sa présence qu'en celle des officiers de santé de la qu'elle il résulte qu'il s'est servi d'une petite bouteille de liqueur dont il se servoit pour un reste de maladie dont il était attaqué.

Lecture faite icel a dit contenir verité.

Y a persisté et a signé Cailleux, Benoit concierge.

Et de suite avons fait comparoître le porte-clef nommé Guillaume Besse à l'effet de lui faire les interpellations suivantes comme porte-clef de la partie de ceste maison dans la quelle se trouve le dit Chabot.

A lui De quel connoissance il a eu sur l'atentat que Chabot a fait à ses jours.

A répondu que sur les deux heures le citoyen Chabot l'avoit appelé pour lui dire de faire monter le citoyen Benoit pour une chose très pressante et qu'étant descendu pour satisfaire a cette demande, il avoit été ensuite appeler avec précipitation parce que le dit Chabot sonnoit avec force et appeloit à son secours et qu'étant remonté il avoit trouvé le citoyen Filliete et le citoyen Benoit, et un autre officier de santé qui donnoient des secours au dit Chabot.

A lui demandé s'il a eu connoissance que le citoyen Chabot ait eu la tête un peu égarée depuis plusieurs jours.

A repondu n'en avoir aucune connoissance et a declaré ne pouvoir nous donner autres renseignements et a signé *Besse, Cailleux, Dangé.*

Et de suite avons procédé à l'interrogatoire du citoyen François Chabot de la maniere suivante, lui avons demandé ce qui avoit pu le déterminer à prendre une boisson a dessein de se défaire.

A répondu ne pouvoir s'expliquer sur cela qu'au Comité de Salut public ou au Comité de Sûreté générale.

A lui demandé qu'el est la nature de la boisson dont il s'est servit.

A repondu ne le savoir lui-même.

A lui demandé s'il en a fait part à qu'elqu'un avant de le faire.

A répondu à personne avoir fait avant son testament de mort, ayant entendu crier l'amendement de Billaut de Varennes à l'acte d'accusation il a cru sa mort nécessaire au bonheur de la patrie, et que voulant se la donner il s'est résolu de prendre d'une liqueur qui lui avoit été donné pour une maladie extérieure. Et qu'en avalant la dite liqueur il a crié vive la république croyant faire un sacrifice à sa patrie et nous a à l'instant désigné la bouteille dans la qu'elle s'étoit trouvé la ditte liqueur, et sur laquelle se trouve un étiquet portant ces mots topique a appliqué au déhors et nullement au dedans.

A lui demandé en quel instant il a bu cette liqueur.

A répondu vers les trois heures à sa montre sonnante, mais il observe qu'elle ne va pas bien.

A lui De à quel instant il a remis son testament au citoyen Benoit.

A répondu qu'aussitôt après avoir avallé la liqueur il avoit sonné pour appeler le garçon et lui dire de faire monter Benoit pour affaire très pressante, mais qu'il avoit été assez longtemps à monter, et que Benoit étant arrivé il lui a dit prend mon testament qui est sur la table, et porte le au Comité de Sûreté générale, et dit à mes opresseurs que je leur pardonne parce que je crois qu'ils n'ont prononcé mon arret de mort que pour sauver la patrie.

Et à l'instant lui avons représenté un papier lequel nous avoit été remis lors de notre arrivée par le citoyen Benoit, nous disant que le citoyen Chabot lui avoit dit que c'étoit son testament, lequel il a reconnu en nous faisant remarqué

qu'il étoit par lui signé et paraphé, nous observant qu'il n'y avoit fait les additions qu'à regret mais qu'il les avoit cru nécessaires pour éclairer la justice du tribunal le qu'el testament n'avons cru devoir prendre lecture attendu l'importance des choses qu'il pouroit renfermer et l'avons en sa présence mis sous enveloppe et scellé de son cachet et revêtu de sa signature pour être communiqué au Comité de Salut public quoique le citoyen Chabot nous ait observé qu'il ne renfermoit rien qu'il dut être caché.

Lui avons ensuite demandé s'il avoit des papiers renfermés dans quelques meubles ou quelque endroit quelconque sur quoi il nous a répondu après quelques difficultés qu'il n'en avoit que dans sa comode et quelques journaux dans une armoire, avons à l'instant renfermé la totalité dans deux grands tiroirs de la comode et y avons apposé les scellés d'une seule bande de papiers, en travers sur deux serrures avec quatre cachets du commissaire de police de la section de Mutius Scevola en cire rouge couverte d'un papier blanc lesquels scellés ont été laissés à la garde des citoyens Besse et Lesaine, tous deux porte-clefs de la dite maison et à nous désignés à cet effet par le citoyen Benoit lequel s'est chargé de la surveillance et de la clef desdits tiroirs, lesquels citoyens les ont reconnus et se sont engagés à les représenter sains et entiers sous les peines portées par la Loi et ont à cet effet signé avec nous : Le Senne, Besse, F. Desbordes, François Chabot, Caillieux et Dangé.

Rapport des Médecins

Nous soussignés médecins et chirurgien ordinaire des Prisons nommés par le Département de police, certifions avoir été requis cejourd'hui vers les cinq heures du soir à l'effet de nous transporter sur le champ pour porter des

secours au citoyen Chabot ; étant arrivés dans sa chambre nous l'avons trouvé dans son lit avec des douleurs de collique et soulevement d'estomach violens par suite d'une liqueur qu'il avoit bu vers les trois heures, que nous presumons être une dissolution de sublimé corrosif, pour lesquels accidens on lui avoit déjà administré les remedes usités en pareil cas et capables de combattre les accidens de ce poison, tel que l'huile d'amande douce, le lait, etc., vu la persévérance des accidens depuis huit heures jusqu'à onze heures tel que les douleurs de tête violentes, les douleurs de tempes, les douleurs de dents, les douleurs des articulations de l'estomach, des entrailles, ardentes dans la bouche, nous avons jugé de lui administrer les calmans tels que lodanum, tel est l'état actuel du citoyen Chabot à onze heures du soir, et avons signé.

MARKOSKI ET SOUPÉ.

*
* *

Nous administrateurs au Département de police chargeons et sur leur responsabilité personnelle les citoyens Markoski, médecin, et Soupé chirurgien de la maison d'arrêt de Luxembourg de donner au citoyen François Chabot tous les soins que l'humanité et la nature de leurs fonctions exigent, les rendons responsables de tout délit dont ils pourroient se rendre coupables.

Les Administrateurs de police,

Signé : DANGÉ et CAILLIEUX.

Pour copie conforme.

V

LES FEMMES DEVANT L'ÉCHAFAUD.

L'histoire de la société française sous la Terreur se confond avec l'histoire des prisons. Bien que celles-ci soient, pour la plupart, l'antichambre du tribunal révolutionnaire, le vestibule de l'échafaud, on s'y abandonne sans contrainte à la jouissance de l'heure présente, on s'y libère de toutes les entraves des préjugés et des conventions sociales, de la tyrannie de l'étiquette et de celle du respect humain.

Si l'approche de la mort fit naître chez certaines femmes le recueillement et la prière, les autres, — ce fut le plus grand nombre, — se résignèrent à un sacrifice auquel elles savaient ne pouvoir se soustraire, traitant la vie comme une maîtresse aimable, mais infidèle, dont il faut s'attendre à être quitté, et avec une philosophie tout épicurienne savourant ses faveurs, consolées d'avance de ses disgrâces (1).

A mesure qu'approche l'heure tragique, la joie de vivre s'exaspère ; on veut épuiser la coupe des plaisirs

(1) De Lescure, *L'Amour sous la Terreur*.

défendus. Pourquoi s'attarder aux préliminaires ? Le cri de la chair est impérieux, l'occasion propice, le lendemain incertain ; et sous les voûtes des sombres cachots retentit l'hymne à Eros...

Est-ce folie des sens, est-ce dépravation ? Est-ce, au contraire, contagion de tendresse, égarement d'amoureuse sympathie ? Sans doute la nature a ses faiblesses, le cœur ses entraînements, le vice ses curiosités ; mais, — et le pathologiste doit moins l'oublier que l'historien — les femmes obéissent aussi souvent aux suggestions de la peur.

Quitter la vie dans tout l'éclat d'une jeunesse radieuse, laisser après soi tout ce qui rend l'existence douce, ceux que vous aimez et qui vous paient de retour ; se voir en butte aux insultes de la populace et ne pouvoir mourir ni en décence ni en beauté ; et vous ne comprendriez pas qu'elles aient faibli, ces créatures de chair, sevrées brusquement de toute tendresse, soustraites à toute adulation ?

Quand une fois leur sort était décidé, pas une ne tremblait : elles allaient courageusement, presque gaiement à la mort. Mais s'étonnera-t-on qu'elles aient recouru à tous les artifices, sacrifié jusqu'à leur honneur, pour tenter de s'y soustraire ? Elles n'avaient pas le choix des moyens ; un seul s'offrait à elles, auquel bien peu, du reste, eurent recours : une déclaration de grossesse les rendait inviolables et les protégeait, en même temps que le fruit innocent de leurs entrailles.

Le salut était au prix du déshonneur, mais l'amour de la vie ne justifiait-il pas la défaillance ?

Encore s'en trouva-t-il d'assez héroïques, pour oublier jusqu'à leur devoir conjugal, afin de sauver l'époux qu'elles chérissaient et, le plus souvent, elles avaient le pénible remords d'avoir consenti un sacrifice inutile.

L'histoire suivante, que nous empruntons à un anecdotier de l'époque (1), n'a pas été imaginée pour les besoins de la cause.

Une jeune femme assez jolie et qui avait du talent pour la peinture, avait obtenu d'accompagner son mari au Luxembourg, pour le consoler et tirer en même temps parti de son art, très recherché dans la prison.

La dame peintre faisait au surplus fort bien ses affaires et elle avait lieu de croire que son mari, qui n'avait été emprisonné que pour quelques misérables rixes de section, obtiendrait facilement sa liberté. Elle ne paraissait pas même la désirer : l'avantage qu'elle retirait de sa détention lui en faisait facilement oublier les désagréments.

Quelle fut sa douleur, lorsqu'elle apprit qu'un certain Boyenval (tailleur de son métier), à l'instigation d'un autre « mouton » moins apparent que lui, mais qui en voulait à son mari, l'avait mis sur sa liste !

(1) Cf. l'*Histoire des Prisons*, de Nougaret, et l'*Almanach des Prisons de l'an III*, pour la confirmation de ce qui vient d'être dit et de ce qui va suivre.

Elle va trouver ce Boyenval, le sollicite, le supplie, lui fait observer que son mari est un homme simple, sans fortune, qui n'a ni la volonté ni le pouvoir de servir les contrerévolutionnaires. Boyenval l'écoute, la considère et lui promet de sauver son mari, mais à une condition... La malheureuse femme a compris ; elle rougit, pâlit, hésite et finit par se livrer aux embrassements du monstre, qui maintient le mari sur l'infernale liste et le fait traîner le lendemain à l'échafaud.

Hâtons-nous de le proclamer, la plupart des aventures de cette époque n'ont pas eu un mobile aussi héroïque, ni un dénouement aussi féroce.

Au Luxembourg comme à Port-Libre, à la Force comme à Saint-Lazare, à l'hospice de l'Evêché même, des scènes scandaleuses se produisirent, qui n'avaient pas toujours pour excuse la jeunesse, l'amour ou le motif plus légitime que nous avons plus haut invoqué.

Un sieur Marino, ci-devant marchand de faïences dans la rue Saint-Honoré, devenu, de par la faveur révolutionnaire, inspecteur des prisons, disait un jour aux femmes qu'on venait d'amener au Luxembourg : « Savez-vous ce que l'on répand dans le public : que le Luxembourg est le premier b... de Paris, que vous êtes ici un tas de p. . et que c'est nous qui vous servons de m... »

Marino exagérait sans doute, mais il y avait une part de vérité dans ses propos. Au Luxembourg, la surveillance était rendue plus difficile par l'état même des lieux. Près de mille détenus se trouvaient disséminés

dans des bâtiments immenses, où les sexes n'étaient séparés que par des barrières factices, que la ruse et l'industrie parvenaient bien, un jour ou l'autre, à franchir. Les ombrages du jardin n'étaient-ils pas, d'ailleurs, des plus favorables aux amoureux transports ?

La publicité de certaines équipées galantes transpira bientôt au dehors et fit prendre de sévères mesures. Ce n'était pas un mystère que la citoyenne d'Orm... se payait avec usure de quelques années d'une abstinence forcée ; qu'un jeune homme du dehors s'était, à prix d'argent, fait ouvrir les portes de la prison et, caché derrière un paravent, seule barrière à la curiosité indiscrète, goûtait tranquillement en plein jour, dans les bras de sa maîtresse, les plaisirs de l'amour. La dame, surprise en flagrant délit, avait feint de se fâcher, jeté les hauts cris ; se disant frappée, elle avait crié au viol et s'était évanouie. Pendant cette scène, l'Adonis s'échappait avec la légèreté d'un trait et se faisait ouvrir le guichet, à la faveur d'arguments que le bon Basile appelait jadis irrésistibles.

A Port-Libre, la surveillance était plus rigoureuse : un amant, « idolâtre de sa maîtresse », avait tenté de lui faire passer un billet dans la manche d'un gilet. Le billet fut découvert et ne parvint jamais à son adresse.

Tout au plus était-il permis aux prisonniers de composer des bouts-rimés, des madrigaux, ou de faire de la musique, pour dissiper l'ennui de la captivité.

A Sainte-Pélagie, on communiquait par signes, faute

de mieux. L'épicier Cortey, compromis dans la même affaire que le ci-devant comte de Laval-Montmorency et le ci-devant gouverneur des Invalides, Sombreuil, faisait des signaux, à travers la fenêtre du corridor, à la ci-devant princesse de Monaco et lui envoyait des baisers ; ce qui le fit interpeller en ces termes par le marquis de Pons, indigné de tant de familiarité : « Il faut que vous soyez bien mal élevé, Monsieur Cortey, pour vous familiariser avec une personne de ce rang-là ; il n'est pas étonnant qu'on veuille vous guillotiner avec nous, puisque vous nous traitez en égal ».

A Saint-Lazare, en dépit des plus odieux traitements (on allait jusqu'à refuser du lait aux femmes enceintes), et de la surveillance la plus étroite et la plus rigoureuse, les désordres se multipliaient. Ces strophes vibrantes d'André Chénier valent un témoignage :

Ici même, en ces parcs où la mort nous fait paître,
Où la hache nous tire au sort,
Beaux poulets sont écrits ; maris, amants sont dupes,
Caquetage, intrigue de sots.
On y chante, on y joue, on y lève des jupes ;
On y fait chansons et bons mots...

Le 5 thermidor (25 juillet 1795), quatre des compagnes du poète à Saint-Lazare, Mmes de Saint-Aignan, de Meursin, Joly de Fleury et d'Hinnisdal, se déclaraient enceintes, pour se soustraire à l'échafaud. Une seule déclaration fut reconnue exacte : celle de Mme de Saint-

Aignan, dont le mari habitait dans la même prison que sa femme. Les trois autres ne retardèrent que d'un jour, par leur subterfuge, le fatal dénouement (1).

Toutes ces femmes étaient jeunes; mais celle-ci, qui s'était avouée enceinte et qui l'était en réalité, était une enfant : la demoiselle de Croiseille était âgée de quatorze ou quinze ans à peine, quand elle s'était livrée à son amant, enfermé avec elle dans la prison des Carmes.

La prison de la Force fut aussi le témoin de scènes d'amour, mais d'un amour plus noble, plus épuré.

Le fils Sombreuil venait d'y être amené. Une femme adorable allait parfois lui rendre visite. Un jour, elle le trouve en proie à un accès violent de fièvre; à la hâte elle dépouille les habits de son sexe, revêt ceux de son amant, s'attache au chevet de son lit et lui prodigue ses soins; elle y reste trois jours et trois nuits sans y être découverte.

Quand elles aimaient, les femmes bravaient tout pour l'objet de leur amour. N'en vit-on pas une suivre jusqu'à l'échafaud l'amant qu'elle affectionnait? L'exécution accomplie, elle accompagne ses dépouilles au cimetière. Là, elle gagne le fossoyeur, qui consent à lui remettre la tête qu'elle réclame. Moyennant cent louis, la tête est promise. Elle vient en tremblant la prendre dans un suaire, qu'elle a choisi le plus beau. Mais, en route, les

(1) Cf. C. Stryienski, *Deux Victimes de la Terreur*

forces l'abandonnent. Elle tombe, et avec elle son précieux fardeau. On la conduit, pour s'expliquer, au Comité révolutionnaire le plus voisin. L'histoire ne dit point si elle en réchappa.

*
* *

C'est l'amour avant la mort qu'on veut goûter, c'est le paradis sur terre que l'on recherche et qui fait que l'on transforme en nuit nuptiale la nuit qui précède le supplice. L'amour et la mort fraternisent une fois de plus.

Les maisons d'arrêt dont il vient d'être question, le Luxembourg, Port-Libre, Saint-Lazare, les Carmes, sont désignées, par les historiens du temps, sous le nom de prisons muscadines, parce que ceux qui y sont enfermés « n'ont connu longtemps d'autres chaînes que celles de l'amour » ; et que, dans ces prisons, les heureux détenus « coulaient des jours délicieux dans les bras des belles prisonnières, leurs compagnes, au milieu des jardins, des vergers, des berceaux et des présents de la nature... Les guichetiers y sont polis, ils parlent une langue intelligible, et quand on y est transféré de la Conciergerie, de Pélagie, des Madelonnettes ou de la Force, on serait tenté de les prendre pour des académies... » (*sic*).

Tout autre était l'aspect de la Conciergerie.

Après avoir franchi la première grille (il n'y en avait

pas moins de quatre), on se trouvait dans une enceinte fermée de tous côtés par des barreaux de fer. Les prisonniers y voyaient leurs amies ; les femmes étaient presque les seules qui osassent y pénétrer, et c'était surtout elles qu'on aimait à y recevoir.

« Là, selon l'expression d'un témoin, les maris redevenaient amants, et les amants redoublaient de tendresse ; il semblait que l'on fût convenu de se dépouiller de cette pudeur grimacière, très bonne quand on peut attendre des moments plus favorables ou des lieux plus commodes.

« Les plus tendres baisers étaient sans cesse rendus sans résistance comme sans scrupule ; à la faveur d'un peu d'obscurité et de vêtements larges, l'amour a vu consommer ses plus tendres désirs... Il est vrai que ces plaisirs étaient quelquefois troublés par l'aspect des malheureux condamnés à mort, qu'on descendait du tribunal et qui traversaient l'enceinte... Alors il se faisait un moment de silence, on se regardait avec crainte ; puis on s'embrassait avec un tendre intérêt et les choses reprenaient insensiblement leur cours (1). »

Le guichet d'entrée n'offrait pas un spectacle moins attrayant. On y voyait « des femmes et leurs maris, des maîtresses et leurs amants, rangés sur des bancs contre les murs ; les uns se caressaient avec autant de sécurité

(1) *Almanach des Prisons de l'an III*, 3e édition ; *Les Prisons de Paris sous la Révolution*, de DAUBAN.

et de gaieté que s'ils étaient sous des berceaux de roses ; les autres s'attendrissaient, versaient des larmes. »

Dans une autre aile du bâtiment, qu'on nommait, nous ne savons pour quelle raison, le côté des douze, se trouvait une cour réservée aux femmes. La partie occupée par les hommes n'avait d'autre promenade qu'un corridor obscur, dans lequel il fallait tenir toute la journée un réverbère allumé, et un petit vestibule qui n'était séparé que par une grille de la cour des femmes. Les hommes pouvaient très aisément embrasser les femmes à travers cette grille, « et plus d'une fois les tendres épanchements de l'amour y ont fait oublier aux malheureux l'horreur de leur demeure ».

La cour des femmes possédait une fontaine qui leur donnait de l'eau à volonté; tous les matins, la plupart de ces malheureuses, qui n'avaient apporté avec elles ou qui ne possédaient même que le vêtement qui les revêtait, étaient occupées, autour de cette fontaine, à blanchir et faire sécher leurs hardes. La première heure du jour était consacrée à ces soins de toilette, dont rien ne les aurait distraites, pas même la lecture de leur acte d'accusation.

Quand elles avaient paru le matin en négligé, elles remontaient dans leurs chambres, d'où elles redescendaient à midi, habillées avec recherche, coiffées avec élégance. Sur le soir, elles reparaissaient en déshabillé. Presque toutes les femmes qui le pouvaient se montraient sous leurs trois costumes dans la journée ;

les autres suppléaient à l'élégance par la propreté.

Le soir l'amour reprenait ses droits. Tout était mis à profit par le dieu malin : les ombres croissantes, la fatigue des guichetiers, la retraite du plus grand nombre des prisonniers, la discrétion des autres.

Parfois les geôliers prêtaient la main et favorisaient les rapprochements. Un prisonnier, qui fut le témoin du fait (1), conte qu'une femme âgée de quarante ans, mais fraîche encore et qui conservait de beaux restes, fut condamnée à mort, en même temps que son amant, officier dans l'armée du Nord, « jeune homme qui paraissait réunir un esprit élevé à une charmante figure ». Ils descendirent du tribunal vers les six heures du soir. La femme, déployant tous les artifices de la séduction, obtint qu'on la réunirait à son amant pour la dernière nuit. Ils ne s'arrachèrent en quelque sorte des bras l'un de l'autre que pour se rendre à l'échafaud.

Il pourra se trouver des censeurs moroses pour juger sévèrement de pareilles incartades ; nous sommes, pour notre part, plus disposés à l'indulgence.

On s'est demandé, pour expliquer cet incroyable laisser-aller, si l'approche d'une mort inévitable, à l'heure déterminée d'avance, jetait dans les veines de la créature pleine de force et de vie, avec une furie de luxure, comme une protestation de la nature révoltée (2).

(1) *Mémoires* de Beugnot.

(2) Dauban, *op. cit.*, Introduction.

Certes, il faut tenir compte de l'exaltation du cœur et des sens dans un tel moment, de la promiscuité engendrée forcément par la vie en commun; mais il y a aussi, nous le répétons, à faire la part de la peur, et nous revenons de la sorte, par un sentier détourné, à la question qui nous a préoccupés dès le début : quel sort était réservé à la femme grosse sous le régime révolutionnaire?

*
* *

Avant d'aborder le problème, quelques lignes d'historique nous semblent nécessaires.

Il est attristant de constater que c'est seulement depuis le commencement du dix-neuvième siècle que la justice ne fait aucune distinction, au point de vue des pénalités à appliquer, entre la femme enceinte et celle qui ne l'est pas.

Actuellement, la femme enceinte peut passer en jugement et le Code de 1810 a seulement prévu le cas de sursis pour l'exécution. Du reste, l'article 27 du Code pénal n'a guère l'occasion d'être appliqué, car les condamnations à mort de femmes sont fort rares, et lorsque le jury a montré une telle sévérité, la peine est le plus souvent commuée (1).

Il y a pourtant un article de ce même Code qui prescrit l'expertise médicale, c'est l'article 27, ainsi libellé :

(1) Brouardel, *Le Mariage*.

« Si une femme condamnée à mort déclare et s'il est vérifié qu'elle est enceinte, elle subira sa peine après sa délivrance. »

Cet article n'est que la reproduction de l'article 23 du titre XXV de l'ordonnance criminelle de 1670. D'après cette ordonnance, cette vérification devait être faite, si la femme paraissait être enceinte, même si elle n'en avait pas fait la déclaration.

La loi de germinal an III était plus libérale; elle porte, en effet, dans son article 3 : « qu'à l'avenir, aucune femme, prévenue d'un crime comportant la peine de mort, ne pourrait être mise en jugement avant qu'il n'ait été vérifié de la manière ordinaire qu'elle n'est pas enceinte. » Le législateur invoque, entre autres motifs, celui-ci : que les « émotions produites par des débats aussi graves peuvent lui nuire ainsi qu'à l'enfant. »

Cette loi a été strictement appliquée (1), et même plu-

(1) Dans les propos de Victor Hugo, rapportés par M. Gustave Rivet (*Victor Hugo chez lui*, p. 170-171), le poète se vante d'avoir arraché à la mort trois femmes condamnées par le conseil de guerre, et qui allaient être exécutées sans son intervention. Mais laissons-lui la parole.

« Trois femmes furent condamnées à mort par le quatrième conseil de guerre; je cours à Versailles, je vois Thiers, et je lui dis : « Ah çà ! est-ce qu'on va assassiner les femmes maintenant ? Quand j'étais dans le Luxembourg, je faisais de loin ce qui était en mon pouvoir, j'écrivais. Mais aujourd'hui que je suis là, je m'oppose à ce qu'on fusille les femmes. Faire tuer des femmes par des femmes, je le comprendrais ; mais faire fusiller des femmes par des soldats, c'est

sieurs jugements de cours d'assises ont été cassés, pour infraction à son texte. La Cour de cassation, dans un arrêt du 8 germinal an XIII, a renforcé cette loi humanitaire par des considérants philanthropiques (1).

Un des médecins légistes les plus réputés du XVII[e] siècle, Zacchias, rapporte que, de son temps, les femmes enceintes étaient dispensées même du premier degré de la torture : on s'en tenait à la simple menace avec démonstration instrumentale (2).

En 1790, le maire de Paris demanda que les femmes grosses ne fussent pas mises au carcan (3). La Révolution suivait donc une tradition ininterrompue (4), quand

monstrueux ! « J'entrai dans quelques détails physiologiques qui parurent faire impression sur lui, et je terminai en disant : fusiller une femme, c'est fusiller sa mère ! Thiers me sembla attendri et les trois femmes furent sauvées. »

(1) Cf. art. *Grossesse*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, et BOUCHACOURT, *la Grossesse*.

(2) En 1681, un bohémien condamné pour vol à être pendu fut exécuté sur-le-champ. A l'égard de sa femme, enceinte, et condamnée à être fustigée, marquée et rasée, la sentence ne fut mise à exécution qu'après ses couches (*Etude sur le bailliage de Vermandois*). En outre, l'assassinat d'une femme enceinte était plus sévèrement puni que tout autre. On l'appelait *crime d'encise* ou *d'encie*. (DUMONT, *Justice criminelle des duchés de Lorraine, de Bar*, etc.) Dans la coutume d'Epinal, on ne pouvait saisir le mobilier de l'accouchée pendant le mois qui suivait ses couches. (RICHARD, *Essai chronologique sur les mœurs*.)

(3) *Projet de décret sur la pétition du maire de Paris, qui demande que les femmes enceintes ne soient pas mises au carcan*, par HENRYS. 1790.

(4) Voici, croyons-nous, un fait peu connu : à la première nouvelle des massacres de septembre, Lebrun, ministre des affaires étrangères, adressait, à la date du 2 de ce mois, à Manuel, procureur de la

elle respectait la femme grosse, en théorie; mais, en pratique, il en allait tout autrement.

Voici une *observation* authentique, qui nous permettra de nous faire une idée exacte de la jurisprudence en vigueur à cette époque. Il s'agit d'une femme de Laon, qui avait versé du plomb fondu dans l'oreille de son mari (1). Arrêtée et interrogée, elle mit cet attentat inqualifiable sur le compte d'une envie de femme grosse. De fait, elle était enceinte.

Le tribunal, dans son embarras, commit deux médecins et deux chirurgiens, pour avoir leur avis sur les troubles mentaux de la grossesse et leurs effets habituels. Le rapport rédigé pour la circonstance constitue un véritable monument de médecine légale, curieux à plus d'un titre. Aussi n'hésitons-nous pas à le reproduire *in extenso* :

Commune, un billet de l'ambassadrice de Suède demandant que son départ fût protégé. Or, l'ambassadrice de Suède n'était autre que Mme de Staël, arrêtée dans la nuit de son départ, sur le soupçon qu'elle emmenait avec elle M. de Narbonne. Traduite à la barre du Conseil de la Commune, elle obtint un passeport, vu son état de grossesse. (Cf. le *Catalogue d'autographes sur la Révolution* ; Paris, Charavay, 1862, p. 46).

(1) C'est un préjugé assez courant qu'on peut provoquer la mort de quelqu'un en lui versant dans l'oreille du plomb fondu, sans que personne puisse, devant le cadavre, soupçonner un crime. DES ESSARTS, dans son *Histoire des tribunaux*, cite une Londonienne qui se débarrassa de cette façon successivement de ses six maris. Mais le septième attentat fut maladroitement exécuté. Le bonhomme se réveilla en hurlant. On eut l'idée d'exhumer les six premiers époux ; tous étaient, paraît-il, porteurs d'un lingot dans le conduit auditif. La femme fut condamnée à mort. (*Intermédiaire*, 1892, p. 353.)

Ce jourd'hui vingt-quatre mars mil sept cent quatre-vingt-onze, nous, médecins susdits, assemblés chez M. D..., l'un de nous, deux heures de relevée, aux fins de nous communiquer nos observations, les apprécier, comparer et en former un résultat à l'effet de répondre au second chef du jugement et ordonnance desdits sieurs du tribunal du district, lequel dit que nous donnerons notre avis d'après les connaissances de notre art sur l'altération dans les fonctions de l'âme dans le commencement de la grossesse des femmes, ainsi que sur les degrés et effets possibles de cette altération ; que nous déclarerons en outre s'il existe en notre connaissance, dans les faits de la médecine, des exemples d'attentats commis par des femmes grosses sur les jours de leurs maris par le seul effet du dérangement du cerveau dans l'état de grossesse.

Nos observations pendant le cours de notre pratique présentent les mêmes phénomènes et les mêmes effets dans l'état de grossesse et presque toujours diversifiés ; dans les unes nous avons observé un dégoût insurmontable pour les aliments ordinaires et un désir extrême de manger des choses de mauvaise qualité et se satisfaire ; d'autres avaler avec avidité des substances qui ne sont point de la classe des aliments, tel que du goudron ; celles-là, douées naturellement d'un caractère doux et enjoué, devenir acariâtres et querelleuses, et enfin celles-ci prendre une aversion extrême pour des personnes avec lesquelles elles vivaient bien, jusqu'à prendre un ton menaçant contre elles : nous avons observé que ces différents changements dans l'ordre physique des femmes s'étaient bornés aux trois ou quatre premiers mois de leur grossesse, et cela le plus communément. Toutes les personnes de l'art sont d'accord avec nous, que les femmes grosses sont vraiment dans un état de maladie dont le siège est la matrice, et la diversité et l'intensité des accidents dans

les différentes modifications du système nerveux de ce viscère.

Voici comme on peut rendre compte de ces effets divers dans les tempéraments respectifs des femmes, lorsqu'elles ont conçu, et pendant plusieurs mois qui suivent la conception : l'égarement des nerfs utérins suscite par sympathie de l'érétisme dans les autres viscères ; de là le trouble dans les fonctions de ces mêmes viscères, qui doit bientôt troubler l'harmonie et ce juste concert qui constitue la santé dans la plupart des femmes dont les grossesses ont été accompagnées des accidents ci-dessus ; nous les avons attribuées à l'affection de l'âme et non de la volonté qui, dans ces circonstances, n'est pas libre.

Nous ne pouvons citer aucun exemple de femmes qui auraient attenté à la vie de leurs maris, dont nous ayons été témoins. Nous citerons, néanmoins, deux observations, l'une de Forestus et l'autre de Longius. Le premier, qui écrit au milieu du VI[e] siècle, dit, dans sa 8[e] observation, qu'une femme dévorait des anguilles vivantes, et qu'une autre avait mangé la peau d'une brebis avec sa laine. Le second (tit. II, chap. XII) dit qu'une femme grosse avait eu une forte envie de *mordre un jeune boulanger au bras*, et qu'il avait fallu la satisfaire à quelque prix que ce fût, pour éviter qu'elle ne le blessât. Une autre femme, selon le même auteur, avait une fantaisie de cette espèce bien plus violente : c'était de se *nourrir de la chair de son mari*. Quoiqu'elle l'aimât tendrement, elle ne laissa pas de le tuer pour assouvir son cruel appétit. Après avoir mangé une partie de son corps, elle *sala le reste pour le conserver et se rassasier* à plusieurs reprises.

Tels sont les faits cités par des anciens auteurs, à l'appui desquels nous ne pouvons donner d'exemples semblables d'auteurs plus modernes. Nous certifions véritables tous les

faits cités ci-dessus pour ce qui nous concerne, et ceux des deux auteurs ci-dessus être littéralement extraits de leurs écrits.

Laon, 24 mars 1791.

Tel fut le rapport médico-légal. A son tour le tribunal statuait :

Considérant au fond : 1° qu'il résulte des rapport et procès-verbal des 20 février et 11 mars dernier, la preuve de l'état de grossesse de l'accusée au terme de 3 mois ou environ, lors de l'attentat par elle commis sur les jours de son mari ;

2° Qu'il résulte aussi, de l'avis des médecins, consigné dans leur rapport du 24 mars dernier, que l'état de grossesse est un véritable état de maladie capable d'affecter le cerveau et d'y produire des dérangements plus ou moins considérables suivant la diversité des tempéraments des femmes enceintes, et tels que les actes des femmes enceintes peuvent n'être pas toujours l'effet d'une volonté libre, notamment dans les 3 ou 4 premiers mois de leur grossesse ;

3° Que, de ces différents résultats, il naîtrait en faveur de l'accusée une présomption légale de la vérité de son exception que l'attentat aux jours de son mari, dont elle convient, n'a pu être commis que dans un moment d'égarement d'esprit, produit par son état de grossesse, si toutefois elle parvenait à prouver les faits par elle articulés à l'appui de son exception, et si, à la preuve de ces faits, était *jointe celle d'expériences fournies par d'autres femmes* dans la forme indiquée par les conclusions de l'accusée ;

4° Que la loi, la raison et l'humanité font un devoir aux juges de ne rien négliger pour la décharge de l'ac

cusée, et de l'environner, à cet effet, surtout dans les cas extraordinaires, de toutes les lumières qu'ils peuvent se procurer (1).....

Le tribunal ayant adopté les conclusions des experts. l'accusée fut admise à fournir la preuve des faits qu'elle avançait, notamment à faire entendre « tel nombre de femmes qu'elle jugera à propos, pour rendre compte des manies, haines ou caprices, soit contre leurs maris, soit contre toutes autres personnes, notamment dans les trois ou quatre premiers mois, etc., sans cause raisonnable. »

Ce procès a son intérêt. Tout au moins démontre-t-il que la Révolution, à son début, admettait le principe de l'irresponsabilité provoquée par certains états pathologiques ou physiologiques. Elle reconnaissait aux femmes enceintes des privilèges spéciaux, dont le plus important devait être de mener à bien leur grossesse, sans que Sanson intervînt pour les interrompre tragiquement.

Mais la Terreur désavouera l'œuvre de la Révolution de 1789. Aux principes d'humanité et de justice elle substituera ceux qu'inspirent la peur et la haine. La guillotine ne devait faire aucune différence entre la femme et l'enfant, entre la vierge et celle qui portait « le fruit de l'amour » ; toutes furent égales sous le couperet.

(1) *La Justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, par Combier



C'est à l'hospice de l'Evêché, sorte d'infirmerie-prison, dont l'un de nous a écrit l'histoire (1), qu'étaient généralement envoyées les femmes détenues dans les différentes prisons de Paris et qui avaient déclaré se trouver en état de grossesse.

Là, les médecins de l'hospice assistés d'une sage-femme (2), la citoyenne Prioux, dressaient un procès-verbal de visite, dont les conclusions étaient soumises à l'accusateur public, qui prononçait en dernier ressort. On trouve aux Archives un certain nombre de ces certificats, les uns affirmant la grossesse, les autres la niant.

(1) Elle figurera dans les *Indiscrétions de l'Histoire*, 3e série, par le Dr Cabanès.

(2) Ce n'est pas sans surprise qu'on voit le nom du pharmacien de l'hospice, Quinquet, figurer au bas des procès-verbaux de visite des femmes qui se déclaraient grosses. Dans une lettre de l'économe de l'hospice de l'Évêché à la commission des administrations civiles, police et tribunaux, l'instruisant de la situation de la maison, nous relevons ces lignes révélatrices :

« Il faudrait encore que le pharmacien en chef ne s'occupât en aucune manière des malades et des maladies, auxquelles il entend bien moins qu'à sa pharmacie ; on l'a vu s'ériger en officier de santé, signer des rapports souvent dictés par la passion, enfin aller jusqu'à visiter des femmes qui s'étaient déclarées enceintes d'un mois, six semaines, plus ou moins, qui n'en ont pas moins été conduites à la mort.... Une telle conduite dans la personne d'un homme qui n'a nulle connaissance dans cette partie ne peut être que le fruit du libertinage.... » Tuetey, *l'Assistance publique pendant la Révolution*, t. IV.

Dans les cas favorables, ce n'était qu'un sursis : après l'accouchement, le jugement devenait exécutoire (1).

Mais, la plupart du temps, Fouquier-Tinville ne tenait aucun compte du rapport des médecins et passait outre : l'exécuteur des arrêts criminels avait ordre de remplir son office (2). Ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Fouquier, quand il comparut devant le Tribunal révolutionnaire, d'avoir envoyé à l'échafaud des femmes qui s'étaient dites enceintes et sur lesquelles les médecins n'avaient pu se prononcer. C'est ce qui arriva, par exemple, pour la veuve du ministre Joly de Fleury, pour Mme d'Hinnisdal et pour bien d'autres moins notoires.

Tandis qu'il montrait un pareil mépris pour des vies humaines, Fouquier prescrivait des poursuites contre un boucher de Bondy, « prévenu de conspiration en tuant une vache pleine, pour détruire l'espèce » (3).

Les historiens de la Révolution ont flétri, comme il convenait, les agissements de Fouquier-Tinville. Mais ses contemporains l'avaient déjà stigmatisé d'une manière ineffaçable.

« Le sexe fait pour dompter la férocité des plus farouches, écrit Paris de l'Epinard (4), ne trouvait point de

(1) Arch. nat., W. 431, dossier 968.

(2) WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. V, p. 115; t. VI, p. 92.

(3) Arch. nat., W. 30, 20 germinal an II. (Cf. LE GRAND, *L'Hospice national du Tribunal révolutionnaire*, note de la p. 38.)

(4) *L'Humanité méconnue*, par PARIS DE L'EPINARD.

grâce devant Fouquier. Les femmes enceintes, ces objets si respectables aux yeux des nations, étaient également entraînées à ce tribunal de sang.

« Un jour on vint pour exécuter un arrêt en présence de Bayard (un des médecins de l'hospice de l'Évêché) : cet homme courageux se lève, s'y oppose, et court plaider lui-même au conseil, avec toute l'énergie du sentiment, la cause des infortunées qui allaient subir leur sort. Il prouve, appuyé des autorités de tous les collèges de médecine, qu'une femme qui se déclarait enceinte devait être crue sur sa parole, et que les officiers de santé ne pouvaient prononcer définitivement sur son état de grossesse qu'après quatre mois et demi, cinq mois révolus. Le conseil fut résolu de prendre un arrêté conforme à la décision de la Faculté. »

Les collègues de Bayard, des officiers de santé nommés par la protection de Robespierre et de Fouquier, ne s'embarrassaient pas de pareils scrupules ; ils faisaient fi de toute considération de sentiment et d'humanité.

Les 7 et 8 thermidor, on leur amène huit infortunées qui se sont déclarées grosses. Sur-le-champ ils les visitent avec la plus grande indécence (1), décident que sept

(1) On se souvient que la pudeur de Marie-Antoinette ne fut pas à l'abri de l'indiscrète surveillance du gendarme préposé à sa garde ; mais voici un épisode moins connu :

« On eut l'indécence d'entrer dans la chambre d'une jeune femme au moment où le chirurgien Desormeau l'accouchait, et sous prétexte de chercher des armes. M. Sérou, procureur au Parlement, paya de sa vie l'humeur qu'il témoigna à ces perquisiteurs. Eveillé

d'entre elles leur en ont imposé, les taxent d'imposture et les livrent froidement au bourreau. Dans l'après-midi du même jour, elles n'existaient plus !

Après la mort de Robespierre, l'un de ces médecins, Enguchard, publia un mémoire pour se disculper. C'était l'usage, à l'époque, de rejeter sur le « tyran », dans des mémoires soi-disant justificatifs, les crimes qu'on avait soi-même commis.

Cet Enguchard était, au reste, coutumier du fait, et, malgré son plaidoyer *pro domo*, nous sommes fixés sur son compte. Une fille de dix-sept ans, condamnée, s'était déclarée enceinte ; on la conduisit, après lecture de son arrêt, à l'hospice; elle y subit la visite et, sur le rapport d'Enguchard et de Naury qu'elle ne cherchait qu'à gagner du temps, elle était guillotinée le lendemain.

Parmi les sept femmes que, sur le rapport d'Enguchard, on avait envoyées au supplice, s'en trouvait une dont l'histoire est trop touchante pour ne pas être rappelée.

Mme Stainville de Monaco avait été comprise dans la loi des suspects. Le comité de la section du Bonnet-Rouge lui avait promis, sur sa demande, de la laisser

en sursaut, dans son premier sommeil, par les visiteurs auxquels sa domestique avait été forcée d'ouvrir la porte, il traita ces messieurs assez durement. Ils se crurent insultés, arrêtèrent le particulier, le conduisirent dans une prison, où il fut massacré le 5 septembre. » PROUSSINALLE, *Hist. secrète du Tribunal révolutionnaire*, t. I.

en état d'arrestation chez elle, sous la surveillance de gardiens qu'elle paierait.

Manquant à sa parole, le comité venait bientôt la chercher, pour la conduire dans une maison d'arrêt. Elle réussit à se sauver, en s'enfuyant par une porte dérobée.

Une femme de cœur lui donna quelque temps l'hospitalité. Pour ne pas la compromettre, Mme de Monaco quitte, à la faveur de la nuit, l'asile de sa bienfaitrice et erre quelque temps dans la campagne. Fatiguée de cette vie nomade, elle rentre dans Paris, est reconnue, arrêtée, puis traduite devant le Tribunal révolutionnaire. Le 8 thermidor an II, la princesse Grimaldi-Monaco (Thérèse-Françoise de Stainville) entendait son arrêt de mort.

S'étant déclarée enceinte, on la transfère à l'hospice de l'Évêché, pour être soumise à la visite. Rougissant d'avoir recouru à un mensonge déshonorant pour prolonger ses jours, elle écrit cette lettre à Fouquier-Tinville, pour rétracter ses premières déclarations :

« Je vous préviens, citoyen, que je ne suis pas grosse. Je voulais vous le dire ; n'espérant plus que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort ni pour l'éviter, mais pour me donner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux et de ne pas les donner par la main du bourreau. C'est le seul legs que je puisse laisser à mes enfants ; au moins faut-il qu'il soit pur. »

Elle écrivait en même temps une lettre à ses enfants (1), une autre à leur gouvernante, et insérait dans la première un paquet de ses cheveux, qu'elle avait coupés avec un morceau de verre. Puis elle adressait ce second billet au terrible accusateur :

« Citoyen, je vous demande au nom de l'humanité de faire remettre ce paquet à mes enfants ; vous m'avez eu l'air humain, et en vous voyant j'ai regretté que vous ne fussiez pas mon juge ; je ne vous chargerais peut-être pas d'une dernière volonté si vous l'eussiez été. Ayez égard à la demande d'une mère malheureuse qui périt à l'âge du bonheur et qui laisse des enfants privés de leur seule ressource ; qu'au moins ils reçoivent le

(1) Deux filles, qui sont devenues, l'une Mme de Louvois et l'autre Mme de la Tour du Pin.

Voici le texte de la lettre qu'elle envoyait à ses enfants et que nous a fait connaître M. Lenotre, le très érudit historien du *Paris révolutionnaire :*

« Mes enfants, voilà mes cheveux, mais je voulais pouvoir couper moi-même cette triste dépouille pour vous la donner ; je ne voulais point qu'elle le fût par la main du bourreau et je n'avais que ce moyen. J'ai passé un jour de plus dans cette agonie, mais je ne m'en plains pas ; je demande que ma chevelure soit sous un bocal couvert d'un crêpe noir, serrée dans le courant de l'année et découverte seulement trois ou quatre fois dans votre chambre, afin que vous ayez devant les yeux les restes de votre malheureuse mère, qui mourut en vous aimant. »

Elle disait à la gouvernante, en lui adressant un anneau à titre de souvenir : « Que Louise sache la raison qui m'a fait différer ma mort, qu'elle ne me soupçonne pas de faiblesse. »

dernier témoignage de ma tendresse, et je vous devrai encore de la reconnaissance (1). »

Jusqu'au bout la comtesse de Monaco conserva cette attitude. Avant de sortir pour aller à l'échafaud, elle demanda à sa femme de chambre un pot de rouge. « Si la nature l'emporte, s'écria-t-elle, et que j'aie un moment de faiblesse, employons l'art pour le dissimuler (2) ».

Aux détenus qui se pressaient sur son passage, elle adressa ces fières paroles :

« Citoyens, je vais à la mort avec toute la tranquillité qu'inspire l'innocence ; je vous souhaite à tous un meilleur sort. » Se tournant ensuite vers une des femmes enveloppée dans la même proscription, mais dont l'abattement contrastait beaucoup avec la fermeté de sa maîtresse : « Du courage, ma chère amie, du courage ! Il

(1) Fouquier classa les lettres de Mme de Monaco dans ses dossiers, où on les a retrouvées.

Quant aux cheveux, ils étaient parvenus à leur adresse ; comment ? c'est ce que les descendants de la princesse ignorent, mais ils se souviennent très bien de les avoir vus.

M. le comte Fortuné de Chabrillan, petit-fils de la marquise de la Tour du Pin, a conservé ces cheveux, pieuse relique que sa grand'-mère, fidèle au vœu de la morte, montrait à ses enfants. C'était une très belle natte, nattée par la victime elle-même, et qu'on avait gardée intacte dans le papier dont on l'enveloppa, pour l'apporter de la prison aux mains de la marquise de La Tour du Pin, alors toute petite fille. Cette relique est encore aujourd'hui conservée dans la famille de Chabrillan. (Lenotre, *op. cit.*, et *Eclair*, du 3 février 1892.)

(2) Proussinalle, *op. cit.*

n'y a que le crime qui puisse montrer de la faiblesse. »

Tous les détenus, ajoute l'auteur de ce récit, le cœur navré de douleur, fondaient en larmes.

Vingt-quatre heures plus tard, le 9 thermidor, c'était le salut pour cette infortunée!

Le jour où succomba la princesse de Monaco vit périr les six autres jeunes femmes qui s'étaient déclarées grosses (1): leur jugement, leur visite, leur mort, tout se passa dans le court espace de quatre heures !

*
* *

Mais continuons à parcourir cette galerie de tristes tableaux.

Le 3 mai 1793, Mme de Kolly, âgée de 35 ans, était

(1) *L'Espion de la Révolution française* publiait ceci en 1797, sans que David voulût ou pût réclamer : « Une femme enceinte se présente chez David, peintre et député à la Convention, pour réclamer la liberté de son mari; presque mourante, elle tombe aux genoux du tigre : « Rendez-moi mon mari, dit-elle, il est innocent; seul il peut nourrir ma famille. » — Le peintre, sans répondre, fait semblant d'écrire; il trace une femme enceinte dont la tête était à ses pieds : « Tenez, dit-il, voilà ma réponse » ; puis, prenant la malheureuse par le bras, il la traîne à sa porte qu'il pousse sur elle avec fureur. — Le 3 septembre, tandis qu'on massacrait à la Force, David, sur une borne, dessinait avec tranquillité les mourants que l'on jetait sur les morts. Reboul, son collègue, passe et l'aperçoit: — « Que faites-vous, David ? — J'étudie les derniers moments de ces coquins. — Vous me faites horreur, lui dit Reboul; dès ce moment il n'y a plus rien de commun entre vous et moi; demain je vous renverrai vos tableaux. » — Des jurés du tribunal disaient à

condamnée à mort, avec son mari et deux autres personnes, pour s'être rendues coupables, dit l'acte d'accusation, de correspondance avec les princes émigrés.

S'étant déclarée enceinte de six semaines, elle est soumise à l'examen des médecins. Sur l'assurance de ces derniers qu'il est impossible de se prononcer, le tribunal ordonne qu'il soit sursis à l'arrêt. Mme de Kolly est, en conséquence, transférée à l'Abbaye, parce que le nombre des prisonniers détenus à la Conciergerie est tellement considérable qu'on ne peut y mettre les femmes dans un quartier à part.

On attend jusqu'au mois de juillet pour prescrire une nouvelle expertise. Dans cet intervalle, Mme de Kolly avait été transférée à la Petite-Force.

Après examen, les médecins déclarent qu'il n'existait pas de grossesse lors de la première enquête, puisqu'on n'en rencontre encore pas de traces aujourd'hui.

La prévenue réplique qu'elle a eu des rapports avec un homme depuis qu'elle est dans sa nouvelle prison, et qu'elle est grosse de six semaines. Nouveau rapport des officiers de santé, qui déclarent une fois encore qu'il est impossible de se montrer affirmatifs en pareil cas.

Le 4 août, le tribunal accorde un nouveau sursis.

Une nouvelle visite est ordonnée le 3 novembre.

David : « Nous ne trouvons rien contre les accusés ; notre conscience répugne à les faire périr. — Vous êtes des lâches, répliqua le peintre ; si vous hésitez encore, je vais vous dénoncer comme incapables d'exercer vos places. » DAUBAN, *Paris en* 1794 *et* 1795.

Comme on ne relève aucun symptôme de grossesse, Mme de Kolly prétend qu'elle a fait une fausse couche à deux mois et demi, et à l'appui de son dire, elle exhibe un fœtus conservé dans de l'esprit-de-vin. Mais le subterfuge fut promptement découvert : le fœtus était de quatre mois.

Se voyant perdue, la détenue se déclare de nouveau enceinte, prétendant s'être livrée à un inconnu, à qui elle a donné un assignat de 50 livres « pour sa peine ». D'autre part, elle faisait implorer sa grâce par ses enfants, qui se présentèrent à la barre de la Convention. L'Assemblée ne fit pas droit à leur requête. Le 14 brumaire, sur un dernier rapport négatif des médecins, le tribunal rendait un arrêt de mort, exécutoire dans les 24 heures, contre Mme de Kolly.

Le 6 septembre 1793, une couturière, la femme Drieux, âgée de 31 ans, reconnue coupable d'avoir injurié la garde, est condamnée à mort. Elle se déclare enceinte. Sur le rapport négatif des médecins, elle est exécutée le 8 décembre.

Le cas suivant mérite d'être rapporté avec plus de détails.

Charlotte-Félicité de Luppé, épouse séparée du marquis de Charry, menacée par la loi contre les émigrés, s'était adressée en toute confiance au conventionnel Osselin, un des montagnards les plus ardents.

La marquise, encore fort séduisante, fit impression sur le farouche révolutionnaire, qui galamment lui

offrit, en échange de ses faveurs, sa protection. Il devint son amant en titre et vécut tout d'abord avec elle dans la plus parfaite tranquillité. Mais Robespierre en ayant eu vent, Osselin prend peur et, pour dérober sa maîtresse aux poursuites, l'envoie chez son frère, curé aux environs de Versailles, où, sous un nom d'emprunt, elle parvient pendant un temps à se dérober aux recherches.

Bientôt la retraite de la fugitive est découverte ; elle va être dénoncée au département, quand Osselin, prenant les devants, se fait lui-même l'auteur de la délation.

Il continue néanmoins à la fréquenter et se laisse prendre chez elle, quand on vient procéder à leur arrestation.

Le tribunal condamne Osselin à la déportation et Mme de Charry à la peine de mort.

On enferme celle-ci à la Conciergerie.

Elle conçoit d'abord le projet de s'empoisonner avec de l'opium, mais on arrive à l'en dissuader. Il lui vient alors l'idée de se déclarer enceinte. Les médecins constatent qu'il n'y a pas trace de grossesse, mais qu'il se pourrait que celle-ci ne remontant pas, selon l'accusée, au delà de deux mois, existât réellement ; en tout cas, ils ne se prononcent ni dans un sens ni dans l'autre.

Un sursis est accordé à la condamnée, qui est conduite à la Salpêtrière, où elle se trouve complètement séparée du commerce des hommes. Examinée de nouveau, près de quatre mois après sa condamnation, elle n'offre

aucun symptôme de grossesse, et son exécution est décrétée pour le lendemain (1).

*
* *

Dans les cas douteux, la sentence suivait généralement son cours. En même temps que la princesse de Monaco, trois autres prévenues s'étaient déclarées enceintes. Le rapport avait conclu à une grossesse possible, mais non certaine. Le tribunal rendit néanmoins un ordre d'exécution.

Quand la grossesse était nettement reconnue par les médecins, les juges accordaient d'ordinaire un sursis. C'était quelquefois la délivrance.

Le 12 décembre 1793, deux filles publiques avaient été condamnées à mort pour avoir crié, étant en état d'ivresse : « Vive le Roi, vive la Reine, vive Louis XVII ! » L'une d'elles s'étant déclarée enceinte et la grossesse ayant été reconnue, un sursis fut accordé. Elle accoucha en prison. Elle eut cette chance exceptionnelle d'être oubliée par Fouquier-Tinville. Elle vivait encore en l'an III (2).

Parmi les condamnées du 21 floréal (10 mai 1794), on relève le nom de Mme de Sérilly. C'est cette Mme de Sé-

(1) La veuve d'Hébert, condamnée à mort le 24 germinal, après une fausse déclaration de grossesse, fut de même exécutée.

(2) *Archives d'anthropologie criminelle*, loc. cit.

rilly qui comparut, son extrait mortuaire à la main, au procès de Fouquier-Tinville.

Ce fut comme une apparition de l'autre monde, venant témoigner, au nom des victimes, contre l'accusateur public et les juges, qui se trouvaient à leur tour sur les bancs des accusés.

« Le 21 floréal, dit-elle, mon mari et moi et vingt-trois autres personnes nous avons été ici condamnés à mort.

« Il était dit dans l'acte d'accusation que mon mari et moi étions complices des conspirations du 28 février, du 20 juin et du 10 août. On se borna à demander nos noms, nos âges et nos qualités : tels furent les débats qui eurent lieu dans notre jugement. Dumas coupait la parole aux accusés. Aucun ne fut entendu.

« J'ai vu là mon mari ; j'y vois aujourd'hui ses assassins et ses bourreaux.

« Voici mon extrait mortuaire ; il est du 21 floréal, jour de notre jugement à mort ; il m'a été délivré par la police administrative. »

Dans les pièces du procès, on trouve, en effet, sa déclaration de grossesse, l'attestation du médecin qui en reconnaît les symptômes, quoique douteux encore ; l'ordre de sursis ; la translation de la condamnée à l'Évêché ; et un dernier acte, qui constate tout à la fois son élargissement et son inscription sur le registre des morts. Les procès-verbaux d'exécution étant individuels, on aura cru sans doute, à la Commune, qu'il en manquait

un, et on y aura suppléé d'après le texte du jugement (1).

Au début, le tribunal accordait un sursis de plusieurs mois à la condamnée dont la grossesse paraissait douteuse ; plus tard, après prairial, il laissa exécuter toutes les femmes dont la grossesse n'était pas absolument évidente, se basant sur ce que, dans les prisons où elles étaient détenues, elles ne pouvaient pas avoir de rapports avec les hommes (2). Or, nous avons démontré combien, au contraire, les communications entre les deux sexes étaient faciles.

C'est aussi malgré un rapport dubitatif que la fameuse Olympe de Gouges subit la peine de mort. Elle avait été condamnée le 2 novembre 1793, pour avoir écrit des brochures contre-révolutionnaires. Pour échapper à la mort, elle se déclara enceinte.

« Par une triste réaction de la nature, dont les plus intrépides ne sont pas toujours exempts (écrit Michelet), amollie et trempée de larmes, elle se remit à être femme, faible, tremblante, à avoir peur de la mort. On lui dit que des femmes enceintes avaient obtenu un ajournement de supplice. Elle voulut, dit-on, l'être aussi. Un

(1) Pailhès, *Du nouveau sur Joubert*, p. 29 (n.), et Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. III.

(2) « Attendu qu'en ce qui concerne les femmes Talleyrand, Butler et Pelet, il n'était pas possible que, dans la maison d'arrêt où elles étaient détenues, elles pussent avoir des communications intimes avec les hommes, etc. » Cité par le Dr Charrier, *La médecine légale au Tribunal révolutionnaire*, in *Archives d'anthropologie criminelle*, 15e année, n° 86.

ami lui aurait rendu, en pleurant, le triste office dont il prévoyait l'inutilité. Les matrones et les chirurgiens consultés furent assez cruels pour dire que, s'il y avait grossesse, elle était trop récente pour qu'on pût la constater. Elle reprit tout son courage devant l'échafaud. »

Dans leur rapport, les médecins avaient déclaré que, « vu l'époque récente à laquelle la condamnée prétend faire remonter sa grossesse, ils ne peuvent porter un jugement positif de son état ». En dépit de ces conclusions, Fouquier réclamait un arrêt de mort, arguant que toute communication était impossible entre hommes et femmes dans les maisons de détention ; l'accusée prétendait à tort qu'elle s'était mise dans l'état de devenir grosse depuis qu'elle était en prison, et il était plus naturel de croire qu'Olympe de Gouges n'avait imaginé cette prétendue grossesse que pour se soustraire à la peine prononcée contre elle. En conséquence, l'accusateur public requérait qu'il fût « procédé et passé outre dans les vingt-quatre heures à l'exécution du jugement porté contre Marie-Olympe de Gouges, soi-disant veuve Aubry ». L'exécution eut lieu le même jour (1).

Comme Mme de Sérilly, Mme Cornuiller de Saint-Pern fut sauvée par le 9 thermidor.

Le premier thermidor, elle s'était déclarée enceinte ; une grossesse de sept mois avait été reconnue. La chute

(1) Léopold Lacour, *Trois femmes de la Révolution*.

de Robespierre la préserva de l'échafaud. Elle n'en fut pas moins portée sur la liste des personnes exécutées.

D'autres furent moins favorisées : telle cette veuve d'un lieutenant-colonel ou général, la femme Quétineau, dont la grossesse avait été reconnue, mais qui fit une fausse couche. Ce fut sa perte. Elle fut condamnée à mort et exécutée.

La femme Rogé, qui accoucha à terme, subit le même sort ; aussitôt son accouchement terminé, la mère fut conduite à la guillotine et l'enfant porté aux Enfants-Trouvés (1).



Ni beauté, ni âge, ni sexe ne trouvaient grâce auprès de ces intraitables bourreaux. Ils ne s'inquiétaient pas davantage si l'accusée était ou non de nationalité française. L'histoire que nous allons rapporter, peu connue dans ses détails, est à cet égard des plus démonstratives.

Une jeune princesse polonaise, « belle comme on nous peint Vénus », selon l'enthousiaste expression d'un de ses admirateurs, la princesse Lubomirska, fut condamnée dans des circonstances qui méritent d'être rappelées.

Le 29 brumaire (19 novembre 1793), elle était arrêtée et écrouée à la Petite-Force, « comme suspecte ». Elle était, en réalité, coupable d'avoir correspondu avec la du Barry, qui venait d'être mise sous les verrous.

(1) Charrier, *loc cit.*

La princesse fut enfermée dans le quartier des filles de joie, « en haut de la maison », tout comme la duchesse de Mouchy, qui fut également, en 1794, pensionnaire de cette ancienne résidence des ducs de la Force (1). Elle séjourna à la Petite-Force jusqu'au premier pluviôse (20 janvier).

Tombée malade, on la transporte dans la « maison de santé et de sûreté » du citoyen La Chapelle, rue de la Folie-Renault, 3, à Popincourt. Le 14 avril, elle est conduite à Sainte-Pélagie, puis à Port-Libre. Le 30 germinal (19 avril), elle comparaît devant le tribunal, « pour avoir entretenu avec la du Barry une correspondance contre-révolutionnaire ».

Condamnée à mort, elle se déclare enceinte. Elle se croit sauvée.

La déclaration de la belle Polonaise était, quoi qu'on ait prétendu, absolument sincère; mais cela ne faisait point l'affaire de Fouquier-Tinville. La prisonnière fut extraite de la Conciergerie, pour être transférée à l'hospice de l'Evêché.

Un anecdotier de l'époque conte une aventure dont notre princesse pourrait bien avoir été l'héroïne, le signalement donné par le narrateur se rapportant à elle assez exactement. En lisant ce récit, on ne pourra s'empêcher

(1) C. Stryienski, *Deux victimes de la Terreur*. C'est à ce très curieux opuscule que nous empruntons les détails qui vont suivre, puisés çà et là dans la brochure. M. Stryienski, citant ses sources, nous a paru mériter toute confiance.

de faire un rapprochement avec l'épisode dont Renan a tiré un si merveilleux parti dans son *Abbesse de Jouarre*.

Nous avons dit que l'hospice de l'Évêché avait un jardin, où hommes et femmes pouvaient descendre à heures déterminées. Les femmes arrivaient au jardin par un escalier commun aux hommes. Les uns et les autres passaient devant la porte d'une salle de bains, destinée aux malades et placée dans les entresols. Cette salle était desservie et gardée par un porte-clefs.

Un jeune abbé, « fait comme l'Apollon du Belvédère », l'abbé de la Trémouille, ayant appris qu'il se trouvait une étrangère qui appréhendait que son état ne fût contesté, conçut le hardi projet de lui procurer ce qui manquait à sa tranquillité pendant neuf mois.

Il avait calculé qu'elle pourrait furtivement se glisser le soir dans la salle de bains, ordinairement vide à cette heure ; qu'ensuite rien ne lui serait plus facile que de l'aller rejoindre et d'y demeurer renfermé quelques instants avec elle. Il ne s'agissait que de gagner le porte-clefs à qui la salle de bains était confiée.

On offrit en vain à ce geôlier une somme importante (deux mille écus). Il resta inébranlable, et le lendemain, Fouquier ayant été mis au courant de l'affaire, le jeune abbé expiait sur l'échafaud son inutile dévouement.

Pourquoi la princesse ne subit-elle pas pareil sort le même jour que son sauveur, c'est ce qui ne s'explique-

rait guère, si le récit que nous venons de rapporter n'était pas tout au moins empreint d'exagération.

Ce n'est que le 22 messidor, en effet, que la belle Polonaise fut exécutée. Le matin même, les médecins Naury et Enguchard, aidés de la sage-femme Prioux, avaient examiné la nommée Loubomirska (*sic*) et déclaré que leur examen ne leur avait fourni « aucun signe ni symptôme ».

On a prétendu que ce document, écrit en entier de la main d'Enguchard, aurait été signé en blanc, c'est-à-dire avant que le nom de la condamnée y eût été inscrit; mais il est difficile de faire la preuve d'une aussi grave accusation contre ce médecin.

La princesse Lubomirska n'aurait pu, d'ailleurs, échapper à son triste sort. Même en prison, elle avait gardé son franc parler, et ne se contenait guère dans l'expression de ses ressentiments. Au dire d'un écrivain, d'ordinaire bien informé (1), elle reprocha avec force aux administrateurs et aux officiers de santé leurs cruautés et leurs crimes.

« Monstres, leur disait-elle, je le vois, vous frémissez de rage aux justes reproches que je vous adresse. Vous êtes impatients de me ranger au nombre de vos victimes. Courage; achevez votre ouvrage; assassinez-moi; massacrez d'un seul coup la mère et l'enfant. L'infortuné

(1) Récit de DOUCET-SURINY, dans l'*Histoire des Prisons*, de NOUGARET, t. I.

que je porte dans mon sein rougirait comme moi de vous devoir l'existence. Allez trouver vos chefs. Dites-leur qu'une jeune étrangère leur demande la mort ; qu'elle ne peut plus vivre davantage sur une terre imbibée du sang de leurs victimes. »

On rapporta à Fouquier les propos de la jeune Polonaise. Dans les vingt-quatre heures, il déféra à son désir.

* * *

Malgré ses apologistes, la Terreur se lavera difficilement de l'inculpation qui pèse sur elle, d'avoir fait périr des femmes enceintes. Tout ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est qu'elle n'eut pas ce triste monopole (1).

Napoléon commit, une fois au moins, un crime du même genre. Une femme de qualité, Mme Acquet, avait été condamnée à mort comme conspiratrice. Elle se déclare enceinte et obtient seulement un sursis. L'Em-

(1) Le 8 germinal an II, Muscar écrivait aux membres de la Commission militaire à Nantes : « Je viens de faire fusiller dix brigandes. Une onzième, nommée Jeanne Bonneau, tout aussi coupable que les autres, étant femme de brigand et complice de son mari, est enceinte de cinq mois. Le Conseil militaire, assemblé pour la juger, craignant d'offenser la nature en suivant le cours rigoureux de la justice, a cru devoir la renvoyer à votre tribunal. Votre sagesse saura concilier les égards qu'on doit à son état avec l'inflexible sévérité de la loi. » Ed. Biré, *Victor Hugo avant 1850.*

De même, à Lyon, une femme qui combattait dans les rangs de la contre-révolution, sous l'habit de fantassin, fut condamnée à mort et exécutée, quoique enceinte.

pereur se trouvant à Schœnbrünn, elle lui envoie ses enfants, vêtus de deuil, et portant une humble supplique.

Au retour de Wagram, où Napoléon était allé visiter le champ de bataille, il aperçoit les deux petites filles dans les larmes ; il s'approche. Les enfants se jettent à ses pieds : « Sire, rendez-nous notre mère ! » L'Empereur s'émeut, lit la supplique, hésite, tourne la tête, puis murmure : « Je n'en ai pas la puissance », laissant derrière lui les pauvres petites sanglotant éperdûment (1).

Et l'Empereur n'avait pas pour excuse de vivre dans un temps de folie révolutionnaire.

(1) Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche*.

CHAPITRE TROISIÈME

LE VANDALISME

I

VANDALES ET ICONOCLASTES

La nature humaine est faite de contradictions : c'est un axiome que l'histoire de toutes les époques vérifie; c'est aussi, semble-t-il, un nouveau symptôme de cette névrose collective, qui se manifeste surtout aux heures troublées. La tragédie révolutionnaire a eu des intermèdes; le matin on allait voir tomber des têtes ; le soir on s'écrasait dans les salles de spectacle : au plus fort de la Terreur, les théâtres ont fait recette.

Dans un temps où l'art était, plus que jamais, glorifié sous toutes ses formes, où la République avait des encouragements pour toutes ses manifestations, elle laissait détruire, faute d'autorité suffisante, tout ce qui constitue la parure, le décor brillant d'une société civilisée ;

tant il est vrai que le bien et le mal coexistent, ce dernier l'emportant, dans trop de circonstances, de beaucoup sur le premier.

Serait-ce que les régimes démagogiques soient, de par leur essence, en opposition avec ce qui choque leur point de vue simpliste ? La plèbe victorieuse ne saurait évidemment se targuer de beaucoup de délicatesse, et la bête humaine, une fois déchaînée, fonce devant elle sans réflexion ; mais quelle responsabilité n'en incombe-t-elle pas à ceux qui, l'ayant tenue longtemps en laisse, l'abandonnent tout à coup à ses instincts natifs ?

A vrai dire, c'est tâche malaisée, sinon parfaitement vaine, d'établir cette responsabilité ; ou plutôt, ceux qui s'érigent en justiciers oublient ou méconnaissent un facteur dont l'importance nous apparaît croissante, depuis que nous poursuivons nos études de critique historique sous un angle spécial : le facteur pathologique.

Qu'importe si c'est à la Convention ou à un groupe de cette Assemblée que doivent être imputées les mesures hostiles aux arts, les édits de proscription contre tout ce qui rappelait les temps abhorrés ? La Convention — et la thèse ne vise pas au paradoxe — a rêvé, au contraire, la régénération des arts ; les fêtes grandioses qu'elle a ordonnées attestent qu'elle n'est point restée étrangère à tout sentiment esthétique. Elle a fait effort pour cesser de faire du luxe le privilège d'une élite, pour rendre accessibles au peuple les jouis-

sances qu'on lui refusait jadis; elle a seulement oublié de l'éduquer au préalable, pour les lui faire apprécier à leur valeur.

Cette éducation aurait-elle été une prophylaxie suffisante, pour employer notre jargon scientifique? Aurait-on porté plus de respect à ces monuments admirables d'un passé honni, si on en eût mieux compris toute la beauté? Nous hésitons à répondre par l'affirmative; et cela parce qu'il est une mentalité particulière aux périodes de cataclysmes sociaux. *Homo homini lupus:* si jamais fut vraie cette pensée, c'est bien en temps de révolution. Il y a une sorte de besoin de haine, de persécution contre tout et contre tous. On s'en prend d'abord aux personnes; on arrive à s'en prendre aux choses.

Les peuples ont toujours eu tendance à personnifier la foi, politique ou religieuse, dans des symboles. Tant que la foi subsiste, ils les respectent, les vénèrent même; la foi vient-elle à s'atténuer ou à disparaître, ils se retournent contre ces mêmes symboles, avec une violence d'autant plus grande qu'elle a été plus longtemps contenue. L'idolâtrie a de terribles retours. Les adorateurs fervents de la veille deviennent, sous l'empire d'un brusque égarement, les plus impitoyables des iconoclastes.

Il est une fièvre chaude des masses comme des individus, laquelle procède par accès, à l'imitation de cette dernière. Cette fièvre s'allume-t-elle ainsi sans prodromes? Evidemment, le terrain est toujours plus ou

moins préparé et le bouillon de culture est nécessaire au développement du germe morbide ; mais ce germe, qui le sème en suppute-t-il toujours les conséquences ?



Par qui le branle fut-il donné, sinon par les auteurs mêmes du décret établissant qu'on devait détruire, dans tous les cimetières, d'un bout de la France à l'autre, tout ce qu'il y avait de tombes royales? N'était-ce pas désigner un objet spécial à la haine de brutes sans volonté, dont l'effervescence réclamait un dérivatif? Appeler le peuple à violer les sépultures des rois, n'était-ce pas exciter ses convoitises, l'inviter à piller ce qu'elles renfermaient de précieux?

La municipalité de Saint-Denis fut l'instigatrice des actes de vandalisme : ce point d'histoire est désormais établi sans conteste. Les registres des délibérations municipales de cette ville portent, en effet, à la date du 1er mai 1793 :

Un membre expose qu'il existe encore, dans le chœur de l'église de la ci-devant abbaye, des traces de féodalité qui paraissent faire partie des tombeaux des rois. Il fait la motion pour qu'elles soient vues par des connaisseurs pour savoir s'ils (*sic*) intéressent les arts et qu'à cet effet il soit écrit au directoire du district.

Le 1er août suivant, la Convention donnait une consécration officielle à la motion de la municipalité de Saint-Denis :

Le Comité, prononçait Barère, a pensé que pour célébrer la journée du 10 août, qui a abattu le trône, il fallait, dans son anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux même avaient appris à flatter les rois. L'orgueil et le faste royal ne pouvaient s'adoucir sur ce théâtre de la mort ; et les porte-sceptre qui ont fait tant de maux à la France et à l'humanité semblent encore, même dans la tombe, s'enorgueillir d'une grandeur évanouie. La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes et démolir ces mausolées *qui rappelleraient des rois l'effrayant souvenir.*

Les cercueils devaient être brisés, les plombs et les bronzes fondus, puis envoyés aux ateliers nationaux, pour en faire des canons nécessaires à la défense de la patrie.

Le tombeau de Dagobert, le plus proche de l'autel, fut le premier détruit ; l'admirable mausolée de Henri II, dû à Germain Pilon et Philibert Delorme, fut broyé en morceaux, qui ne remplirent pas moins de huit à dix charrettes ! Statues de marbre, colonnettes, socles, bas-reliefs tombèrent sous la pioche des démolisseurs. C'est à qui frappait le plus fort sur « les figures haïes des tyrans ». On respecta le monument de Turenne, parce qu'il n'était pas un ci-devant roi ; mais on n'épar-

gna pas celui de du Guesclin (1), pour un motif tout pareil!

Quand on eut assez abattu de nez, mutilé de mains, tailladé de figures, on ouvrit les cercueils : au lieu des trésors qu'on avait escomptés, on ne trouva qu'un peu de fil d'or faux dans le tombeau de Pépin!

La vengeance contre les despotes n'était pas complète; il ne suffisait pas d'avoir profané les effigies, on allait s'en prendre aux cadavres eux-mêmes. Il est juste de reconnaître que la Convention, par l'organe de l'un de ses membres, avait seulement décrété qu'on retirerait les corps de leurs cercueils pour leur donner une sépulture. « Je demande, avait dit le citoyen Lequinio, qu'on rende à la terre toutes ces momies, restes impurs du despotisme et de la royauté. » Déférant à ce vœu, une troupe d'énergumènes pénétrait dans l'abbaye de Saint-Denis et s'arrêtait d'abord devant le tombeau de Turenne. On ouvrit le cercueil, on y trouva une momie complètement desséchée, rappelant plus ou moins les traits du maréchal (2). Avant de le remettre dans une boîte de

(1) « Dinan montrait parmi ses antiquités le cœur de du Guesclin : poussière héroïque qui, dérobée pendant la Révolution, fut au moment d'être broyée par un vitrier pour servir à faire de la peinture ; la destinait-on aux tableaux des victoires remportées sur les ennemis de la patrie ? » *Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 123.

(2) Turenne était à peu près méconnaissable, « tandis que le premier rustre qui auroit apperçu dans sa vie le buste ou le portrait de Henry Henri (IV) placé sur le Pont-Neuf, l'eût reconnu au milieu de mille cadavres, tant les traits étaient peu altérés. » Rapport d'un témoin oculaire, publié dans la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1878, p. 544.

chêne, un admirateur fanatique demanda ou s'arrogea la permission de lui couper un doigt, en souvenir de la cérémonie. Cet admirateur, c'était.... Camille Desmoulins !

Pendant près de huit mois, Turenne fut montré, moyennant argent, aux amateurs qui affluèrent. Le gardien ne se contenta pas du produit de ces exhibitions; il arracha une à une les dents du héros et s'en fit de beaux bénéfices.

Quelque temps plus tard, le corps de Turenne était transporté au Muséum et « placé entre le squelette d'un rhinocéros et celui d'un éléphant ». Le 15 thermidor an IV (2 août 1796), on fit observer au Conseil des Cinq Cents que le corps du maréchal était déplacé et oublié en ce lieu. Le Directoire en ordonna la translation dans le Musée des monuments. Ainsi le corps de Turenne, conservé d'abord comme curiosité de physique, fut classé comme monument historique !

Plus tard, Napoléon, instruit de ces destinations inconvenantes, ordonnait que les précieux restes de Turenne, et son mausolée érigé à Saint-Denis, seraient transférés avec solennité dans l'église des Invalides, où sont aujourd'hui le corps et le monument, à côté de celui où est conservé le cœur de Vauban (1).

(1) *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, t. I, p. 35 et suiv. — Sur les destinées du cœur de Turenne, cf., outre le *Cabinet secret de l'Histoire*, du Dr Cabanès, 4e série de la nouvelle édition, la *Revue historique ardennaise*, juillet-décembre 1904, p. 201-212.

Les profanateurs de Saint-Denis ne pouvaient longtemps s'égarer dans des recherches vaines; on eut soin de les avertir de leur méprise. Ce fut, prétend-on, à l'instigation de Robespierre qu'on s'attaqua au caveau des Bourbons. L'accès de la crypte étant difficile par l'escalier du chœur, on dut pratiquer une brèche dans la muraille. Le cercueil de Henri IV fut mis le premier à découvert; on l'appuya debout contre un des piliers, où chacun put l'approcher. Ce fut une bousculade pour le voir de plus près, pour le toucher. La foule se montra ce qu'elle est toujours, brutale et violente. Une femme le frappa courageusement à la face; un enfant emporta deux dents du roi et toute sa moustache; un soldat lui coupa une longue mèche de sa barbe, s'écriant d'un air fanfaron : « Moi aussi, je suis soldat français; désormais, je n'aurai plus d'autre moustache... Maintenant, je suis sûr de vaincre ces b... d'Anglais! »

Le 25 octobre 1793, toutes les exhumations étaient terminées. Les débris des tombeaux transportés devant la façade de l'église servirent à constituer le piédestal d'une statue de la Liberté (1). C'était « d'un symbolisme clair et puissant » (2).

(1) « Les habitants du pays convertirent toutes les tombes de plomb en lingots pour en faire des balles de fusil et, avec les sarcophages des rois de la première race et d'une partie de la seconde, ils érigèrent une pyramide à Marat. Chaque patriote fut architecte et travailla à l'exécution de ce projet patriotique. » Rapport d'un témoin oculaire, publié par la *Revue des Questions historiques*, ann. cit., p. 546.

(2) V. un curieux article de Brieux, paru dans la *Vie contemporaine* et intitulé : *La Violation des tombes royales.*

Les vainqueurs du 10 août avaient voulu recueillir le fruit complet de leur victoire. Tandis qu'ils saccageaient les tombes de Saint-Denis, ils renversaient un peu partout les statues des rois.

Le 12 août 1792, la statue de Henri IV avait cédé à leurs efforts : on ne put conserver que les quatre captifs de bronze enchaînés aux angles du monument, l'extrémité d'une des jambes du cheval, un bras, une main et une botte de cavalier. Il faut reconnaître que cette invention de captifs servant de piédestal à un monarque était bien faite pour offusquer les susceptibilités des défenseurs des droits de l'homme. Et cependant les figures échappèrent à la destruction, non pas seulement celles qui ornaient le monument de Henri IV, mais celles qui accompagnaient celui qu'on avait érigé à Louis XIV sur la place des Victoires, et qui décorent aujourd'hui la façade de l'Hôtel des Invalides (1).

On mit une corde au cou de Louis XIV, qui tomba abattu aux applaudissements de la populace. Quand ce fut le tour du cheval, quelques personnes osèrent proposer de le laisser en place et sans bride, « comme emblème de la liberté ». Une pareille motion sentait d'une lieue l'aristocratie ; aussi ceux qui l'avaient faite durent-ils s'enfuir au plus vite, pour n'être pas lanternés.

(1) *Les Inscriptions de la France, du Ve au XVIIIe siècle*, t. II, p. 19 et suiv.

La plus grande partie du bronze fut envoyée au Creusot, et employée à la fonte des canons qui servirent bientôt après à repousser l'invasion étrangère. La statue du grand roi eut ainsi de belles funérailles.

*
* *

On a pu s'étonner que de pareils traitements aient été infligés à un roi populaire entre tous comme Henri IV, ou glorieux comme Louis XIV ; que, par contre, celui qui de son vivant avait soulevé tant de colères par ses débordements et ses prodigalités, en ait été à l'abri. Hâtons-nous de rassurer les âmes éprises de justice distributive : Louis XV n'a pas échappé à la loi commune, et cela nous permet de conter un incident, peu connu, qui touche de près à notre histoire professionnelle.

A l'instigation de son premier chirurgien, Louis XV avait autorisé la création d'une Académie de chirurgie, qu'il ne cessa d'entourer de sa protection et de soutenir de ses encouragements. On ne sera pas surpris que la reconnaissance de nos ancêtres leur ait dicté un hommage à celui qui avait été leur constant bienfaiteur. Les chirurgiens avaient donc élevé à Louis XV pas moins de deux statues : une en marbre, placée dans la salle des arts, à l'endroit où fut longtemps une statue de l'Apollon du Belvédère ; une autre, de bronze, que les patriotes envoyèrent à la section du

Théâtre-Français, alors voisin, pour être convertie « en instruments propres à l'artillerie ».

Au cours de la séance où fut agité le sort de l'effigie royale, trois propositions se firent jour : ou bien l'on en référerait au ministre de l'intérieur ; ou l'on prendrait les ordres de la municipalité ; ou l'on informerait au plus tôt la Convention. Après une délibération assez confuse, il fut convenu que le bureau de l'Académie se rendrait auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément à cette décision, la lettre suivante fut écrite par le directeur de l'Académie au ministre de l'intérieur :

CITOYEN MINISTRE,

L'Académie de chirurgie me charge de vous instruire qu'il existe dans son local une statue pédestre en marbre de Louis XV, et plusieurs tableaux et ornements relatifs à la féodalité ; l'Académie n'a pas cru devoir prendre à ce sujet de parti décisif sans avoir consulté auparavant le ministre de l'intérieur, qui ordonnera ce que sa prudence lui dictera.

SABATIER, *directeur*.

Le ministre ne put ou ne daigna répondre à cette lettre.

Le jour de la séance publique annuelle approchait, et l'on n'avait encore pris aucune décision. L'Académie tourna la difficulté d'une façon assez ingénieuse ; à la date du 21 mars 1790, on trouve cette déclaration dans les procès-verbaux officiels :

L'Académie n'ayant pas reçu de réponse du ministre de l'intérieur à la lettre qu'elle lui a fait écrire par son directeur, et jugeant qu'il serait indécent (*sic*) que la statue en marbre de Louis XV restât exposée aux regards du public, le jeudi 11 avril prochain, jour de la séance publique de l'Académie, a arrêté que cette statue serait entourée de planches, en attendant la décision du ministre.

Jusqu'au mois de juillet 1793, aucun incident n'est signalé. A cette époque, une bande de sans-culottes envahit le local de l'Académie, détruit la baraque de planches qui abritait la statue royale et met en pièces la statue elle-même.

Cet événement, que tous les journaux du temps relatèrent, ne fut pas sans causer quelque alarme à l'Académie. Désormais plus d'hésitation : pour faire preuve de civisme et n'être pas suspectée d'opposition factieuse, l'Académie de chirurgie s'empressait de nommer trois commissaires, « ayant tout pouvoir d'anéantir les effets, meubles ou autres objets » qui pouvaient être considérés comme des emblèmes monarchiques (1).

*
* *

Il serait superflu d'entrer dans tous les détails des mutilations et dégradations dont se sont rendus coupables les vandales révolutionnaires ; il nous paraît toutefois nécessaire de ne pas nous en tenir à de

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XX.

vagues généralités, et de préciser les chefs d'accusation. Nous rechercherons ensuite, s'il y a lieu, les circonstances atténuantes, — car c'est moins un réquisitoire qu'une plaidoirie que l'on va lire. La précision est d'autant plus utile en l'espèce, qu'il n'est point de sujet où les controverses se soient plus exercées, et où les appréciations portées par les juges des deux camps aient été plus entachées d'esprit de parti. Nous allons adopter pour guide sinon un témoin de tous les faits qu'il raconte, au moins un contemporain et un homme qui ne saurait être suspect d'attaches monarchiques, l'évêque constitutionnel Grégoire.

Nous avons sous les yeux ses trois rapports sur le vandalisme, et même un quatrième, qu'on ne cite presque jamais, faute de le connaître (1). Le premier rapport de Grégoire est daté du 14 fructidor an second de la République une et indivisible (31 août 1794). Dès le début, c'est un aveu dépouillé d'artifices : « Le mobilier appartenant à la nation a souffert des dilapidations immenses... C'est dans le domaine des arts que les plus grandes ont été commises. Ne croyez pas qu'on exagère en vous disant que la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes... Il n'est pas de jour où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous

(1) Il a été publié par le regretté Ulysse Robert, en 1876, à Paris, chez le libraire Henry Menu.

affliger. » Les faits abondent, nous ne choisirons que les plus significatifs — ou les plus pittoresques.

Commençons par les livres. Le nombre est incalculable de tout ce qui fut vendu à vil prix de livres remarquables, tant au point de vue de leur rareté que de leur luxe typographique. Citons seulement ce fait : « Le missel de la chapelle de Capet à Versailles allait être livré pour faire des gargousses, lorsque la Bibliothèque nationale s'empara de ce livre dont la matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées sont des chefs-d'œuvre (1). »

On a invoqué parfois comme excuse à cette « bibliolytie » le mauvais état des reliures ; mais, comme le fait observer Grégoire, « des miniatures même peu soignées, des culs-de-lampe mal dessinés, des reliures chargées de figures informes, ont servi souvent à éclaircir des faits historiques, en fixant les dates, en retraçant des instruments de musique, des machines de guerre, des costumes dont on ne trouvait dans les écrits que des descriptions très imparfaites. » Ce sont là considérations secondaires pour des fanatiques ; il en va autrement, si les livres incriminés traitent de théologie ou de dévotion : en ce cas ils deviennent suspects et leur condamnation est sans appel.

Le château de Sceaux, qui appartenait aux Bourbon-Penthièvre, après avoir été la propriété de la duchesse

(1) Premier rapport de Grégoire (édition originale), p. 5.

du Maine, renfermait un certain nombre d'ouvrages de cette nature. « Un bouquiniste apprend, le 5 germinal an VI, qu'on va transporter le dépôt de Sceaux (1) à l'Arsenal. Il part pour ce château, s'entend avec le voiturier chargé du transport des livres, et, au lieu d'être remis à l'Arsenal, ils furent portés chez lui. Ces livres ne tardèrent pas à être expédiés pour l'Angleterre, où l'on en retira des sommes immenses : il est vrai que le bouquiniste envoya en échange des rames de mauvais papier, assez bon néanmoins pour faire des cartouches (2). »

Les parchemins (3) dont se composaient les chartriers

(1) Tous les objets précieux qui garnissaient le château de Sceaux ne reçurent pas heureusement la même destination ; c'est ainsi qu' « on fit transporter au jardin du Luxembourg et aux Petits-Augustins l'Hercule Gaulois, ouvrage du célèbre Puget ; la statue de Diane, en bronze, donnée à Servien par la reine Christine, qui renonça fort jeune à la souveraineté, et qui appelait la Cour le *Paradis des méchans*. Le groupe des Lutteurs en marbre blanc ; le Silène élevant Bacchus, l'Antinoüs, furent également conservés ; et la bibliothèque, qui renfermait des éditions du premier âge de l'imprimerie, d'autant plus précieuses qu'elles sont fort rares, fut portée dans un des neuf dépôts de Paris qui existaient alors. » DELORT, *Mes Voyages aux environs de Paris*, t. I.

(2) *Mes Voyages aux environs de Paris*, par DELORT, t. I, p. 75-76 (note de l'éd.).

(3) Des circulaires furent envoyées dans tous les départements pour ordonner la saisie des papiers et parchemins. Voici l'extrait d'une de ces pièces :

« *Aux citoyens administrateurs du directoire du district de Langres*, 21 janvier 1793.

« Par un décret du 5 de ce mois, citoyens, la Convention nationale « ordonne que tous les parchemins existant dans les ci-devant

des monastères, les manuscrits illustrés par la main habile des enlumineurs et des miniaturistes du moyen âge, les bulles pontificales, les missels, tous ces objets précieux furent transformés... en gargousses (1).

A la Fère notamment, on envoya, au parc d'artillerie, quantité d'ouvrages en parchemin ou sur vélin (2) ; à peine en put-on sauver quelques-uns du désastre.

Mais il y eut mieux ou pire ; Grégoire reprend ici la parole :

« Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monuments, à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Henriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans Alexandrie. Il proposait de brûler (3) la Bibliothèque

« Chambres des comptes et autres dépôts publics, bibliothèques par-« ticulières, etc..., qui se trouvent propres à faire des gargousses pour « le service de l'artillerie des ports de la République, soient mis à la « disposition du ministre de la marine, etc. »

Ce qui ne fut pas mis en gargousses fut réduit en cendres. On procéda de toutes parts, sur toutes les places, à des autodafés, aux acclamations de la populace.

(1) On trouvait encore en 1853 des parchemins qui avaient été destinés à faire des gargousses : sur 4.000 gargousses qui furent décousues et examinées au dépôt d'artillerie de Paris, on reconnut 3.000 pièces importantes pour l'histoire, entre autres des anciens comptes manuscrits des rois de France (Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, etc.) ; des bulles de papes, des lettres patentes royales, des budgets de villes aux XIVe et XVe siècles, etc., etc. (Cf. la *Revue des Questions historiques,* 1er octobre 1872, p. 331.)

(2) *Vandales et Iconoclastes*, par Ed. Fleury ; Laon, 1850.

(3) Le conventionnel Ameilhon écrivait, le 21 janvier 1793, au procureur général syndic du département de Paris :

« Je suis chargé de vous prévenir que les commissaires nommés « pour l'examen des titres du cabinet des ordres du ci-devant roi,

nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille (1). »

A défaut de la bibliothèque, on se contenta des titres de noblesse existant dans les dépôts publics (2) ; et sait-on qui proposa et fit adopter cette mesure, dont la conséquence devait être la destruction de tant de pièces importantes au point de vue historique ? Cet homme

« déposés à la Bibliothèque nationale, sont prêts à remettre aux com-
« missaires du département environ *deux cent soixante-dix volumes et*
« *cartons qui restent encore à détruire.* C'est au Directoire à fixer le
« jour qu'il lui conviendra de choisir pour le *brûlement* dont le public
« doit être averti par des affiches... *Signé :* AMEILHON. »

Le 14 février, il écrivait au même procureur général :

« Citoyen, je vous envoie l'état ci-joint des divers articles qui se
« trouvent encore dans le dépôt des ci-devant ordres du ci-devant
« roi, et qui doivent faire la matière d'un dernier *brûlement*... Je suis,
« avec les sentiments de la fraternité républicaine, etc... *Signé :*
« AMEILHON. » Suit la note des divers articles qui *restent à brûler :*

« Cent vingt-huit volumes reliés et trente-quatre boîtes contenant
« *des pièces et titres pour le ci-devant ordre du Saint-Esprit* et autres du
« ci-devant roi ; deux volumes de blason pour les dits ordres ; trente-
« quatre volumes de papiers et titres généraux qui ont servi à com-
« poser l'*Armorial général de France ;* cent soixante-six volumes de la
« collection dite : *collection de Le Laboureur ;* deux volumes de *lettres*
« *de noblesse et de grâce ;* quinze volumes contenant des *preuves pour*
« *l'ordre de Saint-Lazare,* et pour entrer à l'Ecole militaire, plus une
« boîte remplie de *preuves pour être admis dans le ci-devant chapitre*
« *noble.* »

Il résulte de ces pièces originales, citées par Fontaine, qu'Ameilhon concourut et présida au *brûlement* de *six cent cinquante-deux* volumes, boîtes ou cartons. Et Ameilhon se prétendait historien. (DE LESCURE, *Manuel des autographes.*)

(1) P. 49 des *Rapports de Henri Grégoire,* réédités par CH. RENARD, avec notes ; Caen et Paris, 1867, in 8°.

(2) Pour avoir une idée exacte des pertes irréparables qui en sont résultées, lire un article, très sérieux et exempt de passion, publié dans la *Revue des Questions historiques* (1er octobre 1872), par le très compétent M. Edgar BOUTARIC.

était un savant, un philosophe, l'auteur du *Tableau des progrès de l'Esprit humain*, le marquis Caritat de Condorcet !

Ce serait, du reste, une erreur de croire que tous les vandales ont été des plébéiens sans instruction ; ne vit-on pas un lettré de marque, un membre de cette Académie française, qu'un décret révolutionnaire avait supprimée, demander la suppression des armoiries royales des livres de la Bibliothèque nationale ! A qui lui objectait qu'un tel travail ne coûterait pas moins de quatre millions, La Harpe — car c'était lui, le proscripteur — répondait allègrement : « Nous n'en sommes pas à quatre millions près, quand il s'agit d'une opération vraiment républicaine (1) ». Encore un de ces effets de la peur qui saisit les esprits les plus droits, les mieux équilibrés en d'autres circonstances : n'était-ce pas le même La Harpe qui commentait les tragédies de Racine coiffé d'un bonnet rouge ?

*
* *

A ceux qui douteraient que le vœu de La Harpe resta platonique, nous proposons de méditer la pièce suivante, extraite des archives (2) ; comme elle a été ignorée ou volontairement méconnue des historiens de la Révolu-

(1) BAUDRILLART, *Le Luxe public et la Révolution* (Revue des Deux Mondes).

Cf. *La Curiosité universelle*, 19 mai 1890.

tion, elle mérite, ne fût-ce qu'à ce titre, d'être exhumée (1) :

Le Décret qui ordonne la suppression des signes de féodalité dans toute la République ne pouvant être trop scrupuleusement être (*sic*) exécuté et cependant les livres, ces dépôts de lumières et des connoissances humaines comme monumens des sciences, des lettres et des arts méritant de ne point être altérés lorsqu'on les dépouillera de ces marques odieuses à tout vrai républicain : la Commission des monuments chargée spécialement de veiller à leur conservation croit devoir inviter tous les artistes et les relieurs en particulier à chercher les moyens les plus sûrs pour faire disparaître : 1° sans altérer la solidité des reliures, les armoiries (2) dont elles se trouveroient chargées, soit sur les dos, soit sur le plat de la couverture ; 2° sur le livre lui-même l'estampille qui désignoit en caractères désormais réprouvés à qui il appartenoit. Les travaux que cette recherche occasionnera ne peuvent qu'être entrepris avec zèle par des Républicains tout à la fois jaloux et d'anéantir jusqu'aux dernières traces de la Royauté et de conserver les chefs-d'œuvre de l'esprit humain et les leçons des grands hommes...

Signé : SERGENT, député, — président.

Ainsi les fabricants de papiers, imprimeurs, relieurs,

(1) Elle a été découverte, d'après l'auteur de la trouvaille, aux Archives nationales, dans le carton F17, 1036, liasse 27.

(2) On sait que les armoiries de famille furent abolies par l'Assemblée nationale, le 20 juin 1790. Durfort de Cheverny donne, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 255), de curieux détails sur l'ardeur qu'on mit en province à confisquer toutes les tapisseries, les livres, les estampes, etc., ornés de couronnes ou d'armes. Celles-ci furent rétablies en 1804, par Napoléon Ier, qui, créant une nouvelle noblesse, lui donna de nouvelles armoiries (HAVARD, *Dict. du mobilier*, I, 169).

graveurs, etc., étaient invités à remplacer à l'avenir les emblèmes monarchiques par ceux de la Liberté.

Il y eut, dès ce jour, des reliures « patriotiques et révolutionnaires », portant sur les plats la devise : *Vivre libre ou mourir*, *Liberté*, *Egalité*, ou *Union*, *Force et Liberté* ; l'emblème de la Liberté était appliqué aux reliures, de même qu'aux assignats et aux papiers administratifs.

Nombre d' « aristocrates », redoutant les perquisitions domiciliaires, avaient fait modifier les reliures des livres armoriés qu'ils possédaient, en substituant aux armoiries des sujets patriotiques, ou en masquant celles-ci par l'apposition d'emblèmes révolutionnaires, simplement collés sous la première dorure. Nous en avons un exemple dans un ouvrage intitulé : *Le Théâtre de la Société*, de 1768, sur la reliure duquel avait été collée une pièce ovale, en maroquin rouge, ornée au centre d'un faisceau de licteur, sur deux piques croisées en sautoir. En décollant le cartouche avec soin, un relieur habile, M. Gruel (1), a mis à jour une dorure très bien conservée, représentant les armoiries complètes, avec support, de Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Caron, duchesse de Mirepoix.

Le Musée Carnavalet possède une intéressante collection de reliures et de fers à dorer de l'époque révolutionnaire. Nous ne reproduirons que deux, parmi les

(1) *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*, par L. Gruel.

plus curieux, des motifs dus à l'ingéniosité des relieurs de l'époque (1).

Le premier représente la *Prise de la Bastille*, dans



(1) Voici une pétition qu'un de ces relieurs adressait aux « citoyens de la Commission des Arts » ; nous lui conservons son orthographe originale :

« Citoyens,

« Comme il est question de chercher les moyens de faire disparoître « tous les titres de la féodalité et qu'il s'en trouve un grand nombre « à la Bibliothèque Nationale, le citoyen DURAND, Relieur de cette « Bibliothèque depuis 28 ans, connoit parfaitement tout ce qui dé- « pend de son art. Il a sçu dans le tems apposer des armes sur les « livres. Il sçaura les enlever sans dégrader les ouvrages précieux « renfermés dans ce célèbre monument. Le citoyen DURAND a déjà « son atelier à la Bibliothèque et cette opération peut se faire avec « facilité et éviter des frais de transport. Il est tout prêt d'exécuter « les ordres qu'on lui donnera et est très jaloux de servir la Répu- « blique dans cette partie étant attaché de père en fils depuis quatre « vingts ans comme Relieur pour cette Bibliothèque. Les citoyens « Gardes de la Bibliothèque Nationale peuvent attester que le citoyen « DURAND a la capacité et les connoissances de son état pour conser-

un médaillon rond, orné de petits fers, couronné au sommet par un bonnet phrygien, accompagné d'une crosse et d'une épée en sautoir; dans le bas du terrain, se remarque un petit canon braqué sur le monument principal. Ce motif orne la reliure d'un petit *Calendrier de la Cour pour 1791*.

Le second nous offre une scène tirée d'un épisode révolutionnaire.

Les 5 et 6 octobre 1789, le peuple, dans les rangs



À LA SANTÉ DU ROI ET DE LA NATION

duquel il y avait beaucoup de femmes, se rendit en masse à Versailles, pour réclamer la rentrée du Roi à Paris. Notre fer donne l'image d'un épisode joyeux de ces journées; on y voit des femmes en train de boire, ramenées de Versailles à Paris sur les canons de la

« ver les livres les plus précieux à la Nation par la manière et les « procédés qu'il se propose d'employer. — Il présente un essai qu'il « prie d'examiner. »

garde nationale. Au-dessous de cette composition on lit : *A la santé du roi et de la nation.*

Ce motif (1) décore la reliure d'un petit *Calendrier de la Cour pour 1792.*

Le troisième motif est poussé sur un volume



in-8° : *Recueil et Discours à la Jeunesse. — Paris*, 1790. Cette reliure en maroquin rouge est, ainsi que nous l'indique cette sorte d'armoirie, un exemplaire présenté à l'Assemblée Nationale.

(1) Nous devons à l'obligeance, très empressée, de M. Léon Gruel de pouvoir reproduire les deux clichés ci-dessus, ainsi que les deux suivants. Nous lui en exprimons ici tous nos remerciements.

La dernière reproduction est celle d'un fer à dorer ayant servi au club de Moyaux, district de Lisieux. Sa composition est curieuse, en ce que les principales



devises de la Révolution s'y trouvent réunies, mêlées à des insignes de Franc-Maçonnerie et à des emblèmes révolutionnaires.

*
* *

De même que les reliures, les *ex-libris* qui auraient pu passer pour subversifs furent habilement dissimulés (1).

(1) Cf. *Les Ex-Libris français à l'époque de la Terreur révolutionnaire*, par Léon Gruel. Protat, imprimeur, 1901.

L'ex-libris de M. de Villiers du Terrage, premier commis des finances, reproduisait ses armoiries dans un écusson Louis XV en forme de guitare, surmonté d'une couronne de marquis ; il fut recouvert par celui-ci d'une formule plus démocratique : BIBLIOTEQUE (*sic*) du citoyen Marc-Etienne VILLIERS (1).

L'ex-libris de Pastoret était composé d'un écu de forme carrée, posé sur une base Louis XVI, accolé de deux levrettes comme support, surmonté de la couronne comtale, au-dessus de laquelle se trouvait un ruban avec la devise : *Bonus semper et fidelis.* On le recouvrit d'un carré de papier blanc, portant cette simple mention manuscrite : *De la bibliothèque d'Emmanuel Pastoret.*

Nous pourrions encore citer les ex-libris du curé Cochin, fondateur de l'hôpital de ce nom; du cytoyen (*sic*)

(1) Les panneaux de voitures, où les armes s'entouraient de peintures brillantes, œuvres parfois d'artistes réputés, furent pour la plus part grattés. Quelques-uns les cachaient sous un papier d'argent ou sous une jalousie. Sur son écu un duc fit peindre un brouillard, avec cette jolie devise : *Ce nuage n'est qu'un passage.*

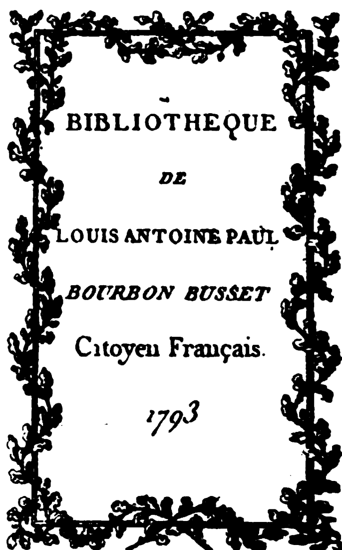
Sur les panneaux dépouillés d'une autre voiture, une tête de mort, assise sur deux os en sautoir, prit la place des fleurs de Huet, vernies par Martin. (*Histoire de la Société française pendant la Révolution*, par Edm. et Jules de GONCOURT, édition de 1880, p. 73.)

On fit enlever au ciseau les armoiries existantes au fronton des Hôtels, quand leurs propriétaires tardaient à le faire ; on fit défense « à tous militaires ou volontaires de paraître aux postes ou partout ailleurs avec des gibernes ou autres pièces d'armement décorées des emblèmes de royauté ou de féodalité. » *Catalogue de documents autographes de l'Histoire de la Révolution française* (CHARAVAY, 1862), n° 171, p. 121.

Bourbon-Busset, ci-devant premier gentilhomme de la Chambre, colonel lieutenant commandant le régiment d'Estrées-Cavalerie, lequel n'hésita pas à supprimer tous ses titres et qualités pour faire acte de civisme



Bibliothèque de M. le Vte de Bourbon Busset Premier Gentilhomme de la Chambre, en survivance, de Mr Comte d'Artois Colonel Lieutenant Commandant le Régiment d'Artois Cavalerie, Elu Général des Etats de Bourgogne année 1788

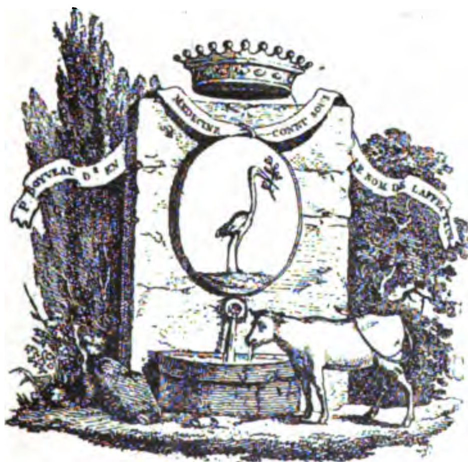


révolutionnaire. *Timor carnificis, initium sapientiæ.*

Mais la palme de l'ingéniosité appartient, sans conteste, à un de nos confrères, si tant est qu'on puisse décerner ce titre au personnage, quelque peu charlatan, dont nous allons parler.

Le Dr Boyveau-Laffecteur s'est fait connaître par

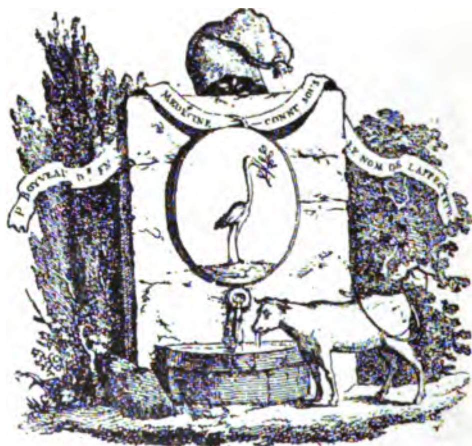
l'invention d'un rob dépuratif antisyphilitique, dont la recette lui avait été révélée, prétend-il, alors qu'il était employé chez un notaire de Paris. La marque de bibliothèque de Boyveau-Laffecteur, ravissante vi-



gnette parlante (1), représente, au milieu d'un paysage composé d'arbres, une fontaine à laquelle boit un veau ; au-dessus, un médaillon ovale, retenu par une banderole, renferme les armoiries : une cigogne ou une grue,

(1) Nous devons des remerciements à M. le professeur Blanchard, qui nous a communiqué le document iconographique ci-dessus, ainsi qu'à M. Léon Gruel, de qui nous le tenions déjà, et qui avait également mis à notre disposition le précédent.

debout sur un terrain, tenant dans son bec un rameau d'olivier. Le nom : P. Boyveau, *Dr en médecine connu sous le nom de Laffecteur*, se trouve inscrit sur la banderole. L'ensemble de la gravure est surmonté d'une



couronne à onze perles — pourquoi pas la douzaine ? — imitant, à s'y méprendre, une couronne de comte.

Quand on prend du galon !... Mais, sous le régime terroriste, il ne faisait pas bon s'en trop targuer. Aussi qu'imagina notre Diafoirus ? Il remplaça la couronne dont il s'était gratifié par un bonnet phrygien. C'était plus prudent, sinon plus gracieux.

La plupart des volumes de l'époque révolutionnaire ont, pour tout dire, un caractère uniforme et bien mar-

qué : celui de la Terreur. Ici, les fleurs de lis sont grattées à vif dans le maroquin de là reliure ; là des *lamento* et des *memento* funèbres : *Mort du roi* (1)... *mort de la reine... mort de Mme Elisabeth... mort de Danton... mort de Robespierre...*

Auguste Vitu (2) possédait un « monument de la lâcheté, de la bêtise et de la patience humaines », sous la forme d'un exemplaire, relié en veau, de l'*Almanach* pour 1765, au titre duquel on avait dissimulé les mots *royal* et *roi* par de petits morceaux de papier artistement collés ; ce qui avait donné le résultat suivant :

« *Almanach année MDCC.LXV., contenant les conseils du les départements des secrétaires d'Etat, etc. — A Paris, chez Le Breton, premier imprimeur ordinaire du au bas de la rue de la Harpe. — Avec approbation et privilège du 1765.* »

Ne voilà-t-il pas l'inutile précaution !... Si le timide recéleur de ce bon vieil almanach n'avait, pour préserver

(1) Cet infortuné Louis XVI, la haine à son endroit était montée à un tel diapason, que l'on s'acharnait jusqu'après les panneaux de la voiture du sacre. On lit, dans le *Registre des délibérations du Comité d'instruction publique* : « Le Comité renvoie à David l'extrait du procès-verbal de la Convention nationale qui ordonne le depecement (*sic*) de la voiture dite *du Sacre* ».

« *Séance du 3 prairial.* — Le Comité, ouï le rapport de David et de Bouquier, commissaires nommés par lui pour examiner les peintures des panneaux des voitures du sacre du tyran Louis XVI et autres servant à la ci-devant Cour, arrête qu'en exécution du décret du (en blanc).. les panneaux des dites voitures seront brulés. »

(2) Aug. Vitu, *Ombres et Vieux murs*, p. 401 et suiv.

sa vie, aucun moyen plus ingénieux que ces petits parallélogrammes de papier, il est à craindre qu'il n'ait été dûment guillotiné.

*
* *

Si 1793 fut un bon temps pour les amateurs de livres, il le fut aussi pour les collectionneurs d'autographes. Distinguons cependant : à la condition de s'effacer, de se métamorphoser en sans-culottes, et de jeter sournoisement leurs filets.

La manie des autographes étant suspecte, il importait de ne pas s'en parer, et une qualité de ce genre, prise sur une carte civique, eût exposé à plus d'un désagrément. Les visites domiciliaires étaient fréquentes, et il n'eût pas été prudent, pour le malheureux curieux, si inoffensif d'ailleurs qu'il eût été, d'avoir dans sa bibliothèque des reliures armoriées ou des lettres signées Louis, contresignées Phelipeaux.

Dans une visite faite chez Duplanil, le traducteur de la *Médecine domestique* de Buchan, l'un des commissaires aperçoit sur un rayon de bibliothèque des cartons et des liasses de papiers ; il en secoue la poussière et laisse tomber quelques lettres de Louis XIV, de Turenne et d'écrivains célèbres. Il apostrophe alors en ces termes le tremblant Duplanil : « Tu dis que tu n'es pas aristocrate et tu entretiens des correspondances avec ce tyran, avec ces suspects ! » Duplanil s'évertue à

prouver que les signataires de ces lettres sont morts depuis longtemps. Le commissaire furieux ne tient nul compte de l'observation. « C'est égal, dit-il, puisque tu as osé recevoir leurs lettres et, plus encore, les conserver, tu y passeras (1). »

Cet épisode, choisi entre cent, confirme ce que nous disions plus haut : à savoir le fanatisme, doublé d'ignorance, de ceux qu'on encourageait en ne les refrénant pas. C'étaient, au contraire, ceux qui élevaient la voix contre les déprédations, qu'on traitait de *fanatiques*. « De toutes parts, écrit l'abbé Grégoire dans ses *Mémoires* (2), on faisait main basse sur les livres, les tableaux, les monuments qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté. Elle est incalculable la perte d'objets religieux, scientifiques et littéraires. Quand la première fois je proposai d'arrêter ces dévastations, on me gratifia de nouveau de l'épithète de *fanatique*; on assura que, sous prétexte d'amour pour les arts, je voulais sauver les *trophées de la superstition*. Cependant, tels furent les excès auxquels on se porta, qu'enfin il fut possible de faire utilement entendre ma voix, et l'on consentit, au Comité, à ce que je présentasse à la Convention un rapport contre le *vandalisme*. Je créai le mot pour tuer la chose. »

« Tuer la chose », Grégoire se vantait, et ses rapports

(1) De Lescure, *Les Autographes en France et à l'étranger*.
(2) *Mémoires* (1837, in-8), t. I, p. 345.

sont là pour lui donner le démenti. Il reconnaît lui-même qu'en dépit de « plusieurs lois et instructions émanées de trois assemblées nationales », qui « avaient pour but la conservation des trésors littéraires », des livres et tableaux ont été vendus ou laissés — ce qui ne valait guère mieux — en proie aux insectes, à la poussière et à la pluie.

*
* *

Mais passons à des dilapidations d'un autre genre et autrement graves celles-là, car la plupart sont irréparables.

« A l'horloge du Palais, on brisait les statues de la Prudence et de la Justice, par Germain Pilon, et *l'on y laissait les armoiries* (1); à Saint-Paul, on détruisait le monument élevé par Coysevox à Mansard; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on brisait un calvaire magni-

(1) A Ecouen, deux bas-reliefs représentaient des femmes ailées soutenant les armes des Montmorency; l'écusson pouvait se gratter sans endommager les figures. Tout au contraire, on brisa les têtes de femmes — et on conserva les armes des Montmorency. « Sans doute, concluait très sensément le rapporteur, il faut que tout parle aux yeux le langage républicain ; mais on calomnierait la liberté, en supposant que son triomphe dépend de la conservation ou de la destruction d'une figure où le despotisme a laissé quelque empreinte. » Passe encore quand on peut invoquer ce dernier prétexte ; mais comment qualifier ces municipaux qui, à Verdun, brûlent « une Vierge de Houdon et un Christ mort, de grandeur naturelle »; ce barbare de nouveau style qui, à Versailles, « tire à balles » sur une magnifique tête de Jupiter, attribué au célèbre sculpteur Myron ? Cet acte n'est-il pas celui d'un dément, qui relève non d'un tribunal, mais d'une commission de médecins légistes ?

fique par Pouthier, sur les dessins de Le Brun; à l'église Saint-Sulpice, on mutilait les ouvrages de Bouchardon; à la Sorbonne, on coupait une belle copie de Champagne représentant le cardinal de Richelieu. » A Marly, à Dijon, à Nancy.., mais à quoi bon poursuivre cette énumération (1)? Retenons plutôt ce seul fait, où la stupidité des vandales se montre dans tout son jour (2): « A Anet, au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire, *sous prétexte que la chasse était un droit féodal.* On parvint à le conserver, *en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi* (3). »

On connaît l'anecdote de la pendule du beau-père de Camille Desmoulins, qui fut confisquée parce que, suivant les expressions du *Vieux-Cordelier*, ses aiguilles étaient terminées en trèfles et que les trèfles imitent les fleurs de lis.

Tout ce qui pouvait rappeler la royauté devait être effacé partout, voire sur les pendules des maîtres horlogers de l'ancien régime, lesquels, pour la plupart, portaient le titre d'*horlogers du Roi* (4).

(1) Pour des faits de même nature, cf. l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 25 mars 1866.

(2) Au Jardin des Plantes, on abattit un buste de Linné, le prenant pour Charles IX ! (Troisième rapport de Grégoire sur le vandalisme, p. 14.)

(3) Grégoire, *Premier Rapport*, p. 9.

(4) Le président du tribunal criminel demande qu'on enlève une pendule et un baromètre qui sont dans la salle d'audience, *attendu qu'il prétend y distinguer des marques de féodalité.* De son côté, invité

A Mousseaux, on avait mis les scellés jusque sur des serres chaudes ; si on n'était parvenu à les lever promptement, toutes les plantes étaient perdues.

Dans le département de l'Indre, cent vingt-quatre orangers, dont plusieurs ayant dix-huit pieds de haut, allaient être vendus de six à dix-huit livres pièce, y compris la caisse, *sous prétexte que des républicains ont besoin de pommes et non d'oranges*. Heureusement on parvint à en suspendre la vente. Comme le dit Grégoire, qui nous révèle ces énormités, « il faudrait un grand effort d'indulgence pour ne voir dans ces faits que de l'ignorance ; mais si l'ignorance n'est pas toujours un crime, ses panégyristes devraient sentir qu'au moins elle est toujours un mal. Presque toujours derrière elle se cache la malveillance. »

Comment expliquer autrement que par l'ignorance, qu'on ait détruit des tableaux du Carrache, « parce qu'ils représentaient des objets du culte » ; des tableaux de Le Sueur, « parce qu'on y voyait des Chartreux » ; les statues des dieux du paganisme, parce qu'on les considérait comme « des monuments féodaux » ?

par le comité d'instruction publique à décider si « des pendules dont l'éguille avait la forme des fleurs de lys doivent être rangés dans la classe des objets désignés comme objets d'art », le comité des finances se prononce affirmativement, mais « il déclare en même temps que les autorités constituées doivent inviter fraternellement les citoyens à supprimer de ces ouvrages les formes proscrites, et que les propriétaires qui s'y refuseraient seraient sujets à la saisie. » *Catalogue d'autographes sur la Révolution*, 1862, p. 122.

Le mot d'ordre était donné : rien de ce qui rappelait la féodalité (1) ne devait subsister ; il ne fallait en laisser debout le moindre vestige. Tout ce qui évoquait le passé sur les boîtes, les bonbonnières, les médailles, les boutons, tout cela était voué à la destruction.

A Schlestadt, des patriotes zélés blâment l'ancien usage des gobelets municipaux, et reprochent à l'administration de les conserver. « Ils vendent les vases sacrés, mais ils conservent précieusement et se servent orgueilleusement eux-mêmes, dans leurs festins ou assemblées de villes, d'une quinzaine de grands vases ou gobelets d'argent *purement profanes.* » Si cela se disait dès 1789, on peut juger que les vases ou gobelets n'existaient plus après 1792.

Toujours en Alsace, à Ribeauvillé, les châtelains du lieu possédaient une douzaine de couverts d'argent, dont le manche se terminait par la statuette d'un des douze apôtres. Les pauvres couverts subirent le contrecoup des passions politiques : on les décapita de leurs charmantes figurines, *pour cause d'incivisme* (2) !

Dans une ville du Morvand, deux révolutionnaires en

(1) « Le 27 octobre 1793, le conseil, sur la réquisition du procureur de la commune (d'Aumale), décidait qu'on livrerait aux flammes, le même jour, sur la place publique, tous tableaux, estampes, hiéroglyphes de la féodalité, en général *tous actes* portant titres de royauté, et distinction d'ordre. Le procureur de la commune et le premier officier municipal assistèrent seuls à cette opération. » *Histoire de la ville d'Aumale*, par E. Semichon, t. II, p. 371.

(2) *L'ancienne Alsace à table*, par Ch. Gérard, p. 285.

mission aperçoivent sur des puits des grilles ornées de fleurs de lis ; ils témoignent à la municipalité tout leur étonnement, toute leur indignation, de voir « ces signes qui pouvaient encore rappeler l'ancien régime », et exigent que ces grilles soient brisées sur-le-champ et qu'il en soit fait un autodafé au pied de l'arbre de la liberté (1).

Dans la Nièvre, le passage du conventionnel Fouché, le futur ministre de la police de Napoléon — ô ironie ! — fut marqué par un incident du plus haut comique. En sa qualité de commissaire de la Convention dans le département en question, Fouché prit un arrêté, en vertu duquel chaque commune devait choisir, pour les séances de sa municipalité, *un lieu isolé et planté d'arbres*, au milieu duquel serait élevée une *statue du Sommeil* !

Le 24 octobre, le même Fouché prescrivait la démolition des clochers des églises, des tours des châteaux et des colombiers, *parce qu'ils blessaient l'égalité*. On sait que, plus tard, sa modestie égalitaire ne s'effaroucha nullement du titre, quelque peu aristocratique, de duc d'Otrante (2).

*
* *

Le bronze des cloches devint une mine de monnaie de billon (3). Quant aux clochers, on les vendit par adjudi-

(1) *Le Morvand*, par Baudiau, p. 217.

(2) *Idem*, ibid., *loc. cit.*

(3) Le 23 septembre 1793, le procureur de la commune d'Aumale expose : 1° que les cloches, ces monuments du luxe de nos cités et de

cation ; et comme on n'arrivait pas, en maints endroits, à s'entendre sur le mot de clochers, on jeta bas le plus souvent la tour habitée par les cloches et la flèche qui la surmontait presque partout.

Pour fournir du fer aux piques, on détruisit en quelques jours tous les chefs-d'œuvre de la serrurerie des seizième et dix-septième siècles, toutes les grilles monumentales (1) qui entouraient les sanctuaires. Les cercueils, les couvertures de plomb des abbayes furent convertis en balles. La plupart des joyaux, merveilles de l'orfèvrerie et de la lapidaire de la Renaissance, allèrent au creuset ; à la fonte, les vases sacrés (2) ; au feu, les dentelles de prix (3).

Dès le mois d'août 1789, l'incendie s'était allumé par toute la France ; au milieu des danses et des vociférations de brutes avinées, furent brûlés des milliers et des

la vanité de leurs habitants, peuvent être employées plus utilement à porter la terreur et la mort parmi les ennemis de la Révolution ; 2° qu'il n'y a qu'une dévotion stupide qui puisse s'effaroucher de cette suppression d'un simple métal qui, *n étant que matière, ne peut avoir aucun rapport avec la religion, qui est toute spirituelle ;* requiert que toutes les cloches, excepté une, soient descendues.

Le Conseil fit droit à sa demande : les trois cloches furent fondues ; elles pesaient 6.600 livres. La quatrième et la plus belle fut conservée (*Hist. de la ville d'Aumale et de ses institutions*, par Ernest SEMICHON (1862), tome second, p. 153.

(1) HAVARD, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 767.

(2) Cf. *Catalogue d'autographes sur la Révolution* (1862), n° 168, p. 119.

(3) Le linge des églises fut réquisitionné pour le service des hôpitaux militaires ; celui qui ne reçut pas cette destination fut mis en vente. (*Catalogue d'autographes sur la Révolution*, n° 169, p. 120.)

milliers d'objets d'une valeur inestimable : cheminées de marbre, glaces, vitraux et verrières, sculptures, stalles de bois ouvragé, etc., etc. (1). Les *éclaireurs de châteaux* ne respectèrent rien, pas même les arbres séculaires, que la cognée abattit sans pitié.

Les iconoclastes s'en prirent non seulement « à toutes les effigies des ci-devant anges, ci-devant Christs, saints et saintes », mais aux dais, aux chandeliers, lampes, calices, burettes, plats, patènes, et « tous ornements à l'usage du ci-devant culte dit catholique ». Les ouvriers du lieu étaient mis en réquisition et tenus de cesser leur ouvrage pour se livrer à ce travail.

Les tableaux accrochés dans les églises devaient être pareillement « enlevés des yeux des républicains, qui s'indignent à la vue des apôtres du mensonge et de ces figures grotesques qui leur retracent des siècles d'esclavage et d'ignorance ». Toutefois, « les tableaux reconnus par les artistes être les chefs-d'œuvre de l'art » seront déposés « dans la bibliothèque nationale du département ou envoyés au Muséum français (2) ; » quant aux autres, ils

(1) Ed. Fleury, *Vandales et iconoclastes.*

(2) Les pouvoirs constitués essayèrent, en maintes circonstances, de prendre des mesures conservatrices ; mais le plus souvent il était trop tard, témoin cette lettre du Comité de sûreté générale à l'Administration du département de Paris :

« Des personnes se permettent d'enlever des ci-devant églises de Paris *des pièces de marbre et autres objets intéressants* ; le comité de la section de la cité a arrêté aujourd'hui un voiturier qui en avait déjà transporté une voiture. Nous vous invitons, citoyens, à prendre des mesures propres à prévenir de pareils brigandages, et à traduire

seront « ou brûlés ou imprégnés de couleur, de manière à rendre invisibles toutes les traces de l'imposture sacerdotale (1) ». C'est conformément, sans doute, à cette dernière recommandation, qu'à Saint-Nicolas de la Chesnaie, près Bayeux, saint Nicolas, invoqué par les filles en désir d'époux, fut transformé en un patron de la Liberté, majestueux autant qu'inattendu. Il suffit, pour opérer la joyeuse transformation, de remplacer la mitre par un bonnet phrygien et la crosse par une hache de licteur.

Ailleurs, dans l'église du monastère des Prémontrés, à Juaye-Mandaye, pour protéger un tableau de la Vierge contre les fureurs iconoclastes, le ci-devant moine, maire élu de la commune, affubla d'une toque rouge, peinte à l'eau, la mère de Jésus, qui, dès lors, fut une déesse Raison fort acceptable. La Terreur passée, un coup d'éponge humide rétablit la coiffure primitive avec ses beaux cheveux blonds.

Au château de Balleroy, sur un portrait de Louis XIV enfant, le sceptre de la royauté fit place à une lance républicaine, et le grand Condé vit son bâton de maréchal remplacé par un gourdin de paysan (2).

Et qu'on ne croie pas que la capitale fut en retard sur la province : à Paris, comme dans le plus humble village,

devant les tribunaux ceux qui s'en sont déjà permis. » *Catalogue d'une importante collection de Documents autographes et historiques sur la Révolution française* (Paris, Charavay, 1862), n° 167, p. 118.

(1) Ed. Fleury, *op. cit.*

(2) *Intermédiaire des Chercheurs*, 20 novembre 1902.

la manie de persécution se retourna contre les objets inanimés. Un seul exemple pour nous borner.

Les tapisseries des Gobelins avaient excité de bonne heure les diatribes de Marat contre les manufactures, qui ne servent, écrivait *l'Ami du Peuple*, « qu'à enrichir les fripons et les intrigants ».

L'année suivante, un jury spécial où figurait l'artiste Prud'hon visitait les magasins et commençait l'épuration des modèles antirépublicains et monarchiques. C'est alors que la Convention défendit de mêler la figure humaine aux décorations des tapis, « figure qu'il serait révoltant de fouler aux pieds dans un gouvernement où l'homme est rappelé à sa dignité (1) ». Après celle-là !...



Nous nous sommes peut-être étendus plus que de raison sur les excès commis par les vandales révolutionnaires. Nous avons souligné, plus qu'il ne convenait peut-être, la stupidité et la barbarie de ces iconoclastes, qui s'en prenaient aux témoins muets et irresponsables d'une époque disparue, comme si on supprimait d'un coup de pioche plusieurs siècles d'histoire. C'est que la raison, autant que le sentiment, s'in-

(1) Spire Blondel, *L'Art pendant la Révolution*, p. 285.

digne quand on voit profaner, par la tourbe ignorante ou envieuse, tout ce que le génie humain a laborieusement et magnifiquement édifié.

Si l'histoire s'est préoccupée des hommes qu'a emportés la tourmente révolutionnaire, elle n'a pas assez songé aux débris artistiques dont ils ont jonché le sol. Et puis, nous sommes faits à cette idée que si les hommes sont condamnés à disparaître, une fois leur tâche accomplie, les chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art doivent rester debout, pour attester, aux yeux des générations futures, les efforts tentés vers le beau, les tendances d'une époque à l'idéale perfection. Les fins tragiques des hommes sont une des éventualités prévues, pour les citoyens mêlés à la vie publique ; mais les monuments, qui sont la gloire des âges passés, ne devraient-ils pas échapper à la destruction et à la mutilation ?

Si la Révolution voulait secouer tout joug, tout frein, tout lien avec le passé, pourquoi s'en prenait-elle à des pierres ? Les ruines qu'elle a ainsi accumulées resteront un des griefs dont elle aura le plus de peine à se défendre. Comme on l'a dit non sans émotion (1), « plus encore que le sang qui coula dans les discordes civiles, la destruction des monuments et des arts laisse un souvenir profond, une plaie vive et durable... Ce n'est pas seulement parce que la pierre est désarmée, innocente en quelque sorte des griefs des partis, et parce qu'il est

(1) Baudrillart, *Le Luxe public et la Révolution* (Histoire du Luxe public et privé).

impie de faire disparaître en un instant ce qui a coûté tant de longs et pénibles travaux ; ce n'est pas non plus toujours en raison de la beauté des choses détruites que ce sentiment se manifeste et se développe. Il y a de cette douleur un motif plus profond encore, c'est que tout ce qui porte la trace de la vie morale est sacré, et que rien n'en peut périr, sans que l'humanité se sente atteinte dans quelque partie de son âme, religion, loi, science ou art, représentés par ces monuments. »

Si ces forfaits de lèse-civilisation sont sans excuse, ils trouvent leur explication dans les circonstances mêmes où ils ont été commis. L'auteur responsable du vandalisme, ce n'est, — comme l'ont reconnu tous les esprits pondérés et impartiaux, de quelque opinion qu'ils se réclament, — ce n'est, disons-nous, personne et tout le monde, aucun parti et tous les partis. Il suffit d'une atmosphère d'excitation pour que l'orage éclate, que l'ouragan se déchaîne, entraînant, brisant tout sur son passage, « jeu terrible, jeu où l'homme s'anime, s'exalte ; où la destruction pour elle-même finit par tenir plus sa place que la haine de ce que l'on détruit, et où l'on continue à frapper sans pouvoir s'arrêter, par cette raison surtout qu'on a commencé à frapper (1) ».

On a tour à tour accusé Pitt (2) et Robespierre, les

(1) BAUDRILLART, *loc. cit.*

(2) Cf. *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts*, par Ant.-Aug. RENOUARD, CHARDIN et CHARLEMAGNE fils.

patriotes et les étrangers, de cette dévastation systématique, que des forcenés poussèrent jusqu'à l'extravagance ; la vérité est que chacun a sa part de responsabilité. Pas plus le dictateur qui tomba au 9 thermidor, que la Convention, n'ont été les seuls coupables de cette conspiration en faveur des ténèbres. Le héros des fêtes pompeuses, dont il était le prêtre et le dieu, ne pouvait être l'ennemi déclaré du luxe public, le partisan des profanations et du pillage des églises ; de même, l'Assemblée qui a fait tant de grandes choses (1), aidé à réaliser tant d'inventions

(1) Les dispositions des vingt arrêtés rendus en floréal et signés : Barère, Carnot, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Robert Lindet, Prieur, Robespierre et Couthon, doivent être citées à la gloire d'une époque qui resta grande au milieu des malheurs de la fatalité. Ces arrêtés comprenaient l'embellissement du palais et du jardin national des Tuileries et de la place de la Révolution ; un monument pour les défenseurs de la République, le 10 août, sur la place de la Victoire ; les statues du Peuple sur le Pont-Neuf ; de la Nature, sur la place de la Bastille ; de la Liberté, sur la place de la Révolution ; la colonnade du Panthéon ; la statue de Jean-Jacques Rousseau, aux Champs-Elysées ; les arènes couvertes pour les concerts du peuple, sur le local de l'Opéra, entre la rue de Bondy et le boulevard ; la translation des chevaux de Marly à l'entrée des Champs-Elysées ; la construction d'un temple de l'Égalité au jardin Beaujon ; la statue de la Philosophie dans la première salle du lieu des séances de la Convention ; l'agrandissement du Muséum d'histoire naturelle ; la restauration du Muséum des Arts. A ces projets déterminés, pour lesquels on établissait des concours, où l'on faisait appel à des artistes connus, vinrent s'ajouter des mesures générales, sur l'Institut national de musique, établi dans la maison des Menus, sur l'enseignement des langues étrangères, sur l'architecture rurale, sur le costume national.

Les peintres furent l'objet d'une sollicitude particulière. Un arrêté

utiles, créé tant d'institutions durables, n'a pu céder qu'à des passions dont elle n'était pas libre de s'affranchir (1).

du 6 floréal, concernant la peinture et la sculpture, appela tous les artistes à représenter à leur choix, sur la toile, les époques les plus glorieuses de la Révolution française, et à concourir à l'exécution des monuments en bronze et en marbre à élever à la gloire de la République. (RENOUVIER, *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, p. 20 et suiv.)

(1) Comme on l'a justement dit, « un cri de la rue s'impose à un club, un vote du club s'impose à un ministère, le ministère impose enfin à la nation le vote du club, qui n'est que le cri amplifié d'un émeutier. »

Notons que, parmi les conventionnels, il en fut bon nombre, et non des moins farouches, qui s'interposèrent pour la conservation des monuments que dégradait ou détruisait la foule imbécile. Voici, à cet égard, une curieuse lettre, qu'adressaient, le 2 novembre 1793, deux membres influents du Comité de salut public, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, au citoyen Puguenot, commissaire de la section du Panthéon :

« Tous les cuivres inutiles qui se trouvent dans les églises et dans les collèges de Paris et qui peuvent servir à la fabrication des canons doivent être envoyés à l'Arsenal ; mais il est à remarquer que, parmi les monuments en cuivre qui se trouvent dans les églises de Paris, il en est qui sont de véritables chefs-d'œuvre de l'art. Il faut donc, avant de les faire enlever, examiner s'ils ne doivent pas être conservés à la postérité et dans le cas d'un doute à cet égard, prévenir le Comité d'instruction publique. » *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, n° 166 (1877), p. 42.

Rappelons aussi que Sergent, un autre conventionnel, arracha aux fureurs révolutionnaires les chevaux de Marly, l'horloge de Lepaute, un grand nombre de statues placées à Versailles, qu'il fit transporter à Paris et mettre sous bonne garde ; il établit à l'hotel de Nesle le dépôt de tout ce qui put être soustrait au vandalisme ; enfin il fit remplacer, dans le jardin des Tuileries, par des fleurs et des arbustes, les pommes de terre que ses collègues de la Commune y avaient fait

« Citoyens, s'écriait Lakanal à la Convention, le 6 juin 1793, les monuments des beaux-arts qui embellissent un grand nombre des bâtiments nationaux, reçoivent tous les jours les outrages de l'aristocratie ; des chefs-d'œuvre sans prix sont brisés ou mutilés ; les arts pleurent ces pertes irréparables. *Il est temps que la Convention arrête ces funestes excès ;* déjà elle a adopté une mesure de rigueur pour la conservation des morceaux précieux de sculpture qui décorent le jardin national des Tuileries. Le Comité d'instruction vous propose de généraliser votre décret et de l'étendre à toutes les propriétés nationales : elles appartiennent à tous les citoyens en général ; elles ne sont à aucun d'eux en particulier ; c'est donc les droits de la cité entière à la main, que je vous demande de protéger les arts contre les nouvelles pertes dont ils sont menacés. Je vous propose, en conséquence, le projet de décret suivant : « La Convention nationale, « ouï le rapport de son Comité d'instruction publique, « décrète la peine de dix ans de fers contre quiconque « dégradera les monuments des arts dépendant des « propriétés nationales. » Ce projet fut adopté.

Quatre mois plus tard (séance du 26 octobre 1793), Romme disait à la Convention : « Citoyens, vous avez rendu plusieurs décrets pour faire disparaître des maisons, des places publiques, des jardins, des grands che-

planter. Le nom de Sergent s'attache encore à la fondation du Musée national des Antiques, à la création du Conservatoire de musique, à la loi sur la propriété littéraire, etc. *Suum cuique.*

mins, les signes de la royauté et de la féodalité. Partout on s'est empressé de détruire ces restes de l'orgueil ou de la sottise ; mais des malveillants, des ennemis de la Liberté, ont cherché à donner à vos décrets une extension bien funeste. Sous prétexte d'ôter les fleurs de lis, on a enlevé des médailles précieuses, des gravures superbes... (1). Toutes les productions des arts et des sciences ont été couvertes de la livrée des despotes. La terreur qu'on cherche à répandre parmi les marchands et les possesseurs de ces précieux dépôts est un moyen employé par les ennemis de la République... C'est ainsi que les lâches oppresseurs du peuple anglais veulent anéantir les monuments qui attestent la supériorité de nos arts et de nos génies, afin de nous replonger dans la barbarie, dans l'ignorance, et de nous vaincre en nous opprimant plus facilement. »

La Convention se hâta de publier un arrêté, défendant d'enlever, de détruire, mutiler ni altérer en aucune manière, — sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, dans les bibliothèques, les collections, les cabinets, musées publics ou particu-

(1) Dans une séance de la Société populaire des arts, Sergent répondait à Wicar, lequel avait fait une sortie violente contre les gravures indécentes, que « les compositions dont on se plaint sont faites depuis longtemps ». « Comment, poursuivait-il, pourra-t-on retracer la Mythologie, si l'on ne se permet pas de peindre Danaé ou Léda ou les amours des dieux, tableaux nécessaires pour donner l'idée de la religion des anciens... » *Journal de la Société populaire des Arts*, pp. 252 et 381.

liers, non plus que chez les artistes, ouvriers, libraires ou marchands, — les livres imprimés ou manuscrits, les gravures, les dessins, les tableaux, bas-reliefs, statues, médailles, vases, antiquités, cartes géographiques, plans, modèles, instruments et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'instruction (1).

La Commission temporaire des arts, dont faisaient partie des hommes tels que Thomas Lindet, Villars, Coupé de (l'Oise) et notre confrère Vicq d'Azyr, s'élevait avec non moins d'énergie contre « ces citoyens, tout à fait étrangers à l'étude des arts », qui se permettent « de renverser des monuments dont ils ne connaissent ni la valeur ni les motifs, sous le prétexte qu'ils croient y voir des emblèmes de superstition, de despotisme ou de féodalité ». Et le rapporteur, sachant bien que ces arguments pourraient ne pas toucher ceux auxquels ils étaient destinés, essayait de la flatterie. « Lorsque le peuple, armé de sa massue, vengeur de ses propres injures, et défenseur de ses propres droits, a rompu sa chaîne et terrassé ses oppresseurs, plein alors d'un juste courroux, il a pu tout frapper ; mais, aujourd'hui qu'il a remis le soin de sa fortune et de ses vengeances à des législateurs, à des magistrats auxquels il se confie ; aujourd'hui que des citoyens éclairés ont été nommés par lui juges et conservateurs des chefs-d'œuvre des arts qui sont en son pouvoir, ne lui suffit-il pas de

(1) Spire Blondel, *L'Art pendant la Révolution.*

surveiller leur conduite, et ne doit-il pas au moins les entendre toujours, avant de se déterminer? Ces maisons, ces palais, qu'il regarde encore avec les yeux de l'indignation, ne sont plus à ses ennemis; *ils sont à lui*. Peuple français, peuple protecteur de tout ce qui est utile et bon, déclare-toi l'ennemi de tous les ennemis des lettres. Couvre surtout les arts de ta puissante égide, et sois le conservateur de leurs travaux, afin que tu puisses dire un jour, comme Démétrius Poliorcète : *J'ai fait la guerre aux tyrans ; mais les arts, les sciences et les lettres n'ont jamais en vain réclamé mon appui* (1). »

Pourquoi cet appel n'a-t-il pas été entendu (2)? Pourquoi les bons citoyens n'ont-ils pas surveillé l'exécution de ces sages mesures? Pourquoi les décrets qui punissaient de peines sévères les fauteurs de désordres sont-ils restés lettre morte? C'est que les minorités turbulentes viennent toujours à bout des majorités trembleuses ; et que si certains hommes conservent, au péril de leur tête, dans les crises révolutionnaires, le

(1) *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la république, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, rédigée par VICQ d'AZYR, proposée par la commission temporaire des arts et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale.

(2) La plus terrible magistrature, la Commune, ne manqua pas cependant de zèle pour les arts et pour les lettres. Elle avait placé une garde particulière au Muséum ; elle demanda un concours pour la restauration des tableaux, et l'on sait, entre autres faits, qu'elle fit fermer le théâtre Montansier, comme trop voisin de la Bibliothèque nationale. (RENOUVIER, *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, p. 40.

culte du beau, ils doivent céder le pas à ceux qui, plus forts qu'eux, trouvent un plus facile écho dans les masses.

Tous les grands mouvements populaires ont eu et ont toujours leur source en eux-mêmes ; il est donc vain de vouloir leur opposer une digue. Il faut, avons-nous dit, prévenir le mal et non point songer à le combattre, quand il est trop tard. Combat-on un torrent qui déborde, une machine qui explose, un incendie aux foyers multiples ? Le vandalisme est assez comparable à ces forces de la nature, que le génie humain est impuissant à contenir.

On a défini le vandalisme « la profanation du culte des souvenirs par la domination du bien-être particulier ou de l'utilité publique ». Cette définition vise le vandalisme qui opère à l'abri de l'impunité, plutôt que la rage dévastatrice qui sévit surtout en temps de révolution (1).

Ce vandalisme en temps de paix, si on peut ainsi parler, est de toutes les époques, et ses ravages ne sont pas moindres. Si l'on passait en revue tous les crimes dont il s'est rendu coupable, si l'on énumérait toutes les destructions opérées sans motif, depuis les premiers

(1) Le vandalisme révolutionnaire aurait été, selon certains, beaucoup exagéré. Pour se faire une opinion impartiale, cf., outre les sources citées au cours de ce chapitre, un article de M. F. Lock, dans *le Temps* (1er sept. 1865), un autre article du même, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, 10 nov. 1865, et une réponse de M. Ph. Burty (*idem*, 25 décembre 1865).

âges de notre histoire, on renverrait les parties plaignantes dos à dos et tous dépens compensés (1).

Comme l'a écrit un homme d'une remarquable modération de jugement, d'une équité à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage (2) : « Oui, le moyen âge a été plus indifférent des choses du passé que la Renaissance ; à son tour, la Renaissance en a fait litière avec plus d'insouciance que les temps modernes. A toutes ces époques (3), c'est sans le moindre scrupule, sans regret

(1) Sait-on que le premier acte de violation de tombeau qui ait eu lieu pendant la Révolution, a été commis par le futur roi Louis-Philippe ? Voici, du moins, ce que raconte l'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* (t. IV, p. 38) :

« Étant à Vendôme en 1791, avec un régiment qu'il commandait, Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, a fait ouvrir et fouiller tous les caveaux de l'église collégiale de Saint-Georges, où les anciens Comtes et Ducs de Vendôme étaient inhumés. Malgré les supplications et l'opposition du chapitre, il a fait briser la tombe et ouvrir les cercueils du duc Antoine de Bourbon-Vendôme et de la reine Jeanne d'Albret, en disant agréablement à ses officiers qu'il voulait leur faire faire connaissance avec le père et la mère d'Henry IV. Aussitôt qu'il fut sorti de cette enceinte, profanée par les jurons blasphématoires et les quolibets crapuleux des ouvriers et des soldats, les chanoines et les autorités de la ville s'empressèrent de recouvrir tous ces ossemens des Bourbons, et tout le clergé du diocèse de Blois leur en fit amende honorable ; mais l'exemple avait été donné, et le premier acte de violation des tombeaux qui ait eu lieu pendant la révolution française, si féconde en profanations de cette nature, avait eu pour auteur un fils du Duc d'Orléans. »

(2) De LABORDE, *Notice des Emaux du Musée du Louvre*, p. 533.

(3) Bordenave déplore *les sépulcres paganesquement ouverts, leurs caisses sacrilégeusement emportées, leurs ossements inhumainement épandus*. Il raconte que les religionnaires ont vendu pièce à pièce les débris du tombeau de Gaston Phébus et *tiré au rampeau avec la tête comme avec une boule de quille*. (De LAGRÈZE, *La Société et les mœurs*

même, qu'on remplaçait d'anciens édifices par de nouvelles constructions, de respectables châsses, de vieille orfèvrerie, des bijoux séculaires, par des châsses à la nouvelle mode, de l'orfèvrerie neuve et des bijoux modernes; on fondait, on vendait au poids les plus beaux objets d'art, pour satisfaire aux caprices les plus vulgaires, aux nécessités les moins pressantes... »

Au plus fort de la tourmente, quand gronde l'émeute, et que la masse est saisie d'un vertige de folie, on comprend, tout en les déplorant, ces actes de vandalisme; ils restent sans excuse, sans atténuation possible, lorsqu'ils sont perpétrés froidement par des hommes se prétendant éclairés et qui donnent ainsi la mesure de leur vaine médiocrité.

en Béarn, p. 80.) Cf. l'*Intermédiaire*, 25 déc. 1865, p. 747, où il est prouvé que les mutilations de sculptures remontent au moins aux guerres religieuses du XVI[e] siècle; et surtout une substantielle brochure de M. Bénétrix, *Le Vandalisme révolutionnaire dans le Gers*, Bordeaux, 1891, dont on devra lire principalement l'Introduction.

APPENDICE

LE VANDALISME MONARCHIQUE

Puisque nous instruisons le procès de la Révolution, il est équitable de produire les pièces qui sont à sa décharge, autant que les faits qui restent à sa charge. C'est à ce titre que nous donnons ci-après des extraits glanés çà et là dans un ouvrage, devenu fort rare, qui porte pour titre : *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'Art.*

L'auteur, M. le comte de Montalembert, pair de France, ne sera pas suspecté de partialité bienveillante à l'égard de la Révolution ; son témoignage n'en aura que plus de valeur et plus de poids.

... Il n'y a que la France où le vandalisme règne seul et sans frein. Après avoir passé deux siècles et puis trente ans à déshonorer par d'impures et grotesques additions nos vieux monuments, le voilà qui reprend ses allures terroristes et qui se vautre dans la destruction (1). On dirait qu'il prévoit sa déchéance prochaine, tant il se hâte de renverser tout ce qui tombe sous son ignoble main. On tremble à la seule

(1) Ne pas oublier que ceci est écrit en 1839.

pensée de ce que chaque jour il mine, balaie ou défigure. Le vieux sol de la patrie, surchargé comme il l'était des créations les plus merveilleuses de l'imagination et de la foi, devient chaque jour plus nu, plus uniforme, plus pelé. On n'épargne rien : la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les châteaux et les hôtels de ville ; on dirait une terre conquise d'où des envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. On dirait qu'ils veulent se persuader que le monde est né d'hier et qu'il doit finir demain, tant ils ont hâte d'anéantir tout ce qui semble dépasser une vie d'homme. (P. 7.)

Sans parler de ce qui se passe en province, de ces arènes de Nîmes transformées en écuries de cavalerie, de ce marché aux veaux construit sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Bertin, de ce cloître de Soissons changé en tir d'artillerie, de la fameuse tour de Laon, dont vous avez dénoncé (1) la destruction à la fois comique et honteuse ; sans parler de tout cela, ne voyons que ce qui se passe sous nos yeux, en plein Paris : c'est-à-dire, les ruines de Saint-Germain-l'Auxerrois et de la chapelle de Cluny, un théâtre infâme installé sous les voûtes d'une charmante église gothique, une autre rasée après avoir servi longtemps d'atelier de dissection, la dégradation des Tuileries, et en face de ces ruines, le type des reconstructions officielles, ce gâchis de marbre et de dorures qu'on nomme le palais de la Chambre des députés. (P. 3.)

Le Mont Saint-Michel, Fontevrault, Saint-Augustin-lez-Limoges, Clairvaux, ces gigantesques témoignages du génie et de la patience du moyen âge, n'ont pas eu, il est vrai, le

(1) L'ouvrage dont nous extrayons ces lignes éloquentes est adressé, sous forme de lettre, à Victor Hugo.

sort de Cluny et de Cîteaux, mais le leur n'est-il pas encore plus honteux, et ne vaudrait-il pas mieux pouvoir errer sur les débris de ces célèbres abbayes que les voir, toutes flétries et mutilées, changées en honteuses prisons, et devenir le repaire du crime et des vices les plus monstrueux, après avoir été l'asile de la douleur et de la science ? (P. 9.)

A Avignon, l'église de Sainte-Claire, où Pétrarque vit Laure pour la première fois, le Vendredi saint de l'an 1328, a péri avec cent autres : elle est transformée aujourd'hui en manufacture de garance. L'église des Cordeliers, où reposait la dépouille de cette belle et chaste Laure, à côté de celle du brave Crillon, a été rasée pour faire place à un atelier de teinture ; il n'en reste debout que quelques arceaux ; la place même de ses cendres n'est marquée que par une ignoble colonne, élevée par les ordres d'un Anglais et décorée d'une inscription risible. (P. 10.)

Charles-Quint fit détruire à Cambrai la magnifique église collégiale de Saint-Géry, pour en consacrer les matériaux à la construction d'une citadelle, dont il se servit ensuite pour ôter à la ville ses droits et privilèges. A Gand, il en agit de même : la vieille et immense église de Saint-Bavon, avec son monastère, fut rasée par cet empereur catholique, pour faire place à une citadelle. Louis XIV témoigna le même respect pour la religion et pour l'art, lorsque, après avoir arraché la Franche-Comté à la couronne d'Espagne, sous laquelle elle vivait heureuse et libre, il fit abattre la vénérable cathédrale de Besançon, Saint-Etienne, le berceau de la foi dans cette province si catholique, pour agrandir les ouvrages de sa citadelle monarchique. (P. 19.)

A Agen, la belle cathédrale de Saint-Etienne a été abattue sous l'empire, parce qu'il eût coûté trop cher de la réparer. Les piliers gothiques de la nef sont restés debout comme pour attester le vandalisme des autorités ; l'enceinte sacrée sert

de marché aux bestiaux ; les matériaux provenant de la destruction ont été employés à la construction d'une nouvelle salle de spectacle.

A Saint-Marcellin en Dauphiné, on y a mis moins de façon : le conseil municipal s'est emparé d'une des deux seules églises de la ville et a décrété qu'elle servirait désormais de salle de spectacle. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Tout le monde a entendu parler de la destruction de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, crime qui a eu quelque retentissement en France, grâce à M. Vitet. Mais ce qu'on ne sait pas généralement, et ce qui m'a été affirmé par d'honorables habitants de Saint-Omer, c'est que cette destruction a été surtout motivée par l'ombre que projetaient ces majestueuses ruines sur les tulipes du jardin d'un des principaux fonctionnaires municipaux.

A Moissac, il y a, comme vous savez, une abbaye célèbre pour avoir reçu l'hommage féodal d'un roi de France, de Philippe le Hardi, je crois. Elle mérite de l'être bien plus encore à cause de l'extrême beauté de son église et de son cloître, monument précieux de la transition du plein-cintre à l'ogive. La municipalité s'est emparée de ce cloître, et savez-vous le parti qu'elle en tire ? Elle en fait scier les admirables colonnes une à une pour les transporter ailleurs, et si j'ai bonne mémoire, pour les utiliser dans la construction d'une halle. L'église elle-même ne leur a pas échappé ; il y a quelques années, sa façade, qui est une des pages les plus curieuses que l'art mystérieux du moyen âge ait tracées dans le Midi, parut à M. l'adjoint avoir besoin de quelque enjolivement ; aussi profita-t-il de l'absence de M. le maire pour la faire badigeonner du haut en bas ; vous ne devineriez jamais en quelle couleur ? en bleu ! L'intérieur était déjà, grâce aux soins de la fabrique, revêtu d'une triple parure de bleu, blanc et jaune. (P. 22.)

En entrant dans le Périgord, à Mareuil, on voit un château abandonné, appartenant à la famille qui porte le nom de cette province. C'est un type parfait de résidence féodale au treizième et même pendant la première moitié du quatorzième siècle. Ce château est dans l'état d'abandon le plus complet : de charmants détails de sculpture dans les tympans des fenêtres et les fausses balustrades des croisées sont chaque jour endommagés par les fermiers qui l'habitent ; les toits des tourelles s'affaissent et entraînent des pans de murs avec eux ; on a même parlé de jeter bas la tour d'entrée et les ouvrages avancés, et d'en vendre les matériaux ; et l'on n'y a renoncé, du moins c'est ce qui m'a été assuré, que sur les réclamations de la ville, qui en demandait la conservation comme *ornements publics*. Il y a ici un changement de rôle si bizarre, une anomalie si curieuse, que je cite ce détail sans trop y croire moi-même ; ce serait toujours un trait fort honorable pour le conseil municipal de Mareuil, en supposant même que l'esprit de contradiction y entrât pour quelque chose.

Plus loin dans le Périgord, à Bourdeille, on voit de deux lieues de loin la haute tour du château qu'a popularisé et célébré Brantôme. M. de Jumilhac l'a vendue pour six mille francs.

Encore plus loin, sur les charmantes rives de la Dordogne, un immense rocher porte les imposantes ruines de Castelnau, château qui a appartenu depuis des siècles à la maison de Caumont-la-Force (1). Le duc actuel les a mises en vente pour *six cents francs :* encore a-t-il eu le chagrin de ne pas trouver d'acquéreur, tant est grand le respect héréditaire que porte

(1) Ce château est aujourd'hui la propriété de M. Mouliérat, l'ancien ténor de l'Opéra-Comique ; M. Mouliérat l'a très intelligemment restauré.

à ces vieilles pierres la population environnante. (P. 25.)

En Anjou, Pocé, aux portes de Saumur, fameux dans l'histoire de cette province par les bizarres privilèges que la tradition attribue à ses châtelains, est inhabité et condamné à servir de dépendance à une ferme voisine...

Sur les bords de la Loire, entre Saumur et Cande, s'élève encore le château de Montsoreau, célèbre dans l'histoire si éminemment chevaleresque de l'Anjou par mille aventures, et plus tard par le rendez-vous fatal de Bussy d'Amboise. Ce château, dont la construction date du plus beau temps de la Renaissance, avait aussi échappé au vandalisme révolutionnaire, mais il a été victime de celui de son dernier propriétaire, le marquis de Sourches-Tourgel. Il l'a vendu à des paysans du village qui l'ont déchiqueté, dégradé, abîmé de mille manières. (P. 27.)

La chapelle où Duguesclin fut armé chevalier a été changée en buanderie. (P. 28.)

Le propriétaire de l'ermitage dit d'Anne d'Autriche, au-dessus d'Agen, a métamorphosé le sien en guinguette. (P. 30.)

A Cuneault, en Anjou, il y a une église que la tradition populaire fait remonter à Dagobert. L'abside tout entière est échue en partage à M. Dupuy, de Saumur, qui l'a transformée en grange remplie de fagots, après avoir défoncé les vitraux des croisées. (P. 31.)

Cadouin, en Périgord, lieu où se trouvent enfouis dans un désert des chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture, Cadouin est un ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé, dit-on, par saint Bernard lui-même. Il en reste une église et un cloître. Pour le moment, on a trouvé qu'un cloître pareil pouvait servir, aussi bien qu'autre chose, d'étable à des pourceaux. (P. 35.)

A Toulouse, rien n'a été respecté, et l'on dirait qu'on a

choisi avec une sorte de recherche les plus curieux monuments du passé pour les consacrer aux usages les plus vils. L'église des Cordeliers, bâtie au quatorzième siècle, célèbre par ses fresques, ses vitraux, par des bas-reliefs de Bachelier, élève de Michel-Ange, et l'un des meilleurs sculpteurs de la Renaissance, par les tableaux d'Antoine Rivalz, par le tombeau du président Duranti, et surtout par son caveau, qui avait la propriété de conserver les corps dans leur état naturel ; cette église a été complètement dépouillée et changée en magasin de fourrages.

Les croisées ont été murées ; on a comblé le caveau où l'on avait montré pendant si longtemps un corps que l'on disait être celui de cette *belle Paule*, si renommée par sa beauté au temps de François Ier. (P. 46.)

L'église des Jacobins ou Dominicains, à deux nefs d'une hauteur prodigieuse, si vantées dans toutes les anciennes descriptions de Toulouse, est complètement inaccessible aujourd'hui. Elle a été octroyée à l'artillerie qui a établi une écurie dans la partie inférieure, et distribué le reste en greniers et en chambres; à Avignon, la belle église de Saint-Dominique, la plus célèbre de cette ville après la cathédrale, a été aussi métamorphosée en fonderie de canons.

L'église des Augustins, le troisième des grands monuments monastiques de Toulouse, a été transformée en musée. (P. 47)

. . . .

Le clergé est en général indifférent à la renaissance ou à l'existence de l'élément chrétien dans l'art, et cette indifférence ne saurait provenir que de son ignorance fâcheuse sur cette grave matière.

Des persécutions et des épreuves trop longues ont dû naturellement détourner les anciens du sanctuaire de ce genre

d'études ; et depuis la paix de l'Eglise, le nombre des prêtres a été trop petit pour qu'ils eussent pu dérober au service des paroisses les loisirs nécessaires à l'examen de ces grandes questions. Ils n'ont fait d'ailleurs que recueillir la succession de trois siècles d'inconséquences et d'erreurs, que l'on pourrait, à plus juste titre, reprocher à quelques-uns de leurs prédécesseurs. Ceux-ci, en effet, procédaient avec une logique désespérante à la destruction méthodique de tout ce qui pouvait leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos cathédrales gothiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué leur déplorable courage ; mais on peut juger de leurs intentions par certaines façades et certains intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, aujourd'hui remplacée par des grilles en fer creux ! Non contents de l'envahissement des statues et des tableaux païens sous de faux noms, on les vit, pendant le cours du dix-huitième siècle, substituer presque partout à l'antique liturgie, à cette langue sublime et simple que l'Eglise a inventée et dont elle a seule le secret, des hymnes nouvelles, où une latinité empruntée à Horace et à Catulle dénonçait l'interruption des traditions chrétiennes. On les vit ensuite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce que sans doute il leur fallait une nouvelle lumière pour lire dans leurs nouveaux bréviaires ; puis encore abattre les flèches prodigieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier. Après quoi, assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiemment que la Révolution vînt frapper aux portes de leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du paganisme ressuscité, en envoyant les

prêtres à l'échafaud, et en transformant les églises en temples de la Raison (1). (P. 190.)

La Restauration, à qui son nom seul semblait imposer la mission spéciale de réparer et de conserver les monuments du passé, a été tout au contraire une époque de destruction sans limites (2). Le déplorable système d'insouciance qui a régné de 1816 à 1830, se résume tout entier dans cette ordonnance, qu'on ne pourra jamais assez regretter, par laquelle le magnifique dépôt des monuments historiques formé aux Petits-Augustins fut détruit et dispersé, sous prétexte de restitution à des propriétaires qui n'existaient plus, ou qui ne savaient que faire de ce qu'on leur rendait. (P. 209.)

Qui pourrait croire que, sous un gouvernement religieux et moral, la municipalité d'Angers, présidée par un député de l'extrême droite, ait pu installer un théâtre dans l'église gothique de Saint-Pierre ?

Qui pourrait croire qu'à Arles, l'église de Saint-Césaire, regardée par les plus savants antiquaires comme une des

(1) Telle est la cathédrale d'Angoulême, dont l'inappréciable façade n'a été conservée que parce qu'il a été gravement établi que le bas-relief du Père éternel qui y figure entre les symboles consacrés des quatre évangélistes, était une représentation de Jupiter. On lit encore sur la frise du portail de cette cathédrale : TEMPLE DE LA RAISON (Comte DE MONTALEMBERT, *op. cit.*, p. 9.)

(2) On a nommé, il y a quelques années, à Amiens, un bibliothécaire, dont toute la vie précédente avait été complètement étrangère à ce genre d'études, et qui, trouvant que les manuscrits in-folio que renfermait sa bibliothèque ne pouvaient pas entrer dans les rayons des casiers, crut que le meilleur parti était de les réduire en les rognant à la hauteur nécessaire. Il est très flatteur pour la France éclairée et régénérée d'avoir donné ainsi une seconde édition du trait de ces cosaques, qui, lors du transport de la bibliothèque de Varsovie ou de Vilna à Pétersbourg, scièrent par le milieu les livres qui étaient trop gros pour entrer dans leurs caisses. (*Idem*, p. 23.)

plus anciennes de France, ait été transformée en mauvais lieu, sans qu'aucun fonctionnaire ait réclamé ?

Qui croirait que, au retour des rois très chrétiens, il n'ait été rien fait pour arracher à sa profanation militaire le magnifique palais des papes d'Avignon ?

Qui croirait enfin qu'à Clairvaux, dans ce sanctuaire si célèbre, et qui dépendait alors directement du pouvoir, l'église si belle, si vaste, d'un grandiose si complet ; cette église du XII[e] siècle, que l'on disait grande comme Notre-Dame de Paris, l'église commencée par saint Bernard, et où reposaient, à côté de ses reliques, tant de reines, tant de princes, tant de pieuses générations de moines, et le cœur d'Isabelle, fille de saint Louis ; cette église qui avait traversé, debout et entière, la République et l'Empire, ait attendu, pour tomber, la première année de la Restauration ? Elle fut rasée alors, avec toutes ses chapelles attenantes, sans qu'il en restât pierre sur pierre, pas même la tombe de saint Bernard, et cela pour faire une place, plantée d'arbres, au centre de la prison, qui a remplacé le monastère... Il s'est trouvé un préfet de la Restauration qui a fait vendre au poids sept cents livres pesant des archives de ce même Clairvaux, transportées à la préfecture de Troyes. Le reste est encore là, dans les greniers d'où il les a tirés pour faire cette belle spéculation ; et j'ai marché en rougissant sur des tas de diplômes, parmi lesquels j'en ai ramassé, sous mes pieds, du pape Urbain IV, né à Troyes même, fils d'un cordonnier de cette ville, et probablement le plus illustre enfant de cette province.

Ce même préfet a rasé les derniers débris du palais des anciens comtes de Champagne, de cette belle et poétique dynastie des Thibaud et des Henri le Large, parce qu'ils se trouvaient sur la ligne d'un chemin de ronde qu'il avait malheureusement imaginé. La charmante porte Saint-Jacques,

construite sous François Ier, la porte du Beffroy, ont eu le même sort.

Un autre préfet de la Restauration, dans l'Eure-et-Loir, nous a-t-on dit, n'a éprouvé aucun scrupule à se laisser donner plusieurs vitraux de la cathédrale de Chartres, pour en orner la chapelle de son château. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas un département de France où il ne se soit consommé, pendant les 15 années de la Restauration, plus d'irrémédiables dévastations, que pendant toute la durée de la République et de l'Empire; non pas toujours, il s'en faut, par le fait direct de ce gouvernement, mais toujours sous ses yeux, avec sa tolérance, et sans éveiller la moindre marque de sa sollicitude. (P. 210.)

A Perpignan, il y a peu d'années qu'on découpait les parchemins en couvercles de pots de confiture, et à Chaumont, on déchirait, tailladait et vendait à la livre tout ce qui ne paraissait pas être titre communal. (P. 213.)

Naguère, à Dijon, l'église Saint-Jean, si curieuse par l'extrême hardiesse de sa voûte, qui s'appuie sur les murs de côté, sans aucune colonne, cette belle église que le XVIIIe siècle lui-même avait remarquée, réduite aujourd'hui à servir de magasin de tonneaux, s'est vue honteusement mutilée: on a élagué son chœur, rien que cela, comme une branche d'arbre inutile, et un mur qui rejoint les deux transepts, sépare la nef du pavé des voitures. (P. 215.)

A Poitiers, la fureur de l'alignement est poussée si loin, que M. Vitet s'est attiré toute l'animadversion du conseil municipal, pour avoir insisté, en sa qualité d'inspecteur général, pour le maintien du monument le plus ancien de cette ville, le baptistère de Saint-Jean, dont on place l'origine entre le VIe et le VIIIe siècle : malheureusement ce temple se trouve entre le pont et le marché aux veaux et aux poissons, et quoiqu'il y ait toute la largeur convenable pour que les-

dits veaux et poissons soient voiturés tout à leur aise autour du vénérable débris d'architecture franke, il n'en est pas moins désagréable aux yeux éclairés de ces magistrats, déjà renommés par la destruction de leurs remparts et de leurs anciennes portes. P. (216.)

Au moment même où nous écrivons, Valenciennes voit disparaître la dernière arcade gothique qui ornait ses rues, qui lui rappelait son ancienne splendeur, alors qu'elle partageait avec Mons l'honneur d'être la capitale de cette glorieuse race des comtes de Hainaut, qui alla régner à Constantinople. On y détruit la portion la plus curieuse de l'ancien Hôtel-Dieu, fondé en 1431, par Gérard de Serfontaine, chanoine d'Anthoing, avec l'autorisation de Jacqueline de Bavière et le secours de Philippe le Bon.

Il faut, du reste, s'étonner de l'intensité tout à fait spéciale de l'esprit vandale, dans ces anciennes provinces des Pays-Bas espagnols, qui pouvaient naguère s'enorgueillir de posséder les produits les plus nombreux et les plus brillants de l'art gothique. Ce n'est guère que là, à ce qu'il nous semble, qu'on a vu des villes s'acharner après leurs vastes et illustres cathédrales, au point d'en faire disparaître jusqu'à la dernière pierre, pour lui substituer une place, comme cela s'est fait à Bruges pour la cathédrale de Saint-Donat ; à Liége, pour celle de Saint-Lambert ; à Arras, pour celle de Notre-Dame ; à Cambrai, pour celle de Notre-Dame aussi, avec sa merveilleuse flèche ! Ce n'est que là qu'on a vu, comme à Saint-Omer, la brutalité municipale poussée assez loin pour démolir, sous prétexte de donner du travail aux ouvriers, les plus belles ruines de l'Europe centrale, celles de l'abbaye de Saint-Bertin, et marquer ainsi d'un ineffaçable déshonneur les annales de cette cité. (P. 217.)

Au hasard, quelques traits parmi ceux que me fournit une trop triste expérience de ce qu'il faut bien nommer le

vandalisme fabricien et sacerdotal. Quelquefois, c'est une profonde insouciance qui fait la généreuse aux dépens de l'Eglise. Ainsi plusieurs tonnes de vitraux provenant de l'église d'Epernay ont été données à un grand vicaire de Châlons, pour orner la chapelle de son château ; ainsi une paix en ivoire du XIVe siècle, appartenant à Saint-Jacques de Reims, a été donnée par l'avant-dernier curé de cette paroisse à un antiquaire de la ville. Ailleurs, c'est un esprit de mercantile avidité qui spécule sur les débris de l'antiquité chrétienne, comme une proie assurée. On se rappelle la mise en vente de l'ancienne église de Châtillon, l'une des plus curieuses de la Champagne, par la fabrique, sur la mise à prix de 4.000 fr. (P. 227.)

A Amiens, on a vendu trois beaux et curieux tableaux sur bois du XVIe siècle, qui se trouvaient à la cathédrale, moyennant le badigeonnage d'une des chapelles. Il y en a d'autres qui servent en ce moment de portes au poulailler d'un jeune abbé.

Rien n'échappe à ce mépris systématique de la vénérable antiquité ; mais ce qui semble spécialement exposé à ses coups, ce sont les anciens fonts baptismaux, objets de l'étude et de l'appréciation toute particulière de nos voisins les Anglais.

A Lagery, près Reims, le curé a fait briser des fonts romans pour les remplacer par des fonts modernes. Il en est de même dans presque toutes les églises du Nord et de l'Est de la France ; partout les fonts sont brisés ou relégués dans un coin obscur, pour faire place à quelque conque païenne.

De l'autre côté de la France, près de Poitiers, dans une église dont j'ai le tort d'avoir oublié le nom, il y avait un ancien font baptismal par immersion. Cette particularité si rare et si curieuse n'a pas suffi pour lui faire trouver grâce devant le curé qui l'a fait détruire. (P. 229.) Terminons cette

série par un dernier trait de ce genre : à Saint-Guilhem, entre Montpellier et Lodève, il y a une église bâtie, selon la tradition, par Charlemagne, et dont l'autel a été donné par saint Grégoire VII ; cet autel a été arraché, relégué dans un coin par le curé, qui y a substitué un autel en bois peint, oubliant sans doute qu'il outrageait ainsi les deux plus grands noms du moyen âge catholique, Charlemagne et Grégoire VII ! (P. 229.)

Après avoir ainsi flétri le vandalisme destructeur et le vandalisme restaurateur, celui-ci plus funeste que le premier, — car « l'émeute a au moins l'avantage de ne rien restaurer », — le fougueux écrivain catholique conclut éloquemment :

... Le luxe est un des besoins de l'homme, de ses plus nobles besoins ; il est de jour en jour moins satisfait dans notre société moderne. Je m'imagine qu'un de nos *barbares* aïeux du xv[e] ou du xvi[e] siècle nous plaindrait amèrement si, revenant du tombeau parmi nous, il comparait la France telle qu'il l'avait laissée avec la France telle que nous l'avons faite ; son pays tout parsemé de monuments innombrables et aussi merveilleux par leur beauté que par leur inépuisable netteté, avec sa surface actuelle de jour en jour plus uniforme et plus aplatie ; ces villes annoncées de loin par leur forêt de clochers, par des remparts et des portes si majestueux, avec nos quartiers neufs qui s'élèvent, taillés sur les mêmes patrons dans toutes les sous-préfectures du royaume ; ces châteaux sur chaque montagne et ces abbayes dans chaque vallée, avec les masses informes de nos manufactures ; ces églises, ces chapelles dans chaque village, toujours remplies de sculptures et de tableaux d'une originalité complète, avec

les hideux produits de l'architecture officielle de nos jours ; ces flèches à jour avec les noirs tuyaux de nos usines... Laissons au moins les choses telles qu'elles sont ; le monde est assez laid comme cela ; gardons au moins les trop rares vestiges de son ancienne beauté, et, pour cela, empêchons un vandalisme décrépit de continuer à mettre en coupe réglée les souvenirs de notre histoire et de défricher officiellement les monuments plantés sur le sol de la patrie par la forte main de nos aïeux.

II

LES DÉBAPTISATIONS DES RUES ET DES COMMUNES.

La féodalité étant détruite dans le symbole et l'image, restait à l'anéantir dans ses appellations.

On a invoqué maints prétextes pour justifier la rage de débaptisation qui sévit dans notre pays à l'époque révolutionnaire. Est-il besoin de chercher aussi loin le mobile qui a guidé ces maniaques de la destruction ? Il y avait quelque puérilité, certes, à vouloir d'un trait de plume effacer le passé, mais en supprimant tout ce qui le rappelait, en défigurant les noms de lieux et de personnes, sans doute s'imaginaient-ils faire disparaître les derniers vestiges des « superstitions et du despotisme ».

Il est peu de ces noms, éclos dans un moment de fièvre, qui aient survécu à l'époque qui les a vus naître ; il n'en est que plus malaisé de les retrouver et d'en fixer le souvenir, comme le témoignage d'un état d'esprit de courte durée, d'une de ces aberrations passagères dont un peuple n'est jamais longtemps à se repentir.



Un décret de l'Assemblée constituante, rendu en juin 1790, avait remplacé par 48 sections les 60 districts établis par une ordonnance de Necker, lors de la convocation des Etats généraux. C'est à cette même date que fut, pour la première fois, tentée une innovation dans les dénominations.

La tentative fut, au début, des plus timides. Le jour même de l'enterrement de Mirabeau, le marquis de Villette « prenait la liberté » de substituer au nom des *Théatins* celui de *Voltaire*, et il s'en excusait comme d'une hardiesse coupable. « Nous aurons toujours un Voltaire et nous n'aurons plus jamais de Théatins, écrivait-il aux Jacobins... J'ai pensé que le décret de l'Assemblée nationale, qui prépare des honneurs publics à Mirabeau, à Jean-Jacques, à Voltaire, était *pour cette légère innovation* une autorité suffisante. »

Le marquis démocrate invitait, dans cette même épître, « les bons patriotes de la rue Plâtrière à mettre le nom de *Jean-Jacques Rousseau* aux encoignures de leurs maisons », parce qu'il importe « aux cœurs sensibles, aux âmes ardentes, de songer, en traversant cette rue, que Rousseau y habitait au troisième étage, et il n'importe guère de savoir que jadis on y faisait du plâtre... »

Le changement fut approuvé et, quelques jours après,

le conseil général décrétait que la rue dans laquelle Mirabeau venait de mourir, la Chaussée-d'Antin, porterait désormais le nom du grand orateur.

Les hommages trop hâtifs ont leur danger : les idoles de la veille deviennent souvent les réprouvés du lendemain ; la roche Tarpéienne a toujours été proche du Capitole. L'ouverture de l'armoire de fer ayant révélé que le *patriote* Mirabeau avait eu des accointances plus que suspectes avec la Cour, la populace pendit son buste en place de Grève, et les citoyens de la section Mirabeau demandèrent à changer son nom en celui de Mont-Blanc (1).



On ne va pas tarder à se livrer à une besogne plus active, sinon plus intelligente. Les noms de saints, de rois et de reines ont fait leur temps, comme ceux dont ils évoquent le souvenir ; à une situation neuve conviennent des appellations nouvelles. La section de *Louis XIV* deviendra donc la section du *Mail* ; le faubourg *Saint-Antoine* sera nommé le *faubourg de Gloire* (2).

(1) *Moniteur*, du 13 décembre 1792.

(2) L'appellation *faubourg de Gloire*, pour désigner le faubourg Saint-Antoine et une partie du faubourg Saint-Denis, fut en usage après la prise de la Bastille; elle est, en tout cas, antérieure aux débaptisations systématiques, ainsi qu'il résulte de l'indication suivante. provenant de la bibliothèque de Zurich : *Précis sommaire*, présenté au Comité des finances de l'Assemblée nationale, par

Sur la pétition du citoyen Grouvelle, « le nom odieux d'Artois », donné à l'une des rues de la capitale, est remplacé par le nom du patriote Cérutti. « Les saints ont fait autant de mal que les princes », affirme le susdit Grouvelle ; substituons au nom « des imbéciles ou des hypocrites de la légende » celui de philosophes ou d'amis de l'humanité. Conformément à cet avis, le conseil général de la Commune décidait que « la rue *Sainte-Anne*, dans laquelle est né le philosophe Helvétius, qui a eu la première idée de notre Révolution, portera dorénavant le nom d'*Helvétius* ».

Le procureur Manuel, ayant demandé que la rue de la *Sorbonne*, qui rappelle un *corps astucieux et vain*, ennemi de la philosophie et de l'humanité, portât désormais le nom de *Catinat*, le conseil adoptait la proposition avec enthousiasme (1).

Tous les jours, des sections adressent à la Commune des projets de vœux pour le changement du nom des rues dépendant de leur circonscription (2).

La section du *Mail* demande à s'appeler section de

les sieurs Benoit et Cie propriétaires à la Manufacture des fours à plâtre, sise au *faubourg de Gloire*, enclos de M. M. de Saint-Lazare ; Paris, N.-H. Nyon, 1790, in-4o, 10 pp.

Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 31 juillet 1790, décida que la partie du faubourg Saint-Denis, connue sous le nom de faubourg de Gloire, avec ses dépendances, et qui se trouve hors des murs de Paris, serait réunie à la municipalité de La Chapelle.

(1) *La Terreur à Paris*, par F. Bournand.

(2) Cf. *Les Noms des rues de Paris sous la Révolution*, par Paul Lacombe. Paris, 1886, in-8°.

Guillaume Tell ; la section de Bonne-Nouvelle propose une refonte complète des appellations en cours : la rue *Saint-Claude* deviendrait la rue *Astruc*, « connu par plusieurs excellents ouvrages sur l'art de la médecine » ; la rue des *Filles-Dieu* serait mieux nommée rue de la *Vertu*.

Les considérants en faveur de cette nouvelle dénomination ne manquaient pas de justesse : « Depuis plusieurs siècles, la rue des *Filles-de-Dieu*, précédemment Filles-du-Diable, fut un repaire corrupteur des mœurs ; mais depuis peu, la police bien administrée vient de frapper sans retour les teignes dangereuses qui y faisaient leur commerce nocturne; cette rue est devenue plus salubre, et l'honnête homme la traverse sans scrupule ; c'est pour cette raison que l'on doit l'appeler rue de la *Vertu*. »

La rue Saint-Philippe serait, à l'avenir, mieux nommée rue *Neuve-Descartes*. Montaigne baptisait la rue *Sainte-Barbe*, Nicole la rue *Saint-Spire*, Mably la rue *Neuve-Saint-Etienne*.

A cela nulle objection à faire. Mais quelle nécessité de changer le cul-de-sac de l'*Etoile* en rue du *Silence*, et la cour des *Miracles* en place des *Forges-de-Bonne-Nouvelle*? La réponse du novateur révolutionnaire est bien dans la note emphatique de l'époque : « En donnant au cul-de-sac de l'Etoile le nom de la rue du *Silence*, j'ai cru que cette vertu austère, qui convient à des hommes républicains, devait avoir sa place dans

notre section, parce que, avec un silence réfléchi, on parvient à faire de bonnes opérations ; ce cul-de-sac conduisant à deux passages doit nécessairement être considéré comme une rue. » M. Prudhomme n'aurait pas mieux dit !

Quant à la *Cour des Miracles*, l'origine de ce nom rappelait que « beaucoup de gueux et de citoyens demeuraient anciennement dans cette cour, et sortaient contrefaits, pour aller chercher de côté et d'autre les moyens de subsister, aux dépens de la crédulité des passants ; à la fin du jour, ces caméléons arrivaient dans leur retraite, en chantant et en dansant, avec tous les accessoires du vice, de l'immoralité et de la mauvaise foi. » On devait donc abolir cette dénomination et la remplacer par celle proposée de *place des Forges-de-Bonne-Nouvelle* : « Ces forges produiront de bien plus grands miracles : ceux de forger des fers pour anéantir les tyrans couronnés. » On sent qu'un poète avait écrit le rapport.



Le citoyen Chamouleau, créateur des nouvelles dénominations, pouvait au moins se prévaloir de ses bonnes intentions. Peut-être s'abusait-il sur la portée de son projet, mais on ne méconnaîtra pas qu'il était guidé par les plus nobles sentiments. Appelé à exposer ses vues à la barre de la Convention, il s'exprimait en ces termes :

Il est une maxime incontestable, connue de tous les législateurs : point de mœurs, point de République. En familiarisant le peuple avec la vertu, on fera passer aisément dans son âme le goût d'une morale pure, et par suite l'heureuse habitude de sa pratique.

Pour arriver à ce but, je propose de faire faire au peuple un cours de morale muet, en appliquant aux places, rues, etc., de toutes les communes de la République les noms de toutes les vertus. » Et il développait ainsi son plan, qui ne manquait pas d'originalité : « Les communes, grandes et petites, de la France, seront divisées en arrondissements particuliers, dont chaque place publique sera le centre ; toute place publique portera le nom d'une vertu principale. Les rues affectées à l'arrondissement de cette place seront désignées par le nom des vertus qui auront un rapport direct avec cette vertu principale. Lorsqu'il n'y aura pas assez de noms de vertus, on se servira de ceux de quelques grands hommes, mais on les rangera dans l'arrondissement de leur vertu principale. A Paris, par exemple, le *Palais-National* s'appellera *Temple* ou *Centre du républicanisme* ; la place du Parvis-Notre-Dame, place de l'*Humanité républicaine* ; la Halle, place de la *Frugalité républicaine*. Les rues adjacentes, pour la première, seront les rues de la *Générosité*, de la *Sensibilité*, etc. » Il suivra de là, concluait l'orateur, que « le peuple aura à chaque instant le mot d'une vertu dans la bouche et bientôt la morale dans le cœur. » Il est superflu d'ajouter

que le citoyen Chamouleau fut fortement applaudi et que l'Assemblée décréta l'impression de son discours.

***

Mais la Convention ne devait pas s'en tenir là. Quand lui furent parvenus les différents rapports des sections, elle chargea le Comité d'instruction d'étudier un projet de débaptisation des voies publiques de toutes les communes. L'évêque constitutionnel Grégoire fut désigné pour lui présenter un rapport sur la question. « Quand on reconstruit un gouvernement à neuf, y était-il dit, aucun abus ne doit échapper à la faux réformatrice ; on doit tout républicaniser... Le patriotisme commande un changement de dénominations... Pourquoi le législateur ne saisirait-il pas cette occasion d'établir un système combiné de nomenclatures républicaines, dont l'histoire d'aucun peuple n'offre le modèle ?... »

On ne devait éprouver aucun embarras à trouver mieux que ce qui existait déjà. « Dans les faits immortels de notre Révolution, poursuivait Grégoire (1), dans son succès, nous trouverons des sujets pour embellir toutes les places. Leurs dénominations, com-

(1) *Système de dénominations topographiques pour les places, rues. quais, etc., de toutes les communes de la République*, par le cit. Grégoire. Imprimé par ordre du Comité d'Instruction publique. A Paris. de l'Imprimerie Nationale (s. d., mais probablement janvier 1794). In-8° de 27 p.

binées avec celles des rues adjacentes, formeront un abrégé historique.

« Pourquoi la place des *Piques* ne serait-elle pas avoisinée par la rue du *Patriotisme*, du *Courage*, du *Dix-Août*, du *Jeu-de-Paume*, etc. ? N'est-il pas naturel que de la place de la *Révolution* on aborde la rue de la *Constitution*, qui conduirait à celle du *Bonheur* ?

« Je voudrais que tout ce que la nature, les vertus et la liberté ont de plus grand, de plus sublime, servît à dénommer les rues par lesquelles on arriverait à la place de la *Souveraineté* ou celle des *Sans-Culottes !* »

La Commission, dont Grégoire était le porte-parole, s'était surtout préoccupée de régulariser le mouvement de débaptisation qui se manifestait un peu partout, mais elle ne tarda pas à être débordée : plus de 6.000 communes demandaient à changer de nom et la plupart des dénominations proposées étaient inspirées par la fantaisie la plus désordonnée.

Plusieurs de ces changements furent éphémères : la majeure partie des appellations révolutionnaires allait disparaître lors de la réaction thermidorienne ; après le 18 brumaire, Bonaparte en supprima, de son côté, un certain nombre ; les rares noms qui échappèrent à l'édit de proscription consulaire disparurent définitivement en 1814 ; une ordonnance royale du 8 juillet de cette même année rétablit le nom des communes comme avant 1790 (1).

(1) *La Révolution française*, revue de M. Aulard, t. XXXIV, p. 234.



Il nous a paru curieux et instructif de tirer de l'oubli quelques-uns de ces noms, choisis parmi les plus bizarres, les plus singuliers — témoins muets et significatifs d'une époque tourmentée.

Les saints et saintes ayant cessé de figurer dans le calendrier, il était logique de les supprimer, en tant que parrains des rues, ou de leur substituer des appellations plus conformes au régime sous lequel on vivait. La ville de Saint-Denis se nommera donc *Franciade* ; Saint-Gengoux, en Bourgogne, *Jouvence* ; Saint-Cloud, *Cloud* tout court.

Dans le département de la Manche, Saint-Lô devint *Rocher-de-la-Liberté* ; Saint-Germain-le-Vicomte : *Germain-sur-Sèves* ; Sainte-Mère-Eglise : *Mère-Libre* ; Saint-Pience : *Sapience.*

Dans un grand nombre de départements on use et on abuse des trois termes de la devise républicaine. Dans la Corrèze, notamment, cinq ou six communes, pour le moins, s'appellent : *Fraternité* ou *la Fraternité.*

D'autre part, les *Val-Libre,* les *Vallon-Libre*, les *Côte-Libre,* les *Mont-Libre* sont répandus aux quatre coins de la France.

D'autres communes prennent des noms nouveaux, parfois passablement baroques : *Toile-à-Voiles* remplace Saint-Jean-de-Bournay (Isère) ; Saint-Eloy, près Nevers,

est changé en *Loi* ; Saint-Léonard (faubourg d'Angers) est mué en *Fruits-Sucrés* ; Saint-Dau ou Saint-Do (Lot) devient, grâce à un méchant calembour, *Ceint-d'Eau* ; Souillac (Lot) se transforme en *Trente-un-Mai.*

Dans le département de Loir-et-Cher, l'on rencontre *Baraque* (Tour-en-Sologne) ; *Bienboire* (Saint-Bohaire) ; *Cou-sans-Culottes* (Coulanges) ; *Cinq-Bougies* (Saint-Cyr).

A Paris, on dit la rue *Antoine*, la rue *Honoré*, l'église et la rue *Roch*, le faubourg *Marceau*, le faubourg *Germain*.

Saint-Malo changea de nom deux fois dans une même année : il prit d'abord celui de *La Victoire-Montagnarde*, que lui fit attribuer le commissaire du Comité de Salut public : Jullien avait réuni les habitants de Saint-Malo, et il leur avait fait jurer de « répondre à la République du port et de la ville ». Pour surexciter l'enthousiasme, il s'était rendu devant la principale porte et là avait fait inscrire le nouveau nom.

Un peu plus tard, Granville, ayant repoussé l'ennemi, se décernait le nom de *la Victoire*. Pour éviter la confusion, Saint-Malo ne s'appela plus que *Port-Malo*.

Saint-Servan, la voisine de Saint-Malo, se piqua au jeu et troqua son nom contre celui de *Port-Solidor* (1).

(1) Certains lieux poussèrent la haine du mot *Saint* jusqu'à supprimer ses assonances : c'est ainsi qu'en deux départements, éloignés l'un de l'autre, celui de la Haute-Marne et celui des Deux-Sèvres,



L'abolition de la noblesse (19 juin 1790) devait amener la suppression des noms de *duc* (1), *comte*, *vicomte*, et de

où existent deux localités du même nom, *Saint-Symphorien*, ces localités furent d'abord désanctifiées et devinrent *Symphorien-sur-Guye*, *Symphorien-sur-Sèvre* ; mais la première syllabe ayant l'assonance de l'adjectif proscrit, on la supprima et il ne resta plus que *Phorien-sur-Guye* et *Phorien-sur-Sèvre*. (*Débaptisations*, etc., *loc. cit.*)

Il n'y a pas si longtemps — le 26 septembre 1903 — qu'une commune, dénommée *Sainte-Savine*, changeait son nom en *Savine-lez-Troyes*.

Le texte de la délibération du Conseil municipal de l'endroit, dont nous avons réussi à nous procurer un extrait, nous reporte, par un rapprochement qui s'impose, à la période révolutionnaire.

« La séance ouverte, les citoyens Huot et Argentin déposent la proposition suivante :

« Considérant que le qualificatif de « Sainte » précédant le mot « Savine » constitue un de ces anachronismes qui blessent le bon sens ;

« Considérant que Sainte-Savine est une ville qui, depuis plus de trente ans, a toujours marqué un inébranlable attachement à la République ;

« Considérant que le temps n'est plus où la foi aveugle plaçait les villes sous la protection des saints ; que ceux-ci habitant le paradis, il n'est pas nécessaire qu'ils aient un pied-à-terre ici-bas ;

« Considérant que la société laïque entend rompre les derniers liens qui la rattachent à l'ancienne omnipotence de l'Eglise ;

« Considérant, d'autre part, qu'il n'est pas désirable de changer totalement le nom de la ville, notamment en raison des habitudes commerciales et privées ;

« Pour ces considérations, le conseil municipal vote le changement de nom de la ville de Sainte-Savine et son remplacement par celui de *Savine-lez-Troyes* ».

(1) Le duc d'Aiguillon se transforma en M. *Vignerot*; le marquis de Coigny en M. Franquetot ; le duc de Caraman en M. Riquet.

ceux rappelant la féodalité, tels que *chasteau*, *castel*, *châtel*, *châtillon* : de là vint la modification des noms de *Bièvre-le-Châtel*, *Brie-Comte-Robert*, *Châtillon-sous-Bagneux*, etc.

Le 22 septembre 1792, les noms de *roi*, *reine*, *dauphin*, jusqu'alors constitutionnels, sont supprimés : *Bourg-la-Reine*, *Bois-le-Roi*, *Mont-Dauphin* en subissent la répercussion (1).

Le 25 octobre, Le Hardy, député du Morbihan, ayant demandé que la ville de *Port-Louis* fût autorisée à prendre le nom de *Port-de-l'Égalité*, l'Assemblée faisait droit à cette demande et arrêtait que le Comité de Législation serait chargé de changer les noms de villes, ports, ou de tous autres lieux publics qui représenteraient quelque chose de l'ancien régime (2).

Le nom de Montagne (3), que la Révolution fit entrer

(1) Bourbon-l'Archambault devient *Burges-les-Bains*; Port-Louis, *Port de la Liberté*. Les places Dauphine, Henri IV, Louis XV, Royale, Louis-le-Grand, sont dénommées places de *Thionville*, du *Parc-d'Artillerie*, de la *Révolution*, des *Fédérés*, des *Piques*. La rue de Bourbon sera la rue de *Lille*; de la Comtesse d'Artois, *Montorgueil*; du Dauphin, de la *Convention*. Des deux rues Saint-Louis, l'une se transforme en rue *Révolutionnaire*, l'autre en rue de la *Fraternité*. Des trois rues Royales, l'une est faite rue de la *Révolution*, l'autre, de la *République*, l'autre, des *Moulins*; et la rue du Roi-de-Sicile, c'est désormais la rue des *Droits-de-l'Homme*. (Cf. DE GONCOURT, *La Société française pendant la Révolution*.)

(2) *Débaptisations révolutionnaires des communes*; Introduction, Paris et départements, 1896.

(3) Sur la demande de la commune de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, tendant à obtenir que le nom de cette commune, « jadis le séjour des tyrans et des valets de cour, soit changé

dans la désignation nouvelle de certaines communes, ne servit pas seulement à constater un accident topographique (1) ; le plus souvent il fut choisi pour rendre hommage au parti avancé de la Convention.

Montmorency, où Rousseau avait composé un traité d'éducation, portera, dit le décret du 8 brumaire an II, le nom d'*Émile ;* un décret de 1813 lui rendit son nom primitif, auquel la Restauration substitua celui d'*Enghien* ; une ordonnance de 1832 rétablit à nouveau Montmorency.

D'autres communes avaient tenu à honneur de consacrer la mémoire de héros de l'antiquité, d'écrivains illustres ou de contemporains notoires.

Meudon avait demandé à s'appeler *Rabelais ;* Château-Guillaume, dans l'Indre, prenait le nom de *Guillaume Tell.*

Voltaire et *Rousseau*, *Marat* et *Le peletier*, *Saint-Just*, *Mounier, Bara*, servirent de parrains à quantité de villes ou de villages.

en celui de la *Montagne-du-Bon-Air* », la Convention décrète que la commune de Saint-Germain-en-Laye portera désormais le nom de la *Montagne-du-Bon-Air*.

(1) Cependant beaucoup de communes ne s'inspirèrent que de circonstances topographiques : situation, nature du sol, présence de bois ou de cours d'eau ; c'est ainsi que Saint-Vincent en Bresse s'appela *Vincent-les-Bois ;* Sainte-Croix, Chapelle-Naude, Chapelle-Thècle prirent le nom de la rivière qui arrose la commune : *Solnan*, *Sâne-Vive*, *Sâne-Morte*. (V. *Le Calendrier républicain et les changements de noms pendant la Révolution française à Louhans* (Saône-et-Loire), par Lucien Guillemaut. Louhans, 1901.)

Il n'y eut pas moins de 25 à 30 communes qui s'appelèrent *Marat* ou *les Marats*, ou *Maratide*, sans compter celles, très nombreuses, où le nom de Marat fut accolé à d'autres, comme *Mont-Marat* (Mont-de-Marsan), *Aubin-Marat* (Pas-de-Calais), *Castel-Marat* (Gironde) ; *Marat-sur-Oise* (Compiègne).

Jean-Jacques Rousseau fut particulièrement honoré dans la Seine, les Basses-Pyrénées, l'Oise, les Landes, qui n'eurent garde néamoins d'oublier ni Bara, ni Lepeletier.

***

Le 10 brumaire an II, les citoyens habitants de la commune de *Ris* se présentaient en grand nombre à la barre de l'Assemblée, les uns portant des bannières, les autres, des croix, des encensoirs, des calices et divers objets servant au culte des catholiques romains. Ils venaient déclarer, au nom de tous leurs compatriotes, dont ils portaient les signatures au bas de leur pétition, qu'ils avaient beaucoup réfléchi à l'inutilité d'une cure dans l'arrondissement de leur commune ; que cette institution leur paraissait même fort nuisible aux progrès de la raison, et ils demandaient en conséquence : 1° que le bourg de Ris, dans le district de Corbeil, au département de Seine-et-Oise, portât désormais le nom de *Brutus ;* 2° qu'il n'y eût plus de curés dans la commune de *Brutus,* à dater de ce jour.

D'autre part, le 5 frimaire an II, le représentant du peuple Couturier écrivait d'Etampes :

« La commune de *Chamarante* demande à changer de nom ; attendu que Chamarante était celui du cy-devant seigneur et attendu qu'anciennement elle s'appelait *Bonne*, je l'ai baptisée *Bonne-la-Commune*... Tous les noms de roi, de reine, de Louis, d'Antoinette, qui étaient si multipliés dans le district, sont disparus ; requis à chaque moment de débatiser (*sic*) j'ay arrêté en général que les Louis se nommeraient à l'avenir *Sincers* (*sic*) qui est le contraire de traître ; que les rois se nommeraient *Libre*, les reines *Julie*, et les Antoinette *Sophie*... »

Une commune de Seine-et-Marne, *Guignes-la-P...*, avait demandé à s'appeler — sa prétention était, en somme, assez justifiée — *Guignes-Libre.* Le qualificatif malsonnant de p... venait à Guignes « de l'empressement et de la docilité avec lesquels, de tout temps, dans les guerres passées, la ville allait au-devant du vainqueur et se livrait à lui. »

Cette réputation datait de loin ; le poète Regnard écrivait déjà :

Nous vînmes de fort bonne heure
A Guignes dit la Catin.

Actuellement, cette commune est connue sous le nom de *Guignes-Rabutin*, bien que les Rabutin n'aient jamais possédé de biens en Brie ; d'après l'érudit M. Th. Lhullier,

le nom de Rabutin n'aurait été choisi que pour faire disparaître une appellation grossière, sans changer l'ancienne consonnance.

*
* *

En 1793 et 1794, certaines villes reçurent de la Convention un qualificatif infamant, pour les punir de n'avoir pas adhéré aux idées nouvelles. Toulon, Lyon, furent privées de leur nom traditionnel.

Barras proposa que Marseille, « dont les forfaits étaient odieux », *n'eût plus de nom du tout.* Il signa, dès lors, de redoutables arrêtés, de la « Ville sans nom » ; puis, par abréviation, Marseille devint « Sans-Nom » (1).

En Vendée, des changements de noms furent fréquemment sollicités par des cités qui avaient résisté aux royalistes, alliés aux Anglais.

Ainsi Fontenay-le-Comte voulut-elle s'appeler *Fontenay-le-Peuple ; Saint-Gilles-sur-Vie*, qui avait vaillamment résisté aux bandes insurgées, se donna-t-elle le

(1) Il est assez piquant de remarquer (l'usage, d'ailleurs, ne se plia point à la volonté de Barras) que ces mesures, qu'il croyait essentiellement révolutionnaires, étaient, en fait, empruntées au pire despotisme monarchique.

C'était une punition assez fréquente, en Russie, avant Catherine II, qui s'indigna contre cette barbarie, que de priver un serf, pour une faute grave (ou qu'on estimait grave), du « droit de porter son nom ».

La rencontre est originale entre les procédés de la tyrannie moscovite et les procédés révolutionnaires de Barras.

nom de *Port-Fidèle* ; quant à l'île de Ré, elle devint *La Montagne-Ile-Républicaine.*

Le nom du département lui-même fut changé. Les habitants demeurés fidèles à la République et qui pour elle avaient fait de grands sacrifices, sentant que ce nom de Vendée était « en exécration à tous les républicains », réclamèrent, par la voix de Merlin de Thionville, « l'honneur » de se dire citoyens du « Département Vengé ».

Ces appellations ne pouvaient guère concourir à rétablir la paix dans les esprits.



Nous n'en finirions pas d'énumérer tous les noms révolutionnaires des communes, des villes et des cités ; on en a, d'ailleurs, dressé le tableau (1) à peu près complet ; nous disons *à peu près*, car les recherches ont été particulièrement difficultueuses, à la distance de plus d'un siècle, et surtout après les nombreux changements de régimes qui se sont succédé en France pendant cette période séculaire.

Avant la Révolution, il y avait bien eu quelques tentatives isolées de débaptisations, mais elles étaient restées sans résultats.

(1) Cf. *Index des Noms révolutionnaires des communes de France*, par Figuères. Poitiers, 1896 ; *Les Noms révolutionnaires des communes de France*, par le même. Paris, au *Siège de la Société de l'Histoire de la Révolution française*, 3, rue de Furstenberg. 1901.

Une des aventures les plus piquantes qui se rapportent à notre sujet a pour héros le chantre de *Vert-Vert*, le doux poète Gresset. Elle nous permettra de terminer sur une note gaie une relation dont la sécheresse a pu rebuter maint lecteur.

C'était en 1757. Damiens, à la suite de son attentat sur la personne de Louis XV, avait été roué vif. C'est alors que Gresset, qui depuis quelque temps était assez mal en cour, s'avisa d'une idée bizarre pour regagner les faveurs royales.

Il écrivit au roi une épître, fondée, disait-il, « sur le cri public et sur le vœu général d'une ville qui, dans la consternation et dans la douleur qu'elle partageait avec toute la France, voyait pour elle-même un malheur de plus *dans l'affreux rapport de son nom avec le nom d'un monstre exécrable.* »

Gresset, en effet, habitait Amiens, et il estimait, avec une courtisanerie ingénue, que ces syllabes sonnaient mal désormais, malgré le D qui commençait le nom du régicide. Il réclamait donc « de la bonté » de Louis XV, qu'il permît à Amiens de s'appeler d'un autre nom, et il formulait ce vœu dans la langue qui lui était familière, c'est-à-dire en vers.

Nous donnons ci-après le début de ce morceau poétique.

Cette triste cité n'ose plus se connaître
Et la mort dans le sein, elle attend pour renaitre
Qu'un souffle créateur vienne la ranimer... etc.

En terminant, Gresset exprimait le souhait qu'Amiens devînt *Louisville*.

Le poète devait en être pour ses frais et, par surcroît de malchance, l'aventure le couvrit de ridicule. Les habitants d'Amiens, malgré leur royalisme, ne se souciaient aucunement de prendre « la livrée royale », ni surtout de changer leurs habitudes. La municipalité protesta, et, raconte l'historien de Gresset, elle déclara que, si on donnait suite à ce projet, il faudrait en même temps « rayer saint Damien du calendrier ! »

Le chantre de *Vert-Vert* se le tint pour dit, et Amiens put conserver son nom, sans être plus jamais inquiétée.

III

LES JEUX DE CARTES ET D'ÉCHECS SUBVERSIFS.

La chute de la monarchie devait nécessairement entraîner un changement dans les figures du jeu de cartes, les rois, les dames (ou reines) et les valets rappelant un ordre de choses dont il importait d'effacer jusqu'au moindre vestige.

En conséquence, il fut décidé de remplacer les rois par des *Sages*, les dames par des *Vertus* et les valets par des *Braves*.

Les quatre sages furent : *L.-J. Brutus* (pique), *J.-J. Rousseau* (trèfle), *Caton* (carreau), *Solon* (cœur).

Les quatre vertus : *la Force* (pique), *l'Union* (trèfle), *la Prudence* (carreau), *la Justice* (cœur).

Les quatre braves : *Mucius Scævola* (pique), *Decius Mus* (trèfle), *Horace* (carreau), *Annibal* (cœur).

Les dessins de ces personnages historiques ou allégoriques furent l'œuvre, assure-t-on, du célèbre peintre David : la sobriété de la composition et l'habile fermeté du style de ces types sont de nature à confirmer une telle assertion.

Junius Brutus tient un cartouche sur lequel sont tracés

les mots : *République romaine.* A ses pieds, dans une capse (boîte ronde), sont enroulés les fameux livres sibyllins.

Sur le cartouche que tient Caton, on lit : *Destruction de Carthage* ; sur celui qui est à la main de Solon : *Lois d'Athènes* ; et Jean-Jacques Rousseau, pour symboliser le mouvement philosophique moderne, regarde son *Contrat social.*

Les attributs des femmes qui personnifient les vertus sont généralement empruntés aux traditions mythologiques.

Mucius Scævola est représenté au moment où il laisse tranquillement calciner sur la flamme d'un réchaud la main qui a cru frapper Porsenna, l'ennemi de sa patrie. Decius Mus va mourir en se dévouant aux dieux infernaux, pour assurer à ses compatriotes, d'après une croyance reçue, le gain d'une bataille. Horace revient vainqueur du combat où la défaite des trois Curiaces donne à Rome la suprématie sur Albe, et le Carthaginois Annibal foule au pied l'aigle romaine.

La pureté de ces types ne tarda pas d'ailleurs à s'altérer en passant par les mains de graveurs et imprimeurs cartiers qui n'étaient soumis à aucun contrôle.

*
* *

L'an III de la République, le citoyen Saint-Simon-Vernandois obtenait un brevet d'invention pour ses cartes à jouer.



Jeu de cartes républicain.

Ces nouvelles cartes représentaient : *pour les rois*, le *Génie* de cœur, ou de la guerre; le *Génie* de trèfle, ou de la paix ; le *Génie* de pique, ou des arts ; le *Génie* de carreau, ou du commerce (chacun avec des attributs relatifs à leur objet).

Pour les dames : la *Liberté* de cœur, ou des cultes ; la *Liberté* de trèfle, ou du mariage ; la *Liberté* de pique, ou de la presse; la *Liberté* de carreau, ou des professions.

Pour les valets : l'*Egalité* de cœur, ou de devoirs; l'*Egalité* de trèfle, ou de droits; l'*Egalité* de pique, ou de rangs ; l'*Egalité* de carreau, ou de couleurs.

Du fait de ces transformations, la manière de jouer se trouvait complètement modifiée : ainsi l'on devait dire : le *Quatorze de Lois ou de Libertés*, au lieu de quatorze d'as ou de dames ; *quinte, tierce au Génie, à l'Egalité*, pour quinte, tierce au roi, au valet.

Quant aux emblèmes, ils ont aussi leur caractère spécial : à l'Egalité des devoirs figure un garde national ; à celle des droits, un juge, tenant balances égales, foule aux pieds l'hydre de la chicane ; à celle des couleurs, un nègre, assis sur une balle de café, piétine des fers brisés et jouit de sa liberté en se croisant les bras (1).

*
* *

Il y eut encore le *jeu de la Révolution française* (2), tracé sur le plan du *jeu d'oie, renouvelé des Grecs*, lequel

(1) Cf. *Intermédiaire*, 10 avril 1870.

(2) Il existe aussi, paraît-il, un jeu de tarots républicains, où l'on

contient 63 casiers représentés chacun par un sujet gravé. On y trouve, en commençant par le n° 1, l'entrée de la Liberté ou prise de la Bastille, la réunion des trois ordres, la chasse permise, la création de la garde nationale; au lieu du pont classique du jeu d'oie, le prince Lambesc au pont tournant des Tuileries; l'abolition des droits féodaux, de la dîme, des lettres de cachet, des corvées, de la gabelle; la suppression des ordres religieux; la mort de Delaunay, Foulon, Berthier. Le Labyrinthe est devenu le Châtelet de Paris.

Cette estampe, éditée le 14 juillet 1790, donne en raccourci le premier acte du drame révolutionnaire.

Il n'est pas jusqu'aux couplets du *Ça ira* que l'on ne retrouve aux quatre angles du tableau, mais d'un *Ça ira* modéré, timoré presque, bien différent de celui qu'on chantera trois ans plus tard (1).

Le « noble jeu » de billard fut dépouillé de son titre, comme un simple ci-devant. Quant au jeu d'échecs, il ne fut rien moins question que de le supprimer, pour cause d'incivisme !

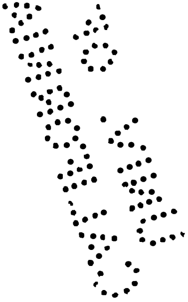
a remplacé les désignations de Rois de Coupes, de l'Epée, de Deniers, de Baatons (*sic*), par la nouvelle appellation de *Génies*. Les Reines sont devenues des *Libertés*, les Valets des *Égalités*, mais les *Cavaliers* sont restés cavaliers.

La deuxième figure du triomphe, la Papesse, a fait place à une Junon ; l'Impératrice est dénommée la *Grand'Mère*, l Empereur est *Grand-Père*, sa couronne est remplacée par le bonnet républicain. Le n° 5 (le Pape) est désormais *Jupiter*, etc. (*Intermédiaire*, 10 sept. 1886.)

(1) *Intermédiaire*, juin-juillet 1867.

JEU DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.





« Sera-t-il permis à des Français de jouer à l'avenir aux échecs ? Cette question fut agitée, il y a quelques jours, dans une société de bons républicains, et il fut conclu, *comme on devait s'y attendre*, par la négative absolue.

« Mais on se demande ensuite s'il ne serait pas possible de républicaniser ce jeu, le seul qui exerce véritablement l'esprit, et, en proscrivant des noms et des formes auxquelles nous avons juré une haine éternelle, de conserver ce chef-d'œuvre de combinaisons qui le rend si piquant et que l'on ne peut se flatter de remplacer. »

Ce n'est pas le premier venu qui écrit ces lignes, mais le grand chimiste Guyton-Morveau, qui donna à Dijon le singulier spectacle d'un avocat général professant un cours public de chimie et de matière médicale.

« Tout le monde sait — poursuivait ce savant, en style de réquisitoire — que le jeu des échecs est une image de la guerre. Jusque-là rien qui répugne à un républicain, car il n'est que trop certain qu'un peuple libre doit toujours être prêt à soutenir sa liberté par les armes. Ainsi, lors même que ce peuple renonce à en faire d'autre usage que pour sa plus légitime défense, il ne peut sans imprudence se dispenser d'avoir une force militaire et d'en ordonner, au moins de temps en temps, le rassemblement, pour l'exercer. Que ce rassemblement soit plus ou moins considérable, quelle que soit sa durée, on en manquerait l'objet si l'on n'y formait le simulacre d'un camp. Il paraîtra sans doute convenable de diviser momentanément le camp en deux, composés chacun de

troupes de toutes armes, qui se partagent sous deux drapeaux différents, dont on sera convenu, pour figurer alternativement des attaques et des défenses.... »

Dans le système de Guyton, ce sera le *jeu de la petite guerre*, le mot « échecs » étant condamné à l'oubli par son étymologie royale (*Schah*, en persan). Le principal personnage sera le *drapeau*, dont la marche sera très analogue à celle du ci-devant roi. La pièce « appelée si bêtement reine ou dame » sera l'*adjudant* (le général étant dans la tête du joueur et non sur le casier). « Les tours seront les *canons* et l'on ne cherchera plus le rapport de leur mobilité avec leur destination. » Les chevaliers sont déjà descendus au rang de cavaliers, les fous seront les dragons. Un pion, soldat d'infanterie, quand il aura forcé le camp adverse jusqu'à la limite, au lieu de changer de sexe, montera en grade.

Régicide ainsi pour la seconde fois, Guyton se félicite d'avoir « écarté du jeu » tout emblème, toute expression qui pourrait contraster avec les mœurs républicaines. Il appelle de ses vœux le jour où les peuples esclaves finiront par s'apercevoir que, tels les pions aux échecs, « ils ne sont que de vils instruments dont jouent les despotes, qu'ils ménagent ou qu'ils brisent au gré de leurs caprices » (1).

Sans s'en douter assurément, le chimiste Guyton était une manière de précurseur.

(1) Dr Miquel-Dalton, *Chronique médicale*, 1er mars 1901.

IV

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

La Convention, qui avait décrété l'uniformité des poids et mesures, voulut également, par mesure législative, régler la division du temps. C'est dans ce dessein, et aussi pour porter un coup de pioche décisif à l'édifice vermoulu des religions déchues, qu'elle résolut d'adopter un calendrier nouveau, destiné à remplacer l'antique calendrier grégorien.

Le calendrier républicain, proposé par le conventionnel Romme, au nom du Comité de l'Instruction publique (1), fut donc substitué, le 5 octobre 1793, à celui jusqu'alors en vigueur. Le décret rendu à cette occasion consacrait la fermeture de l'ère vulgaire et l'ouverture d'une ère nouvelle, à dater de la fondation de la République, le 22 septembre 1792 : c'était, en effet, le 22 au matin, à l'heure où le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, que la République avait été proclamée dans Paris.

Comme l'écrivait un contemporain, « l'égalité des jours

(1) Lalande, ainsi que les principaux mathématiciens de l'époque, avait, dit-on, collaboré à cette œuvre. Sur ce que Lalande en pensait, plus tard, une fois la tourmente passée, cf. la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, I, p. 195.

et des nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants français ».

Avant que le calendrier grégorien fût supprimé, l'an II, qui avait commencé le 1er janvier 1793, recommença ensuite le 22 septembre de la même année, après qu'eut été décrété le calendrier républicain.

Le 22 septembre 1793 devint dès lors le premier jour du premier mois de l'an II, et l'on compta ainsi, sans plus se soucier des dates précédemment insérées dans les actes officiels; ce qui fit que l'an II dura en réalité plus de vingt mois.

Cette réforme du calendrier était-elle réclamée par l'opinion?

Nous n'oserions l'assurer; encore devons-nous reconnaître qu'elle était, suivant l'expression moderne, « dans l'air » depuis quelques années.

En 1785, un ancien procureur du roi à Bourg-en-Bresse avait fait une première tentative, qui était passée presque inaperçue.

Dans ses *Étrennes littéraires ou Almanach offert aux amis de l'humanité*, le magistrat réformateur avait songé à remplacer les noms de saints par les noms de grands hommes, et il avait imaginé un certain nombre de fêtes, qui rappelaient leurs bienfaits ou leurs œuvres.

C'est ainsi que la fête de l'Agriculture tombait le jour dédié à COLUMELLE ; ROUSSEAU présidait à la fête des

âmes sensibles; SCARRON à celle des malades en belle humeur.

L'idée devait être reprise un peu plus tard, — et avec plus de succès — par un bizarre personnage, nommé Sylvain MARÉCHAL, qui avait débuté par des poésies légères, et même des odes érotiques, signées du pseudonyme florianesque de *berger Sylvain*.

Une parodie, fort licencieuse, de la Bible avait, de prime abord, attiré l'attention sur le débutant de lettres qui, grâce au scandale soulevé par cette publication, avait émergé brusquement de la foule anonyme d'où ses productions ne l'avaient pas encore tiré.

Ce n'était qu'une notoriété fugace et qu'il fallait soutenir, au risque de la perdre aussi promptement qu'elle était survenue. En 1788, Sylvain Maréchal compose un almanach, qu'il intitule hardiment l'*Almanach des Honnêtes gens;* cet almanach était daté prétentieusement de l'an premier du règne de la Raison.

Dans ce calendrier d'un nouveau genre, l'année commençait au mois de mars, qui prenait le nom de *Princeps ;* avril devait s'appeler *Alter* ; mai *Ter*, juin *Quartile*, juillet *Quintile*, août *Sextile* ; septembre, octobre, novembre et décembre conservaient leurs noms. Quant à janvier et février, ils recevaient la barbare dénomination de *Undécembre* et *Duodécembre*.

Ce qui faisait surtout la nouveauté de cet almanach, c'était la substitution « d'honnêtes gens » aux saints et saintes du calendrier grégorien. A la place de saint

Basile, sainte Geneviève, saint Gabriel, sainte Émilie, etc., on voyait apparaître Martial, Dupleix, Saladin, Santerre, Eudoxie, La Vallière, Agnès Sorel !...

Le 3 avril avait été généreusement réservé à Jésus-Christ.

Le 21 octobre, ancien jour de sainte Ursule, on célébrait « la fête du père du rédacteur ».

Enfin, chaque mois était divisé en trois décades, et les cinq ou six jours excédant les trois cent soixante jours de l'année, s'appelaient *jours épagomènes*, consacrés aux fêtes de l'*Amour*, de l'*Hyménée*, de la *Reconnaissance*, de l'*Amitié* et des *Grands Hommes* (1).

Comme son précurseur Riboud (le procureur de Bourg-en-Bresse, dont nous avons indiqué la tentative), Sylvain Maréchal n'admettait dans son calendrier que les grands hommes qui avaient fait leurs preuves. On pouvait tout au plus lui reprocher de leur donner parfois un voisinage compromettant ; à quoi il eût pu répondre que la plus large tolérance avait présidé à ses choix, ce qui était l'indice d'un esprit véritablement libéral.

Le Parlement ne l'entendit pas de cette oreille, et après une vive plaidoirie de l'avocat du roi, intervint un arrêt de condamnation, qui reçut son exécution le 9 janvier 1788 : défense était faite aux libraires, colporteurs et autres de vendre le nouvel almanach, dont l'auteur devait être appréhendé au corps et conduit à Saint-Lazare.

(1) Cf. *Les Almanachs de la Révolution*, par Henri Welschinger Paris, Librairie des Bibliophiles, 1884).

La Cour ordonnait, en outre, que ledit imprimé serait « lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, comme impie, sacrilège, blasphémateur et tendant à détruire la religion... »

Sylvain Maréchal devait s'en venger plus tard à sa façon : outre les éditions successives de son almanach, augmentées et considérablement aggravées, il publiait, en 1794, une comédie-pamphlet des plus violentes, le *Jugement dernier des Rois*, et, à la fin de sa vie, il mettait au jour son fameux *Dictionnaire des Athées*, où se lisait, entre autres, ce passage, qui donnera le ton de l'ouvrage :

« Si plusieurs des athées revenoient au monde, que ne feroit-on pas pour être admis dans leur intimité, partager leur bonheur facile et sans remords ?... Lequel d'entre nous regretteroit sa journée, s'il en avoit passé les premières heures à l'école de Pythagore et d'Aristote ; puis, acceptant l'hospitalité chez Anacréon, Lucrèce ou Chaulieu, et après s'être promené dans les jardins d'Epicure ou d'Helvétius, *se laisseroit surprendre par la nuit entre Aspasie et Ninon ?* »

On devine entre les lignes que le « berger Sylvain » ne se serait pas contenté des « menus suffraiges », comme le berger Daphnis ; le bois où il aurait aimé s'égarer n'était pas le bois sacré cher aux Muses...

*
*

La graine semée par Maréchal ne devait pas tarder à germer; un de ses émules demandait à son tour à réformer le calendrier, parce qu'il contient des monuments d'une religion fausse et d'un culte vrai. « On y voit, écrit-il avec indignation, la fête de saint Jacques et de saint Philippe en tête d'un mois auquel président Castor et Pollux, et l'on rencontre dans la même page le nom de Vénus, donné à une planète, et celui d'une jeune vierge, morte avec son innocence ! » Aussi le rédacteur du *Nostradamus moderne*, afin d'offrir une satisfaction à la pudeur publique, consacre-t-il les mois à VOLTAIRE, à MONTESQUIEU, à TURENNE, à Jean-Jacques ROUSSEAU, à Jeanne d'ARC, à CORNEILLE, à LOUIS XVI, à HENRI IV, à Eustache de SAINT-PIERRE, à BAYARD, à FÉNELON et à SULLY !

Ce n'est pas tout : il convenait aussi de modifier l'*année zodiaque*, qui offense la raison. On remplacera donc le Bélier par le vicomte de MIRABEAU, le Taureau par FOUCAULT, les Gémeaux par LALLY-TOLLENDAL et MOUNIER, l'Écrevisse par MALOUET, la Vierge par le cardinal de ROHAN, etc.

Enfin, à chaque nom de saint était substitué un nom de député; on lit à celui de GUILLOTIN : « Ce brave docteur ne suit point du tout la route ordinaire des méde-

cins. Il a inventé une machine ingénieuse pour ôter promptement la vie aux criminels. »

L'humour poussé à ces limites est presque de l'esprit.

Dans ce même almanach M. Welschinger a relevé ce curieux billet d'enterrement, qui méritait bien les honneurs d'une publicité posthume :

« Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Magnifique Seigneur, le Clergé de France, décédé à l'Assemblée nationale, le jour des Morts de l'an 1789.

« Son corps sera porté au Trésor Royal ou Caisse nationale, par MM. le comte de MIRABEAU, CHAPELIER, THOURET et Alexandre de LAMETH. Il passera devant la Bourse et la Caisse d'Escompte, qui lui jetteront de l'eau bénite. MM. l'abbé Maury et d'Eymar suivront en grandes pleureuses... M. l'abbé de MONTESQUIOU prononcera l'oraison funèbre. Un *De profundis* sera chanté en faux-bourdon, par les demoiselles de l'Opéra, revêtues du deuil de veuves. »

*
* *

La réforme du calendrier n'était que la continuation de la lutte contre l'esprit rétrograde ; mais si cette arme portait atteinte à des préjugés séculaires, au moins les blessures qu'elle causait n'étaient-elles ni mortelles, ni trop cruelles.

On a dit que le calendrier grégorien étant le calendrier de la catholicité, les régénérateurs n'avaient eu d'autre but, en lui substituant le calendrier nouveau, que de détruire le dimanche, « cette consécration hebdomadaire des idées religieuses et monarchiques » (1). Ce n'était pas, croyons-nous, le but des réformateurs. Ils invoquaient, avant tout, la nécessité de créer une nouvelle mesure de la durée, et constituer en même temps un calendrier purement civil, qui convînt également à tous les citoyens, sans distinction de culte.

Gilbert ROMME, représentant du Puy-de Dôme, avait été chargé de présenter à la Convention le rapport sur la réforme.

Après avoir proposé de compter l'ère républicaine à partir du 22 septembre 1792, Romme émettait l'avis que chaque mois, calqué sur les mois grecs, fût divisé en trois décades.

Les jours de chaque décade devaient s'intituler : jours du *Niveau*, du *Bonnet*, de la *Cocarde*, de la *Pique*, de la *Charrue*, du *Compas*, du *Faisceau*, du *Canon*, du *Chêne* et du *Repos*.

Les mois étant égaux, en vertu du principe égalitaire qui brisait tout privilège, il restait cinq jours pour les années ordinaires et six pour les années bissextiles, que Romme offrait de nommer, comme Sylvain Maréchal, *jours épagomènes*, en les consacrant à l'*Adoption*, à

(1) DE GONCOURT, *La Société française pendant la Révolution*.

l'*Industrie*, aux *Récompenses*, à la *Fraternité*, à la *Vieillesse.*

Le sixième jour intercalaire était le *jour olympique*, et la réunion de quatre années républicaines formait une *Franciade.* Enfin, le 10 vendémiaire de chaque année était réservé à la *Fête de l'Être suprême et de la Nature* (1).

Romme réclamait, en outre, un mois de la *Bastille*, un mois du *Jeu de Paume*, etc., et voulait seulement conserver le mois de *Juin*, qui lui rappelait, disait-il, Brutus chassant les Tarquins (2).

La discussion de cette réforme eut lieu à la Convention le 5 octobre 1793. Les trois premiers articles du décret, relatifs à la nouvelle ère des Français, à l'abolition de l'ère vulgaire, au commencement de chaque année, passèrent sans coup férir. Il en fut tout autrement quand on en vint au changement des subdivisions du temps et à leurs nouvelles dénominations.

Après une discussion passablement confuse, l'Assemblée se déterminait pour la dénomination ordinaire des mois, des décades et des jours. Ce fut alors que Fabre d'Eglantine fit la motion qu'on devait adopter un peu plus tard :

« Je propose, dit-il, de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature, et des animaux

(1) Welschinger, *loc. cit.*
(2) Rapport de Romme, cité par de Goncourt.

utiles. Ce serait un moyen d'instruction publique. » Sur l'opposition de Duhem, l'Assemblée repoussait la motion de Fabre.

Mais l'emploi exclusif de la dénomination ordinale fit naître bientôt une confusion extraordinaire. Comment, en effet, se reconnaître dans ces indications : *le cinquième jour de la deuxième décade du troisième mois de la deuxième année ?...* Après vingt et un jours d'essai, les mathématiciens revinrent au poète pour les tirer d'embarras, et Fabre d'Eglantine fut chargé cette fois de préparer un rapport, dont les conclusions pussent donner à l'âme populaire, par une dénomination caractéristique, quelque chose de moins abstrait que les termes secs et scientifiques de Romme et de Lalande.

L'ancien comédien de province, l'auteur de l'*Intrigue épistolaire* et du *Philinte de Molière*, présenta le fruit de ses veilles à la Convention, le 24 octobre 1793.

Dès le début, Fabre se posait en champion de l'esprit nouveau, en opposition avec l'esprit du passé. « Nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimaient comme un temps où nous avions vécu. Les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre souilloient chaque page du calendrier dont nous nous servions... Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs reli-

gieuses ; il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance, les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la nature. »

On ne pouvait être plus explicite : le rapport de Fabre d'Eglantine était bien un plaidoyer contre la religion de la plupart des Français. Mais poursuivons la lecture du document, dû à la fertile imagination d'un poète, doublé d'un politicien.

« Il est essentiel de ramener par le calendrier, livre le plus usuel de tous, le peuple français à l'agriculture... L'idée première qui nous a servi de base est de consacrer par le calendrier le système agricole, et d'y ramener la nation, en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles, pris dans l'agriculture et l'économie rurale... » En conséquence, « nous avons imaginé, — poursuivait l'orateur, — de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique, qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de productions actuelles de la terre, et qui, tout à fois, fît sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont se compose l'année. »

Ce dernier effet lui semblait obtenu par « quatre désinences, affectées chacune à trois mois consécutifs et produisant quatre sons, dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il est appliqué. » Il avait choisi un son grave et une mesure moyenne pour les mois d'automne : *Vendémiaire*, *Brumaire*, *Frimaire* ; un son lourd et une mesure longue, pour les mois d'hi-

ver : *Nivôse*, *Pluviôse*, *Ventôse* ; un son gai et une mesure brève, pour le printemps : *Germinal*, *Floréal*, *Prairial* ; enfin un son sonore et une mesure large, pour l'été : *Messidor*, *Thermidor*, *Fructidor*.

*
* *

L'étymologie de ces divers noms était, en apparence, assez rationnelle. *Vendémiaire* est le mois des vendanges, qui se font de septembre à octobre ; *Brumaire* est le mois des brouillards et des *brumes* qui, selon l'expression de Fabre, sont la « transsudation de la nature d'octobre en novembre » ; *Frimaire* exprime « le froid tantôt sec, tantôt humide, qui se fait sentir de novembre en décembre ».

Les trois mois d'hiver tiraient leur étymologie : le premier, de la neige qui blanchit la terre de décembre en janvier (*Nivôse*) ; le second, des pluies qui, généralement, tombent avec plus d'abondance de janvier en février (*Pluviôse*) ; le troisième, des giboulées et du vent qui vient sécher la terre, de février en mars (*Ventôse*).

Les trois mois de printemps, — ce sont les termes mêmes du rapport que nous empruntons — prennent leur étymologie, le premier de la fermentation et du développement de la sève de mars en avril : ce mois se nomme *Germinal* ; le second, de l'épanouissement des

fleurs d'avril en mai : ce mois se nomme *Floréal ;* le troisième, de la fécondité riante et de la récolte des prairies de mai en juin : ce mois se nomme *Prairial.*

Les trois mois de l'été, enfin, prennent leur étymologie : le premier, de l'aspect des épis ondoyants et des moissons dorées qui couvrent les champs de juin en juillet : ce mois se nomme *Messidor ;* le second, de la chaleur tout à la fois solaire et terrestre, qui embrase l'air de juillet en août : ce mois se nomme *Thermidor ;* le troisième, des fruits que le soleil dore et mûrit d'août en septembre : ce mois se nomme *Fructidor* (1).

Après la dénomination des mois, le novateur s'occupait des fractions du mois. Les fractions du mois étant périodiques et revenant trois fois par mois et trente-six fois par

(1) Ces dénominations ne furent pas agréées par tout le monde et, même sous la Révolution, on se mit à les tourner en ridicule.

Le conventionnel montagnard DUMONT avait fait incarcérer à Amiens, pour 24 heures, le ci-devant noble HAUSSY DE ROLÉCOURT ; celui-ci s'en vengea, en décochant à son persécuteur les vers suivants, où le calendrier républicain fait tous les frais de l'épigramme :

Le citoyen Dumont, dans son Vendémiaire,
Par le fâcheux effet de son humeur Brumaire,
Nous a bien mal logés pour la saison Frimaire ;
Et quand nous serions tous aussi blancs que Nivôse,
Que de pétitions nous ferions en Pluviôse !
Autant, hélas ! en emporte Ventôse !
Mais quand le joli mois que l'on dit Germinal
Aura fait place au riant Floréal,
Libres, foulerons-nous le tapis Prairial ?
Irons-nous recueillir les dons de Messidor ?
Ouvrira-t-on pour nous les bains de Thermidor ?
Ou verrons-nous ici le tardif Fructidor ?

(*Intermédiaire des Ch. et Cur.*, 20 octobre 1892, p. 407.)

an, étaient nommées *décades* ou révolutions de dix jours.

Mais il fallait créer des noms pour désigner chacun des jours de la décade. Les jours de la décade s'appelleraient donc : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, etc.

Le calendrier « étant chose à laquelle on a si souvent recours », il fallait profiter de la fréquence de cet usage, disait le rapporteur, « pour glisser parmi le peuple les notions rurales élémentaires ». « Nous avons pensé, ajoutait-il, que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, doit y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les dignes objets sinon de son culte, du moins de sa culture, les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux, animaux bien plus précieux sans doute aux yeux de la Raison, que les squelettes béatifiés tirés, des catacombes de Rome !... »

En conséquence, Fabre rangeait par ordre, dans la colonne de chaque mois, les noms des vrais trésors de l'économie rurale : à chaque *quintidi* était inscrit un animal domestique. Chaque *décadi* était marqué par le nom d'un instrument aratoire. « Idée touchante, s'écriait le poète ému, qui ne peut qu'attendrir nos nourriciers, et leur montrer enfin qu'avec la République est venu le temps où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre ensemble !... »

*
* *

Restaient les jours complémentaires, que Fabre d'Eglantine appelait les *sans-culottides*. Veut-on savoir quelle est l'origine attribuée par l'auteur à cette expression ?

« Dès la plus haute antiquité, les Gaulois, nos aïeux, s'étoient fait honneur de cette dénomination. L'histoire nous apprend qu'une partie de la Gaule, dite ensuite Lyonnoise, étoit appelée la Gaule culottée, *Gallia braccata*. Par conséquent, le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhin, étoit la Gaule non culottée. Nos pères étaient donc des sans-culottes... »

Les sans-culottides devaient être consacrées aux fêtes du *Génie*, du *Travail*, des *Bonnes Actions*, des *Récompenses* et de l'*Opinion*.

« Dans le jour unique et solennel de la *Fête de l'opinion*, la loi ouvre la bouche à tous les citoyens sur le moral, le personnel et les actions des fonctionnaires publics ; la loi donne carrière à l'imagination plaisante et gaie des Français. Permis à l'opinion dans ce jour de se manifester sur ce chapitre de toutes les manières : les chansons, les allusions, les caricatures, les pasquinades, le sel de l'ironie, les sarcasmes de la folie seront dans ce jour le salaire de celui des élus du peuple qui l'aura trompé ou qui s'en sera fait mésestimer ou haïr... C'est ainsi que, par son caractère même, par sa gaieté naturelle, le peuple français conservera ses droits et sa

souveraineté; on corrompt les tribunaux, on ne corrompt pas l'opinion. »

Tous les quatre ans, au terme de l'année bissextile, le sextidi ou sixième jour des sans-culottides, des jeux nationaux devaient être célébrés. Ce jour-là accourraient de toutes les parties de la République des citoyens, pour honorer la liberté et l'égalité, « cimenter dans leurs embrassements la fraternité françoise, et jurer, au nom de tous, sur l'autel de la Patrie, de vivre et de mourir libres et en braves sans-culottes ».

Ainsi se terminait l'amphigourique tirade du verbeux Fabre d'Eglantine.

Cette idée de mettre à chaque quintidi l'animal utile ce jour-là; chaque décadi, l'instrument aratoire de service le lendemain; d'énumérer tout le long de l'an les productions diverses du règne animal, végétal et minéral, allait se briser contre une routine de plusieurs siècles et l'éclat de rire des masses devant des mots tels que : *Chiendent*, *Vache*, *Rhubarbe*, *Canard*, *Concombre*, *Truffe*, *Pissenlit*, *Cochon*, remplaçant les noms de saints et saintes du calendrier grégorien. Ces dénominations prêtèrent immédiatement au ridicule, malgré le zèle de certains fanatiques qui, comme le représentant MILHAUD ou le général PEYRON, adoptèrent, le premier, le prénom de *Cumin*, et le second, celui de *Myrte*.

Dans une pièce, jouée plus tard au Vaudeville et intitulée *Un violon pour tout le monde*, un couplet raillait malicieusement cette méthode qui, changeant les an-

ciennes coutumes, avait fait de nos saints des légumes, des arrosoirs, des râteaux et jusqu'à des animaux.

Jugez de ma surprise extrême,
Lorsque, cherchant saint Nicodème,
Qu'on m'avait donné pour patron,
Je trouve que je suis... Dindon!

Comme on devait s'y attendre, le calendrier rural, le *légumier*, comme on le nomma par dérision, n'eut qu'une durée éphémère, au moins quant à ses dénominations agricoles.

* * *

Cependant un certain nombre de calendriers de cabinet et quelques almanachs furent publiés à l'époque, reproduisant « le tableau rural » de Fabre d'Eglantine. L'un d'eux fut même imprimé à l'Imprimerie Nationale. Romme en fit le commentaire (1) dans son *Annuaire du Cultivateur* pour la troisième année de la République, et il présenta son ouvrage à la Convention, afin de le faire décréter comme livre utile aux élèves des écoles de la République.

De la réforme de Fabre d'Eglantine il ne devait rester

(1) Un autre commentaire en fut fait dans l'*Annuaire du républicain ou Légende physico-économique*, par Eleutérophile MILLIN, professeur de zoologie à la Société d'Histoire naturelle et au Lycée des Arts. On peut consulter, sur l'Almanach de Millin, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (n° du 10 janvier 1896, *Nouvelles*).

que les noms des douze mois de l'année, et la dénomination des jours de la décade (1).

Le calendrier républicain ou décadaire persista pendant toute la durée du gouvernement républicain et fut en usage au commencement de l'Empire ; il dura en réalité du 16 octobre 1793 jusqu'au 11 nivôse an XIII (1er janvier 1806), c'est-à-dire plus de douze ans ; exactement douze ans, deux mois et vingt-sept jours (2).

Un écrivain (3) généralement plus modéré dans ses expressions a relevé « *l'incroyable impudence* de ceux qui, pour rendre le nouveau calendrier ridicule, ont prétendu que la liste des productions de la terre, ajoutée à l'almanach républicain, était destinée à substituer au nom des saints une suite d'appellations plus burlesques les unes que les autres, et de décider qu'au lieu de s'appeler *Pierre* ou *Jean*, on s'appellerait *Navet* ou *Cerfeuil* ». Ceci laisserait entendre qu'on n'a qu'exceptionnellement puisé les noms de baptême dans le calendrier républicain ; or les preuves abondent qu'il en a été tout autrement.

Un contemporain de ces temps troublés, l'académicien

(1) Cf. la *Révolution française*, journal de M. Aulard, 1885, t. VIII et IX (articles de M. G. Villain).

(2) Tout, du reste, avait été mis en œuvre pour le rendre populaire, et parmi les diverses manifestations auxquelles il donna lieu, nous tenons à relever un ballet et un poème. Lors des sans-culottides de l'an II, le théâtre de Bordeaux représenta un ballet intitulé *Le Calendrier républicain* (Welschinger).

(3) Despois (Eug.), *Le Vandalisme révolutionnaire*.

Arnault (1), rapporte qu'on avait donné à des enfants de sa connaissance les noms de *Carotte* et de *Chou-fleur* (2). Une pièce extraite des Archives (3) confirme de la façon la plus probante l'attestation d'Arnault ; de même on a relevé, sur des registres des actes de l'état civil de plusieurs communes, pour l'an II et l'an III, entre autres prénoms donnés à des enfants de la patrie, les suivants : Intégrité, Humanité, *Artichaut*, *Noisetier*,

(1) Arnault (A.), *Souvenirs d'un sexagénaire.*

(2) Il y a quelques années à peine, un père de famille allait, à la mairie des Batignolles, déclarer une fillette à laquelle il désirait donner le prénom de *Fleur-des-Champs.* L'officier de l'état-civil refusa de souscrire à ce désir par trop fantaisiste.

(3) La voici telle que nous la relevons dans l'*Intermédiaire* (20 sept. 1896, p. 346) :

Adresse des sans-culottes de Montbel au représentant Albitte, 12 ventôse an II.

. . . .

« Une branche impure de l'ancienne superstition conserve quelques racines ; il faut les extirper, sans quoi la religion des prêtres, semblable à la gangrène, renaîtrait d'un seul grain qu'on aurait négligé et pourrait ramener les monstres dont elle était l'appuy, l'aristocratie et le despotisme.

« Nous voulons parler, citoyen, des noms de saints qui servent encore de prénoms à des Français régénérés. Qu'on laisse subsister, si l'on veut, les prénoms de Blaise, de Nicolas et autres de ce genre, pour les personnes qui en sont revêtues, il y aurait peut-être pour les effets civils quelques inconvénients à les en dépouiller, mais qu'on ne permette plus de donner aux enfants qui naissent, des patrons fantastiques et des noms capables de perpétuer le souvenir d'un culte avilissant. La société a fait, à cet égard, ce qui était en son pouvoir : elle a invité tous ses membres, par l'organe de son président, à ne plus donner à leurs enfants des prénoms de sacristie, et à leur substituer ou des noms de grands hommes, ou des *noms de fleurs ou de plantes, tirés du nouveau calendrier*, tels qu'ils voudront les choisir. »

Vinci, Orphée, etc. (1). L'intention d'honorer les grands types de l'humanité paraît avoir inspiré la plupart de ces noms ; cependant les plus grotesques d'entre eux se retrouvent dans le calendrier révolutionnaire.



D'ailleurs, reportons-nous aux documents officiels, aux divers décrets rendus par la Convention et recueillis dans la *Collection complète des lois et ordonnances* (2), qui fait autorité en l'espèce : quelque aride que soit cette énumération, elle nous a paru s'imposer comme argument superfétatoire.

Le 3 brumaire an II (24 octobre 1793), la Convention nationale, rapportant l'article 9 du décret du 14 du premier mois, décrète que la nomenclature, la dénomination et les dispositions du nouveau calendrier, seront conformes au tableau annexé au présent décret. Suivait l'*Annuaire de l'an II* et un tableau contenant les noms d'animaux, de plantes, d'instruments aratoires, etc., substitués aux noms de saints du calendrier grégorien.

Quelques semaines plus tard, le jour même où un décret accordait à Marat les honneurs du Panthéon (16 novembre), la Convention adoptait les propositions suivantes :

(1) Cf. *Intermédiaire*, 10 décembre 1896, p. 719.

(2) Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, etc.*, t. VI, VII, XIV, d'après l'*Intermédiaire*, 30 septembre 1896.

« Sur la proposition faite d'approuver le nom de *Liberté*, décerné à la citoyenne Goux, la Convention nationale la renvoie par-devant la municipalité de son domicile actuel, pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte, en se conformant aux formes ordinaires.

« Enfin, sur la proposition faite qu'il soit défendu à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux de *Liberté* et *Égalité*, la Convention nationale passe à l'ordre du jour sur cette proposition motivée sur ce que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi. »

La Convention laissait, comme on voit, à chacun la liberté de prendre tel nom qui lui plairait ; mais, pour mettre un terme aux abus et aux fantaisies de certains citoyens, moins d'un an plus tard (le 6 fructidor an II, 23 août 1794), l'assemblée rendait un nouveau décret dont les deux premiers articles étaient ainsi libellés :

I. — Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ; ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre.

II. — Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales ou nobiliaires.

Enfin, beaucoup plus tard (1er avril 1803), était promulguée la *loi relative aux prénoms et aux changements de noms*, dont suivent les deux premiers articles :

I. — A compter de la publication de la présente loi, les

noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants; et il est interdi aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

II. — Toute personne qui porte actuellement comme prénom, soit le nom d'une famille existante, soit un nom quelconque qui ne se trouve pas compris dans la désignation de l'article précédent, pourra en demander le changement, en se conformant aux dispositions de ce même article.

Cet article s'appliquait à nombre de citoyens qui, dans un sentiment de flatterie pour le régime nouveau, ou pour tout autre motif, avaient cru devoir changer de nom.

Les personnes nées antérieurement au 16 novembre 1793 durent reprendre, à dater du 23 août 1794, les *noms exprimés* dans leur acte de naissance. Quant aux enfants nés dans l'intervalle compris entre ces deux dates, et qui avaient reçu des noms plus ou moins baroques — dont certains tirés du calendrier républicain — ils durent les conserver, à moins que leurs parents n'eussent songé, en temps utile, à réclamer le bénéfice de la loi du 1er avril 1803.

Aussi bien, les jeunes filles qui avaient été prénommées *Marguerite* ou *Violette* ne se souciaient-elles pas de troquer ces vocables champêtres et euphoniques, pour ceux d'*Hermance* ou de *Pétronille*, qu'on aurait pu avoir la fantaisie de leur imposer. Et nous ne répondrions pas

que, dans pareille alternative, nous ne partagerions pas leur répugnance ou leurs hésitations.

*
* *

L'adoption du calendrier républicain devait fatalement conduire à la manie du changement des noms et des prénoms, qui rappelaient par trop les souvenirs du fanatisme superstitieux ou de l'idolâtrie monarchique. C'est à qui s'empresserait de renier le patronage des saints inscrits au calendrier grégorien, pour leur substituer soit des noms de personnages de l'antiquité, soit des noms de plantes ou d'instruments aratoires, consacrés par le calendrier révolutionnaire.

Un poète du temps, qui avait eu le courage de conserver son nom — il s'appelait Charlemagne ! — ne craignit pas de tourner en ridicule la mode nouvelle ; ses petits vers sont cinglants, comme le fouet aux cent lanières du satirique :

> Allons, bravo ! point de scrupule !
> Débaptisons-nous, mes amis ;
> S'appeler Jean, Jacques ou Denis,
> Tenez, rien n'est plus ridicule !
> Fi donc ! des saints du paradis
> Cela sent trop le vieux régime.
> Ils furent trop prônés jadis
> Pour avoir droit à notre estime.
>
> . . . .
>
> Les saints ! qui oserait prendre leur défense

Qu'étaient-ils après tout ? Oh ! rien,
Tout uniment des gens de bien ;
Et chacun d'eux dans sa manie
Poussait même la bonhomie
Jusqu'à daigner être chrétien !

Combien préférable « la moderne méthode », les noms romains, les noms en *us* :

Appelons-nous Quintus, Sextus;
Pour être encor mieux à la mode,
Prenons pour patron saint Brutus !
Chénier s'appellera Voltaire,
Fauchet, l'évêque Massillon,
D'Eglantine sera Molière,
Et Robespierre Cicéron (1) !

En dépit du poète, la rage de débaptisation sévit furieusement.

On a invoqué, pour l'expliquer, des prétextes qui nous semblent bien spécieux. Le langage du bas peuple, a-t-on dit, était rempli d'expressions dont l'atrocité dépassait la grossièreté : nulle phrase sans un blasphème, sans un ou plusieurs jurements, sans une image ordurière, sans une provocation au pillage ou à l'assassinat. De peur de passer pour suspectes, les personnes bien élevées n'oubliaient pas de se conformer en public au langage commun... Quand le langage se dénaturait ainsi, on devait s'attendre que les noms des personnes et

(1) *Petites Affiches*, juillet 1792.

des choses éprouveraient aussi un changement. C'est, il nous semble, aller chercher bien loin ce qui est à portée de la main : on se hâtait de se défaire d'un nom compromettant, pour s'en affubler d'un autre, plus ou moins grotesque, mais qui était celui d'un bon républicain, ou d'un citoyen vertueux, d'autant plus vertueux que ses actes échappaient à tout contrôle, pour la raison qu'il avait disparu de cette planète depuis des siècles.

Et c'est ainsi qu'on vit revivre tant d'Aristides, tant d'Anacharsis, tant de Scævolas ou de Publicolas.

Les villes et celles de leurs rues qui portaient des noms de saints, de rois ou de reines ayant retranché cet appendice encombrant et périlleux, les particuliers ne pouvaient moins faire.

Une femme qui se nommait *Reine* s'appellera *Fraternité-Bonne-Nouvelle* (1). Un patriote de Cherbourg, Jean-Nicolas *Leroy*, avait, à l'avènement de la République, substitué à son nom celui de *Moulin* ; il n'en fut pas moins envoyé au tribunal révolutionnaire, à la suite d'une dénonciation d'un misérable qui, dit-on, briguait sa place, condamné à mort et bel et bien exécuté, quoiqu'il eût présenté les meilleurs certificats de civisme (2).

Un autre *Le Roy*, maire de Coulommiers en 1791-92, et qui devint membre du tribunal révolutionnaire de Paris, prit le nom de *Dix-Août* pour remplacer le sien ;

(1) Goncourt, *op. cit.*
(2) *Intermédiaire*, 20 oct. 1902.

ce qui ne l'empêcha pas d'être guillotiné, le même jour que Fouquier-Tinville (1).

A l'époque, certaines municipalités prirent l'arrêté suivant :

« Tout homme portant un nom emprunté aux tyrans et à la féodalité, tel que *Roi* (2), *Lempereur*, *Lecomte*, *Baron*, *Chevalier*, ou même un nom modéré, tel que *Bon*, *Ledoux*, *Gentil*, doit le quitter immédiatement, s'il ne veut pas passer pour suspect (3). »

Au mois d'avril 1794, le 5e bataillon des *Volontaires de l'Oise* était à Maroilles, s'apprêtant à reprendre la place de Landrecies. Des clubs s'étaient organisés à Maroilles, dont le président était un curé défroqué, capitaine de ce bataillon des Volontaires, dont le commandant se nommait Horoy. Comme celui-ci ne fréquentait pas le club, il ne tarda pas à être dénoncé : on rappela tout d'abord qu'il avait servi autrefois dans les gardes-françaises, en qualité de sergent ; puis l'ex-curé, qui

(1) *Intermédiaire*, 20 nov. 1902.

(2) « Le mot royal est poursuivi, traqué, effacé, démoli, détruit, déchiré, lacéré, anéanti. En tout ce qui tient à la descendance auguste des Bourbons, *royal* est biffé. Bureaux de loterie, enseignes, tout est purifié du mot *royal* ; jusqu'à l'enseigne du *Bœuf couronné* qu'on régénère... Les citoyens appelés *Leroi* sont invités à changer de nom ; beaucoup se rebaptisent *Lqloi*. Le citoyen Périer, artiste, demeurant rue des Poitevins, n° 5, prévient ses concitoyens qu'il remplace le mot de *roi*, qui se trouve sur le cadran des pendules et horloges sans endommager l'émail et sans déranger les objets de place, par celui de *peuple* ou de *nation*, à volonté. » De Goncourt, *La Société française pendant la Révolution*.

(3) Monteil, *Histoire des Français des divers états*, 4e édition, t. V.

était frotté de latinisme, démontra que le nom de Horoy dérivait de *Homo Regis*, homme du roi, et qu'il n'y avait, par suite, rien d'étonnant à ce que celui qui portait ce nom eût des idées subversives. Il expliqua que, lors de l'affranchissement des serfs et des communes par les rois de France, il y avait eu nécessité de créer, pour lutter contre les empiétements incessants et les prétentions des nobles, une sorte de miliciens, qui furent primitivement appelés *hommes du roi* : la famille Horoy n'avait certainement pas d'autre origine, et c'est grâce aux services rendus jadis à la royauté que le commandant actuel avait pu entrer dans ce corps privilégié qu'étaient les gardes-françaises. Pour se soustraire aux conséquences de cette dénonciation, le commandant Horoy, après quelque résistance, céda à l'injonction qui lui était faite et prit le nom, qui lui fut imposé, de *Montagne*, dont il dut signer à l'avenir tous ses actes (1). Horoy, dit *Montagne* (2), après avoir pris part aux campagnes d'Italie avec Bonaparte, trouva une mort glorieuse à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, en 1799.

(1) *Intermédiaire*, 20 nov. 1902, et *Histoire des volontaires de l'Oise*, par Horoy, 1863.

(2) Le général Motte, qui commandait la ville de Grenoble, lorsqu'elle était assiégée par les Autrichiens en 1815, avait substitué, en l'an II, le prénom de *Cèdre* à celui de *Robert*, et ses têtes de lettres portaient ces mots, imprimés en gros caractères : *Cèdre Motte*, général de brigade. (Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 173.)

*
* *

Les saints étaient, nous l'avons dit, proscrits sans pitié ; cette simple anecdote confirmera notre assertion.

On avait traduit devant le tribunal révolutionnaire M. de Saint-Cyr. Le président lui demande ses nom et prénoms :

— Je me nomme de *Saint-Cyr,* répond l'accusé.

— Il n'y a plus de noblesse, réplique le président.

— Je m'appelle alors *Saint-Cyr*.

— Le règne de la superstition et celui des saints est passé.

— Je m'appelle donc *Cyr*.

— La royauté a été pour toujours abolie.

Une idée lumineuse traverse l'esprit du prévenu : « Puisque je n'ai pas de nom, s'écrie-t-il, j'échappe à la loi, car je ne suis qu'une abstraction, et vous ne trouverez aucune loi condamnant une abstraction ; je dois donc être acquitté ! » Le plus drôle de l'histoire, c'est que le tribunal, fort embarrassé par cette argumentation inattendue, acquitta le prévenu, motivant son jugement en ces termes : « Citoyen *Abstraction,* tu es invité à faire choix, pour l'avenir, d'un nom républicain, si tu ne veux passer pour suspect (1). »

Mais écoutez la suite :

(1) Bon de Coston, *Origine, étymologie et signification des noms propres*, p. 42 ; Paris, Aubry, 1867.

Le roi de la fève, l'inoffensif monarque qu'on fête le jour de l'Epiphanie, ne trouva pas davantage grâce devant les *purs*. Dès le mois de janvier 1792, alors que la France était encore, nominalement tout au moins, une monarchie, un journaliste du temps sonnait déjà le glas de la royauté de la fève.

« La Révolution, écrivait Prud'homme, a un peu ralenti ce genre de plaisir de la table. On est si las aujourd'hui d'un roi dans la réalité, que beaucoup de patriotes ne se sont même pas souciés d'en faire la parodie le verre à la main. Cette monstruosité politique fait tant de mal au cœur en ce moment que, bien loin de s'en occuper pour en faire sentir le ridicule et l'absurdité, on voudrait pouvoir en effacer le souvenir. Puisse la chute du roi de la fève présager celle des autres (1) ! »

La prophétie n'allait pas tarder à s'accomplir : le 30 décembre de cette même année 1792, le Conseil général de la commune, sur la proposition du citoyen, ci-devant comte, Scipion Duroure, prenait un arrêté en vertu duquel le jour des Rois serait à l'avenir dénommé *Fête des sans-culottes*.

« A la bonne heure ! disait le lendemain le journal de Prud'homme, mais cela ne suffit pas. Il faut, quand on veut détruire un vieil usage, le remplacer par l'attrait de la nouveauté du motif... Si nous sommes aussi bons républicains que nous le disons, nous laisserons les

(1) *Révolutions de Paris*, n° 131.

prêtres morfondus psalmodier tout seuls en l'honneur des trois rois; nous abolirons la *royauté de la fève* comme nous avons fait de l'autre; et nous lui substituerons le *gâteau de l'égalité*, en remplaçant la solennité de l'Epiphanie par une fête du *Bon voisinage*. La fève servirait à indiquer celui des voisins chez lequel se ferait le banquet fraternel où chacun apporterait son plat. »

Le 17 nivôse an II (6 janvier, style esclave), le Conseil général recevait la dénonciation de « membres du Comité révolutionnaire de la section de la maison commune », qui avaient dû sévir contre des pâtissiers, convaincus d'avoir fait et vendu « des gâteaux à la fève ». A cette occasion, Chaumette demandait qu'on renvoyât l'affaire « devant l'administration de police, pour ce qui regarde la sûreté de Paris, et à celle des subsistances, pour ce qui a trait à l'abus que l'on fait de la fleur de farine, « qui ne doit pas être extraite du pain (*sic*) pour alimenter la gourmandise. » La motion, appuyée par Hébert, fut adoptée (1).

Manuel, qui était monté à la tribune pour demander de supprimer la Fête des Rois, comme « anticivique et antirévolutionnaire », fut mal vu du peuple qui aimait ces sortes de réjouissances, si bien qu'à Saint-Germain, des femmes furent sur le point d'accrocher à la lanterne un paisible passant qui ressemblait au Procureur général de la Commune (2).

(1) La *Chronique médicale*, 1er mars 1901, p. 143.
(2) *Histoire des Croyances*, par F. Nicolaÿ, t. II, p. 35-36.

Le gâteau séditieux ne fit guère plus parler de lui pendant la réaction qui suivit thermidor.

Il faut fouiller les rapports du « Bureau de surveillance », pour apprendre qu'en l'an IV (le 6 janvier 1796), sous le Directoire, les pâtissiers débitent publiquement leur marchandise au « Palais-Egalité », où les Muscadins déambulent et qui reprend peu à peu son air « Palais-Royal ». Le soir, au théâtre Louvois, un acteur se permet d'ajouter à son rôle une petite phrase : « Nous marquons le ci-devant gâteau ! » Deux citoyens des troisièmes loges ayant crié : à bas le gâteau ! sont expulsés, aux applaudissements répétés du parterre, qui crie : à bas les Jacobins (1) !

Des Jacobins, il n'y en avait plus guère, et la grande lutte était finie, dont la persécution contre la fève n'avait été qu'un des minuscules épisodes (2).

* * *

Pour en revenir au changement de noms de particuliers, le décret de la Convention, du 24 brumaire an II (24 mars 1793), portait que « chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi. » Ces formalités consistaient à se présenter devant la municipalité de son

(1) Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, 1899, t. II.
Chronique médicale, loc. cit.

domicile, pour y déclarer le nouveau nom qu'on voulait prendre (1).

Ce décret avait été rendu sur la proposition d'une femme qui avait demandé à se nommer *Liberté* (2). Ce prénom de *Liberté*, de même que celui d'*Égalité* et de *Fraternité*, était très répandu. On ne s'en contentait pas toujours, et parfois on l'allongeait en le faisant précéder, par exemple, des mots : *Amy de*, ce qui donnait à votre nom un air tout à fait patriote, et équivalait presque à un certificat de civisme. *Égalité* n'avait pas moins de succès : un ancien prêtre de Louhans, le citoyen *Paul* Maître, offusqué d'avoir, « avec le prénom d'un des apôtres du fanatisme, un nom qui froisse ses sentiments d'égalité », déclare au conseil général de la commune qu'il troquait le nom de Maître contre celui de *Pleb-Égal*, abrégé de *Plébéien-Égalité*, et qu'il ferait désormais précéder ce nom du prénom de *Lucius*, et il signa sa déclaration au registre : *Pleb-Égal, Maître pour la dernière fois* (3).

C'est vers le même temps que le duc d'Orléans, après avoir enlevé les fleurs de lis qui composaient ses armoiries, et s'être attiré, par cette concession à l'esprit révolutionnaire, cette sanglante épigramme :

> Un ci-devant prince de Gaule,
> Mais qui n'est qu'un franc polisson,

(1) L. GUILLEMAUT, *Le Calendrier républicain.*
(2) DE COSTON, *loc. cit.*
(3) L. GUILLEMAUT, *op. cit.*

Fait ôter de son écusson
Ce qui lui manque sur l'épaule (1) ;

c'est à cette époque, disons-nous, que le duc d'Orléans sollicitait la faveur (!) de s'appeler *Philippe-Égalité*, nom dont le gratifiait la commune de Paris (2), pour remplacer une qualification et un titre proscrits.

A l'imitation de Philippe-Égalité, tous les Jacobins avaient pris des noms républicains.

Un ancien maître d'école de Nevers, appelé *Chaumet*, fut élu procureur de la commune de Paris, et voici un fragment du discours qui lui avait valu la majorité des suffrages : — « Citoyens, je m'appelais ci-devant Pierre-Gaspard, parce que mon parrain croyait aux saints du paradis ; mais moi, qui ne crois qu'à la Révolution, qui est l'enfer des tyrans et des esclaves, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains : je m'appelle *Anaxagoras*. »

Un sans-culotte avait imaginé de nommer son fils *Marat-Couthon-Pique ;* et les journaux de vanter l'intelligence et le patriotisme avec lesquels on avait marié ces trois noms, *indicateurs du plus ardent civisme et des plus pures vertus !*

(1) La marque, c'est-à-dire l'application sur l'épaule d'un fer brûlant, représentant une fleur de lis : ce supplice a été aboli après la Révolution de 1830.

(2) On lit, sur le registre des délibérations de cette assemblée, à la date du 15 septembre 1792 : « Sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, le Conseil général arrête : Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille *Égalité*. »

Les mêmes gazettes annoncèrent que le ministre Lebrun s'était distingué, en donnant à une de ses filles les noms de *Civilisation-Jemmapes-Victoire-République.*

Dans les registres de l'état civil d'une petite commune de Saône-et-Loire — et il est probable que cela se passait ailleurs de la même façon, — on a relevé des prénoms non moins singuliers. Passe encore pour Cornélie, Délia, Epaminondas, Solon et Lycurgue ; mais que penser de Claude-Ignace-Libre, Claude-Républicain, Claudine-Républicaine ?

Ce ne sont pas les plus bizarres. Un des anciens membres de l'Assemblée législative, un certain Bijou (Claude-Henri), devenu membre du directoire du département de Saône-et-Loire, en 1792, avait pris, dès la promulgation du nouveau calendrier, les prénoms d'*Ail-Pavot*.

Vondière, président de l'administration du même département, adjoignit à son nom les prénoms de *Bled-Fer* (1), et son secrétaire général se fit appeler *Raifort Manguin*.

A Louhans, un citoyen du nom de Lachize changea son prénom contre celui de *Rhubarbe* (2).

Nombre d'enfants furent appelés *Péthion* (3), *Marat*

(1) Le conventionnel Bernard (de Saintes), représentant en mission dans le département de Saône-et-Loire, remplaça ses prénoms de *Jean-André* par ceux de *Pioche-Fer*.

(2) GUILLEMAUT, *loc. cit.*

(3) Un nommé Leture, municipal à Montmorency, fit baptiser son fils *Libre-Péthion Leture*. (DE GONCOURT, *op. cit.*)

ou *Robespierre* — plus simplement *Maximilien ;* d'autres, *Nationale-Pique*, *Fructidor* : ce prénom pouvait encore se lire, au siècle dernier, sur une pierre tumulaire, au cimetière Montmartre.

La section du Pont-Neuf dénonça un vicaire de la paroisse Notre-Dame, qui avait refusé d'enregistrer un enfant sous la dénomination d'Alexandre-Pont-Neuf (1). Celui-ci se montra moins scrupuleux, qui avait enregistré le prénom fantastique de *Phœbus*, l'astre du jour !

Les prénoms de Charles, de Henri, de Louis, de Marie, de Geneviève, etc., étaient rigoureusement mis en interdit par la plupart des municipalités républicaines. On leur préférait, comme plus harmonieux sans doute, ceux de *Balsamine*, *Potiron-Rose*, *Pavot*, *Armoise-Verge-d'Or* (2), empruntés au langage des fleurs ou des légumes.

Les noms des fruits eux-mêmes subirent la loi commune. Les admirateurs des nudités mythologiques appliquèrent aux pêches de Montreuil, connues sous le nom de *pêches de chevalier*, depuis que Girardot, chevalier de Saint-Louis, avait importé dans ce village, sous le règne de Louis XIV, la culture des arbres en espaliers, l'expression de pêches *tétons de Vénus* (3).

Quelques gages qu'on eût donnés de sa foi républicaine, on n'était pas à l'abri des fantaisies des maîtres du jour ; les familles les plus honorables devaient

(1) *Le Journal de Perlet*, déc. 1792.
(2) Guillemaut, *op. cit.*
(3) Mazas et Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, p. 170.

se plier à leurs exigences : un membre de l'Institut, M. Garcin de Tassy, né le 20 janvier 1794, dut subir les prénoms de *Joseph-Héliodore-Sagesse-Vertu*, qui furent inscrits sur les registres de l'état civil. Mais un des noms les plus extraordinaires est celui qui fut donné à un enfant né dans les Hautes-Alpes : on l'appela... *Phytogynéanthrope* Lachau, mot qui signifie en grec : « femme enfantant des hommes ou des guerriers (1) ». Gageons que l'héroïne fut médiocrement satisfaite — quand elle eut conscience du ridicule dont on l'avait, à son insu, couverte.

*
* *

Il est quelque part rapporté que, pendant les persécutions religieuses d'Angleterre, on conduisit un jour devant le chancelier Thomas Morus un rebelle nommé *Silver* (mot qui signifie en anglais : *argent*).

— Silver, lui dit le chancelier, — voulant lui faire pressentir le genre de mort qui lui était réservé, — tu ne dois pas craindre le feu ?

— Si, Monseigneur, de riposter celui-ci, le *quick-silver* (vif-argent ou mercure) ne résiste pas au feu.

Cette répartie lui sauva la vie.

En 1793, un prêtre du diocèse du Puy, l'abbé Exbrayat, s'en tira non moins adroitement. Arrêté comme suspect,

(1) De Coston, p. 41.

il fait observer que lorsqu'on portait un nom aussi républicain que le sien, on ne devait pas être inquiété ; qu'*exbrayat*, dans l'ancien idiome du pays, voulait dire débraillé, sans braie, *sans-culotte*, et qu'il descendait certainement d'un compagnon de Vercingétorix, lequel devait cet honorable surnom à son énergique résistance contre les armées romaines. Le président du district se contenta de cette explication et fit remettre le détenu en liberté. Sa présence d'esprit l'avait sauvé de la mort.

Cette folie du changement de noms fut heureusement de courte durée et on ne tarda pas à revenir à l'ancien état de choses.

Cependant, sous le gouvernement consulaire, des circulaires administratives durent enjoindre aux maires de supprimer, sur les expéditions qu'ils délivraient, des noms tels que ceux de *Liberté*, *Unité*, *Civilisation*, *République*, ou mieux encore : *Bouton d'Or*, *Cyprès*, *Fougère*, et jusqu'à *Cornichon !*

Sous le règne de Louis-Philippe, on essaya de faire revivre la loi de l'an XI, pour Emile de Girardin, à qui ses adversaires contestaient le nom sous lequel il avait conquis la notoriété. Afin de le faire exclure de la Chambre, ils prétendaient qu'on lui appliquât les peines portées par la loi de germinal qui, d'après certains jurisconsultes, n'avait jamais été abrogée. Il ne semble pas qu'ils aient obtenu gain de cause.

La loi de l'an XI, punissant le délinquant de six mois de prison, fut modifiée par la loi de 1858 (28 mai),

qui substitua à l'emprisonnement une amende de 500 francs à 10.000 francs.

Aujourd'hui, toute demande de changement de nom doit être insérée au *Journal officiel*, dans le journal judiciaire du lieu de la naissance et dans celui du domicile du demandeur. La requête ne peut être adressée que trois mois après ces publications, et quand elle est admise, elle est insérée au *Bulletin des Lois*; mais l'effet de cette ordonnance reste en suspens pendant un an. Tous les intéressés peuvent y former opposition et, s'il s'élève des difficultés, le Conseil d'Etat ou les tribunaux sont saisis (1).

Un nom est considéré comme un bien de famille ; nul ne peut l'aliéner ou en disposer en faveur d'une famille étrangère, au préjudice et sans le consentement de tous les membres de la famille à laquelle il appartient.

C'est à chacun à l'illustrer comme il peut, sauf à en faire rejaillir l'éclat sur tous ceux qu'un hasard de naissance a rendus des homonymes.

(1) De Coston, *loc. cit.*

CHAPITRE QUATRIÈME

LES EXTRAVAGANCES DE LA MODE

On parle souvent de la tyrannie de la mode, mais il faut arriver aux époques troublées pour entendre proclamer que tel ou tel costume est une marque de civisme, et que celui-là sera déclaré suspect, qui n'arborera pas les attributs de la liberté. On pressent qu'entré dans cette voie, on soit vite entraîné aux pires excentricités.

Comme toutes les folies, celle de la mode est au plus haut point imitative et contagieuse (1). Nous dirons même que la contagion gagne d'autant plus, que la chose à répandre est en plus complet désaccord avec le bon sens et la raison. Voyez le succès qu'obtinrent, grâce à la duchesse de Chartres, ce qu'on désignait, sous Louis XVI

(1) Cf. G. Le Bon, *L'homme et les sociétés*, t. II ; Tarde, *Les lois de l'imitation* ; Dr Vigouroux et Juquelier, *La contagion mentale*, etc.

et Marie-Antoinette, du nom de « poufs » au sentiment (1).

C'était une réunion d'objets qui rappelaient les personnes qu'on affectionnait le plus. Ainsi la femme d'un marin portait sur sa tête une frégate voguant à pleines voiles; celle d'un militaire se coiffait d'une fortification, d'une épée et d'une croix de Saint-Louis; une autre se surchargeait le crâne de cinq poupées représentant ses cinq enfants.

La duchesse de Lauzun parut un jour chez la mar-

(1) Parmi les poufs les plus célèbres du règne de Louis XVI, l'un était qualifié de *pouf à la circonstance*, à cause du changement de règne, et l'autre de *pouf à l'inoculation*. Dans le premier, on voyait à gauche un grand cyprès garni de soucis noirs, au pied duquel était un crêpe arrangé de manière à représenter ses nombreuses racines ; à droite, il y avait une grosse gerbe de blé couchée sur une corne d'abondance, d'où sortaient à foison des figues, des raisins, des melons et autres fruits parfaitement imités avec des plumes blanches. L'ensemble prouvait que, tout en pleurant Louis XV, on attendait des merveilles du nouveau règne.

Le second pouf n'était pas moins ingénieux. Mlle Bertin y avait placé un soleil levant, un olivier chargé de fruits, autour duquel s'élançait un serpent, qui soutenait une massue entourée de guirlandes de fleurs. Voici l'explication que l'on donnait à cette coiffure : le serpent représentait la médecine ; la massue, l'art dont elle s'était servie pour terrasser le monstre variolique ; le soleil levant devenait l'emblème du jeune roi vers lequel se tournaient les espérances des Français, et on trouvait dans l'olivier le symbole de la paix et de la douceur que répandait dans les âmes l'heureux succès de l'opération à laquelle le roi et les princes s'étaient soumis. (*Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset. t. I, p. 39.)

La reine porta la première le pouf à l'*inoculation*, et bientôt toutes les dames de la cour l'imitèrent. Cette coiffure coûtait dix louis. Mlle Bertin ne pouvait suffire à en fournir.

quise du Deffand avec un pouf magnifique ; il offrait tout un paysage en relief : d'abord une mer agitée, des canards nageant sur ses bords, un chasseur à l'affût prêt à les coucher en joue ; sur le sommet, un moulin dont la meunière se faisait courtiser par un abbé, et tout au bas de l'oreille on voyait le meunier conduisant un âne.

Qui se douterait jamais de ce que pouvait contenir à cette époque un simple bonnet ? « Au fond, était une femme assise sur un fauteuil et tenant un nourrisson : ce qui désignait le duc de Valois (Louis-Philippe et sa nourrice). A droite, était un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse ; à gauche, un petit nègre, image de celui qu'elle aimait beaucoup ; le surplus était garni d'une touffe de cheveux du duc de Chartres, son mari, du duc de Penthièvre, son père, du duc d'Orléans, son beau-père. Tel était l'attirail dont la princesse se chargeait la tête. »

Les bonnets en *pouf*, de même que les bonnets en *parc anglais*, en *moulin à vent*, à la *Belle-Poule*, à la frégate *La Junon*, eurent une vogue prodigieuse.

En 1775, un jour d'été, Marie-Antoinette paraît devant Louis XVI avec une robe de taffetas sombre. « Tiens, c'est la couleur des puces », s'écrie le roi. Le mot fait fortune, toute la cour se met en couleur de puce. Paris et la province imitent la cour (1).

(1) Quicherat, *Histoire du Costume en France.*

Plus tard, on adoptera le gris cendré, simplement parce que les cheveux de la reine étaient de cette teinte, et Marie-Antoinette devra envoyer de ses propres cheveux aux Gobelins et aux fabriques de Lyon, pour qu'on rende bien la nuance exacte.

Quand, à la suite d'une grossesse, Marie-Antoinette, ayant perdu une partie de ses cheveux, se résignera à la coiffure basse, aussitôt la mode d'adopter ce genre de coiffure, connue sous le nom de *coiffure à l'enfant* et dont toutes les têtes s'accommoderont à l'envi.



La mode liée aux événements politiques date de 1787. Au commencement de cette année, on porte des gilets *aux Notables*, par allusion à l'assemblée présidée par le roi. Louis XVI y est représenté assis sur une trône, tenant de la main gauche une banderole, sur laquelle se lisent les mots « l'âge d'or », tandis que la main droite semblait fouiller dans la poche. C'étaient les premières armes de la caricature.

En apprenant que le cardinal de Rohan était à la Bastille, les modistes de Paris inventèrent, pour persifler la reine, un chapeau dit *à la Cagliostro* ou au *Collier de la Reine*. Il était aux couleurs du cardinal et en paille : on l'appela *chapeau couleur du cardinal sur la paille*. Pour apitoyer le public sur son sort, on faisait courir le bruit

que l'Eminence couchait sur la paille dans sa prison. Ce chapeau était, en outre, orné d'un collier rappelant celui de Boëhmer.

Un autre symptôme annonçait que les diverses classes sociales ne se distinguaient déjà plus entre elles : les poissardes étaient désormais les « Dames de la Halle » ; et c'est habillées de soie et couvertes de dentelles et de diamants qu'elles se présentèrent à Versailles, pour féliciter les souverains, cela presque à la veille de la prise de la Bastille (1), deux ou trois ans avant la proclamation des Droits.

(1) Après la prise de la Bastille, écrit M. Spire Blondel (*Revue libérale,* 1884), la mode s'empara de ce grand événement, et l'ancienne forteresse, vendue pierre à pierre par le maître maçon Palloy, « entrepreneur de la démolition de la Bastille », fut représentée partout, dans les assiettes, sur les papiers peints, sur les meubles, etc., témoin ce paravent représentant la prise de la Bastille, dont parle le *Censeur des Journaux* (juin 1796), qui se montrait à une fenêtre de la place de Grève toutes les veilles d'insurrection. Néanmoins, si les sujets patriotiques et les insignes de la liberté remplaçaient parfois les compositions galantes et frivoles de la fin de la monarchie, le style général de l'ornementation des meubles était à peu près resté le même. Sur l'armoire républicaine du musée Carnavalet, les moulures rappellent, en effet, un temps qui proscrit la ligne droite : elles s'arrondissent, se contournent et forment des cadres gracieux sur les panneaux.

Il en est de même des produits céramiques. Les poêles de faïence, qui jouaient alors un grand rôle dans l'ameublement, s'étaient métamorphosés, grâce à un certain Ollivier, directeur de la « fabrique de poterie républicaine », qui libellait ainsi ses prospectus :

« Ce qui a fait le plus de plaisir à tous les patriotes qui l'ont vu, c'est un poêle de forme absolument neuve, un poêle en forme de la Bastille. C'est exactement la Bastille avec ses huit tours, ses créneaux, ses portes, etc., colorée au naturel avec des teintes tirées des miné-

Mais c'est après l'écroulement de la forteresse des abus que la Révolution marquera définitivement son empreinte sur la mode. Les femmes porteront alors des bonnets *à la Bastille*, dont le *Journal des Luxes et des Modes* nous a conservé l'amusante ordonnance ; des bonnets *à la citoyenne* ou *aux trois ordres réunis* (1). Un peu plus tard, elles auront dans leurs gardes-robes un négligé *à la patriote*, une grande toilette *à la Constitution* !

Le *Journal de la Mode et du Goût* fait défiler sous nos yeux une grande dame en robe de couleurs rayées *à la Nation* ; une religieuse nouvellement rendue à la société, avec une robe de linon en *Vestale* et une coiffure *à la Passion* ; la femme patriote, avec le nouvel uniforme de drap couleur bleu de roi, chapeau de feutre noir, bourdalou et cocarde aux trois couleurs. Le rédacteur de la feuille mondaine constate, non sans mélancolie, que « depuis longtemps, les femmes ne portent plus aucune espèce de

raux et fixées au feu. Sur la forteresse s'élève un canon, orné à la base des attributs de la liberté : bonnet, boulets, chaînes, coqs et bas-reliefs ; les couleurs de la fonte, du cuivre, du marbre, de l'airain, y sont parfaitement imitées et inaltérables. »

Ce poêle monumental, offert à la Convention nationale par le potier parisien, nous apprend M. Champfleury, ornait l'intérieur de la Convention, alors qu'elle siégeait dans la salle du Manège.

(1) « En 1790, Brifaut, — le père de l'académicien, — inaugura, dans un bal masqué, au ci-devant couvent des Jacobins de Dijon, le costume dit *des trois ordres*. Il était coiffé en abbé, avec boudins frisés et poudrés, calotte et rabat : c'était le clergé. Un superbe habit de velours bleu, veste galonnée et l'épée : voilà la noblesse. Culotte de serge grise, des guêtres de toile et des sabots symbolisaient le Tiers-Etat. Ce costume original eut un succès fou. » CLÉMENT-JANIN.

panier, ni poche, ni coussins... La coiffure des jeunes gens est devenue très simple; il en est plusieurs qui ont fait couper les cheveux en rond et qui les portent sans poudre... »

« Il faut de la poudre pour nos perruques, avait écrit Jean-Jacques ; voilà pourquoi les pauvres n'ont pas de pain » ; c'est ainsi que les femmes du monde avaient renoncé à la poudre. Les actrices même avaient suivi leur exemple, Paris étant menacé de la disette et de la hideuse banqueroute.

La mode des cheveux courts et plats fut dite *à la Révolution* ; car, de même que l'habit, la coiffure était patriotique ou contre-révolutionnaire. Dans les bals et les réunions aristocratiques, les cavaliers devaient se présenter coiffés *à la contre-Révolution*, c'est-à-dire « en crêpé terminé par deux boucles en demi-cercle, les cheveux du haut du toupet rabattus sur le front et séparés à la naissance de l'épi (1).»

Dès 1790, la jeunesse royaliste qui n'était pas allée rejoindre les princes à Coblentz faisait de l'opposition jusque dans le costume (2). Les aristocrates décidés ne se

(1) *La Feuille du jour* (juin 1791), cité par SPIRE BLONDEL, *l'Art pendant la Révolution*.

(2) Les partisans du régime nouveau protestaient à leur façon. Le *Journal de la Mode et du Goût* (juillet 1790) nous apprend que tout vrai patriote possédait une *pendule civique*, avec les attributs de la Liberté, soutenue par des colonnes de marbre ou de bronze doré représentant l'autel fédératif du Champ-de-Mars. Suivant le même recueil, les lits *à la Révolution* furent bientôt délaissés pour les *lits patriotiques*. « En place des plumets, ce sont des bonnets au bout de

mettaient qu'en noir, comme s'ils avaient voulu porter le deuil de la monarchie. Suivant un journal du temps, après avoir porté le costume *demi-converti*, c'est-à-dire des habits bariolés, avec des collets de teinte criarde, claire, jurant avec celle de l'habit, ils adoptèrent le frac ouvert, le gilet monarchique (1), « montrant en plein ses petits écussons aux trois fleurs de lis couronnées, semées sur le basin blanc (2).

faisceaux de lances qui forment les colonnes du lit : ils représentent l'arc de triomphe élevé au Champ-de-Mars le jour de la Fédération. »

D'autres patriotes préféraient le lit *à la Fédération*, « composé de quatre colonnes en forme de faisceaux dorés ainsi que les haches et branches de fer qui soutiennent l'impériale. » Quant aux tentures des appartements, elles furent remplacées par des papiers peints, représentant les insignes distinctifs de l'égalité et de la liberté, de la fabrique républicaine de Dugourc, place du Carrousel, ci-devant l'hôtel de Longueville.

Si l'on en croit les *Petites Affiches* (août 1793), la manufacture de la rue Saint-Nicaise, place de la Réunion, répandit plus tard dans le commerce des tableaux avec inscription civique, prêts à être placés au-dessus des portes de chaque citoyen et portant ces mots : *Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Fraternité ou la Mort*. L'auteur de cette devise, dit ironiquement Beaulieu, dans ses *Essais historiques*, a droit d'être connu de la postérité : c'est Pache, alors maire de Paris, après avoir été ministre.

(1) Les élégants faisaient broder sur leurs gilets des chasses, des vendanges, des pastorales, des régiments de cavalerie, des caricatures, des scènes de la *Folle par amour* ou de *Richard Cœur-de-lion*. Les boutons, de deux pouces de diamètre au moins, contenaient, sous verre, des miniatures, les portraits des douze Césars, des statues antiques, les « Métamorphoses » d'Ovide, des rébus, des chiffres entrelacés et même des collections de fleurs ou d'insectes. (*Histoire de la mode en France*, par E. de la Bédollière, p. 142.)

(2) Jusqu'au linge de corps qui fut à la mode du jour. Voici la chemise que portait, en 1794, un haut fonctionnaire alsacien : en forte



Il ne se produisit cependant de modifications vraiment notables dans la mode qu'en 1790 : c'est l'année où « les laquais à préjugés, qui s'obstinent à porter brodées sur le dos les marques honteuses de leur servitude », se laissent convaincre, à renfort de coups de bâton, « qu'ils sont des citoyens, enfants de la patrie (1). »

C'est l'année où les femmes n'ont plus de complaisance, de regards que pour l'uniforme national, et où, dans un élan patriotique, elles façonnent leurs chapeaux en casques (2). Alors nos belles dames, qui ont sacrifié sur

toile de chanvre, jabot et manchettes en mousseline. Les poignets étaient ornés d'inscriptions très remarquablement brodées à l'aiguille et au petit point; sur le poignet de droite : *La Mort ou la Liberté*; sur le poignet de gauche : *L'union fait la force*. (*Intermédiaire*, 1886, p. 647.)

Puisqu'il est question de l'Alsace, rappelons la teneur de l'arrêté de Lebas et de Saint-Just, rendu le 5 brumaire de l'an II : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées de quitter les modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français. » Ce jour-là, des centaines d'anciens toquets en filigrane d'or et d'argent furent déposés sur l'autel de la Patrie et portés à la Monnaie. (*La Justice criminelle et la Police des mœurs à Strasbourg*, par R. Reuss, p. 50.)

(1) *Journal de la Cour*, juin 1790.

(2) Presque jamais les dames de la cour ne mettaient à leurs bonnets la cocarde aux trois couleurs complètes ; elles ne portaient souvent que du bleu et du rouge, du rose ou du bleu, ou du blanc et du bleu ; quand on n'y regardait pas de très près, ces cocardes pouvaient faire illusion aux vainqueurs de la Bastille, et les dames avaient la satisfaction de ne pas être parées entièrement des couleurs des révoltés. (Comte de Reiset, *loc. cit.*)

l'autel de la Patrie tous les artifices de la coquetterie : médaillons, chaînes, boîtes à mouches, colliers, boucles d'oreilles, bijoux de toutes sortes et de tous prix, adoptent les rocamboles, ou *bijoux à la Constitution*, bagues faites avec des pierres de la Bastille enchâssées ; les alliances civiques et nationales, en émail bleu, blanc et or, avec la devise : *la Nation*, *la Loi et le Roi* ; les boucles d'oreilles constitutionnelles, en verre blanc jouant le cristal de roche, et portant écrits les deux mots qui résument toutes les affections : *la Patrie* !

C'est l'époque où Mme de Genlis s'orne, pour toute parure, d'un médaillon fait d'une pierre polie de la Bastille. « Au milieu du médaillon était écrit en diamants : *Liberté*. Au-dessus était marquée, aussi en diamants, la planète qui brillait le 14 juillet, et au-dessous était la lune, de la grandeur qu'elle avait ce jour mémorable. Autour du médaillon était une guirlande de lauriers composée d'émeraudes, et attachée avec une cocarde nationale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la Nation (1). »

Mais Mme de Genlis, qui a des attaches monarchiques, ne saurait être donnée comme modèle d'austérité républicaine; tandis que Théroigne de Méricourt a renoncé à ses bijoux, et, après les avoir déposés au Mont-de-Piété par nécessité, les a mis chez son banquier, pour plus de sécurité, — à moins qu'elle n'ait voulu, comme

(1) *Lettre écrite de France à une amie en Angleterre*, par Mrs Williams (1791).

elle le laisse entendre, témoigner de la sorte de ses sentiments républicains.



Cependant l'or ne tarde pas à reparaître : aux alliances civiques, qui figuraient un simple anneau, émaillé intérieurement des trois couleurs symboliques, vont succéder les alliances nationales, qu'on s'offrait en guise d'étrennes (1).

Les bijoux d'acier, très à la mode sous Louis XVI, reprennent également faveur. En manière de protestation, les aristocrates portent une petite bague en écaille, avec les mots : *Domine*, *salvum fac regem*, ou piquée d'or incrusté sur le corps de l'anneau (2).

De leur côté, les républicains élégants ont adopté les boucles d'oreilles *au bonnet rouge,* dont la vogue durera pendant plusieurs années. Dans les premiers temps du Directoire, les hommes portaient encore le simulacre en petit du bonnet rouge à la boutonnière, en guise de décoration, ou s'en faisaient des boutons de chemises. Les femmes l'avaient transformé en épingles et en broches (3).

Les éventails eux-mêmes sont fabriqués au goût du

(1) Spire Blondel, *op. cit.*
(2) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire* (1882-1883), t. II.
(3) Louis Combes, *Episodes et curiosités révolutionnaires.*

jour ; les bergeries et les scènes mythologiques ont dû céder le pas aux portraits des célébrités ou à la représentation des grands événements (1).

L'on voit apparaître, aux devantures des magasins, peints sur éventails : l'Ouverture des Etats généraux, la Constitution et l'Assemblée nationale du 17 juin, etc.

L'éventail à la Mirabeau porte, en son milieu, le buste de Riquetti, au-dessous duquel est gravé son mot fameux : « Je combattrai les factieux de tous les partis ». De chaque côté, deux médaillons représentent les épisodes les plus saillants de la vie politique du tribun.

Les éventails se couvriront, un peu plus tard, d'assignats. Puis apparaîtront les éventails *à la Nation,* « faits d'étoffe légère, sur laquelle étaient collées de vulgaires estampes coloriées, pour la plupart gravées par Lebeau, et représentant en sautoir la bêche et le râteau, avec la devise : *Mort ou Liberté,* ou des scènes patriotiques accompagnées de couplets (2). »

On devait en voir bien d'autres par la suite.

En 1792, lorsque Roland, qui venait d'être nommé ministre, se présenta à la Cour avec des souliers à cordons, au lieu des souliers à boucles qui étaient d'étiquette, ce fut une véritable stupeur. Le maître des cérémonies faillit en faire une maladie : il resta sans voix.

(1) Sur les éventails relatifs aux Etats généraux de 1789, cf. *La Révolution française,* revue d'histoire moderne et contemporaine, juillet-décembre 1900, p. 334 et suiv. ; et 1901, p. 43-45.

(2) *L'Art pendant la Révolution,* de Spire Blondel.

Tout ce qu'il put faire fut de montrer du geste, à Dumouriez qui se trouvait là, ces horribles souliers, en même temps qu'il étouffait un soupir. — « Hélas ! oui, Monsieur, tout est perdu ! » se contenta de dire Dumouriez, pour consoler le brave homme. Si ce maître de cérémonies était de service le 20 juin de cette même année, quel sursaut dut-il faire, quand il vit apparaître le pantalon, la carmagnole et le bonnet rouge des envahisseurs ; qu'il aperçut ce bonnet sur la tête même de Sa Majesté (1) !



Les origines de ce costume éminemment révolutionnaire sont assez curieuses à connaître. La loi d'amnistie du 28 mars 1792 ayant rendu à la liberté les Suisses du régiment de Châteauvieux, qui avaient été condamnés aux galères en raison de l'échauffourée de Nancy, ces hommes furent amenés à Paris comme en triomphe, la plupart d'entre eux ayant encore sur la tête le bonnet des forçats, qui était de laine rouge et de la forme du bonnet d'affranchissement des esclaves en usage chez les Romains. C'est en souvenir de ce bonnet de la liberté que le peuple des faubourgs se coiffa d'enthousiasme, — autant pour exalter les succès des Suisses de Châteauvieux, considérés comme des martyrs de la liberté, que

(1) QUICHERAT, *op. cit.*

pour rendre hommage à la liberté elle-même, — du bonnet qui jusqu'alors était un signe infamant (1).

Le pantalon de bure était le pantalon des ouvriers ; on en fit de rayés aux trois couleurs, que portèrent même les bourgeois.

Le costume du bon citoyen se composait, en outre, de la carmagnole (2) ou de la houppelande, suivant la saison : cette dernière était une vaste redingote en drap gris ou brun, avec des revers et un collet rabattu de peluche rouge. Le gilet, quelquefois tricolore, était le plus souvent d'une seule couleur. Une cravate lâche, de soie ou de mousseline, nouée avec négligence, était de rigueur.

Certains avaient adopté le bonnet phrygien ; d'autres, un chapeau à tricorne ou rond, à forme haute.

Ceux-ci chaussaient des sabots ; ceux-là, des bottes à revers.

Les membres du Conseil général de la Commune avaient coiffé sans hésitation le bonnet rouge : en brumaire an II, on faillit décréter que ce bonnet serait la coiffure exclusive des autorités constituées par le peuple, pendant tout le temps de leurs fonctions, pour ce motif que plusieurs

(1) Le bonnet rouge ne fut pas seulement porté en France ; le 7 janvier 1793, plusieurs Suédois, ennemis avoués de la noblesse, se présentèrent à l'Opéra de Stockholm coiffés de ce bonnet. (*Hist. de la coiffure des femmes en France*, par G. D'EZE et A. MARCEL ; Paris, 1886.)

(2) La carmagnole est un habillement d'une haute antiquité, car on la voit sur le dos d'un mime, dans la collection de vases peints de Hamilton. (*La Mode en France*, par E. DE LA BÉDOLLIÈRE, 1857, p. 147.)

aristocrates le portaient et profitaient de ce signe de liberté pour insulter les patriotes. La Commune se borna à interdire les perruques noires *à la Jacobine* (1), dont s'affublaient certaines personnes, pour paraître tantôt comme de vieux républicains, tantôt comme des muscadins (2).

La Convention ne pouvait qu'emboîter le pas : l'ex-capucin Chabot, qui n'était pas encore allié au richissime banquier Frey, fit un jour son entrée dans l'assemblée en costume de sans-culotte ; mais il avait eu le soin de dissimuler le bonnet rouge dans sa main. Un représentant obscur de la Marne, du nom d'Arnouville, eut au moins le courage de son opinion : il monte un jour à la tribune coiffé de son bonnet; mais devant les clameurs de l'Assemblée, il dut le retirer. Il en coiffa alors le buste de Marat, qui était à portée de sa main.

(1) L'année 1792 vit paraître une autre sorte de coiffure. A cette époque, la plupart des hommes avaient adopté en France une coiffure qui rappelait celle du Christ, qui porte, dans toutes ses images, les cheveux longs, partagés au milieu du front et tombant négligemment épars sur les épaules. Cette mode avait été récemment introduite par quelques célébrités révolutionnaires, notamment par le publiciste Carra, dont elle avait retenu le nom. Jusqu'à la fin de 1793, les Jacobins portèrent cette coiffure ; ceux qui n'avaient pas suffisamment de cheveux se couvraient la tête d'une perruque longue, noire et plate, comme Billaud-Varennes, qu'on rencontrait toujours, pendant les massacres de septembre, « avec le petit habit puce et la perruque noire qu'on lui connaît ». Hyacinthe Langlois, *Souvenirs de l'Ecole de Mars et de 1794* ; Méhée de la Touche, *la Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre* (1792-1794) ; cités dans l'*Art pendant la Révolution*, par Spire Blondel.

(2) *Moniteur*, novembre 1793.

Le député Sergent alla jusqu'à exposer le costume des sans-culottes au salon de peinture de 1793, en l'accompagnant de cette explication, consignée sur le livret :

« Ce n'est autre chose que l'habit journalier des hommes de la campagne et des ouvriers des villes. Il n'y aurait de différence entre les citoyens que dans la qualité des étoffes. Il pourrait n'être porté qu'à vingt et un ans et tiendrait lieu de robe virile. »

*
* *

Les femmes essayèrent quelques costumes à l'unisson. Il circula des estampes de Françaises libres en amazones, de Bellones et de jolies sans-culottes du 10 août (1). Elles portèrent des coiffures *à la sacrifiée,* qui les faisaient ressembler à des condamnées parées pour la guillotine. Elles eurent des bonnets *à la lucarne,* toujours par allusion à la machine à faucher les têtes. Il est curieux de constater combien elles aimaient à plaisanter ce lugubre appareil, qui devait être fatal à plus d'une.

Théroigne, la belle Liégeoise, dirigeait les mouvements populaires en costume écarlate, chapeau à panaches noirs et le sabre en bandoulière. « La voilà, dit Lair-

(1) CHALLAMEL, *Histoire-Musée de la République*, t. I.

COËFFURE À LA NATION

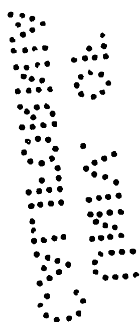
AVEC PRIVILEGE DU ROI

COËFFURE AUX CHARMES DE LA LIBERTÉ

Se trouve à Paris Chez Depain Coiffeur de Dames, et Auteur de cette Coiffure.

AVEC PRIVILEGE DU ROI

Coiffures révolutionnaires.





tullier (1), en agile amazone, chapeau à la Henri IV sur l'oreille, long sabre au côté, deux pistolets à la ceinture, une cravache à la main à pomme à cassolette d'or, remplie de sels et d'aromates en cas de défaillance et pour neutraliser l'odeur du peuple. » Ce dernier trait est-il assez joli !

Théroigne n'était pas la seule de son espèce, et ne pouvait tarder à avoir des émules : le 27 brumaire an II (15 novembre 1793), une troupe de femmes, coiffées du bonnet phrygien, avec des pantalons et une paire de pistolets à la ceinture, se présentait à la barre du Conseil de la Commune. Elles y furent accueillies assez froidement, et le procureur Chaumette les chapitra en fort bons termes. Il eut même des trouvailles charmantes et son improvisation obtint le plus franc succès :

« Femmes imprudentes, qui voulez devenir des hommes, leur dit-il entre autres aménités, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? que vous faut-il de plus ? Vous dominez sur nos sens ; le législateur, le magistrat sont à vos pieds; votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre parce qu'il est celui de l'amour, et par conséquent l'ouvrage de la nature. Au nom de cette même nature, restez ce que vous êtes, et loin de nous envier les périls d'une vie orageuse, contentez-vous de

(1) *Les Femmes célèbres de la Révolution*, de 1789 à 1795, par LAIRTULLIER.

nous les faire oublier au sein de nos familles, en reposant nos yeux sur le spectacle enchanteur de nos enfants, heureux par vos tendres soins. »

Cette harangue, d'ailleurs très sensée, produisit un effet inespéré : nos sans-culottes du beau sexe se retirèrent tête basse, toutes honteuses de leur équipée.



Une réaction ne pouvait tarder à se produire en faveur de l'esthétique. Le sentiment inné du goût, qui distingue les Français, et plus particulièrement les Parisiennes, devait bientôt renaître : les artistes allaient prendre l'initiative de la réforme du costume.

La Société républicaine des arts inscrivit la question à son programme, et des propositions diverses se firent jour.

Un des membres de la Société avait proclamé que le costume actuel était indigne d'un homme libre, et qu'il fallait lui en substituer un plus convenable et plus approprié.

Un autre reconnaissait que, à la vérité, de grandes modifications devaient être opérées dans le costume des hommes ; qu'il n'y avait, par contre, à peu près rien à changer dans celui des femmes, « si l'on excepte ces mouchoirs, ridiculement gonflés, qui recèlent leurs charmes les plus agréables, et leurs cheveux ajustés d'une

manière singulière. » On décida d'ouvrir un concours.

Dans une autre séance, une citoyenne, « amie de la nature », protesta avec énergie contre l'usage des corps et demanda leur suppression. Une mère de famille proposa de revenir au costume antique.

Depuis quelques années déjà, le costume antique avait fait son apparition au théâtre : dès 1788, Talma avait porté la toge romaine. L'année suivante, Mlle Raucourt, dans le rôle de Médée, Mlle Contat, dans celui de Suzanne, Mme Vestris, dans Polyeucte, Mlle Maillard, Mme Dugazon et bien d'autres avaient revêtu la chlamyde ou le peplum. C'est le costume antique qu'avaient porté les artistes qui avaient figuré à la fête de la translation des restes de Voltaire. Ce qui n'avait été qu'accidentel allait, quelques années plus tard, devenir permanent ; mais il faudra arriver à l'époque du Directoire et aux licences qu'il autorisa pour être témoin de cette évolution (1).

(1) Cependant, dès 1793, on la voit se dessiner. Le n° 58 du *Journal de Paris*, en date du 19 octobre 1793, contient une longue annonce de la citoyenne Raspal, ci-devant Teillard, demeurant au palais ci-devant royal, galerie de la rue ci-devant Richelieu, au *Pavillon d'or*, n° 41. La citoyenne Raspal offre aux dames des robes *pékin velouté* et *lacté*, en *raz de soie africain*, en *chinoises satinées*, et sur sa liste figurent, avec des accolades marginales, les *caracos à la Nina*, *à la sultane*, *à la cavalière*, les ceintures *à la Junon*, les robes *à la Psyché*, l'*habillement à la républicaine*. Ce dernier vêtement « enveloppe entièrement, prend la taille avec une grâce parfaite ; il clôt par devant avec des boutons ; une ceinture *à la romaine* noue sur la tête ; il est d'une tournure délicieuse. »

Quoi qu'il en soit, la réforme du costume était à l'ordre du jour. Elle fut même la préoccupation d'assemblées qui traitaient d'ordinaire de sujets plus graves. Le Comité de Salut public, dans sa séance du 25 floréal an II, avait rendu un arrêté visant l'amélioration du costume national ; le peintre David fut chargé de présenter un projet dans ce sens. Il était invité à approprier le nouveau costume aux mœurs républicaines et au caractère de la Révolution. David dessina plusieurs figures, qui furent gravées par Denon : habit du citoyen français dans l'intérieur, habit civil du citoyen français, du législateur en fonction, du représentant du peuple aux armées, etc. Bien que le costume de citoyen ne manquât pas de convenance hygiénique et même de pittoresque, il ne trouva pas grâce devant le 9 thermidor : Robespierre devait l'entraîner dans sa chute, avec le costume des sans-culottes par surcroît.

*
* *

Une période d'apathique indifférence avait précédé de quelques semaines la date qui marque la chute du dictateur. C'est, en réalité, entre le 22 prairial et le 9 thermidor an II, qu'il y eut absence presque complète de luxe. « Quelques bouts de ruban composaient toute la parure... Le luxe reparut à mesure que les enrichis de la Révolution s'enhardirent à laisser couler

leur or. Les modes républicaines, transportées naguère au delà du détroit, revinrent sur le continent, après avoir été accommodées à l'opulence anglaise par les couturières de l'émigration (1). »

Les *muscadins* (2) reprenaient le haut du pavé. Le jabot et la culotte à rosettes allaient définitivement détrôner le pantalon et la carmagnole (3).

(1) QUICHERAT, *op. cit.*

(2) Le nom de *muscadin* fut d'abord donné, pendant le siège de Lyon, aux défenseurs de la ville, dont la toilette contrastait avec le rude costume des montagnards de l'Auvergne, qui combattaient contre eux parmi les troupes républicaines. (*Catalogue de documents autographes sur la Révolution*, Paris, CHARAVAY, 1862, p. 172.)

Barbaroux dit dans ses Mémoires que l'épithète de muscadin, appliquée à ceux qui avaient du linge blanc en comparaison des sans-culottes, prit faveur aussitôt après l'arrivée des Marseillais. (*Mémoires* de BARBAROUX, cités par CHALLAMEL, *Histoire-Musée de la République*, t. I.)

Enfin Mercier de Saint-Léger a longuement discuté l'étymologie du mot, venu, selon lui, d'une friandise à l'ambre et au musc, connue de longue date, et qu'on mangeait pour se parfumer l'haleine. (Cf. *Magasin encyclopédique*, t. I, 1795.)

(3) Après la Terreur, et pendant la réaction qui suivit Thermidor, des arrêtés furent pris pour proscrire le port de certaines formes d'habits ou de coupes de cheveux, considérées comme séditieuses. Ainsi, le 11 août 1796, un arrêté du Bureau central déclare : « Que « tous ceux qui porteront ganses blanches, cadenettes, « ou nattes « retroussées, *faces pendantes ou oreilles de chiens, cravates et « collets verts ou noirs*, boutons en triangles formant une espèce de « fleur de lys, ou qui n'auront qu'une petite cocarde cachée sous le « cordon ou sous la ganse du chapeau, seront considérés comme « porteurs de signes de ralliement, et perturbateurs de la tranquillité « publique et, comme tels, poursuivis ».

Le 12 février 1798, le général Rey, qui commandait à Lyon, alors en état de siège, rendait un arrêté portant : « Que tout citoyen qui « passera devant un poste, ou sera rencontré par des patrouilles

Le règne de la Terreur avait fait son temps. Le jour n'était plus où une voix criant à la Commune qu'on devait rougir d'avoir deux habits, quand les soldats étaient nus (1), tous les possesseurs de deux habits tremblaient dans leur peau ; où le proconsul d'Arras, Lebon, éprouvait un scrupule à se vêtir « d'un habit de très fin drap, une veste de soie et une culotte de même étoffe, dont sa mère devait faire l'emplette », à l'idée que des milliers d'êtres humains comme lui mouraient de faim « sous de tristes haillons » ; où les quelques talons rouges restés à Paris affichaient l'air terrible pour sauver leur tête, marchaient en fiers-à-bras sur leurs talons éculés, « moustachus au possible, balayant leur ombre d'un grand sabre sonnant, aux lèvres le brûle-gueule patriotique à demeure, et le bonnet rouge en tête (2). »

Vaguement se souvenait-on ou volontiers oubliait-on que des patriotes avaient eu l'idée, une idée quelque peu macabre, d'employer, pour sceller leurs missives, des cachets à la guillotine (3).

« n'ayant pas la *cocarde nationale ou portant cadenettes ou oreilles de* « *chien, ou habit à collet vert ou noir*, ou toute autre particularité du « costume réputée signe de ralliement, sera arrêté et mené au « bureau de police, pour être statué à son égard ce qu'il appartien- « dra. » *Lyonnaisiana*, par G. Vericel, p. 236.

(1) *Courrier de l'Égalité* (février 1793), cité par De Goncourt.

(2) *Lettres du père Duchesne*, dans De Goncourt, *la Société pendant* [illegible]on.

[illegible] la première liste de patriotes, de la main même de Robes-[illegible]rouve, sous le numéro 8, le nom du citoyen Gatteau,

Les élégantes rougissaient à la pensée qu'à une époque de suspicion et de peur, elles avaient pu orner leurs doigts fuselés de ces bagues *à la Marat* (1), en cuivre rouge avec plaque d'argent estampé, représentant les trois martyrs de la liberté : Marat, Chalier, Lepeletier de Saint-Fargeau. Ces bagues n'avaient terni que les mains blanches des aristocrates ; le peuple des faubourgs les avait dédaignées. « Nous ne nous servons pas de pâtes d'amandes, écrivait le père Duchesne ; le travail est écrit sur nos mains couvertes de poreaux et de durillons. »

Au plus fort de la Terreur, l'activité inlassable de la « machine à décapiter » n'avait-elle pas donné à certaines femmes l'inconcevable envie de porter à leurs oreilles de petites guillotines semblables à celles que leurs maris portaient gravées sur leurs cachets ? Toutefois, — disons-

employé des subsistances militaires, au sujet duquel Courtois, dans son Rapport, ajoute en note : « C'est ce patriote qui avait une guillotine pour cachet. » Ce terrible terroriste, dans une lettre datée de Strasbourg, septidi 27 brumaire, 2e année républicaine, dit à son ami Daubigny, à propos de Saint-Just, qui a tout vivifié, ranimé, régénéré : « Sainte Guillotine est (à Strasbourg) dans la plus brillante activité et la bienfaisante terreur produit ici d'une manière miraculeuse ce qu'on ne devrait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. » A la fin de la lettre, Courtois ajoute : « Je n'ai jamais cru devoir imprimer une troisième lettre du même que je n'ai réunie qu'à raison du cachet sur lequel est gravée une guillotine. On pourra voir cette empreinte au Comité. » SPIRE BLONDEL, *op. cit.*

(1) Il y avait eu aussi l'éventail *à la Marat*, en papier grossier, et sur lequel étaient figurés, en médaillons, les bustes de Marat et Lepeletier, séparés par la statue de la Liberté.

le à leur décharge, — Mercier, qui le premier a révélé le fait dans son *Nouveau Paris*, assure que les Parisiennes refusèrent de se soumettre à cette mode stupide. Ces boucles d'oreilles avaient été seulement portées aux bals donnés par Carrier, à Nantes ; le dictateur les avait imposées à ses invités. Elles avaient la forme d'une guillotine, avec une pendeloque représentant une tête couronnée et coupée (1).

La plupart de ces boucles d'oreilles étaient si longues qu'elles devaient toucher les épaules ; elles ne figuraient pas seulement des guillotines, mais des équerres, des niveaux rayonnants, des poternes, avec la devise peu réjouissante : *Liberté, Egalité ou la Mort* (2).



Tout cela ne fut qu'un mauvais rêve, et le cauchemar fut vite dissipé.

Est-ce à dire que les modes qui succédèrent au costume révolutionnaire bravèrent toutes le ridicule ? Les gravures, les caricatures du temps seraient là pour protester contre l'allégation. Ecoutez d'ailleurs un critique de l'époque ; jamais le fouet de la satire ne fut plus dextrement manié :

(1) Cf. l'*Autographe* du 5 décembre 1864, et l'ouvrage de Chéron de Villiers sur Charlotte Corday.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. III.

« Voici d'abord venir un de ces êtres qu'on appelait jadis des fats et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de muscadins... Savez-vous pourquoi ce soi-disant citoyen se balance ainsi, forme de si petits pas ? C'est qu'il ne pourrait hâter sa marche sans risquer de partager en deux un vêtement qui doit rester uni... Et cette poudre qui blanchit ses cheveux, cette petite queue roulant sur un frac d'une forme bizarre, cette cravate au nœud soufflé, ce gilet qui ne descend guère plus bas que l'estomac, et ces souliers qui ne lui cachent que les doigts du pied et dans lesquels pourtant il paraît à la torture ?... Et cette veste qui descend à peine sur les reins ! Trouvez-vous ces vêtements si courts bien gracieux et bien pittoresques ?... »

C'est ensuite au tour des femmes d'être cinglées par l'impitoyable censeur :

« Depuis quelque temps, elles ont la ridicule manie de cacher leur véritable chevelure sous des perruques peintes de toutes les couleurs. Une longue robe de ses longs plis couvre tout leur corps, et n'est attachée que par une seule ceinture au-dessus du sein. Ce sont sans doute des nourrices, voyez comme leurs seins se projettent ! — Non, ce sont de très jeunes personnes qui cherchent des maris ; toutes ont l'air de faire ainsi gonfler les plis de leurs robes... Voilà comme on abuse des modes raisonnables (1). »

(1) *La Décade philosophique*, t. II et III.

Les modes raisonnables ! ces deux mots ne hurlent-ils pas d'être accouplés ? A tout prendre, n'aurions-nous pas tort de nous indigner et de chercher à démontrer que l'excentricité a caractérisé la mode, de préférence pendant la Révolution ? Quand on voit les extravagances du Directoire et la licence éhontée qui régna en ces temps bénis... des hommes, nous sommes tentés d'entonner à notre tour le couplet d'une chanson du temps (1) :

Liberté, voilà ma devise,
Tous les costumes sont décents,
Honni soit qui s'en scandalise !

(1) A. Charlemagne, le *Monde incroyable*.

CHAPITRE CINQUIÈME

LE FANATISME DE LA LANGUE

I

LE TUTOIEMENT ÉGALITAIRE

La Révolution n'eut pas seulement son contre-coup sur les institutions et la mode, elle exerça son influence sur la langue elle-même. Ce serait matière à une piquante étude, de suivre les variations du langage français depuis 1789 jusqu'à 1795. On relèverait, au cours de cette incursion rétrospective, maintes expressions, maints vocables pittoresques, qui n'ont eu qu'une existence éphémère, ne méritant pas de survivre aux circonstances qui les avaient fait naître.

Tandis que certains mots étaient empruntés aux langues étrangères, d'autres étaient modifiés dans leur acception primitive et consacrée par un long usage :

les mots *budget*, *motion*, *club* et tant d'autres passaient le détroit, pour être incorporés chez nous; quant aux mots, français d'origine, de *Constitution*, *Convention*, *aristocrate*, ils furent entendus dans un sens différent de celui qu'ils avaient eu jusqu'alors. Enfin on imaginait quantité de termes neufs, tels que *révolutionner*, *lanterner*, *septembriser* et *septembriseur*, *guillotiné*, *guillotineur*, *régicide* et *sans-culotte*, qui reparaissent à chaque instant dans les feuilles du temps, dont ils dénotent l'esprit et les tendances.

C'était une obligation pour tous de se servir des expressions du *sans-culottisme*. Le tutoiement était de rigueur : le jeune homme de quinze ans disait *tu* ou *toi*, en s'adressant à un vieillard de quatre-vingts ans; un écolier ne parlait pas autrement à son professeur, un domestique à son maître ou à sa maîtresse. En écrivant à un ministre, il fallait commencer par ces mots : *Citoyen ministre* et, en continuant, on devait se borner à le tutoyer (1).

Le tutoiement égalitaire ne s'est, à proprement parler, introduit dans le langage courant qu'en 1793; mais le premier exemple d'un inférieur tutoyant son supérieur est antérieur de trois années au moins à cette date.

On était à la veille de la fête de la Fédération. A l'occasion de cette solennité démocratique, un fanatique,

(1) Ant. Caillot, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs et usages des Français*. A Paris, chez Dauvin, libraire, 1827, 2 volumes.

une sorte d'illuminé, Nicolas Bonneville, rédacteur du journal-pamphlet la *Bouche-de-Fer*, adressait une lettre ouverte à Louis XVI, pour l'engager à se rallier à la cause du peuple.

Dans cette singulière épître, datée du 6 juillet de l'an précité, Bonneville, en usant familièrement avec un souverain dont on commençait à saper l'autorité, et dont le prestige s'amoindrissait chaque jour davantage sous la poussée des idées nouvelles, Bonneville tutoyait familièrement le roi : « Toi seul, dans tout l'empire, lui écrivait-il, tu n'as pas entendu la chute de la Bastille, qui a ébranlé l'univers entier et fait chanceler tous les trônes de la terre. Il n'est cependant pas trop tard de corriger les erreurs d'une éducation corruptrice et de te délivrer, avec tout un peuple en armes (le 14 juillet), de la tyrannie de tes courtisans, dont tu n'étais que le premier esclave... Le peuple a séparé le prince aimable qu'il croit d'un excellent naturel, d'avec la folle ivresse et les perfidies de ses serviteurs... Sache donc à ton tour distinguer la conduite qui convient à la dignité permanente d'un roi inviolable, d'avec ces petites intrigues et ces tracasseries insolentes qui ne servent qu'à des intérêts particuliers (1)... »

Jusqu'alors, c'était le privilège des poètes de tutoyer les rois ; mais ce n'était, chez Boileau par exemple, ni

(1) *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française.* Paris, Charavay, 1862.

familiarité ni mépris, quand s'adressant à Louis XIV, il lui disait :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

L'exemple de Bonneville resta à peu près isolé (1). Le tutoiement n'avait pas encore pénétré les masses ; il n'aura libre cours que trois années plus tard.

***

A la suite d'une démarche faite par une députation des sociétés populaires de Paris, la Convention donnait une sanction quasi officielle au tutoiement égalitaire. « Les principes de notre langue (ainsi s'exprimait un des membres de la députation) doivent nous être aussi chers que les lois de notre république. Nous dis-

(1) D'après M. Aulard (*La Révolution française*, t. XXXIV, p. 482 et suiv.), la première personne qui aurait engagé les Français à se traiter en égaux par le tutoiement réciproque serait une dame de naissance noble, la fille du chevalier Guynement de Kéralio, professeur à l'Ecole militaire, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rédacteur du *Journal des savants*.

M[lle] de Kéralio, bas-bleu distingué, auteur de romans, de livres d'histoire, de traductions, etc., avait épousé un avocat liégeois, du nom de Robert. M[me] Robert était une patriote; elle avait un salon où se réunirent les premières républicaines ; elle fonda même un journal démocratique, dont elle était la rédactrice en chef : M[me] Marguerite Durand n'a rien innové.

C'est sous le pseudonyme de C. R..., homme libre, que M[me] Robert, dans le *Mercure national* (son journal), du 14 décembre 1790, propose le tutoiement, sous forme d'un article-lettre, intitulé : *Sur l'influence des mots et le pouvoir de l'usage.*

tinguons trois personnes pour le singulier et trois pour le pluriel, et, au mépris de cette règle, l'esprit de fanatisme, d'orgueil et de féodalité nous a fait contracter l'habitude de nous servir de la seconde personne du pluriel, lorsque nous parlons à un seul. Beaucoup de maux résultent encore de cet abus : il oppose une barrière à l'intelligence des sans-culottes ; il entretient la morgue des pervers et l'adulation, sous le prétexte du respect, éloigne les principes des vertus fraternelles...

« Ces observations ayant été communiquées à toutes les sociétés populaires, celles-ci ont arrêté à l'unanimité que pétition vous serait faite de nous donner une loi portant réforme de ces vices. Le bien qui doit résulter de notre soumission à ces principes, sera une preuve première de notre égalité, puisqu'un homme quelconque ne pourra plus croire se distinguer en tutoyant un sans-culotte lorsque celui-ci le tutoiera ; et de là, moins d'orgueil, moins de distinction, moins d'inimitiés, plus de familiarité apparente, plus de penchants à la fraternité, conséquemment plus d'égalité (1)... »

Le représentant terminait sa harangue, en demandant que fût rendu un décret, portant que tous les républicains fussent tenus à l'avenir « de tutoyer sans distinction ceux ou celles à qui ils parleront en seul (*sic*), à peine d'être déclarés suspects, comme adulateurs. »

Sur la proposition de Philippeaux, il était décidé que

(1) *Bulletin de la Convention*, séance du 10 brumaire an II.

l'adresse du délégué serait insérée, avec mention honorable, au *Bulletin*.

Un autre membre avait demandé que par le mot *vous* on désignât un aristocrate, « comme on le fait par le mot *Monsieur* » ; mais sa motion fut écartée sans discussion (1).

Dès ce moment, le tutoiement a droit de cité dans la langue révolutionnaire ; la Convention lui a donné ses lettres de grande naturalisation.

*
* *

Les conséquences de la décision de l'Assemblée ne se font pas longtemps attendre : les représentants en mission, s'adressant aux représentants du peuple (2), renoncent aux formules surannées, pour adopter les nouvelles, plus conformes à l'égalité. De simples citoyens se mettent sur le même pied que les membres de la Commune de Paris, en les tutoyant sans plus de façon (3).

Cette mode civique fut adoptée avec d'autant plus d'empressement qu'elle rappelait la coutume des Romains, où le tutoiement était établi par l'usage. La société révolutionnaire copiait l'antiquité dans ses moindres détails.

(1) *Moniteur universel*, n° du 2 novembre 1793.

(2) *Moniteur*, 25 novembre 1793.

(3) Lettre des vaudevillistes Radet et Desfontaines à la Commune de Paris (*Moniteur*, 25 novembre 1793).

Non seulement elle lui empruntait ses héros, ses noms, ses costumes, mais encore sa grammaire. Les Caton, les Brutus et les Cicéron de 1793 auraient-ils pu condescendre à dire *vous* à un concitoyen alors que leurs modèles avaient fait retentir la tribune latine de leurs frémissants : *Tu quoque ?*

L'opinion d'un témoin est toujours intéressante à recueillir : dans sa *Feuille villageoise*, Ginguené écrivait, à la date du 2 janvier 1794 (Tridi, 13 nivôse an II) :

L'égalité et la raison sont du même avis ; c'est par la plus sotte des habitudes que l'on continue encore à parler à plusieurs quand on ne s'adresse qu'à un seul.

Il a été proposé à ce sujet un décret par la Convention nationale, mais elle a cru les Français assez grands pour se donner à eux-mêmes cette leçon.

On tutoie à la Convention, à la Société des Jacobins, dans toutes les sociétés populaires, dans les assemblées de section, au département, à la Commune, dans les bureaux de tous les ministères, dans toutes les administrations; dans peu de temps on tutoiera partout.

Les Grecs et les Romains ne s'étaient pas avisés de cette manière d'honorer un homme en lui parlant comme à plusieurs hommes ensemble. Ceux de nos pères qui donnaient le ton à la langue étaient des féodaux et des aristocrates. Mais il n'y a plus d'aristocratie. Le vrai ton de l'égalité est celui d'une familiarité décente. — On peut tutoyer sans rudoyer, et c'est avec le ton de la fraternité que doivent être prononcées *tu* et *toi*, les deux syllabes fraternelles.

Quand un vrai *sans-culotte* et quelqu'un des *gens comme il faut*, s'il s'en trouve encore dans la suite, se tutoieront réci-

proquement, l'un se dressera, l'autre s'inclinera, et ils seront tous deux plus près du niveau démocratique.

A peine un an plus tard, le partisan du tutoiement confesse sa désillusion :

L'année dernière, lorsque je pris le parti du tutoiement, j'étais surtout entraîné par le ton de fraternité que le tutoiement mettait entre les hommes. Mais le *tu* et *toi* ont régné, et la fraternité n'est pas venue, et le tutoiement et le rudoiement ont été presque inséparables. Les deux coquins qui m'arrêtèrent au sein de mon paisible ménage, et dont l'un était un brigand armé comme ses pareils le sont au coin des bois, l'autre un valet d'une dévote de Robespierre, nous tutoyaient, moi, ma femme, un timide et honnête domestique, sans que je visse en cela rien de fraternel.

Je fus tutoyé rondement et rudement par un comité révolutionnaire et ensuite à Saint-Lazare, par le concierge Semé, par son horrible successeur Verney, par les guichetiers, par le municipal Bergot, par le commissaire de la commission populaire des prisons ; je devais l'être, dans la seconde décade de thermidor, par l'infernal Dumas et sans doute aussi par le digne exécuteur de ses hautes œuvres, comme le furent par vingtaines, le 6, le 7 et le 8, nos innocents et malheureux compagnons d'infortune.

La Révolution du 9 les empêcha de pousser jusqu'au bout l'expérience ; mais cela m'a fait faire quelques réflexions sur le *tu*, qui m'ont beaucoup rapproché du *vous*, avec lequel, au reste, je ne m'étais jamais brouillé tout à fait.

Ce que je faisais alors, je le fais encore aujourd'hui. Je réponds comme on parle ; je rends *tu* pour *tu*, *vous* pour *vous*.

Que de gens croient, par le tutoiement, donner une preuve sans réplique du plus pur, du plus ardent patriotisme ! Ils pensent toucher au but et ils n'ont pas encore fait un pas pour l'atteindre.

Ginguené n'est pas sans doute le seul républicain désabusé qui s'apercevait — un peu tard — que la République ne consistait pas seulement à détruire l'ordre de choses établi, mais à édifier quelque chose à sa place.

*
* *

A son tour, le théâtre, miroir fidèle de l'actualité, devait s'emparer du nouveau travers, non pour le ridiculiser, mais au contraire pour le vulgariser : le 3 nivôse de l'an II, le Théâtre National représentait *La parfaite égalité ou les tu et toi*. Dès la première scène, l'auteur mettait dans la bouche d'un de ses interprètes la motion suivante :

« Pour assurer davantage les bases de la parfaite égalité qui doit régner entre des républicains, des frères, nous demandons que dorénavant chaque individu, en s'adressant à un autre, soit tenu de le tutoyer. »

Dans la scène deuxième, le maître, après avoir fait la leçon à son domestique, sur l'emploi du mot *citoyen*, lui expliquait longuement comment on devait pratiquer le *tu* et le *toi* (1).

Engagés dans cette voie, nos réformateurs ne pouvaient plus s'arrêter. De facultatif qu'il avait été au début, le tutoiement n'allait pas tarder à devenir obligatoire (2).

(1) *Moniteur* du 18 nivôse an II.

(2) Dès 1791, le *Père Duchesne*, d'Hébert, avait demandé qu'en signe d'égalité, le tutoiement entre Français fût rendu obligatoire.

Si l'on en doutait, le document ci-dessous dissiperait toute incertitude.

La pièce, trop curieuse pour ne pas être sauvée de l'oubli, est un extrait des *Registres des Délibérations du Comité révolutionnaire du département du Tarn*, du 24 brumaire de la seconde année républicaine (1793); nous la transcrivons sans réflexion :

Le Comité révolutionnaire, considérant qu'il est de l'essence de son institution de contribuer de tout son pouvoir à l'anéantissement des abus du régime ancien;

Considérant que, dans le nombre de ces abus, celui d'employer le mot *vous* à la place de *tu* ou *toi*, en parlant à un individu, était un de ceux qui avaient une grande influence sur les signes extérieurs de supériorité ou d'infériorité ;

Considérant que les principes éternels de l'égalité ne peuvent point souffrir qu'un citoyen dise *vous* à un autre citoyen qui lui répond par *toi* ;

Considérant que le mot *vous*, adressé à un particulier, choque également les règles invariables de la raison, du bon sens et même de la vérité rigoureuse, puisqu'un particulier n'est pas plusieurs (*sic*) ;

Considérant que la langue des peuples libres n'a jamais permis la dénomination absurde de *vous*, quand il n'est question que d'un seul ;

Considérant enfin que le langage d'une nation régénérée ne doit plus être celui d'une nation esclave, mais qu'il doit être le signe et le garant de sa régénération,

ARRÊTE :

Article premier. — Le mot *vous*, dans les pronoms ou dans les verbes, quand il n'est question que d'un seul individu,

est dès ce moment banni de la langue des Français libres, et il sera dans toutes les occasions remplacé par le mot *tu* ou *toi*.

II. — Dans tous les actes publics ou privés, le *tu* ou *toi* sera scrupuleusement substitué au *vous* quand il s'agit d'un individu.

III. — Le présent arrêté sera imprimé, affiché et envoyé aux sociétés populaires et à toutes les autorités constituées du département du Tarn (1).

Ce ne fut sans doute pas le seul exemple de mainmise officielle sur la langue de nos pères.

* * *

Le tutoiement se conserva longtemps dans les armées (2) de la Révolution. Le général Bigarré rapporte, dans ses *Mémoires*, que « si un officier ou un soldat se fût avisé de parler à l'adjudant général sans le tutoyer, il lui aurait passé son sabre au travers du corps. »

Napoléon eut grand mal à faire disparaître cette coutume.

(1) *Intermédiaire*, 30 août 1892.

(2) Dans la marine, le tutoiement a été employé presque en même temps que dans l'armée de terre. Le 28 brumaire an II, le ministre écrivait encore *vous* au représentant du département de la marine à Brest. Deux jours plus tard, le tutoiement apparaît dans la correspondance officielle. On ne le rencontre plus au delà du 9 floréal an II. (*Intermédiaire*, 10 août 1892.)

Pour la disparition du tutoiement dans l'armée, voir l'article précité de M. Aulard, *in fine*.

Plusieurs de ses maréchaux, Lannes entre autres, ne cessèrent de le tutoyer, et les grognards n'employaient pas toujours les formules du protocole mondain, quand ils s'adressaient au *petit tondu*.

Autres temps, autres mœurs: sous la Restauration, — au dire du général Lamarque (1), qui avait été témoin de la scène, — un vieux grenadier quittait le service, uniquement parce que son sous-lieutenant le tutoyait.

— S'il avait bivouaqué avec moi, disait le vieux brave, entendu siffler les mêmes boulets, je lui pardonnerais; mais un blanc-bec qui n'a pas encore un poil à sa moustache!

A quoi le *blanc-bec* aurait pu répliquer qu'en tutoyant le bonnet à poil, il ne faisait que se conformer à la pure tradition révolutionnaire.

(1) *Mémoires et Souvenirs*, t. I.

II

De quand date le mot Citoyen ?

Un poète, qui ne manquait pas d'esprit, a composé un jour, dans un moment de veine heureuse, ces vers, dont le dernier est resté proverbial :

..... Je hais la servitude,
Mais je sais compatir à la vieille habitude ;
De la déraciner s'il n'est point de moyens,
Appelez-vous *messieurs*, mais soyez *citoyens* (1).

Il fut un temps où cette transaction n'aurait pas été du goût des maîtres du jour, et où le poète, par trop accommodant, aurait expié ce qu'on était bien près alors de considérer comme un crime de lèse-nation.

A la date du 21 août 1792, la Commune de Paris avait rendu un arrêté qui supprimait les qualifications de *Monsieur* et *Madame*, pour y substituer celles, plus démocratiques, de *Citoyen* et *Citoyenne*.

Au lendemain de la proclamation de la République, le

(1) Le poème d'Andrieux où se trouvent ces vers est intitulé : *Dialogue entre deux journalistes sur les mots* Monsieur et Citoyen. Il parut dans les *Mémoires de l'Institut* en l'an VI.

président Pétion, recevant une députation de 150 chasseurs, organisés en compagnie franche et jurant, sur leurs armes, de ne revenir qu'après avoir triomphé de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité, s'exprimait en ces termes :

« *Citoyens*, l'Assemblée nationale, confiante en votre courage, reçoit vos serments... »

A partir de cette séance, le mot *citoyen* fut couramment employé par les députés dans les discussions, et par les ministres dans leurs communications au Président de l'Assemblée (1).

Certains, sans se montrer réfractaires au nouvel état de choses, faisaient des *distinguo* plus ou moins subtils. « Contre l'aristocratie des titres féodaux, écrivait le *Patriote français*, l'organe du girondin Brissot, il y avait aussi l'aristocratie des titres bourgeois, et cette aristocratie n'est pas encore détruite. L'orgueil citadin met encore une grande différence dans ces appellations : *Monsieur*, *le sieur*, *le nommé*, etc. Il y a une gradation dont les nuances n'échappent pas aux oreilles susceptibles de nos bourgeois. La Convention nationale, qui doit balayer ces misérables restes de l'ancien régime, ne souffrant pas dans son sein le titre de *monsieur*, on y substituera celui de *citoyen*.

« Mais c'est encore un titre qui peut amener une distinction : on le donne aux gens d'une certaine condition,

(1) *Intermédiaire*, XXVI, 292.

d'une certaine fortune ; on le refusera au laborieux manouvrier, au respectable indigent.

« D'ailleurs, ce mot de *citoyen*, c'est un mot sacré; c'est un mot qu'il ne faut pas prostituer ; et ne rougirait-on pas de le mettre à côté de certains noms ? Certes, nous disons avec vous : le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet ; mais quel est le patriote qui pourrait dire le citoyen Marat, le citoyen Maury ?

« Républicains, comme les Romains, plus libres qu'eux, destinés à être aussi vertueux, imitons leur exemple, ne faisons précéder les noms d'aucun titre : disons Pétion, Condorcet, Payne, comme on disait à Rome : Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité semble rudesse, si elle vous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République (1). »

En dépit de Brissot, on continua à appliquer le terme de *citoyens* indistinctement à tous (2); les femmes elles-mêmes ne furent pas autrement désignées que sous le nom de *citoyennes*.

(1) *Moniteur*, 26 septembre 1792.

(2) Cf. la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, numéros 133, 134, 135, 136, 137, etc.

Il faut remarquer que le mot *citoyen*, qui n'est plus guère employé qu'en temps de lutte électorale, n'est jamais attribué par un candidat à son adversaire, qui n'est pas le *citoyen Untel*, mais *M. Untel*. C'est ainsi que le candidat cherche à diminuer son concurrent, en lui refusant le certificat de civisme implicitement contenu dans le mot *citoyen*. Tous les partis, au reste, usent du même stratagème.



Le mot de *citoyen* fit fortune (1), car on le retrouve encore sous le Directoire, qui tint la main à ce qu'on n'en laissât pas perdre l'usage.

Quelques employés s'étaient permis, paraît-il, d'user du mot *monsieur*, qu'ils avaient substitué à l'appellation de *citoyen*. Connaissant « l'influence des mots sur les choses », le Directoire s'émut et décréta aussitôt :

« Que ceux qui veulent *monsieuriser* rentrent dans les coteries qui admettent ce langage ; mais ces messieurs doivent renoncer à être employés par la République (2). » Cela se passait en l'an IV, et l'arrêté était signé Carnot.

Le même Directoire (nous ne disons pas les mêmes Directeurs), à la date du 6 brumaire an VI, interdisait « aux généraux et employés militaires de toutes classes, de répondre aux lettres où il leur serait donné d'autre qualité que celle de *citoyen*, sous peine de perdre leur emploi » ; une lettre de Schérer, ministre de la guerre, adressée à Beurnonville et accompagnant le précédent arrêté, prescrivait à celui-ci de faire connaître aux troupes la décision du Directoire « par voie de l'ordre général », et l'engageait à lui dénoncer les réfractaires, s'il

(1) Sur l'emploi du mot *Citoyen*, cf. *Le Nouveau Paris*, de MERCIER, II, 165.

(2) Cf. *Le Messager des sciences historiques de Belgique* (1887).

s'en trouvait, afin de proposer leur destitution au Directoire exécutif (1).

Ces mesures de rigueur n'obtinrent-elles pas leur plein effet ? Des symptômes d'une transformation sociale et politique se faisaient-ils déjà sentir ? Toujours est-il qu'en l'an VIII on revenait aux anciens errements, on recourait aux formules archaïques de politesse, maintes fois dénoncées et aussi souvent condamnées par les pouvoirs publics.

La pièce suivante nous a paru assez significative pour illustrer notre thèse ; elle émane d'un directeur de jury d'arrondissement et était adressée « au citoyen Ministre de l'intérieur ».

*Le Directeur du Jury de l'Arrondissement de****
Au citoyen Ministre de l'Intérieur.

20 pluviôse an VIII.

Tous les Français sont bons ou mauvais citoyens. Si les mauvais détestent cette qualification de *citoyen*, les bons s'en enorgueillissent. Le poète qui savait peindre la nature, les défauts et jouer les ridicules, Molière, s'il vivait encore, ferait tomber ces qualifications de *Monsieur* et *Madame* qui chatouillent l'oreille des ennemis de la révolution, et choquent celle des républicains.

Il est malheureusement trop vrai que cette dénomination n'est employée que dans les actes publics et à la tribune de nos chers sénateurs. Entrez dans ces bureaux que l'on a si souvent promis d'épurer, et qui ne s'épurent jamais complè-

(1) V. l'article de l'un de nous, dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1892, p. 377, sous la signature : *Pont-Calé*.

tement, vous y trouverez affichés ces mots : *On ne connaît ici que la dénomination de Citoyen* ; mais si vous vous servez de cette qualification, l'on ne vous entend point ; ou si l'on vous jette un sourire de pitié, c'est toute la réponse que vous obtenez. Dans plusieurs corps de troupes, des hommes qui, en 1789, étaient sergens, brigadiers ou tambours, et que la Révolution a élevés au grade d'officiers supérieurs, vous les entendez se qualifier réciproquement de *Messieurs*.

Ce scandale cessera dès que le Gouvernement voudra. L'exemple fait tout.

Il faut une loi portant :

1° La nullité de tout acte dans lequel les qualifications de *Monsieur, Madame, Mademoiselle* seront employées, et, en outre, une amende de trois cents francs jusqu'à mille francs ;

2° Que les qualifications de *Monsieur, Madame, Mademoiselle*, seront données dans les prisons, maisons de force et les chiourmes, aux individus qui auront été condamnés à la mort, aux fers, à la gêne (géhenne) et à la détention ; qu'aussitôt la prononciation de leur jugement, le président du tribunal sera tenu de dire à l'individu condamné : *Monsieur un tel* ou *Madame une telle*, la loi vous accorde trois jours pour vous pourvoir en cassation, si vous avez des moyens ; et rendus dans les prisons ou chiourmes, les gardiens ou tous autres qui parleront aux condamnés, seront tenus, sous peine de quinze jours de prison, de faire précéder les noms des condamnés des qualifications de *Monsieur* ou *Madame* (1).

(1) Rappelons que le Code français actuellement en usage ignore également les mots *Monsieur*, *Madame* et *Mademoiselle*. Si encore il avait conservé l'appellation de *citoyen* ou de *citoyenne* ! Mais aujourd'hui, tous les justiciables sont, très égalitairement et très malhonnêtement, appelés : le *sieur Untel*, la *femme ou la fille Unetelle*.

La lecture de ce document est particulièrement instructive ; elle montre d'abord qu'en l'an VIII, comme de nos jours, malgré toutes les épurations successives, les *bureaux* étaient hostiles aux réformes, de quelque nature qu'elles fussent.

Quant aux moyens proposés par l'auteur de cette pièce monumentale, nous doutons qu'ils aient été bien efficaces : tenter de réformer les mœurs, en distribuant *larga manu* des amendes, ne fut jamais un procédé qui ait réussi à les améliorer ; mais, pour *désanoblir* un qualificatif qui, pendant des siècles, avait été l'apanage des gens de bonne compagnie, proposer de le réserver aux pires scélérats, pareille idée ne pouvait germer que dans le cerveau d'un fou — ou d'un imbécile malfaisant.

CHAPITRE SIXIÈME

LA LITTÉRATURE RÉVOLUTIONNAIRE

I

ORATEURS ET JOURNALISTES.

« Le style, c'est l'homme », a écrit Buffon. Cette maxime, de nombreux exemples tirés de l'histoire de la Révolution la confirment. Langage du peuple, des dirigeants ou des officieux de la politique, langage des journalistes et des orateurs, sont vigoureusement colorés par les nuances chatoyantes, rudement impressionnés suivant le tempérament de chacun. Les uns manient le fouet de la satire avec une habileté et une poigne qui ne se démentent jamais ; d'autres pontifient gravement comme des augures ; d'autres enfin se laissent aller à l'inspiration impétueuse de leur génie. C'est à travers

leurs paroles et leurs écrits qu'on peut juger les hommes de ce temps; c'est en revivant les séances des assemblées et des clubs, en relisant les innombrables feuilles qui s'envolaient chaque jour dans Paris avec un bruissement sonore, qu'on est amené à comprendre les décrets les plus inconcevables, les incohérences les plus extravagantes, et, émergeant de ce fatras, l'œuvre puissante de la Convention.

Le peuple souverain ne veut plus parler que la langue des halles. A quoi serviraient les manières polies, le choix dans l'expression, une syntaxe sévère ? Tout cela sent son aristocratie d'une lieue. La parfaite égalité veut qu'on s'exprime sans façon et que rien ne vienne rappeler l'ancien esclavage, où l'on était tenu d'alambiquer son discours pour flatter les grands. Et puisque les jurons, fleurs de ruisseau, choquent les oreilles des belles ci-devant, raison de plus pour émailler le style et hausser le ton.

Le pittoresque n'en est pas exclu, bien au contraire. Quand le français devient trivial, il n'en est que plus imagé : images grossières assurément, mais farces à l'extrême, comme l'éclat de rire de Rabelais ! Tout l'esprit gaulois, traqué, apeuré, dans les salons où il se complaisait autrefois, se réfugie dans le peuple, qui reste, non pas athénien, mais attique. S'il est un reproche que son langage encourt, ce n'est certes pas celui de la banalité.

Que de métaphores dans la bouche d'un sans-culottes !

La fatale charrette est pour lui le *vis-à-vis de Maître Sanson*, ou le *carrosse à trente-six portières*; la guillotine est baptisée du nom significatif de *rasoir national*; et lorsqu'il accompagne de ses lazzi impitoyables le cortège des condamnés, le peuple leur crie qu'ils vont *jouer à la main chaude*, *mettre la tête à la fenêtre*, *faire la bascule*, *essayer la cravate à Capet*, *éternuer dans le sac*, *demander l'heure au vasistas*, etc.

Un homme surtout popularise ce demi-argot, cher à la foule : c'est Hébert, le libelliste du Père Duchesne. « Il composait ses couleurs et ses tableaux d'après nature, empruntant l'imagination et les pinceaux de tout ce qu'il y avait alors de femmes hardies, de plus effréné parmi les hommes, étudiant ses modèles sur les quais et dans les halles, comme Molière avait étudié les marquis à la Cour, les médecins dans les boudoirs et les savants dans les Académies... Tout conseil, toute maxime exprimés dans la langue de la licence et du vice étaient accueillis par des lecteurs qui n'en parlaient point d'autre (1).»

Aussi quelle popularité! Jamais journal ne connut pareille vogue. Les *Lettres bougrement patriotiques* traînaient avec affectation sur toutes les tables, même chez les royalistes les plus fervents, pour lesquels elles valaient un certificat de civisme. On peut dire d'Hébert qu'il eut un trait de génie, en créant cette presse

(1) PAGANEL, *Essai historique et critique sur la Révolution*.

originale, qui ne devait pas tarder à faire l'opinion. Tout bien examiné, il fut pour beaucoup dans la condamnation de Louis XVI, puis dans celle des Girondins, ces *crapauds du Marais*. Il suffisait que le *Père Duchesne* se mît en colère, — et cela lui arrivait souvent, — pour qu'aussitôt il créât un mouvement en faveur de la mesure qu'il réclamait. Tout en flattant la démagogie, il mettait le peuple à même de comprendre les thèses gouvernementales, les propositions les plus abstraites de la politique (1). Un jour viendra où l'on reconnaîtra esprit, originalité, éloquence même, peut-être la seule véritable éloquence de la Révolution, aux Pères Duchesne et surtout à Hébert (2).

Et pourtant Hébert reste la figure la plus antipathique dela galerie des révolutionnaires. La mémoire de Marat, qui devait si vite descendre de son apothéose posthume, est moins honnie que celle de l'éditeur du *Père Duchesne*. C'est que, chez celui-ci, tout est hypocrisie et

(1) Le Père Duchesne applaudissait à toute mesure qui caressait les instincts du peuple. Il écrivait, le jour où fut supprimée l'entrée sur les vins : « Ainsi donc, f..., tous nos lurons qui aiment un peu à lever le coude, ne vont plus être écrasés, ruinés par les droits. Un pauvre bougre, excédé de fatigue, après avoir travaillé tout le jour, et qui pouvait à peine se mettre un enfant de chœur (un demi-setier de vin rouge) sur la conscience, pourra boire tous les jours sa chopine. Qu'il me tarde de voir mon ami Jean-Bart, et de célébrer avec lui cet heureux événement ! Ah ! f... ! quelle joie ! quelle ribote ! »

(2) E. et J. de Goncourt, *op. cit.* Notons toutefois que si les Goncourt reconnaissent la seule éloquence à Hébert, c'est pour diminuer les grands orateurs de la Révolution.

calcul, et que nous pardonnons toutes les violences, voire toutes les lâchetés, mais non la tartuferie. Hébert était un homme élégant, de mise soignée, d'éducation parfaite. La Révolution a été pour lui un moyen, et non un but. S'il fût sorti de ce peuple dont il parlait si bien la langue, on n'aurait pas eu à lui reprocher d'avoir usurpé son argot. Tout au contraire, il était un raffiné, nullement en communion avec ses partisans. On ne saurait mieux le comparer qu'à ces politiciens qui serrent les mains noires des ouvriers et courent vite se laver de cette souillure.

Avant 1789, c'était un brave cœur où germaient les bons sentiments. Un jour qu'on lui propose une fortune en Chine, il écrit à sa mère :

« Qu'il serait doux pour moi si en quelques années je pouvais partager avec vous le fruit de mes travaux et vous procurer le bonheur que vous méritez si bien et dont vous n'avez jamais joui... Je n'ai d'ambition que pour vous, et la plus grande de mes disgrâces est de ne pouvoir vous rendre heureuse. Mais vous êtes bien persuadée de tout cela, et il ne m'est pas besoin de vous assurer avec quelle tendresse et quel respect je suis votre fils. HÉBERT (1). »

Vers la fin de 1791, au moment de son mariage avec la religieuse Françoise Goupil, il mande à sa sœur :

(1) *Hébert avant le 10 août*, in *Mémoires de la Société historique du Cher* (1888).

« Je suis très assuré que tu sympathiseras avec mon aimable prétendue. Elle est très spirituelle. Dans le vieux style, je dirais que c'est une personne comme il faut. Cette demoiselle se nomme Goupil ; elle a passé jusqu'à présent toute sa vie dans un couvent. »

Ce sont les variations politiques d'Hébert qui nous l'ont rendu odieux. Cet enragé pourvoyeur de guillotine avait été d'abord un royaliste militant, témoin ces vers qu'il rimait :

Qu'Antoinette, heureuse mère,
Forme pour notre bonheur
Un fils si cher à son cœur
Sur l'exemple de son père ;

ou ces lamentations sur une indisposition de Louis XVI :

« Non, f... ! il n'est plus de plaisir pour moi ! le vin me semble amer et le tabac répugne à ma bouche. Mon roi, mon bon roi est malade... Français, pleurez avec moi ! »

Ce même roi, quelques mois plus tard, était pour lui l'ogre, l'ivrogne, le cochon, le cornard Capet ; la reine, la louve, la tigresse, la guenon autrichienne, celle qu'il osa salir de la plus ignoble des accusations (1). Hébert se couronna d'infamie pendant sa campagne contre Marie-Antoinette, qu'il poursuivit avec la férocité d'une hyène ;

(1) V. le *Cabinet secret de l'Histoire*, par le Dr CABANÈS (2e série de la nouvelle édition).

il mit le comble à l'ignominie lorsque, le lendemain du supplice, il raconta comment « la tête du Veto femelle avait été séparée de son foutu col de grue ».

L'origine du *Père Duchesne* est assez curieuse. Depuis longtemps déjà cette figure originale était connue du public. Dans une farce de foire, on avait, quelques années auparavant, mis en scène un potier de terre, marchand de fourneaux, qui ne savait prononcer quatre mots de suite sans y ajouter un juron. Les badauds s'étaient fort divertis à cette tabarinade qui s'appelait le *Plat du Carnaval*, et la silhouette de ce potier qui s'appelait le père Duchesne était restée populaire (1). On prit l'habitude d'atténuer la portée des pamphlets politiques en les faisant endosser à ce brave marchand de fourneaux qui symbolisait le bon sens et la rudesse naïve du « populo ». Dès 1789, plusieurs écrits parurent sous le nom du Père Duchesne. L'année suivante, un employé de la poste, Lemaire, commença les Lettres b... patriotiques du père Duchesne. Hébert, qui prenait son bien où il le trouvait, s'associa avec Tremblay pour en faire une contrefaçon.

Les premiers feuillets livrés à la circulation n'étaient pas numérotés ; ils portaient en tête une vignette représentant le potier, une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main. Le journal se terminait par deux croix de

(1) D'après Rétif de la Bretonne, le nom de Père Duchesne vient d'une pièce de Nicollet, dans laquelle un marin jure toujours devant une marquise, dont il doit épouser la servante.

Malte, et comme légende on lisait : *Je suis le véritable Père Duchesne, foutre !*

Dès le numéro 13, la vignette changea ; autant valait copier trait pour trait l'original. Le Père Duchesne fut alors un homme moustachu, portant le sabre au côté, et levant une hache contre un prêtre, avec la devise *Memento mori*. Puis les croix de Malte, qui véritablement n'étaient pas adéquates à la politique terroriste du journal, furent remplacées par deux fourneaux — les fourneaux que fabriquait le potier, — dont un était renversé.

C'est sous cet aspect typographique que le nouveau journal poursuivit sa carrière ; il cessa de paraître quelques jours avant le procès d'Hébert. Peut-on dire qu'il disparut avec son patron ? Non, car à chaque période de trouble il reparaît : il s'appelle aujourd'hui le *Père Peinard*, et sert d'enseigne aux anarchistes. Mais c'est toujours le même procédé de polémique qu'il emploie : l'excitation des basses classes contre les dirigeants du jour, la dénonciation aux lecteurs de tous ceux qu'il a classés dans la catégorie des suspects.

Sous notre régime, où l'éducation politique de la masse est plus parfaite qu'autrefois, ces appels à la violence sont vains et ne servent même pas la cause qu'ils ont la prétention de défendre. Mais sous la Terreur, ils avaient pour conséquence immédiate la condamnation de ceux que le Père Duchesne, dans sa toute-puissance, jugeait bon d'envoyer à la guillotine.

Si encore de tels excès de langage et de polémique avaient eu pour excuse la sincérité dans les convictions, la franchise et la loyauté ! Mais, à un siècle de recul, Hébert nous apparaît un simple marchand de papier qui ne cherchait qu'à faire argent de sa prose incendiaire. Rien d'étonnant au reste : les journaux à scandales ne sont-ils pas ceux qui enrichissent le plus leurs éditeurs ?

Hébert vendait sa feuille au gouvernement, qui en envoyait de nombreux exemplaires aux armées, afin de parfaire le civisme des jeunes soldats ; singulier moyen de leur inculquer la discipline ! Certains numéros étaient imprimés aux frais de la République. En nivôse an II, Camille Desmoulins reprochait à Hébert d'avoir reçu de Bouchotte 60.000 livres pour 600.000 numéros du *Père Duchesne* et d'avoir, sur cette somme, empoché net 40.000 livres. Pendant que de pauvres citoyens venaient faire offrande à la Patrie de leur maigre pécule, Hébert s'enrichissait ; c'est ce qu'il appelait « gagner de la braise pour ses journaux ».

Comme on comprend les imprécations d'un Camille, écœuré de se voir jugé par un folliculaire aussi méprisable, et qui était peu flatté, lui l'écrivain athénien, d'avoir pour confrère, — un confrère en vogue, — un délateur fourbe, grossier, ordurier, et dont la prose était tout au plus digne de l'égout (1) !

(1) « Serait-ce à titre d'écrivain, écrit Camille, et de bel-esprit que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations ? Est-ce



Il est difficile de séparer l'*Ami du Peuple* du *Père Duchesne*. N'est-ce pas, à quelques variantes près, la même politique qu'ils suivirent, les mêmes procédés mis en usage, et, sinon le même style et la même forme, du moins le même fond ?

Et pourtant, combien Marat, si odieux qu'il soit, mérite moins la réprobation que son compère Hébert !

Quelle psychologie différente, plaçant ces deux hommes aux deux pôles opposés de la Révolution ! L'un est bien le digne Père Duchesne, héritier de Tabarin, dont le pied a glissé dans le sang, sinistrement grotesque. L'autre est un idéologue, d'une vanité immense, d'une jalousie terrible, d'un tempérament maladif, qui sombrera bientôt dans la folie. Dans la série des fous de l'Histoire, Marat occuperait une place d'honneur.

à titre de journaliste que tu prétendrais être dictateur de l'opinion aux Jacobins ? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles ? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans de l'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales ; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes ? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt, comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier, comme si c'était là le langage de la Convention ou du Comité de Salut public, comme si tes saletés étaient celles de la Nation, comme si un égout de Paris était la Seine. » Cité par Hatin.

Il se reconnaît lui-même atteint du délire de la vertu (1) ; mais ce délire n'était autre que celui de la persécution. Il voit partout et toujours des méchants et des factieux soulevés contre la Patrie, c'est-à-dire contre lui, et il réclame leur tête, avec une infatigable obstination. Volontiers il se pose en martyr de la Révolution ; il parle avec une insistance tenace du sacrifice qu'il fait de sa vie ; mais il est précisément un des rares champions qui n'aient osé affronter le danger et qui se soient cachés à l'heure du péril. Comme un véritable persécuté, il a su échapper à la contagion du suicide. Sans cesse il revient sur l'ingratitude de ceux dont il veut, bon gré mal gré, faire le bonheur. « Peuple ingrat et frivole qui encenses les tyrans et abandonnes tes défenseurs, je me dévoue pour toi ; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté ; deux fois, pour prolonger tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie ; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis et forcé de fuir pour échapper à leur fureur ! Mais non. Je ne te fais point de reproche ; ma vertu serait-elle pure si j'avais compté sur ton amour ? »

Et invariablement, comme l'ogre qui réclame sa proie quotidienne, l'*Ami du Peuple* demande l'holocauste des contre-révolutionnaires. Tantôt, c'est 600 têtes ; tantôt 10.000 ; tantôt 20.000. Michelet qui en a fait le compte arrive à un total de 270.000 (2). Et comme un aliéné

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 13, 23 septembre 1789.
(2) MICHELET, *Histoire de la Révolution*, t. II.

qui ressasse à l'infini sa diatribe, Marat exhale sa fureur à jet continu. Chez lui, nulle variété, nulle nuance; toujours les mêmes mots reviennent sous sa plume : *infâme*, *scélérat*, *infernal*.

Lamartine a vu en lui « l'expression permanente de la colère du peuple ». A notre sens, il a fait une erreur de diagnostic. Le cas de Marat relève purement et simplement de la clinique mentale. Le malheur a voulu que la Révolution l'ait pris au sérieux, au lieu de le mettre au cabanon. Le plus étonnant dans cet extraordinaire emballement du peuple pour son ami, c'est qu'il n'ait pas été lassé par la fastidieuse monotonie de sa prose. En temps normal, on se serait fatigué d'entendre toujours la même note; la Révolution oriente de telle façon les esprits, qu'au contraire ils éprouvent un âpre plaisir à l'uniformité, pourvu qu'elle soit propre à réveiller leurs instincts sanguinaires. Suivant le mot profond de Michelet, « Marat eut la force d'une même cloche qui sonnerait toujours ».

Avec l'*Ami du peuple*, nous avons quitté le style populacier pour un langage sinon noble, du moins correct. Sa fureur s'exhale toujours suivant les règles de la syntaxe, et à plus d'une reprise, il a la cruauté de l'imparfait du subjonctif. Il a ce point de commun avec la plupart des écrivains de son temps, qui n'ont pas voulu révolutionner la grammaire et n'ont pas jugé aristocrate de parler une langue académique. Et comme ils ne savaient rien faire sans excès, ils ont aussitôt dépassé

la mesure du bon goût et sont tombés dans ce travers que nous qualifions aujourd'hui de « style pompier ». Le simple est l'ennemi de la Révolution.

*
* *

Par un contraste imprévu, — l'histoire de la Révolution ne se résume-t-elle pas en contrastes ? — le style parlementaire est diamétralement opposé à la langue du peuple. A la tribune, pas de trivialités, encore moins d'injures ou de grossièretés. Les orateurs sont autant de pères nobles, s'exprimant avec une recherche et un souci des règles de rhétorique vraiment exagérés. Comme beaucoup d'entre eux sont avocats, ils mettent leur point d'honneur à se surpasser dans ces tournois d'éloquence qui se tiennent chaque jour à l'assemblée ou aux clubs. Robespierre est le type de ces orateurs académiques dont la monotone emphase ne cadre guère avec les violences de leur politique.

A la fête de prairial, le grand pontife de l'Etre Suprême était bien dans son rôle, car toute sa vie il pontifia. Ses discours sont des homélies; ses collègues, les catéchumènes qu'il lui faut convertir.

La vertu, voilà son cheval de bataille (1), et on n'imagine guère un prophète de la vertu qui ne soit plein de componction. Aussi n'improvise-t-il pas ses harangues.

(1) Aulard, *Les Orateurs de la Législative et de la Convention.*

Soni nspiration ne jaillit que dans le silence du cabinet. Là il noircit le papier des phrases qu'il apprendra par cœur, il biffe, il ajoute, il corrige, et quel que soit l'enthousiasme qui l'anime, il n'oublie jamais la division classique de son prône, en exorde, proposition, preuve, réfutation et péroraison.

En un mot, il n'a aucune des qualités de l'orateur politique, dont l'éloquence enflammée électrise les foules et qui s'inspire des circonstances. Le langage du tribun est spontané : celui de Robespierre était réfléchi.

C'était un sentimental égaré dans la tourmente. Sans elle il fût devenu, dans sa bonne ville d'Arras, un avocat méticuleux, consacrant ses loisirs aux belles-lettres ; son mysticisme se serait contenté des lectures de Rousseau. Il n'était pas né pour l'action ; par une ironie du sort, c'est justement à l'action que l'appelèrent les événements : ce ne sont pas les hommes qui font les circonstances, mais les circonstances qui dirigent les hommes.

Robespierre avait été reçu, en 1778, parmi les Rosati d'Arras, société formée de jeunes gens, réunis par l'amitié, le goût des vers, des roses et du vin, pour causer philosophie, — c'est-à-dire suivre le mouvement voltairien et rousseauiste. Mais la plupart des Rosati préféraient sacrifier aux Muses. Maximilien rimait comme ses confrères, et avec beaucoup d'aisance ; en recevant la Rose, il remerciait ses collègues en ces termes d'une galanterie surannée :

Je vois l'épine avec la rose
Dans les bouquets que vous m'offrez,
Et lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre :
La rose est votre compliment,
L'épine est la loi d'y répondre (1).

D'autres fois, il met en vers l'homme des champs, cher à Jean-Jacques.

Heureux l'homme de la nature
Qui, loin de l'homme faux, loin de l'homme de cour,
Cultive un petit champ et peut, à son retour,
Manger en paix dans sa cabane obscure
Le pain que, sous le poids du jour,
Son travail généreux a gagné sans murmure.

Voilà l'homme que la Révolution allait conduire au suprême pouvoir et au pire destin. Que de chemin parcouru depuis sa réception aux Rosati, jusqu'au jour où il parlait d' « absoudre la Providence du long règne du crime et de la tyrannie » ; où il se faisait fort de faire de la France « l'ornement de l'univers » !

L'éloquence de Robespierre, bien qu'artificielle, « sentant l'huile », comme on a dit, se relève néanmoins par des traits de sublimité qui sont très près du chef-d'œuvre. Mais ce n'est pas dans ses discours d'action que le Cromwell français est remarquable ; là, il est retors, cauteleux ; c'est ce qui le perdit.

(1) Jean-Bernard, *Quelques poésies de Robespierre*.

A la séance du 8 thermidor, lorsqu'il revint à la Convention, après une longue absence volontaire, il accusa, sans désigner personne, un certain nombre de ses collègues. Tous sentirent alors planer au-dessus d'eux l'ange de la mort. Cette accusation allait-elle se préciser? Obstinément Robespierre s'en tint aux allusions vagues. Bourdon de l'Oise se croit désigné ; il pousse un cri. Maximilien s'interrompt : « Je n'ai pas nommé Bourdon, malheur à qui se nomme (1) ! » Dès cet instant la coalition était nouée contre le tyran ; elle rassembla tous ceux qui pouvaient se croire atteints par ses énigmatiques paroles.

Comme orateur philosophe, Robespierre est incomparable. Il est peut-être audacieux de le comparer à Bourdaloue ou à Massillon, et pourtant quel prédicateur renierait ces phrases éloquentes, tombées non d'une chaire chrétienne, mais de la tribune de l'assemblée : « Non, Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel !.... Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacrilèges, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée et qui insulte à la mort ; gravez-y plutôt celle-ci : La mort est le commencement de l'immortalité (2) ! »

D'un tempérament nerveux et bilieux, cet utopiste qui croyait à la réalisation pratique du *Contrat social* et qui s'éloigna tant de son maître Rousseau, a été touché,

(1) Cité par Aulard.

(2) Robespierre, *Rapport sur les idées religieuses*, etc.

plus que tout autre peut-être, par la névrose ambiante. Cet esprit sûr et droit, — ses discours à la Législative témoignent de ses qualités de jugement, — a dévié peu à peu vers un but diamétralement opposé à son point de départ : au début de la Révolution, n'a-t-il pas proposé l'abolition de la peine de mort ?

Les esprits cultivés sont souvent ceux qui se laissent entraîner le plus loin de leur point de départ ; Michelet a parfaitement raison, lorsqu'il dit, à propos de Robespierre : « J'ai parfois admiré la férocité des lettrés ; ils arrivent à des excès de *fureur nerveuse*, que les hommes moins cultivés n'atteignent pas (1). »

Le dictateur jacobin ne s'est pas senti aiguiller sur la fausse route ; logiquement, il devait aller jusqu'à la Terreur, qui fut et demeure son œuvre.



Les révolutions exigent, de la part de ceux qui s'y abandonnent sans réserve, une puissance de jugement bien au-dessus de la moyenne ; elles développent en eux leurs instincts, leurs passions les plus diverses ; pour les contre-balancer, il faut un cerveau puissamment organisé ; combien rares ceux qui possèdent ce don génial de toujours dominer les événements, si formidables soient-ils !

(1) MICHELET, *Histoire de la Révolution française*. Préface de la Terreur.

Nous avons à dessein insisté sur la personnalité de Robespierre ; il fut, en effet, un type révolutionnaire bien défini et qui eut de nombreux imitateurs, même parmi ses ennemis. Son mysticisme, sa religiosité, l'idéal de haute moralité qu'il se croyait appelé à réaliser, lui furent communs avec bien des politiciens, de second ordre, il est vrai, mais nourris du même lait, élèves plus ou moins fidèles du bon Jean-Jacques qui, lui, aurait renié la Révolution à la première goutte de sang répandu (1).

Ce genre d'éloquence fit école. Si quelques orateurs furent d'une précision et d'une élocution de bon aloi, combien d'autres sacrifièrent à cette mode d'un style ampoulé et alambiqué, phraséologie creuse, d'un goût souvent mauvais, où rayonne parfois la flamme d'un sincère enthousiasme, où vibre l'âme de la Patrie et de la République indissolublement liées.

Les pages du *Moniteur* fourmillent de discours à la Robespierre. Mais c'est surtout chez les orateurs d'occasion, introduits à la barre pour y lire une pétition, que ce caractère apparaît nettement. Un exemple entre tous : le 30 pluviôse an II, des citoyens de la section des Gardes-Françaises entrent à la Convention ; les uns portent des

(1) « Quelqu'un qui veut étudier l'éloquence révolutionnaire, dit M. Aulard, ne saurait trop pâlir sur Rousseau. Tout l'*Emile* et tout le *Contrat* ont été débités par tranches à la tribune. » Au nom de Rousseau il faut joindre comme inspirateurs des orateurs : Montesquieu, Raynal, d'Holbach, Diderot, Mably et les Encyclopédistes.

pelles, des bêches, tous instruments propres à piocher la terre ; les autres, des chaudières remplies de salpêtre. Ils chantent allégrement un hymne approprié, pour célébrer les bienfaits du nitrate de potasse :

Va purger le sol de la France
De ses perfides ennemis ;
Que leur insultante présence
Ne souille plus notre pays.
Ministre de la mort, va tonner contre les despotes (1) ;
Délivre-nous de ces tigres de sang altérés;
Par le canon des sans-culottes,
Qu'ils soient à jamais terrassés.

Puis un orateur prend la parole : « Les sans-culottes ont conjuré le sol qu'ils habitent de leur fournir les moyens de foudroyer leurs ennemis, et la terre de la liberté est devenue elle-même sa propre défense. » Il ajoute, en parlant du salpêtre : « Son activité égale celle de nos bras ! » Et il conclut par cette simple prédiction : « Oui, ces vils despotes (les tyrans) disparaîtront de la surface du globe, notre salpêtre tracera les vastes routes qui conduiront nos intrépides guerriers jusque dans leurs repaires infectés d'aristocratie et de féodalité (2). »

Un autre jour, c'est Dufourny, l'ami de Chabot, qui est introduit à la barre de l'Assemblée, pour y déposer

(1) On voit que les décadents contemporains n'ont rien inventé en fabriquant des vers de quatorze pieds. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même de mauvais vers.

(2) *Moniteur officiel*, 2 ventôse an II.

une pétition. Il demande que les mots de régie et de régisseur, indignes des hommes libres, soient rayés du dictionnaire de la langue française. Voici en quels termes il s'exprime : « Un peuple n'est complètement libre que lorsque toutes les cicatrices de ses fers ont disparu, qu'à l'époque où, par un appel nominal, tous les mots de la langue des esclaves ayant comparu au tribunal de la raison, l'égalité en a banni tous ceux qui servaient à l'orgueil et à la bassesse, tous ces jargons de la flatterie, tous ces roucoulements de l'afféterie, tous ces instruments de l'oppression, toutes ces expressions de l'âme abattue par l'infortune et la faiblesse expirante sous le colosse de la tyrannie (1). »

Lorsqu'il s'agit de réquisitionner les défenseurs de la patrie, les orateurs ne peuvent s'empêcher de rappeler Athènes et Marathon, Lacédémone et les Thermopyles, les Suisses et Morat.

L'antiquité fournit d'abondantes images oratoires. C'est tantôt l'histoire grecque, le plus souvent l'histoire romaine qui est évoquée par les révolutionnaires. Il faut reconnaître d'ailleurs que la résistance de Dumouriez dans les défilés des Argonnes supportait la comparaison avec l'héroïque conduite de Léonidas et de ses compagnons.

Malgré leur ardent désir d'une chose nouvelle, les hommes de 89 cherchent des points d'appui dans le

(1) *Moniteur officiel*, 9 ventôse an II.

passé ; il semble qu'ils n'osent s'engager dans l'avenir sans suivre de glorieux exemples ; ils veulent être des imitateurs et non des créateurs.

Ce souci constant se retrouve dans la plupart des actes et des paroles des politiciens ; il tendrait à prouver que beaucoup d'entre eux n'avaient pas l'envergure nécessaire pour concevoir de l'inédit. Ils étaient en paix avec leur conscience, lorsqu'ils avaient pu établir un parallèle éloquent entre les Gracques et eux, entre les vertus de Caton et les leurs.

Quelques-uns cependant résistaient à ce courant d'opinion vers l'antiquité. Grégoire, parlant d'un projet d'éducation nationale, disait avec beaucoup de sens : « Il ne suffit pas qu'un système se présente escorté de noms illustres; qu'il ait pour patrons Platon, Minos, Lycurgue et Lepeletier ; il faut d'abord se pénétrer de la différence immense qui se trouve entre la petite cité de Sparte, qui contenait peut-être vingt-cinq mille individus, et un vaste empire qui en renferme vingt-cinq millions (1)... » Que de fois ces paroles auraient pu être redites avec à-propos pour rappeler à l'actualité les orateurs hypnotisés par la contemplation de l'histoire ancienne ! Du moins certains, comme Danton, refusèrent de sacrifier à cette mode et allèrent chercher leurs modèles un peu moins haut dans le cours des siècles.

Danton incarne bien le génie français. Son éloquence

(1) *Convention nationale*, 30 juillet 1795.

est vive, passionnée, incorrecte parfois, mais d'une inspiration franche, vivifiée aux sources les plus pures. Il échappe à ce commun reproche qu'ont encouru beaucoup de ses contemporains, orateurs ou journalistes, républicains ou monarchistes, montagnards ou girondins : le mauvais goût.

Pas d'emphase, pas d'images ampoulées à plaisir, pas de mysticisme déplacé, pas d'érostratisme (1) non plus, mais une langue claire, sonnant la marche allègre de la Révolution, tonnant parfois au jour du danger, et faisant passer par delà les murs de la Convention l'enthousiasme héroïque d'une foi profonde dans les destinées de la Patrie.

Des hérésies, sans doute ; des entorses à la rhétorique, qu'importe, si le but est atteint? Le tort des conventionnels fut de vouloir transformer une assemblée révolutionnaire en académie. Danton a évité ce travers. On n'a pu citer de lui qu'une phrase entachée de ridicule : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. » Ce canon de la vérité plut énormément aux auditeurs, à Robespierre probablement, précisément parce que l'allégorie était choquante.

(1) C'est le mot créé par le professeur Lacassagne pour désigner la vanité criminelle.



L'histoire n'a pas séparé Danton de son lieutenant Camille Desmoulins. L'estampe a popularisé le beau Camille pérorant au Palais-Royal le 12 juillet 89. Volontiers on le prendrait pour aussi brillant orateur que fin journaliste; profonde erreur : il était bègue. « Ce n'était point, il est vrai, le bégaiement ordinaire, l'infirmité désagréable; c'était plutôt le balbutiement de l'homme troublé qui cherche à se remettre de son émotion, au début de la phrase, et comme mise en train, il laissait échapper des hon! hon! multipliés (M. Hon, c'était le nom que Lucile donnait à Camille) (1). »

Mais, ô puissance de l'enthousiasme, vienne l'heure des résolutions héroïques, ce timide connaît toutes les audaces : les idées se pressent en foule dans son cerveau en ébullition, ses tempes vont éclater sous la poussée violente du sang impétueusement chassé par son cœur aux mouvements tumultueux, et il parle, il parle... sans bégayer cette fois, de cette éloquence passionnée et communicative, dont la griserie se propage à la foule comme un frisson d'enthousiasme. La voilà, la belle Révolution, spontanée, sincère, soulevant tout un peuple mû par un seul ressort, marchant à la conquête de la Liberté. Hélas! pourquoi, deux jours après, ce même

(1) Jules Claretie, *Camille Desmoulins*, chapitre I.

peuple commençait-il à perdre la raison, se laissait-il envahir par ses instincts de cruauté sadique? Camille n'avait certes pas prévu cet épilogue à ses harangues enflammées du Palais-Royal, car il ignorait tout de la mentalité de la foule et ne savait pas si courte la distance qui la sépare de l'animalité.

Camille fut l'homme d'esprit de la Révolution. Michelet l'a appelé *le polisson de génie aux plaisanteries mortelles,* et de Montseignat *le gamin de Paris du journalisme.* Aussi est-ce plus comme écrivain que comme orateur qu'il a exercé une influence et qu'il est passé à la postérité. Après le Camille discourant en plein air, on connaît le Camille éditeur des *Révolutions de France et de Brabant*, puis du *Vieux Cordelier.*

Il n'était pas méchant, mais — comme beaucoup de gens d'esprit — il sacrifiait tout au plaisir de la satire. Sa « rosserie » était caustique ; elle se manifestait sous la forme habituelle de la dénonciation. « Il est bon, disait-il, que les chiens fidèles aboient même les passants, pour que les voleurs ne soient pas à craindre. »

Procureur général de la Lanterne, suivant le titre qu'il se donne, il est atteint de cette fièvre malsaine, de cette soif de sang qui altère tous ceux qui approchent leurs lèvres de la coupe révolutionnaire. Croirait-on que c'est un homme d'esprit, et du plus malicieux, qui proposait gravement cet inepte décret :

« Tout soldat autrichien, piémontais ou autre, qui sera

pris les armes à la main, sera pendu sur l'heure comme brigand ou fusillé comme bête féroce.

« Tout soldat ennemi qui, honteux de servir dans un camp de Tartares et au milieu d'une horde de brigands, viendra rendre ses armes à des hommes, ses frères, contre les loups d'Autriche, recevra une portion de terre...

« Tout déserteur ennemi qui apportera la tête d'un capitaine recevra quatre fois autant que le délégué payait dans l'ancien régime à celui qui apportait une tête de loup (1).... »

Veut-on d'autres preuves que le jugement d'un homme intelligent peut être perverti à la faveur d'événements révolutionnaires, et surtout d'une panique? car il est à noter que c'est aux jours d'extrême péril, — soit quand les Prussiens sont aux portes de Verdun, soit quand la trahison d'un Dumouriez ou d'un Custine rend possibles les pires désastres, soit quand l'Assemblée ou le peuple se sentent menacés par un mouvement royaliste ou fédéraliste, — que germent les propositions les plus saugrenues, que se précipitent les actes les moins réfléchis. C'est alors aussi qu'éclate le clairon puissant d'un Danton : « Ce que vous entendez, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie... »

Camille, qui était surtout un pamphlétaire et maniait plus aisément le fouet de la satire que la parole d'un apôtre, faisait rire Paris aux larmes par ses boutades à la Juvénal contre ceux qu'il stigmatisait.

(1) Cité par HATIN, *op. cit.*

La famille royale fut la première à faire les frais de sa causticité. Une fois que Louis étant enrhumé, on lisait à l'Assemblée des bulletins de santé, Camille écrivait le lendemain : « Je m'étonne que les médecins n'apportent pas en cérémonie l'urinal et la chaise percée du prince sous le nez du président et de l'Assemblée, et que celle-ci ne crée pas exprès un patriarche des Gaules pour faire la proclamation des selles du grand Lama... Quel est le plus vil adorateur, du Sénat dans la cuisine de Tibère, ou du Sénat dans la garde-robe de Louis XVI? »

Puis vint le tour des aristocrates ; puis des premiers qui s'effrayèrent des progrès de la Révolution, de ceux qui voulurent enrayer le mouvement. Camille donne, à son tour, le coup de pouce au ressort qui devait coucher le roi sur la guillotine ; enfin il s'attaque aux Girondins.

Le jour de leur condamnation, il s'évanouit, en s'écriant : « C'est mon *Brissot dévoilé* qui les tue (1). »

D'un coup d'œil il mesurait l'abîme qui s'ouvrait à ses pieds, où déjà avaient disparu tant de bons républicains, poussés dans le gouffre par le délire de persécution, dont les moins fous étaient atteints. Fut-ce remords sincère d'avoir provoqué la chute des Girondins, ou la prévision du sort fatal qui l'attendait ; fut-ce dégoût de son âme saturée d'inutiles cruautés ? Avec Soubervielle et Danton, il prit la résolution de s'opposer aux

(1) VILATE, *op. cit.*

terroristes; le bandeau lui tombait trop tard des yeux.

« Je suis las du silence, disait Camille; la main me pèse; j'ai quelquefois envie d'aiguiser ma plume en stylet et d'en poignarder ces misérables. Qu'ils y prennent garde ! Mon encre est plus indélébile que leur sang; elle tache pour l'immortalité. — « Commence donc dès demain, répliquait Danton; c'est toi qui as lancé la Révolution; c'est à toi de l'enrayer (1). » Mais la roue tournait trop vite, elle écrasa l'imprudent.

Camille devait subir le même sort que ceux dont il avait précipité la chute; au moment où, à son tour, il se ressaisissait, reprenait possession de sa clairvoyance, et jugeait nécessaire de revenir au modérantisme, il succomba. Quand on est engagé dans l'engrenage révolutionnaire, il faut poursuivre le cycle jusqu'au bout; encore n'est-il pas sûr qu'on puisse éviter la culbute finale: le 9 thermidor et les jours qui suivirent furent aussi sanglants que ceux de l'extrême Terreur.

*
* *

Nous n'avons pas l'intention de tracer ici la silhouette de tous les protagonistes de la Révolution, ni d'en définir la psychologie. Un tel travail nécessiterait un autre cadre; mais, à coup sûr, il éclairerait d'un jour tout nouveau cette histoire dont les moindres détails sont connus,

(1) LAMARTINE, *Histoire des Constituants.*

mais dont souvent les mobiles nous échappent. En bornant notre analyse à quelques types bien définis, Hébert, Marat, Robespierre, Camille Desmoulins, nous avons voulu exposer l'influence que la névrose ambiante a eue sur leur mentalité, et les conséquences diverses qui en sont résultées. On pourrait aisément démontrer que les autres leaders, quel que soit le parti qui les revendique, ont été plus ou moins touchés par le mal ; les Girondins, aussi bien que les Montagnards, n'en ont pas été exempts. Seuls peut-être, quelques personnages de la Constituante, Mirabeau notamment, ont su conserver un sang-froid et une liberté de jugement qui auraient certainement sombré quelques mois plus tard, au moment où la Révolution se noyait dans le sang.

Au reste, dès que les individualités sont peu à peu soumises à la tyrannie de la collectivité, on peut être assuré qu'elles présenteront un affaiblissement certain de leur puissance intellectuelle. C'est une des tares inévitables du régime parlementaire. Cent citoyens, tous d'une intelligence supérieure, et réunis en Chambre législative, prendront des mesures et voteront des motions qu'ils seront les premiers à renier lorsque, rendus à eux-mêmes, ils en pourront peser tout le poids. Un Parlement composé de gens éminents diffère bien peu, au point de vue de l'œuvre accomplie, d'un Parlement de médiocrités. Inversement, les assemblées peuvent déployer une générosité collective dont presque tous leurs membres, sinon tous, sont incapables isolé-

ment (1) : la nuit du 4 août fournit de cette loi une illustration éclatante.

Les assemblées politiques subissent, comme toute réunion d'hommes, l'empire de la contagion ; l'émotion et les sentiments qui en dérivent se propagent et se communiquent d'autant plus aisément que l'assemblée est dense ; or, légiférer sous l'empire de l'émotion est peut-être la plus détestable des méthodes. Voilà qui donne raison aux partisans de la restriction du nombre des législateurs.

La loi du *minisme psychique* (2) est universelle, et aucune foule ne peut s'y soustraire. Aussi, tous les hommes de la Révolution en ont supporté inconsciemment les atteintes ; ils y étaient d'autant plus exposés que les questions politiques étaient discutées, non seulement à l'Assemblée, mais aussi aux comités, aux clubs surtout, dans les sections ; que partout, le public despote, anonyme et tyrannique, imposait ses volontés et déteignait, pour ainsi dire, sur ses dirigeants, qui prenaient, bon gré mal gré, sa *teinte morale*. A proprement parler, il n'existe pas d'homme qui puisse se flatter de mener une foule ; c'est la foule qui pousse devant elle ses champions, comme le flot rejette sur la plage les goémons arrachés aux rochers.

Les révolutions bouleversent non seulement l'ordre économique et politique, mais surtout la société. Elles

(1) Tarde, *Revue philosophique*, novembre 1891.
(2) Sighele, *La Foule criminelle*.

peuvent précipiter dans l'aveuglement du délire politique les hommes les plus posés, les plus intelligents ; par contre, elles peuvent transformer en apôtres des chenapans, tel ce gamin de Paris qui, en temps de paix, « devient à seize ans souteneur, voleur, assassin, et dès l'âge de dixhuit ans entre à la Grande-Roquette, où il prend son billet pour la Nouvelle-Calédonie ; en temps de barricades, ce gamin meurt en héros (1). »

(1) Moreau, *Le Monde des prisons.*

II

LE THÉATRE SANS-CULOTTISÉ.

S'il est exact que le théâtre soit un précurseur de l'évolution des idées et le pionnier de l'affranchissement social, par contre, lorsqu'éclate la tourmente, il est emporté par elle, secoué au vent de la terrible rafale. Excellent pour justifier les réformes théoriques, il est incapable d'en surveiller la pratique, de s'opposer aux excès inévitables de la Révolution, d'être le frein modérateur, nécessaire au maintien de l'équilibre. Il se laisse dominer par les événements, et, ne pouvant plus les diriger, il les suit, à la remorque de la démagogie triomphante.

L'histoire du théâtre révolutionnaire est un exemple typique de cette loi. A mesure que se déroulent les différentes phases politiques, que le règne de la Liberté progressivement établi cède peu à peu le pas au despotisme, puis à la Terreur, l'art dramatique subit une décadence chaque jour plus marquée, aboutit enfin à une lamentable faillite. N'est-ce pas le contraire

qu'on attendait de lui ? Les hommes de 89 et de 93 proclamaient, à la face du monde stupéfait, les principes de la société nouvelle ; sur le sol de la France, qui soutenait la lutte épique de la liberté contre les rois coalisés, germait cette fleur mystérieuse, le patriotisme. Quel sujet plus enivrant pour une âme de poète que les glorieux faits de la jeune République, quelle source plus pure où puisse s'abreuver un artiste, que celle où l'humanité devait se régénérer ? Hélas ! l'art obéit aussi à la loi des contrastes.

Par le court aperçu que nous allons donner du répertoire révolutionnaire, on verra combien cette loi fut cruelle et impitoyable pour le génie français. Pas une œuvre vraiment digne de surnager, parmi les innombrables pièces qui virent le feu de la rampe de 1790 à 1795. Jamais pourtant les dramaturges ne furent plus féconds (1). L'un d'entre eux, le citoyen Dorvigny, écrivit plus de cent quarante comédies. La quantité ne rachetait pas la qualité, si nous en jugeons par cette critique de la *Parfaite Egalité*, du même auteur : « Il semble que ce soit une conspiration payée par Pitt et Cobourg pour faire tomber dans l'avilissement le théâtre français, lui arracher sa gloire si justement acquise, et priver l'art

(1) Le *Journal des Spectacles* dit à ce propos : « Un ridicule des plus grands et qu'on brave maintenant avec une audace sans pareille, nous voulons parler de la fureur qu'on a de passer aujourd'hui pour auteur dramatique, lorsqu'on ne possède rien du tout de ce qu'il faut pour l'être. » Que les temps sont peu changés !

dramatique des moyens puissants qu'il avait de consolider la Révolution (1). »

Quelques exemples entre mille.

Dans l'*Epoux républicain*, un mari allait dénoncer sa femme au Comité révolutionnaire et la faisait guillotiner. Cette pièce fut accueillie par un enthousiasme indicible. On appela l'auteur sur la scène. « Citoyens, dit-il, je n'ai pas eu de mérite en traçant ce petit tableau patriotique ; quand le cœur conduit la plume on fait toujours bien, et je suis sûr qu'il n'y a pas dans la salle un mari qui ne soit prêt à faire comme mon époux républicain ! »

La *Journée du 10 août* montrait Marat dans son souterrain, caché et à l'abri des coups, ce pendant que les sans-culottes livraient bataille aux satellites de Capet. Après la victoire, ils viennent délivrer l'Ami du Peuple, qu'ils portent en triomphe : c'est l'apothéose de la Peur ; alors que, quelques semaines auparavant, on avait critiqué un vaudeville des Variétés amusantes, le *Mariage patriotique*, parce que l'auteur avait montré un républicain poltron : « Lors même que la peur habite un cœur républicain, il ne serait pas heureux d'en représenter le tableau sur la scène. C'est une incohérence civique (2). »

Buzot, *roi du Calvados*, la *Folie de Georges*, la *Veuve du Républicain*, la *Guillotine d'amour*, toute une série

(1) *Moniteur*, 18 nivôse an II. *Le Tutoiement obligatoire*, tel était le sujet de cette comédie.

(2) *Moniteur*, nivôse an II.

de pièces, burlesques ou odieuses (1), constituent le théâtre sans-culottisé, le théâtre au goût du jour. Les exagérations de la rue, les excès des comités et des clubs sont traduits au centuple sur la scène et acclamés par un public délirant.

Un des succès les plus retentissants du Théâtre de la République, fondé par des dissidents de la Comédie-Française, fut le *Jugement dernier des Rois*, de Sylvain Maréchal. En voici le scénario. Un vieillard avait été déporté autrefois dans une île lointaine. Il y vivait au milieu de sauvages, auxquels il enseignait les bons principes révolutionnaires et l'horreur des souverains: « Il vaut mieux avoir pour voisin un volcan qu'un roi ! » leur disait-il (2), et pourtant, surplombant le paysage, un volcan déroulait menaçant ses panaches de fumée.

Mais voici qu'on vient délivrer le Robinson. C'est une troupe de sans-culottes, dont chacun tient en laisse un ex-roi enchaîné ; car la Révolution a gagné tout l univers civilisé. Le vieillard passe la revue de ces puissances détrônées. Il les reconnaît. Le roi d'Espagne affublé d'un immense nez en carton, s'appelle le Sire d'Espagne ; puis s'avance le Pape, tiare en tête : l'acteur Dugazon jouait ce rôle ; puis Catherine II, qui marche à pas démesurés : d'où son surnom de l'Enjambée.

(1) Edmond de Goncourt, *La Société française sous la Révolution*.

(2) Les Goncourt font une citation inexacte, en rapportant ainsi cette phrase : « Il vaut mieux avoir pour voisin un voleur qu'un roi ! »

Mais à la collection manque Capet : « Où donc est-il, demande le Robinson ? — Nous l'avons guillotiné. » Alors le doux vieillard : — « Mais dites-moi, je vous prie, pourquoi vous êtes-vous donné la peine d'amener ces rois jusqu'ici ? Il eût été plus expédient de les pendre tous à la même heure, sous le portique de leur palais. »

Le sans-culotte français de répondre :

— « Non, non, leur supplice eût été trop doux et aurait fini trop tôt. Il n'eût pas rempli le but que l'on se proposait. Il a paru plus convenable d'offrir à l'Europe le spectacle de ses tyrans détenus dans une ménagerie et se dévorant les uns les autres... »

Ils ne tardent pas, en effet, à se colleter ; un morceau de pain est l'objet de la querelle ; le Pape lance sa tiare à la tête de Catherine et reçoit un coup de sceptre, qui casse sa croix pontificale. Mais, soudain, le volcan tressaille, puis éclate en une formidable éruption qui les engloutit tous (1). Ce dénouement fut bruyamment acclamé. « Le parterre et la salle, dit une feuille du temps, paraissent être composés d'une légion de tyrannicides prêts à s'élancer sur l'espèce honnie sous le nom de rois (2). »

*
* *

A côté du théâtre sans-culottisé prend place ce que, par un néologisme qu'on excusera, nous appellerons

(1) Muret, *L'Histoire par le théâtre*.

(2) Ed. et J. de Goncourt, *loc. cit.*

le théâtre anticlérical. La Révolution avait consacré la déchéance de la religion catholique, déjà sapée par les philosophes. Tout d'abord le clergé constitutionnel se vit louangé et félicité publiquement sur la scène. On chantait dans les vaudevilles de joyeux couplets sur le bon curé assermenté qui, content d'avoir une femme, ne prendra plus celle d'autrui. La loi de 1791 permettait enfin de faire paraître devant la rampe séculiers et réguliers. Bientôt on en mit partout : on vit un cardinal dans *Charles IX*, un autre dans *Louis XII*; des Chartreux dans *le Comte de Comminges*, des nonnes dans le *Couvent*, des Bernardines dans *le Mari Directeur*, des Ursulines aux *Variétés amusantes*. La Comédie-Italienne donna *Vert-Vert*, dont l'ouverture mêlait agréablement l'hymne sacrée : *O filii et filiæ*, avec la musique du célèbre couplet : *Quand je bois du vin clairet* (1).

La série de ces pièces anticléricales avait commencé avec le *Mari Directeur* ou le *Déménagement au Couvent*, où l'on voyait un mari revêtir le froc pour entendre la confession de sa femme (2). Des moines et des nonnes libérés de leurs vœux chantaient des couplets égrillards.

On s'attaqua à tous les prêtres, constitutionnels ou non. L'Être Suprême n'avait pas besoin de vicaires en surplis. Radet et Desfontaines donnent au

(1) Fleury, *loc. cit.*

(2) Ce sujet a été repris récemment par M. Maurice Allou dans sa « farce » en vers, *Anne la Simple*.

Vaudeville : *Encore un Curé* ! Et là, le curé chante :

> Je suis bien loin en vérité
> De penser comme mes confrères ;
> Ce n'est que sur l'utilité,
> Qu'on doit mesurer les salaires.
> Un prêtre est toujours trop payé
> Et la nation est trop bonne.
> L'argent le plus mal employé
> Est celui qu'on nous donne.

Que d'autres, inspirées du même sujet : *L'Abbé mis au pas*, *la Plume de l'Ange Gabriel*, *la Papesse*, *A bas la Calotte* ou les *Déprêtrisés* et le *Tombeau des Imposteurs*, interdit par le Comité de Salut public comme pouvant réveiller les querelles religieuses.

Toutes ces pièces accusent un lamentable mauvais goût. Outre qu'il n'était pas généreux de donner le coup de pied de l'âne à un ennemi désarmé, il était indigne de la scène française de tomber dans le grotesque et le ridicule. Le sujet prêtait à mieux cependant ; mais le *sel attique*, qui fut et est resté notre apanage, avait disparu pendant la Révolution. Les événements étaient trop précipités, l'heure trop grave, pour qu'on se permît d'avoir de l'esprit. Ceux qui s'y essayèrent furent au-dessous de ce qu'on pouvait attendre des successeurs de Voltaire (1).

(1) La Révolution anglaise, — avec laquelle la nôtre offre tant de points de ressemblance, — eut également son théâtre anticlérical. Il s'agissait alors de railler la vieille religion, le catholicisme, pour vanter la nouvelle, celle de Luther. Aussi on représentait partout, — souvent même dans les églises, — des comédies et des farces où étaient bafoués prêtres et moines ; les dérèglements, les vices des

Enfin, restait un troisième genre, plus noble, l'apothéose patriotique et républicaine. Nous montrerons, dans le chapitre suivant, l'enthousiasme mystique qui transportait la société révolutionnaire. Fatalement le théâtre, miroir fidèle des mœurs, devait se ressentir de cet état d'âme. L'opéra était tout désigné pour monter ces pièces, véritables féeries, mais quelque peu puériles. Quand elles tendaient à un but plus élevé, elles devenaient insupportables, tel le *Mariage de Jean-Jacques Rousseau*, au théâtre de l'Égalité, long sermon monotone et soporifique.

Le plus souvent, l'auteur évoquait les derniers faits de guerre, la prise de Toulon, le siège de Lille, ou bien le généreux sacrifice des enrôlements volontaires, le départ des sans-culottes marchant à la gloire des Valmy ou des Jemmapes. Une pseudo-renaissance se manifestait. Talma prêchait le retour à l'antiquité païenne, et ce furent des Miltiades, des Manlius Torquatus, des Mucius Scévola, des Brutus, des Epicharis, etc., etc. Défilés, salves de canon, serments solennels, hymnes à la vertu, à la patrie, transportaient d'allégresse le spectateur. Quoi qu'on en ait dit et malgré la naïveté de ces épopées en raccourci, elles furent pour le peuple une école de civisme, elles évitèrent l'écueil

ecclésiastiques, le désordre des couvents, c'était là un sujet divertissant pour le peuple, qui prit goût à ce genre de spectacle, tant et si bien que le nouveau clergé se vit forcé d'intervenir, de peur d'être, lui aussi, emporté par le mouvement antireligieux. (Burnet, *op. cit.*)

de l'odieux, et se tinrent au niveau de ce public enfant qui constitue la société révolutionnaire.

Il ne faut évidemment pas chercher en elle une esthétique compliquée. Aussi bien, les critiques du temps ne nous cachent pas ce qu'ils réclament des dramaturges : « Ce n'est plus suivant les règles de l'art, et d'après nos anciennes poétiques, que nous devons juger les ouvrages dramatiques, mais dans leurs rapports avec l'instruction nationale, et concourant à propager l'esprit public ; toutefois ne faut-il pas que l'auteur néglige entièrement l'art de plaire (1). »

∴

Voici une apothéose type de ce genre de pièces. Elle nous est fournie par la pièce intitulée le *Mariage aux frais de la Nation* (2). Des sans-culottes apportent sur la scène la statue de la Liberté. On dresse l'autel de la Patrie. Le canon gronde, la musique militaire attaque la *Marseillaise.* Un obélisque surgit, portant en exergue la devise : *République Française une et indivisible.* Un étendard flotte, sur lequel on lit : *Acte constitutionnel de 1793.* Un coup de tonnerre retentit ; un nuage de feu descend des frises ; des lettres flamboient : *Amitié*, *Fraternité.* Un vieillard chante, sur l'air de *Femme jalouse* :

(1) *Journal des trois décades*, brumaire an II.

(2) *Le Mariage aux frais de la Nation*, au théâtre du Lycée des Arts, an II.

Quand le temps qui marche en silence
Par d'imperceptibles efforts
Aura miné mon existence
Et décomposé ses ressorts,
C'est sous l'autel de la patrie
Que tu creuseras mon tombeau.
Est-ce perdre en entier la vie
Que de rentrer dans son berceau ?

La marche recommence ; un officier entonne l'hymne sacré : « Entendez-vous sur ces montagnes... » Le peuple se lève et suit les troupes au son du canon. Rideau. Enthousiasme indescriptible.

D'autres fois, la pièce est d'un goût plus douteux. Une représentation d'*Athalie*, notamment, fut un défi porté à Racine. La Comédie-Italienne prêta pour la circonstance son concours au Théâtre-Français. Le couronnement de Joas réunit donc financiers, paysans, soubrettes, valets, rois, confidents, chanteurs, choristes, danseurs, voire la statue du Commandeur et la fontaine de Sémiramis ! La cérémonie du *Malade imaginaire* fut fondue dans la prise d'armes des enfants de Lévi. Et *Athalie* ainsi travestie excita des applaudissements redoublés et un rire inextinguible (1).

La *Prise de la Bastille, hiérodrame tiré des livres saints*, par Désaugiers, mérite une mention spéciale.

L'ouverture, dit le livret, exprime la tranquillité pu-

(1) FLEURY, *Mémoires*.

blique. Elle est troublée par un citoyen qui vient annoncer au peuple l'exil d'un ministre qui avait sa confiance. Le peuple se désole. Un citoyen prend la parole : « Le Seigneur rejette les conseils des princes. Courons et détruisons cette odieuse forteresse. Dieu combattra pour nous. Marchons. » (Marche militaire. Le peuple est arrivé au pied de la forteresse. Le canon commence à tirer sur lui. Les coups de canon redoublent.) Pendant le siège, le peuple s'écrie : « Qu'il s'écroule l'asile de l'esclavage ! Que ces portes soient brisées. »

Une explosion totale de l'orchestre exprime la chute du pont-levis.

Le chœur : « Victoire, victoire ! »

Une trompette guerrière se fait entendre, ainsi que les plaintes des mourants et des blessés.

Chœur général : « Vive la loi et la liberté ! Vive le roi !

Le citoyen : Nos ennemis sont fugitifs. Ils n'ont pu nous résister.

Ils seront en opprobre parmi les nations.

Peuple ! louez Dieu (1). »

* * *

Nous serions injustes si nous ne faisions pas ici une place au théâtre d'opposition. Est-il nécessaire de dire qu'il fut bien supérieur au théâtre sans-culottisé ? Il ne

(1) Duval, *Histoire de la Littérature révolutionnaire.*

pouvait en être autrement. Le Français est essentiellement frondeur, et quel que soit le régime politique sous lequel il vit, il montrera toujours beaucoup plus de talent à dénigrer ses gouvernants qu'à les flagorner. Et ceci n'est pas pour nous déplaire. C'est une manifestation très courageuse et très crâne que de faire à la scène le procès des puissants du jour. Sous la Terreur, il fallait de l'héroïsme pour justifier une telle audace.

Deux hommes, Laya et François de Neufchâteau, l'un avec son *Ami des Lois*, l'autre avec sa *Paméla*, portèrent devant le public aristocrate de la Comédie-Française les revendications de la Liberté. Dans la première de ces comédies, Robespierre était représenté sous les traits de Nomophage, Marat sous ceux de Duricrâne. Tous deux entendaient de rudes vérités :

Que tous ces charlatans, populaires larrons
Et de patriotisme insolents fanfarons,
Purgent de leur aspect cette terre affranchie !
Guerre, guerre éternelle aux faiseurs d'anarchie !
Royalistes tyrans, tyrans républicains,
Tombez devant les lois, voilà vos souverains !

Les habitués de la salle du faubourg Saint-Germain étaient des révolutionnaires fort tièdes ; ils encourageaient secrètement les efforts des acteurs qui, s'étant séparés de Talma, de Dugazon et de leurs autres collègues patriotes, ne se gênaient guère pour faire une

opposition systématique au nouveau régime (1). La Commune tenta d'interdire la satire de Laya. Cette défense fut fort mal accueillie. Au lever du rideau, le régisseur, venant annoncer un changement forcé de spectacle, provoque un tumulte indescriptible. Le parterre est en grande majorité partisan de l'auteur. On expulse quelques opposants et une voix formidable s'élève : La pièce ou la mort ! La garde nationale, commandant en tête, vient faire le siège du théâtre. Le maire de Paris, Chambon, s'interposa, promit d'en référer à la Convention ; celle-ci supprima le décret de la Commune. *L'Ami des Lois* put poursuivre une brillante carrière.

A quelque temps de là, François de Neufchâteau fit jouer *Paméla* ou la *Vertu récompensée*. Les esprits étaient violemment surexcités, au point que la Comédie se vit obligée de mettre au bas de son affiche : « Par ordre de la municipalité, le public est prévenu que l'on entrera sans cannes, bâtons, épées, et sans aucune espèce d'arme offensive. » Voilà qui prouve mieux que tout autre

(1) Les comédiens bravaient effrontément les maîtres du moment. « Devant ces prôneurs d'égalité, dit Fleury, nous présentâmes des mœurs de cour, devant des gens fanatiques d'athéisme nous prêchâmes la tolérance, devant des bourreaux et des assassins nous fîmes un éloquent appel à l'humanité. » Ces provocations hardies devaient conduire en prison tous les acteurs du Théâtre-Français. Ils eurent la chance, grâce à Labussière, d'échapper à la guillotine. Il faut reconnaître qu'ils avaient tout fait pour mériter la mort ; bien des victimes de Fouquier-Tinville et de Dumas n'avaient pas à leur actif la centième partie des bravades de Dazincourt, de Fleury, de la Raucourt et des deux Contat.

argument la transformation du théâtre ; celui-ci est devenu, à l'instar des clubs, le champ de bataille des partis qui, sans préjuger de la pièce, bonne ou mauvaise, vont se livrer un furieux assaut. Nous ne ferons pas l'historique de cette soirée, restée célèbre dans les annales de l'art dramatique français ; on sait quel fut son lendemain : interprètes et auteurs prirent le chemin des Madelonnettes et des Miramionnes. Voulant rester logiques avec eux-mêmes jusque dans le malheur, ils eurent, en franchissant le guichet de la prison, un mot épique : « C'est égal, c'était une bien belle représentation. »

L'Ami des Lois et *Paméla* étaient, avons-nous dit, supérieurs aux nombreuses pièces de l'époque. Elles ne sont pas empreintes de ce mysticisme parfois extravagant, caractéristique de la mentalité révolutionnaire ; on n'y prône pas un culte plus ou moins nouveau, celui de la Raison, de la Patrie ou de la Liberté. Le bon sens voltairien y fait la nique à la philosophie du Vicaire savoyard. Ces vers de Neufchâteau ne sont-ils pas dignes de Molière :

> Eh ! qu'importe qu'on soit protestant ou papiste,
> Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste.
> Pour la morale, au fond, votre culte est le mien.
> Cette morale est tout, et le dogme n'est rien.

Ces paroles si sensées ne pouvaient faire l'affaire ni des violents, ni des sectaires. Le fanatisme révolu-

tionnaire n'avait rien à envier à l'Inquisition du moyen âge ; les fils de Rousseau, les successeurs des Encyclopédistes, mal guidés, insuffisamment affranchis, faisaient des principes de leur maître une application désastreuse.



Quelles sont donc les causes premières de cette faillite de l'art dramatique sous la Révolution ? Elles sont liées de très près aux exigences du public et à l'ingérence des dirigeants dans les choses du théâtre : opinion et censure, tels sont les deux mentors de la scène française qui sont responsables de son écroulement, dont seul le romantisme pouvait la relever.

Le spectateur n'est plus l'homme placide et calme qui venait passer quelques heures dans un milieu d'art et chasser ses soucis quotidiens en se retrempant dans l'idéal. Avant 1789, s'il manifestait parfois bruyamment, si du parterre s'envolaient des lazzi moqueurs, des protestations tapageuses, des sifflets stridents, du moins la politique n'avait rien à voir dans cette intervention du public. Avec la Révolution, la politique pénètre partout, dans les salons, dans les salles de jeux, dans les spectacles. Bientôt elle s'y installe en maîtresse.

C'est une idée fixe, qui peu à peu domine toutes les pensées, tous les actes des citoyens encore inaccoutumés

à la vie publique. Ils ramènent tout au principe révolutionnaire ; les termes de la Déclaration chantent à leurs oreilles comme un refrain de guerre. Ils ne sont d'ailleurs pas très loin de la persécution. Qu'un voisin évoque seulement le ton, l'esprit, les mœurs de l'« ancien esclavage », aussitôt il devient suspect. Nous avons vu plus haut que ce diagnostic mental pouvait s'appliquer aux pourvoyeurs de la guillotine. Le public, sous la Terreur, présente cette mentalité particulière aux gens qui vivent sous l'empire étroit de la politique. A eux venait se joindre la lie de la population, cette tourbe, qui, en temps normal, est péniblement contenue par la police et qui profite des grands mouvements populaires pour donner libre cours à ses instincts de vandalisme.

Aussi, quel étrange coup d'œil que la salle du Théâtre de la Nation, ou des Variétés amusantes ! Mélange bizarre de muscadins, de beaux, de tape-dur ! Les uns sont des Adonis de la Révolution, sans-culottes à l'eau de rose, mais qu'un élan de fraternité spontanée a poussés dans les bras du peuple. Les autres, janissaires violents, ont un accoutrement significatif : vastes pantalons, courtes vestes, coiffures de peaux de renard dont la queue retombe sur leurs larges épaules ; dans les mains, leur inséparable gourdin, *leur constitution*. Visages énergiques où se lit le souverain mépris des belles manières d'autrefois ; mal rasés, mal peignés, couverts de boue, parfois de sang, ils dressaient l'oreille au simple mot qui pouvait leur déplaire, et ce bataillon, roi du parterre, se

levait soudain, criait, vociférait, sommait l'acteur de rétracter, ne s'apaisait enfin que lorsque justice était faite, et les principes encore une fois sauvés ! Au moins eux étaient les sincères, animés de cette belle foi naïve qui fait les enthousiasmes, qui ignore le scepticisme et l'ironie blessante... « Entre les larges crevasses de leurs vêtements, on voyait la puissance des muscles, on devinait la chaleur du sang, la force du cœur. Shakspeare aurait cherché parmi eux son Caliban en mascarade ; le statuaire les aurait fait rentrer dans ses ateliers, les croyant des athlètes échappés à leur large socle (1). » Calibans farouches, mais sensibles, capables des grands héroïsmes et des pires excès, ne connaissant nul frein, nul maître ; images vivantes de la démagogie, qui avait supplanté la démocratie réfléchie et pondérée.

Les femmes ne déparaient point le tableau ; plus exagérées encore que les hommes, — c'était peut-être le seul caractère féminin qui leur restât, que cette exagération inhérente à leur sexe. Débraillées et criardes, elles quittaient le spectacle des guillotinades pour envahir les théâtres ; vieilles tricoteuses et jeunes furies, elles trépignaient à chaque éveil de leur susceptibilité révolutionnaire. « Il me semblait voir s'animer les personnages de cette vigoureuse estampe de Rubens où, dans un théologique épisode, se déroule une affreuse légion de damnés, hurlant, vociférant, jetant au vent leurs touffeuses

(1) Fleury, *loc. cit.*

chevelures, tournant, tournant sans cesse, et dans l'inextricable dédale de leurs membres enlacés, ballottant un malheureux qu'ils aspirent comme une redoutable trombe humaine qui tourbillonne, enveloppe, entraîne et écrase. » Le malheureux, c'était l'acteur, qui abordait chaque soir la scène, avec un sentiment d'effroi et la crainte permanente de déplaire à son souverain maître, le public.

Parfois ce public ardent laissait libre cours à son mysticisme naturel. Le 21 brumaire an II, le Théâtre de la République donnait une représentation de *Brutus* et du *Modéré*. A cinq heures, la salle était déjà pleine, et parmi les spectateurs, cinq à six cents étaient coiffés du bonnet rouge. Avant le lever du rideau, un d'entre eux entonne un hymne civique. Puis un autre, le citoyen Lefèvre, chante une ronde qui devient le signal d'une danse inusitée. Tous les spectateurs, citoyens et citoyennes, se prenant la main en signe de fraternité, dansaient sans quitter leur place à chaque reprise du refrain. Ceux du parquet et des deux orchestres étaient montés sur les bancs. Qu'on se représente quatre mille individus, formant ainsi une chaîne d'union ininterrompue, rythmant la cadence d'un cantique républicain, communiant ensemble dans le culte de la Patrie et de la Liberté ! La fin de la représentation vit renaître la même exaltation mystique, coupée de cris d'un enthousiasme délirant.

Mais voici la contre-partie : à cette même époque, un

citoyen, qui venait d'assister au spectacle du théâtre national Molière, monta sur la scène et proposa gravement de décorer l'avant-scène des bustes de Marat et de Lepeletier, les deux glorieuses victimes tombées sous le coup de monstrueux assassins. Et, pour compléter son discours, il demanda que le théâtre, qui portait le nom d'un aristocrate, le troquât contre celui de *Théâtre des sans-culottes ;* ses paroles furent couvertes d'applaudissements, et ses modestes projets votés à l'unanimité.

Non seulement les salles de spectacle furent débaptisées, mais elles eurent aussi à subir des modifications profondes, toujours pour les mettre en harmonie avec les principes du jour. L'ancien Théâtre-Français au faubourg Saint-Germain, baptisé Théâtre de la Nation, s'appela définitivement, après la mise en liberté de ses acteurs incarcérés, *Théâtre de l'Égalité.*

Afin de justifier le parrainage, on supprima les loges ; les citoyens ne furent plus séparés par des cloisons rappelant les anciennes castes sociales, ils s'assirent tous sur des gradins d'amphithéâtre. De distance en distance, on avait placé les bustes des martyrs de la liberté : Marat Apollon trônait dans le temple des Muses. Le cintre, les draperies, le rideau, étaient peints aux trois couleurs, suivant des raies rappelant celles du coutil.

L'histoire ne nous a pas légué le nom de l'architecte sans-culotte dont le patriotisme était exclusif du bon goût. A coup sur, ce n'était pas Louis, qui, à cette même époque, construisait le grand théâtre de Bordeaux, dont

le grand escalier devait, soixante ans plus tard, servir de modèle pour l'Opéra de Paris.

Ce fut le temps des spectacles gratuits. Par ordre du Comité de Salut public, le ci-devant Théâtre-Français devait donner, à certains jours du mois, des représentations gratuites « de par et pour le peuple ». On réquisitionna les diverses troupes parisiennes chargées d'assurer le service trois fois par décade ; enfin nul citoyen ne pouvait entrer au nouveau Théâtre du Peuple sans être porteur d'un insigne spécial, uniquement donné aux patriotes, et dont la municipalité réglait le mode de distribution (1). La Révolution reprenait la devise de l'empire romain : *Panem et circenses* !



L'opinion régentait le théâtre, et qui dit opinion, à cette époque, dit les Argus officieux, les leaders des Comités révolutionnaires ; ils n'ont plus qu'un pas à franchir pour s'immiscer aux choses de la scène : il est vite franchi. La censure, abolie par la loi de 91, se trouve rétablie tout naturellement.

Elle fonctionna d'abord très modérément. Elle convint d'interdire les pièces qui pouvaient ôter au peuple le sentiment de sa dignité et de sa force, le faire retom-

(1) *Almanach des Spectacles*, 1794.

ber dans l'erreur et la superstition, le façonner à l'esclavage. Elle autorisera seulement celles où sont exaltés l'amour de la patrie, la haine des tyrans, et où la légèreté et la frivolité sont vouées au mépris (1).

Dès lors la censure travaille à républicaniser, à sansculottiser le répertoire. « Nous n'aurons plus, dit Fleury, la censure en manchette de M. Suard, nous aurons la mâle prévision des Chaumette et des Hébert. Ils n'emploient point les ciseaux, eux, ils font usage du lacet. On ne mutile plus, on étrangle. Et si Mahomet veut éviter le cordon, il portera à son turban la cocarde tricolore. »

Sur cette pente, on devait vite glisser vers les abîmes insondables de la bêtise humaine. Les Goncourt ont rapporté les plus célèbres parmi les crimes de la censure révolutionnaire ; ils ont dit comment Racine, Corneille, Molière, Voltaire lui-même furent indignement maquillés. Un mot malencontreux pouvait-il chatouiller les oreilles du public prompt à s'enflammer, on le supprimait, on le remplaçait par un à-peu-près. Rois et princes disparurent du répertoire, que l'on désanoblit.

Dans le *Misanthrope*, au lieu du vers :

Et mon valet de chambre est mis dans la gazette,

(1) C'est ainsi que, par son ordre, le théâtre Louvois, transformé en Théâtre des Amis de la Patrie, se vit obligé de ne donner que des « ouvrages patriotiques et faits pour coopérer à l'instruction publique et au bonheur de Paris ». Le *Salut public*, brumaire an II.

l'acteur est forcé de dire :

Et l'homme le plus sot est mis dans la gazette,

ce qui n'est pas précisément flatteur pour la corporation des valets de chambre. Mais il ne faut pas oublier que l'égalité révolutionnaire avait nivelé la société, et supprimé, en principe, sinon de fait, les domestiques.

On raye de *Mahomet* ces vers de circonstance :

Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Du reste, à une représentation de *Caïus Gracchus*, lorsque le personnage en scène réclame

Des lois, et non du sang!

une protestation s'élève, celle du conventionnel Albitte : Du sang, et non des lois !

En ses *Propos de théâtre*, M. Faguet (1) a consacré des pages pleines de verve au théâtre expurgé *ad usum delphinorum*. Il a montré comment Molière fut remanié par le censeur-poète Gohier, selon toute vraisemblance, chargé de le rajeunir au goût du jour. Il faut reconnaître qu'il ne s'y entendait pas trop mal, et qu'il fut souvent à la hauteur de son audace; nous n'en voulons pour exemple que la citation suivante.

Dans la scène des portraits du *Misanthrope*, Molière avait écrit :

(1) Faguet, *Propos de théâtre*, deuxième série.

Oh ! l'ennuyeux conteur,
Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur;
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse
Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse.
La qualité l'entête et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens (1).
Il tutoie en parlant ceux du plus haut étage
Et le nom de monsieur est chez lui hors d'usage.

Version officielle du censeur :

Oh ! l'ennuyeux conteur,
Jamais on ne le voit sortir de sa splendeur,
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse,
Jamais on ne l'entend citer que sa richesse.
Ses femmes, ses chevaux, ses chasses et ses chiens,
Ses terres, ses maisons sont tous ses entretiens.
Le nom de citoyen est chez lui hors d'usage
Et d'être tutoyé lui paraît un outrage.

M. Faguet ajoute que c'est là le langage d'une Célimène métamorphosée en tricoteuse. C'est en tout cas celui d'un pasticheur habile, qui savait concilier le respect dû à Molière et les exigences impérieuses de la situation.

Cette déformation d'un chef-d'œuvre, pour si adroite qu'elle soit, n'en est pas moins déplorable ; elle reflète l'état d'esprit qui inspirait les hommes au pouvoir.

(1) Pourquoi M. Faguet, pur classique, fait-il commettre à Molière un vers faux en écrivant :

Ne sont que de chevaux, d'équipages et de chiens ?

Ajoutons qu'elle était loin d'être appréciée des connaisseurs. L'un d'eux écrit fort sensément : « Laissons donc Molière comme il est, et qu'un patriotisme mal entendu ne le fasse pas défigurer. Continuer de le traiter de la sorte serait très certainement le fâcher, et il ne manquerait pas avec son ris sardonique de comparer nos minutieux scrupules à ceux de ses personnages qui s'accusent d'avoir tué une puce avec trop de colère (1). »

Parfois la censure interdit radicalement la représentation d'une pièce. Imagine-t-on qu'une de celles qui fut l'objet de cet ostracisme fut précisément le *Mariage de Figaro*, que la Révolution aurait dû honorer comme le précurseur prophétique de l'idée nouvelle ! Voici en quels termes la commission municipale de Marseille prononça la suspension de l'œuvre de Beaumarchais :

« Considérant que la pièce de *Figaro* est immorale et indigne de fixer les regards des républicains ; que les caractères des personnages qui y sont représentés ne rappellent que d'orgueilleux préjugés, des maximes du despotisme et des distinctions anti-sociales ; que l'éloge est prodigué aux vices des grands et le ridicule aux tri-

(1) Et il conclut : « Prouvons que nous aimons la République en respectant les monuments des sciences, des arts et du génie, et pour arriver au but civique et révolutionnaire que nous nous proposons, faisons souvent jouer pour épurer nos mœurs et nous défaire de nos vices, les pièces de Molière. Demandons surtout qu'on mette sur la scène le *Bourgeois gentilhomme*, puisque Molière osa jeter sur les ducs, les marquis, les comtes et tous les ci-devant possibles un ridicule ineffaçable. » *Journal des Spectacles*.

bunaux de justice et aux magistrats; considérant enfin que cette pièce ne peut être représentée que sous des costumes justement proscrits, et que ce motif suffira seul sans doute pour faire sentir le danger de la représentation d'une comédie, sans trop considérer son immoralité et l'inopportunité du temps... »

Ainsi c'est à une pareille aberration que devait aboutir la logique implacable de gens qui, partis d'une idée juste en soi, l'ont appliquée inconsidérément, puis ont suivi inconsciemment une fausse route, sans voir l'abîme où elle menait.

Voilà qui vient encore à l'appui de notre thèse ; c'est une preuve nouvelle que la névrose révolutionnaire s'accompagne d'une perversion très nette du sens critique; non que les facultés intellectuelles s'y trouvent déprimées : il semble, au contraire, qu'en une certaine mesure elles soient éveillées, ranimées par l'excitant d'une situation nouvelle, riche en imprévu ; mais l'esprit a perdu cette pondération, cet équilibre nécessaire à l'établissement d'un jugement impartial ; il considère le monde extérieur à travers un verre déformant, grossissant démesurément certains objets, en réduisant d'autres à de minimes proportions. Ce ne sont plus avec des éléments normaux, des impressions et des sensations normales que l'intelligence élabore sa pensée. Nous retrouvons, dans cette rapide revue des méfaits de la censure, un effet de cette maladie du jugement qui va jusqu'à considérer le *Mariage de Figaro*

comme une comédie contre-révolutionnaire, alors qu'elle proclame la vanité des grandeurs et fait d'un noble comte l'égal d'un simple barbier.

*
* *

Ne terminons pas ce chapitre sans proclamer que les censeurs furent parfois, mais rarement, bien inspirés. On a vu plus haut l'empressement du public à acclamer des pièces où les choses de la religion étaient ridiculisées. Le Comité de Salut public, loin de se laisser entraîner par l'opinion populaire, résolut de la combattre. Le 2 nivôse de l'an II, il prenait la décision suivante :

« Le Comité de Salut public, voulant déconcerter les manœuvres contre-révolutionnaires pratiquées pour troubler la tranquillité publique en provoquant les querelles religieuses ;

« Voulant faire respecter le décret rendu le 16 frimaire par la Convention nationale pour maintenir la paix et la liberté des cultes,

« Fait défense au théâtre de l'Opéra et à tous autres de représenter la pièce intitulée le *Tombeau des Imposteurs* et *Inauguration du Temple de la Vérité,* et toutes autres qui peuvent tendre au même but, sous les peines portées par le décret précédent contre ceux qui abusent du théâtre pour favoriser les vues des ennemis de la Révolution. »

Ce décret portait la signature de Robespierre, Barère, Prieur, Billaud-Varennes, Carnot, R. Lindet, Collot d'Herbois.

Dans cette pièce défendue, on chantait une grand'-messe : autel, chandeliers, crucifix, calice, ornements sacerdotaux, rien n'était oublié. L'acteur officiant entonnait le *Pater noster*, et les accompagnements et les chœurs mettaient tout en usage pour ridiculiser la cérémonie représentée (1).

Un peu plus tard, on interdisait la *Fête à la Raison*, de Grétry, qui était dans le même goût, et la *Sainte Omelette*, pièce capucinaire où l'on donnait la bénédiction avec une omelette.

Comme le faisait justement remarquer un contemporain, point n'était besoin de mettre le clergé à la scène, ni de bafouer la religion : il n'y avait plus ni clergé ni religion.

On voit que si la censure fut souvent arbitraire, maladroite et stupide, parfois aussi elle fut éclairée d'un rayon de bon sens. Le fait est assez rare pour valoir la peine qu'on le proclame.

(1) *Journal des Spectacles.*

III

LA POÉSIE RÉVOLUTIONNAIRE.

Un théâtre puéril, tantôt farce, tantôt féerique, — ainsi se résume l'art dramatique sous la Révolution. Reste à définir la poésie, qui symbolise généralement le caractère d'une époque et reflète assez fidèlement la mentalité d'une société.

Sous le Grand Roi, elle est solennelle et marche aux pas comptés de ses alexandrins. Plus tard, sous Louis XV et la Pompadour, elle babille gaiement et polissonne dans les ruelles. Avec Marie-Antoinette, elle affecte une candeur et une simplicité virginales. C'est le triomphe des petits moutons enrubannés. Jean-Jacques impose les idées sentimentales de la *Nouvelle Héloïse* et les principes de l'*Emile*, qui ne tardent pas à inspirer à Mme de Genlis ses ennuyeux romans d'éducation, et à Barthélemy les promenades de son jeune Anacharsis.

C'est alors qu'éclôt la poésie des *Jardins*, ces fades *Géorgiques* du doux Delille. Tout cela, c'est déjà la Révolution, sinon dans l'ordre social et politique, du moins dans les salons, à travers la mode et partout où l'on se

pique de la suivre. La philosophie défraie les conversations. Elle a remplacé le badinage frivole, notre flirt moderne. Les désœuvrés ne s'occupent plus de futilités et travaillent, eux aussi, à la régénération de la France ; les temps sont proches d'un changement radical dans le régime et dans les mœurs.

Dès 1783, le poète Lebrun, « secrétaire des Commandements de Monseigneur le Prince de Conti, Grand Prieur de France », écrivait et publiait une ode sur les *Rois*, qui aurait dû donner à réfléchir à ceux que la colère du peuple allait bientôt désigner du nom de *tyrans* :

Rois, déposez votre tonnerre,
Implorez l'amour de la terre :
Renversez, détruisez ces exécrables tours,
Ces repaires du despotisme ;
Et sur leurs noirs débris, élevez pour toujours
Un autel au patriotisme.
Condamnés à l'orgueil du trône,
A force de vertus, de soins et d'amour,
Rois, expiez votre couronne !

Des poètes de moindre envergure prédisaient à leur tour les temps nouveaux. Ils chantaient les désagréments de la royauté, et n'osant trop s'en prendre directement à Louis XVI, accablaient Frédéric II, qui n'en pouvait mais.

Cette invitation expresse à ouvrir les portes de la Bastille et à donner à ses sujets un peu d'air libre, Louis XVI ne l'entendit pas. Le peuple se chargea

de l'ouvrage, et avec brutalité, comme on sait, puisqu'il fit payer de sa tête au gouverneur de la citadelle un ordre qu'il n'avait pas donné. Mais la Muse populaire avait dès lors un aliment de choix. Elle chanta le 14 juillet sur tous les tons et tous les modes. Les désordres du lendemain furent commentés avec une grande indulgence. Launay ne fut plus

... qu'un perfide
Infidèle aux lois de l'honneur.

Quant à Elie, Hullin et leurs compagnons, elle les porta aux nues et popularisa aussitôt leurs noms.

Ici, un retour à l'antiquité s'imposait :

O Rome, en héros si féconde,
Quand tu proscrivis les tyrans,
Tes fils, depuis vainqueurs du monde,
Se sont-ils montrés plus grands ?

Dès lors, il n'est pas d'événement révolutionnaire dont la poésie ne s'empare. Celle-ci est à la fois épique, lyrique, didactique ; elle est originale, bizarre, hétéroclite (1). On y trouve la sublimité alliée à la platitude.

Tantôt l'inspiration s'élève aux plus hauts sommets du Parnasse, tantôt elle rampe comme un chien battu. Un de ces poètes obscurs ayant proclamé gravement :

La liberté d'écrire enfante le génie,

(1) Duval, *Histoire de la Littérature révolutionnaire.*

beaucoup de citoyens se crurent des Pindares au petit pied.

L'un d'eux cisèle cet admirable distique cornélien, lapidaire par le fond comme par la forme :

.... Quel que soit le berceau d'un empire,
La majesté du peuple y fait celle des rois !

Un autre, du nom de Leriegs, entreprend, après une sévère revision de l'*Énéide*, une chronologie poétique de la Révolution. Il célèbre en ces termes la chute de la Bastille :

Le jour a disparu : la Bastille enflammée
Nage, et perd sa clarté dans des flots de fumée !

Le poète historiographe a certainement perdu sa clarté dans les flots de sa phraséologie.

Les fêtes civiques furent l'occasion d'un véritable débordement poétique ; celle de la Fédération inspira d'innombrables troubadours : il n'y eut pas moins de *quatre mille deux cents pièces* composées pour cette solennité. Inutile de dire que, sauf quelques rimes heureuses et quelques pensées dignes de la Muse, on ne trouve guère dans cet amas que la banalité traditionnelle des chansons de circonstance ; elles rappellent celles qui font fureur à Paris, et que les camelots répètent aux carrefours, à l'occasion de la venue d'un souverain.

Les travailleurs du Champ-de-Mars remuaient la terre aux accents patriotiques de ces odes naïves :

Partons prendre la pelle,
La pioche et la bretelle
Au Champ-de-Mars.
Citoyen, bon courage,
Pour avancer l'ouvrage
Au Champ-de-Mars.

Et le matin de la fête, comme une averse refroidissait le zèle des fédérés, un chanteur improvise :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
En dépit d'z aristocrat' et d'la pluie,
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Nous nous mouillerons, mais ça finira !

Pendant ce temps, Marie-Joseph Chénier, le poète officiel de la Révolution depuis le succès de son *Charles IX*, mettait la dernière main à son hymne célèbre, animé du souffle pur de la Liberté, et qui se terminait par cette strophe fièrement énergique :

Que des siècles trompés le long crime s'expie.
Le Ciel, pour être libre, a fait l'humanité ;
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie
Rebelle à la Divinité.

Toutes les fêtes de la Fédération, toutes les fêtes civiques et apothéoses funèbres, furent l'occasion de

chansons populaires et d'hymnes officiels de la même inspiration, sinon de la même venue. Chénier, Lebrun, Mercier de Compiègne, François de Neufchâteau, La Harpe rimèrent avec plus ou moins de bonheur les odes de circonstance ; quelques-unes sont fort belles, d'autres sottement puériles.

* * *

Les enrôlements volontaires inspirèrent également les rimeurs : le patriotisme fut exalté en prose et en vers, à la tribune et dans la rue. L'hymne qui le premier produisit l'enthousiasme révolutionnaire fut non pas la *Marseillaise*, mais bien le *Salut de la France* :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits.
. . . .
Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise du Français.

Il avait été composé par Roy en 1791, d'après un air de l'opéra *Renaud d'Ast*, de Dalayrac. Sa vogue fut immense, probablement parce qu'il est extrêmement simple, et à la portée de tous. Plus tard, on l'exhuma pour en faire le chant national de l'Empire ; on avait remplacé l'e minuscule par un E majuscule.

En 1792, au moment de la déclaration de guerre, Diétrich, le maire de Strasbourg, commandait à un des

officiers de la ville un chant qui pût entraîner les soldats à la bataille. Rouget de l'Isle se mit à l'œuvre, et en une nuit, composa son *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, qui eut un immense retentissement, que le bataillon de Barbaroux adopta et qui devint l'hymne des Marseillais. Il avait été chanté à Marseille par un fédéré nommé Mireur, et le lendemain publié par le *Journal des Départements méridionaux*. De la Méditerranée à Paris, les volontaires franchirent les étapes en popularisant les strophes enflammées du poète-officier. A Paris, la *Marseillaise* fut aussitôt accueillie comme le premier chant de guerre de la République française.

On a longtemps contesté à Rouget de l'Isle la paternité de la *Marseillaise* ; on voulait surtout lui retirer le mérite de la musique, — qui est certainement plus originale que la poésie. Les Allemands même l'ont revendiqué, comme plagiat d'une messe d'un maître de chapelle nommé Holtzbauer ou Holtzmann ; un autre critique prétendait qu'elle était tirée d'un oratorio d'un certain Grison, de Saint-Omer. En réalité, l'œuvre tout entière est bien de Rouget de l'Isle.

Le musicien-poète, parmi de nombreuses productions, n'a guère réussi que celle-ci, mais avec quelle inspiration ! La *Marseillaise*, qui aujourd'hui s'est galvaudée jusqu'à servir les desseins de politiciens remuants, est, suivant le mot de Gérusez, un accès, un transport, et comme une explosion de fureur martiale. Elle incarne à nos yeux l'idéal républicain, et cependant elle fut com-

posée par un royaliste ; au reste, elle a été modifiée, augmentée du dernier couplet, intitulé couplet des *enfants* :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus (1).

Son auteur avait voulu surtout en faire un chant patriotique, un chant de guerre ; néanmoins elle est bien imprégnée du mysticisme révolutionnaire ; la sensibilité coutumière s'y retrouve dans ces vers :

Epargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous !

De même, les expressions chères aux orateurs, aux exaltés qui croyaient à la puissance des mots sur l'enthousiasme des foules : les fers, l'esclavage, les despotes, les tyrans, les tigres ; et malgré ces défauts, malgré la phrase ampoulée et l'image grossie, la courte épopée atteint au sublime avec ces vers dignes d'un Homère :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !

Les mêmes situations dictent les mêmes discours. Lorsque les Athéniens couraient combattre à Salamine,

(1) Cette strophe fut ajoutée à l'hymne civique des Marseillais, pour la fête du 14 octobre 1792.

ils s'écriaient, avec le même enthousiasme que les volontaires de 92 : « Allez, ô fils de la Grèce, délivrez votre patrie, délivrez vos femmes et les temples des dieux de vos pères, et les tombeaux de vos aïeux. Un seul combat va décider de tous vos biens (1). »

Quant à la musique de la *Marseillaise,* elle est puissamment originale. Le début sonne véritablement comme un pas de charge, qui s'accentue et se précipite progressivement, et quand éclate le refrain, grandiose de simplicité et tonnant comme un coup de canon, l'âme de la Patrie et de la République vibre à l'unisson de ces notes qui, comme le drapeau tricolore, ont fait le tour du monde.

C'est donc bien là de l'art épique, et du meilleur, puisqu'il est spontané. Ce n'est que dans des périodes d'exaltation, comme cette année 92, que cet art peut éclore et s'épanouir.

Mais le sublime est voisin du grotesque. La Harpe, le Quintilien français, tint à donner un exemple frappant de cette loi.

A la fin de cette même année 1792, le *Lycée* rouvrait ses portes ; on désignait sous ce nom, emprunté à l'antiquité, l'établissement où Fourcroy, Chaptal et La Harpe professaient. C'est là que cet Aristote du XVIIIe siècle fit son fameux *Cours de littérature*, tant admiré alors,

(1) Géruzez. *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution.*

rejeté aujourd'hui dans un juste et éternel oubli. La Harpe, à cette époque, éprouva le besoin de faire montre de son civisme. Révolutionnaire assez tiède, il avait jusqu'alors parlé très énigmatiquement des nouveaux principes ; l'heure était venue de brûler ses vaisseaux. Il le fit dans une ode, un *Hymne à la Liberté*, qui voulait être grandiose et qui n'était que burlesque. C'est dans ce morceau fameux que se trouvent ces vers, d'une fade ineptie :

Le fer, amis, le fer, il presse le carnage :
C'est l'arme du Français, c'est l'arme du courage,
L'arme de la victoire et l'arbitre du sort.
Le fer, il boit le sang ; le sang nourrit la rage,
Et la rage donne la mort.

Que le malheureux poète eût été mieux inspiré de suivre le précepte de Boileau :

Soyez plutôt maçon si c'est votre métier !

L'histoire ne dit pas ce que pensèrent de leur professeur les auditeurs du Cours de Littérature, ni si leur admiration pour son talent poétique en fut diminuée. Mais, à coup sûr, ils ne durent pas être peu surpris de voir leur maître, froid et compassé à l'ordinaire, s'enflammer soudain d'une ardeur belliqueuse aussi insolite.

Un autre jour, c'est Lebrun qui exalte la mémoire des marins du *Vengeur* ; c'est Delille, qui s'essaie timide-

ment dans d'hypocrites strophes contre-révolutionnaires ; c'est M.-J. Chénier surtout qui se répète à satiété et produit à volonté des dithyrambes et des hymnes ; c'est David, ce sont Desforges, Desorgues, bien d'autres encore plus obscurs, qui versifient les immortels principes et se croient tourmentés du mal de l'inspiration.

Poésie honorable, assurément, qui n'est pas sans grandeur, mais d'un souffle bien court, et nullement en rapport avec les circonstances ni les événements. De même les victoires de l'Empire ne devaient être célébrées dignement qu'après sa propre chute. Il a fallu Hugo pour glorifier la Grande Armée, qui, de son vivant, n'avait pas trouvé de chantre digne d'elle. L'art obéit ainsi à la loi des contrastes. On dit généralement que sa marche est parallèle à celle des événements ; on voit par ces deux exemples qu'elle s'en écarte souvent.



Ce qui ne veut pas dire que la Révolution n'eut pas de poètes : le nom d'André Chénier seul suffirait à nous démentir. Mais elle n'eut pas de poète épique, directement inspiré par elle. Nul génie n'a tressailli ni enfanté de chefs-d'œuvre sous son souffle puissant : seul Rouget de l'Isle fait exception. Çà et là André Chénier sacrifie bien aux nouveaux principes, et avec une éloquence prenante ; au souvenir de la Bastille renversée, il s'écrie :

La terre tressaillit. Elle quitta son deuil.
Le genre humain d'espérance et d'orgueil
Sourit. Les noirs donjons s'ébranlèrent d'eux-mêmes.
Jusque sur leurs trônes lointains,
Les tyrans ébranlés, en hâte à leurs fronts blêmes
Pour retenir leurs tremblants diadèmes,
Portèrent leurs royales mains.

Et pourtant ce ne sont pas ces fières poésies qui ont donné à André Chénier sa gloire de bon aloi. Il vaut surtout par l'élégie, par la note tendre, par les soupirs attristés de la *Jeune Captive :*

Je ne veux pas mourir encore.

Dans l'histoire de la Littérature française, il occupe la place d'un élégiaque, et non d'un épique.

*
* *

C'est surtout dans la foule, bruissante au souffle révolutionnaire comme les cigales au soleil du Midi, que nous trouverons la véritable poésie populaire, enthousiaste et satirique, mais sans frein ni règle, et parfois riche en heureuses trouvailles.

En France, tout se traduit par des chansons ; aussi chansonne-t-on à bouche perdue les hommes et les choses. La Constitution de 1791 fut mise en vaudeville, et tous les citoyens, quels qu'ils fussent, se plaisaient à répéter :

De notre autorité divine,
Mêmes crimes, mêmes délits,
Par l'agréable guillotine
Seront également punis.
Il n'est pas besoin de témoins
Pour juger un aristocrate,
Mais il en faudra trente au moins
Pour condamner un démocrate.

Le serment civique prête à mainte raillerie :

Il vaut mieux prêter un serment
Que de prêter mainte autre chose.

La femme réclamant ses droits imprescriptibles, le chansonnier nous prédit un sort funeste :

Bientôt on verra parmi nous
Une volage dame
Vingt fois par an changer d'époux,
Grâce aux droits de la femme (1).

La verve satirique frappait aussi bien à droite qu'à gauche : si la Constitution de 91 fut raillée, le roi fut encore plus bafoué, surtout à son retour de Varennes.

(1) Le madrigal, en France, ne cède jamais sa place même à la politique. Témoin cette réponse d'un spirituel galant à une dame qui se plaignait de n'être pas citoyenne et demandait qu'on lui « épargnât les droits de l'homme » :

Nos droits, Madame, y pensez-vous ?
Répond Damis, étonné de l'entendre.
Ah ! nous ne voulons les reprendre,
Que pour les mettre à vos genoux.

M. Gros-Louis fut chansonné sur tous les airs à la mode, depuis *Barbari mon ami* et *le Malheureux Lisandre*, jusqu'aux cantiques d'église ! On rima sur la fuite de la famille royale presque autant de vers que pour la fête de la Fédération, ce qui n'est pas peu dire.

Puis ce fut le tour des représentants, à qui on reproche non leurs vingt-cinq francs, mais leurs dix-huit francs ; des Jacobins, des prêtres-citoyens, qui convolent en justes noces, etc. (1).

(1) La suppression des vœux monastiques, puis celle des costumes religieux, fut matière à multiples chansons. En voici une quelque peu égrillarde, mais où revit l'esprit du XVIII[e] siècle ; il s'agit d'un capucin, — serait-ce Chabot ? — qui s'est fait cardeur de matelas.

Ces meubles sont bien nécessaires,
Sur ces lits on fait tant d'affaires,
Que c'est le meilleur des états
Que de carder les matelas.

Deux époux qui se font tapage
Ne signent la paix du ménage
Qu'au moyen de quelques ébats
Que l'on prend sur les matelas.

Femme jolie aisément perce,
Qui sur les matelas commerce ;
C'est incroyable le tracas
Que l'on fait sur les matelas.

Les uns veillent, les autres dorment ;
De cela bien des gens s'informent ;
Mais bien des gens ne disent pas
Ce qu'ils font sur les matelas.

Je n'en sais rien, moi qui les carde ;
Je le saurais, je n'aurais garde

C'est la chanson de *Messieurs les forts de la Halle et du Port-z-aux Blés*, *pour au sujet du séjour du roi*, qui se consolent des quelques excès commis en disant :

Mais il n'est point de bonnes fêtes
Sans queuqu'verres cassés.

Plus tard, on railla le nouveau calendrier qui apportait dans les usages une réforme capitale; le mois de février qui pendant dix-huit cents ans se vit injustement raccourci, reçoit enfin satisfaction grâce aux lumières de Romme : il va connaître les délices de l'égalité. Et quelle belle vie, en vérité, pour les heureux mortels qui vivront sous la nouvelle ère !

Primidi mène à duodi,
Tridi, quartidi, quintidi ;
Sextidi vient, septidi passe,
Puis octodi, puis nonidi,
Enfin gaiement on se délasse
Dans le repos du décadi.

Voilà les prémices du repos hebdomadaire obligatoire.

Les coalisés ont aussi leur part : les Prussiens, les

De venir vous conter les cas
Où l'on foule les matelas.

C'est le plus grand secret des femmes ;
Et j'y comprends les grandes dames
Dont les maris ne savent pas
Ce qu'on fait sur leurs matelas.

Autrichiens ont gagné la colique à venir mordre aux grappes du voisin, et ils se sauvent en se tenant le ventre et montrant les talons aux généraux français ; les volontaires sont au contraire exaltés par des chants et hymnes guerriers, où excelle M.-J. Chénier, le poète du *Chant du Départ.*

Il n'est pas jusqu'au père Duchesne qui ne se réveille en chantant, — chanson b...ment patriotique, comme on doit s'y attendre, mais pittoresque à plaisir et bourrée d'images imprévues.

Enfin Marat, Robespierre, ceux qu'en style noble on appelle les tribuns farouches, n'ont pas été épargnés par la Muse populaire. C'est une façon de revanche que les terrorisés prenaient sur eux ; la verve du Français est d'autant plus caustique que sa liberté et sa sécurité sont compromises ; l'atmosphère devenait irrespirable depuis le vote de la loi de prairial. Qu'importe ? on chantait quand même, et le cou dans la lunette, on sifflait encore les refrains sarcastiques.



Il n'y eut pas cependant que des poésies révolutionnaires ou contre-révolutionnaires.

Quoique la politique exerçât sur tous les esprits une sujétion de plus en plus tyrannique, elle ne parvint pas à faire faner la *petite fleur bleue* qui s'est toujours

épanouie dans l'âme du sentimental Parisien, et surtout de la Parisienne. L'églantine rouge ne prévaudra jamais contre le myosotis. Il semble même que sous la Révolution, en pleine Terreur, ce sentimentalisme se soit encore donné plus libre cours : ce qui n'a rien d'étonnant, puisque toute la philosophie et toute la poétique de Rousseau prêchaient le retour à la Nature. C'est un héritage de Jean-Jacques que cette sensibilité douceâtre dont firent preuve les auteurs de pastourelles et autres berquinades.

On ne saurait croire, d'ailleurs, combien les gens de l'époque révolutionnaire étaient sensibles ; ils avaient la larme facile — sauf lorsque fonctionnait le *glaive de la Loi !* — et faisaient même assaut de politesses et de prévenances (1).

Ils se pâmaient aux fadaises de Fabre d'Eglantine et de Florian ; ces terribles sans-culottes montraient une tendre sympathie pour la bergère égarée avec ses moutons et s'intéressaient vivement aux amours de Jeannot et de Colin.

(1) Malgré le mouvement révolutionnaire et même dans sa plus grande effervescence, le peuple de Paris continuait d'aller paisiblement à l'Opéra ; le rideau se levait exactement à la même heure, soit qu'on coupât soixante têtes, soit qu'on n'en coupât que trois ; et, chose bien digne d'être remarquée, un septembriseur se mettait à la queue comme un autre, et, devenu docile, il disait à l'homme qui le grondait de se montrer trop gênant et qu'il aurait peut-être égorgé à l'Abbaye : « Mais, citoyen, ce n'est pas moi ; on me pousse. » FLEURY, *op. cit.*

Là encore le contraste s'accentue : dans l'âme révolutionnaire, tout est heurt, tout est imprévu : on s'attend à une colossale épopée et on trouve une fastidieuse églogue ; on croit aux appétits sanguinaires d'un Robespierre, on le reconnaît gentilhomme élégant, compassé et mystique. On craint de la Convention maladroite une œuvre éphémère : elle apporte un mouvement inébranlable. Par contre, on espère solidement établi le règne de la Liberté : un Bonaparte allait la renverser de son trône fragile.

L'héritage poétique que nous a laissé la Révolution est immense, bariolé, et de valeur intrinsèque bien minime ; serait-ce que les grandes secousses sociales troublent aussi l'inspiration des poètes et que le chant des cigales s'éteint sous la voix formidable du vent des tempêtes ?

CHAPITRE SEPTIÈME

LA NÉVROSE RELIGIEUSE

I

DIEU ET LA RÉVOLUTION

L'étude des sentiments religieux d'une société est indispensable à qui en veut établir la mentalité. On peut dire d'une collectivité que son caractère se reflète fidèlement par ses croyances. S'il est exact que la Révolution a persécuté le catholicisme, il est faux de prétendre qu'elle ait voulu établir la suprématie de la libre pensée : l'avortement du culte de la Raison en est une preuve. Le clergé a été combattu comme agent de réaction ; la Constitution civile de 1791 n'ayant pas suffi à l'asservir à la Révolution, on a recouru aux

déchristianisations. Mais dans celles-ci il ne faut voir qu'une tentative de substitution d'une religion nouvelle à l'ancienne. que Voltaire et Rousseau avaient sapée à la base.

La société révolutionnaire est donc croyante ; bien mieux, elle est mystique. En cela elle diffère totalement des générations de 1830, 48 et 71 ; mais sa mentalité se rapproche de celle du peuple russe, conduit par un prêtre à l'assaut de ses libertés et qui, le 22 janvier 1905, s'est laissé fusiller, portant en mains les icônes sacrées, opposant aux nagaïkas des cosaques de symboliques crucifix.

Cet élan mystique, qui a eu une si grande répercussion sur les événements de 1791 à 1794, s'est manifesté sous des formes multiples, mais il convient de noter qu'il était antérieur à l'explosion populaire de 1789.

De nombreux symptômes avaient déjà, au cours du siècle, marqué sa présence. Faut-il rappeler l'enthousiasme que soulevèrent les doctrines théosophiques de Swedenborg, qui fonda une nouvelle église, et qui apparaît aujourd'hui comme un visionnaire exalté ? Et l'emballement des naïfs et des superstitieux pour le thaumaturge Cagliostro, qui entr'ouvrait à leurs yeux éblouis la porte mystérieuse de l'au-delà ? Et les désordres des hystériques de Saint-Médard, troublant la ville de leurs clameurs retentissantes, occupant l'opinion et le Parlement jusqu'à la veille des Etats généraux, mettant onze cent mille livres dans la caisse à Perrette ? Et l'engouement pour le magnétisme de Mesmer, dont le

baquet magique attirait les crédules, comme un miroir à alouettes ? En réalité, jamais époque ne fut plus propice aux charlatans, qui exploitaient le goût du public pour l'occultisme et son besoin de pénétrer les impénétrables secrets. Que pouvait contre cette passion générale, où se réveillait le mysticisme du moyen âge, que pouvait le matérialisme de quelques-uns ? Cagliostro et Mesmer furent autrement puissants que Diderot et Helvétius.

Quand éclate la Révolution, ce mysticisme s'accentue. C'est une loi clinique, que les caractères moraux d'une société soient exagérés par les événements révolutionnaires ; le champ de la conscience se trouvant rétréci par suite de la diminution de la faculté du jugement, les sentiments affectifs de la foule se développent inconsidérément ; le mysticisme, c'est-à-dire l'amour du surnaturel, la divinisation de symboles et d'idées, se traduisant bientôt par des manifestations collectives où vibrent à l'unisson les âmes des assistants, peut être classé parmi ces sentiments affectifs. Nous retrouvons ici une application de la loi de Descartes, qui séparait l'intellectuel du moral. La névrose révolutionnaire provoque dans la masse un affaiblissement des qualités de l'esprit et une exaltation des qualités du cœur.

L'athéisme (1) est aristocratique sous la Terreur :

(1) Cf. à ce sujet : Aulard, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême*. — Dr Robinet, *Le mouvement religieux pendant la Révolution*, t. I et II.

ce qui équivaut à une condamnation à mort pour ses sectateurs. Au reste, Jean-Jacques, dans le *Contrat social*, ne les considérait-il pas comme des ennemis de la société ? L'existence de Dieu ne doit donc pas être mise en doute, et Jésus-Christ se trouve le premier des sans-culottes.

Dès le 26 mars 1792, Robespierre confesse sa foi aux Jacobins avec un désintéressement politique absolu ; il parle de la Providence, qui « veille toujours sur nous mieux que notre propre sagesse » ; de la bonté céleste, qui « jusqu'ici s'est obstinée à nous sauver malgré nous » ; de l'Eternel, qui protège tout particulièrement la Révolution.

Ces déclarations provoquèrent les protestations très vives des Girondins, de Guadet notamment, à ce point que le président fut obligé de se couvrir ; mais une bonne partie de la salle approuva Robespierre ; quelques mois plus tard, il avait convaincu la majorité des Jacobins.

L'anecdote qui suit montre l'état d'esprit des clubs et des dirigeants de l'opinion : à une séance d'un comité révolutionnaire, on agitait la question de savoir s'il fallait brûler Dieu ou le conserver. Un métaphysicien, entiché de Brutus, s'écrie : « Il faut substituer à ce fantôme quelque chose de sensible ; je voudrais que dans nos temples on ne vît que des Scœvola et des Ravaillac ; pour Dieu, je ne vois plus à quoi il peut être utile. — Plus de bon Dieu, dit un perruquier. — Paix ! dit un membre ı club ; je suis, moi, ne vous en déplaise, je suis pour

le bon Dieu ; c'est lui qui a fait la Révolution, qui nous a comblés de tous les biens dont nous jouissons ». Et il propose de le garder dans les livres, mais d'expulser ses images des lieux publics (1).

Aussi, lorsque certains indépendants comme Danton veulent prendre des mesures, non contre les prêtres, mais contre la religion, ils émeuvent violemment l'opinion. La Fête-Dieu de 92 fut l'occasion de désordres, parce qu'un arrêté de la Commune avait défendu aux gardes nationaux de participer à la procession ; certains citoyens ayant refusé de pavoiser ou de processionner, on prit fait et cause pour Dieu, contre eux. L'interdiction de la messe de Minuit à la Noël de la même année, les attaques contre la fête des Rois et de sainte Geneviève au début de 93 soulevèrent également la foule des croyants.

Que d'exemples ne trouvons-nous pas des sentiments déistes de la société révolutionnaire ! Le buste d'Helvétius, qui décorait la salle des Girondins, est renversé et brisé sur la proposition de Robespierre, disant que, « s'il eût vécu sous la Révolution, Helvétius eût augmenté la foule des intrigants beaux esprits qui désolent aujourd'hui la patrie. » En réalité, Helvétius, le fondateur de la morale matérialiste, était un adversaire de la philosophie du *Vicaire savoyard*; il n'en fallait pas davantage pour que sa mémoire, tout d'abord exaltée, fût vouée aux gémonies. Si Diderot, si d'Alembert, si Voltaire

(1) *Anecdotes inédites*, par Serieys.

même avaient eu leurs statues aux Jacobins, elles eussent bientôt subi le même sort que le buste d'Helvétius.



Ce fut surtout au cours des fêtes populaires, remplaçant les cérémonies liturgiques de l'Église, que le mysticisme de la foule se donna libre cours. Pendant ces journées mémorables, où tout un peuple célébrait les vertus d'un héros ou la souveraineté d'un principe, une exaltation quasi prophétique transportait ces hommes et ces femmes, dont l'âme s'ouvrait au nouvel idéal. Seules, les religions naissantes peuvent provoquer de tels élans vers le sublime.

Grâce à la contagion mentale, qui s'exerce d'autant plus facilement que la foule est plus dense, celle-ci est transportée d'un enthousiasme voisin de l'illuminisme. « Évanouissement de la personnalité consciente, prédominance de la personnalité inconsciente, orientation par voie de suggestion et de contagion des sentiments et des idées dans un même sens ; tendance à transformer immédiatement en actes les idées suggérées, tels sont les caractères de l'individu englobé dans une foule (1). » La communion des âmes est complète, absolue.

La Révolution comprenait si bien la portée considérable des fêtes nationales, qu'elle en fit une institution

(1) Lebon, *Psychologie des foules*.

d'État. Un proverbe connu dit que, chez nous, tout se termine par des chansons; sous la Législative et la Convention, tout se traduisait par des fêtes : fêtes de la Fédération, en souvenir du 14 juillet 1789, du dix août 1792, rappelant la chute de la royauté, de la fondation de la République, etc. Puis ce sont les cérémonies funèbres, véritablement grandioses, en l'honneur des soldats de Châteauvieux, de Simonneau, maire d'Etampes, de Lepeletier de Saint-Fargeau, de Marat, de Rousseau, de Hoche... Enfin, celles que la Convention voulait substituer aux fêtes catholiques, célébrant la jeunesse, le mariage, la maternité, les vieillards, le printemps, les moissons, les vendanges, les principes immortels, la poésie, l'art, etc.

Les conventionnels avaient besoin de symboles. Vingt siècles d'atavisme religieux pesaient du poids de tout leur passé sur leurs âmes embuées de métaphysique et nullement scientifiques. Le peuple, moins dégagé encore que ses mandataires de ces doctrines philosophiques, divinisait ces symboles. Combien profond ce mot de Voltaire, repris par Robespierre : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer (1). » Le monothéisme chrétien se trouvait remplacé par un panthéisme polymorphe, plus voisin du mysticisme que le dogme catholique.

(1) « Ah ! disait Robespierre, si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine. »

Certaines de ces fêtes, comme celles de la Fédération au Champ-de-Mars, eurent un caractère nettement religieux. Puis, lorsque le catholicisme fut l'objet des persécutions révolutionnaires, elles devinrent laïques, mais n'en gardèrent pas moins ce caractère mystique qui leur est commun. Celle du 10 août 1793, en commémoration de la chute de la royauté, et baptisée *fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République*, est typique ; il ne s'agit point encore des cérémonies du nouveau culte de la Raison, mais cependant les organisateurs de cette grande manifestation crurent nécessaire de copier les anciens rites de l'Eglise, tant était profondément ancré, chez eux et chez le peuple, l'amour du symbole.

Comme le Chemin de Croix, cette solennité fut divisée en stations. Première station : place de la Bastille. Sur l'emplacement de la citadelle s'élève la Fontaine de la Régénération, figurée par une puissante Nature, qui, en pressant ses mamelles fécondes, fait jaillir une eau pure. 86 commissaires, — un par département — s'avancent pour boire de cette eau salutaire. Le président de la Convention en arrose d'abord le sol de la Liberté (souvenir des sacrifices antiques); puis, après avoir porté la coupe à ses lèvres, la passe aux commissaires. Le chant de la *Marseillaise*, entonné par la foule, est le signal de la procession qui défile par les boulevards. Dans le cortège figure non pas un Saint-Sacrement, mais une arche contenant les tables des Droits de l'Homme.



Les commandements du jeune républicain.

Chaque assistant porte à la main une gerbe d'épis et de fruits.

Deuxième station : boulevard Poissonnière, où est érigé un portique, sous lequel attendent les héroïnes des 5 et 6 octobre 1789, assises sur leurs canons.

Troisième station : place de la Révolution (la Concorde), où la statue de la Liberté remplace celle de Louis XV. Sur un immense bûcher sont empilés les attributs de la royauté déchue ; chacun des 86 commissaires y porte la torche, et avec la fumée s'envolent dans les airs des milliers d'oiseaux délivrés de leurs cages.

Quatrième station : les Invalides. Sur une montagne artificielle, un groupe colossal, le Peuple français, assomme le hideux fédéralisme.

Cinquième et dernière station : le Champ-de-Mars, où l'on ne pénétrait qu'en passant sous un vaste niveau, le niveau national. Cérémonie allégorique sur l'autel de la Patrie : les citoyens qui ont paré l'autel de leurs offrandes jurent solennellement de défendre la Constitution, puis le président, réunissant les 86 faisceaux des 86 commissaires, les rassemble d'un ruban tricolore, et fait remise au peuple de ce sceptre unique en prononçant : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes tes vertus ». Un banquet frugal et une pantomime lyrique et patriotique terminaient la fête.

L'allégresse, l'enthousiasme de toute la capitale révolutionnaire, convaincue que, par cette grandiose manifestation, elle assurait le règne éternel de la République,

ne se démentirent pas un instant. Le Français, — surtout le Français de la fin du XVIII[e] siècle, élevé à l'école de Rousseau, — n'est pas le froid positiviste qui calcule ses actes et les exécute après en avoir pesé toutes les conséquences. C'est un impulsif qui se laisse entraîner par le courant de l'idée nouvelle, docile à l'entraînement de la parole : c'est là, du reste, ce qui distingue le plus les races latines des races anglo-saxonnes. Au fond, nous sommes des méridionaux, expansifs et enthousiastes.

Ce serait nous répéter que de rappeler le programme des réjouissances officielles décrétées par la Convention. Toutes sont empreintes du même caractère allégorique que la Fête de la Régénération.

Si nous passons aux cérémonies du culte de la Raison, puis de l'Être suprême, nous devrons reconnaître que la société terroriste et terrorisée était obsédée par une véritable vésanie religieuse, qui s'exaltait avec les progrès de la dictature de Robespierre (1). Signe bien particulier : Hébert, Chaumette et les membres de la Commune, qui passaient pour athées et prônaient l'indé-

(1) Une simple anecdote donnera l'idée de ce pouvoir dictatorial. Le 6 messidor, « le président de la commune d'Exmes demande si les croix que les femmes portent à leur cou, dans les rues, sont des signes extérieurs de cultes quelconques ; » Robespierre, furieux, sans s'occuper de la question, répond brusquement : « Il n'existe pas de président de commune dans la République. Il faut renvoyer la lettre de l'homme en question au commissaire de la police générale, pour s'informer si c'est un fou ou un fripon. » *Paris en* 1794 *et* 1795, par DAUBAN, p. 411.

pendance mentale complète, étaient eux-mêmes obligés d'ériger en dogme leur philosophie, d'en consacrer la puissance par un rituel, par des offices, par des cérémonies liturgiques. Ces libres penseurs n'osaient ou ne pouvaient se passer de symboles divinisés. Est-il une meilleure preuve du mysticisme social de l'époque ?

La fête de la Raison, célébrée à Notre-Dame par la Commune et le Département, le décadi 20 brumaire an II, avait attiré une foule considérable. La Convention, qui paraissait hostile à cette manifestation, fit en sorte de ne pas assister à la cérémonie, ne voulant pas, disait-elle, interrompre sa séance ; mais celle-ci terminée, une partie de l'Assemblée se rendit à la ci-devant cathédrale, où une deuxième représentation fut donnée en son honneur. Le programme, suivi point par point, fut essentiellement théâtral. Au milieu de la nef s'élevait une montagne, masquant le chœur de l'église et réduisant ainsi les proportions du vaisseau. Au sommet de la butte, un temple rond, de style grec, avec, sur la façade, cette inscription : *A la philosophie* ; de chaque côté, les bustes des apôtres Voltaire, Rousseau, Franklin, Montesquieu. A mi-côte, une torche brûlant du feu sacré de la Vérité.

Aux accents de la musique, deux cohortes de jeunes filles, aux ceintures tricolores, couronnées de fleurs et portant un flambeau, traversent la montagne, se croisent devant l'autel, chacune s'inclinant devant la flamme auguste.

Puis une femme, vêtue d'une robe blanche, d'un manteau bleu, d'un bonnet rouge, image vivante de la beauté, sort du temple ; c'est la Liberté en personne, qui vient recevoir l'hommage des républicains :

Descends, ô Liberté, fille de la Nature.
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel.
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
    Ses mains relèvent ton autel.
Venez, vainqueurs des Rois, l'Europe vous contemple,
Venez, sur les faux dieux étendez vos succès.
Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple,
    Sois la déesse des Français (1) !

Cette déesse était Mlle Maillart, la plus belle femme de l'Opéra. Elle n'était pas presque nue, ainsi que le veut Mme de Genlis, ni même vêtue de gaze transparente. « Nous n'avons pas pris, disait Chaumette dans son discours, pour représenter la Liberté de froides idoles inanimées, mais un chef-d'œuvre de la Nature ; cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. » Le lendemain, le *Père Duchesne* vantait la beauté de la déesse, « entourée de toutes les jolies damnées de l'Opéra qui, à leur tour, ont excommunié la calotte en chantant, mieux que des anges, des hymnes patriotiques. »

Dans les différentes sections de Paris, on organisa des cérémonies semblables. Les églises furent affectées au nouveau culte. Julie Candeille fut déesse à Saint-Gervais,

(1) AULARD, *loc. cit.*

Mlle Aubry à Saint-Eustache, Sophie Momoro à Saint-André-des-Arts. Mais, par une singulière ironie du sort, sept ans plus tard, la déesse Aubry se cassait bras et jambes en tombant du cintre de l'Opéra.

Sophie Momoro, impliquée avec son mari dans le procès des Hébertistes, connut toutes les affres de l'emprisonnement à Port-Libre. Elle fut libérée le 8 prairial, peu de temps après l'exécution de Momoro, Hébert, Chaumette, Ronsin, etc. C'était une femme charmante, d'une taille bien prise ; ses cheveux noirs descendaient jusqu'à la ceinture ; elle portait sur sa tête le bonnet phrygien ; à sa main était une pique, un manteau ou peplum bleu, d'une perfection antique (1).

La déesse déchue traîna une vie misérable. Seule de toutes ses compagnes, Mlle Maillart put poursuivre une carrière glorieuse, et, descendue de l'autel pour reparaître sur la scène, y remporta les lauriers d'une popularité artistique très légitime (2).



Périodiquement le peuple s'assemblait dans les temples, et à défaut de messe ou d'évangile, y entendait des leçons de morale. Le 10 frimaire, les artistes du théâtre de la République et de l'Opéra officiaient à la ci-devant

(1) Capefigue, *Les déesses de la Liberté*.
(2) Lairtullier, *Femmes célèbres sous la Révolution* ; — Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*.

paroisse Saint-Roch, dédiée à la philosophie. Tous les symboles du catholicisme avaient été chassés de ce temple, pour faire place aux emblèmes de la Raison. Le citoyen Monvel, acteur du théâtre de la rue de la Loi et ministre de la nouvelle religion, monta en chaire, revêtu d'une dalmatique tricolore. Son allocution est empreinte du plus pur athéisme. « On conçoit difficilement, s'écrie-t-il, qu'il existe un Créateur qui ait peuplé le globe de ses victimes qu'il devait un jour immoler à sa vengeance. » Aussitôt des murmures, des protestations s'élèvent. « Nous avons vu avec regret, dit un contemporain, qu'il n'ait pas cru à l'existence d'un Être suprême, qui punit ou récompense après la mort (1). » Monvel se racheta en faisant une incursion dans le domaine politique : Marie-Antoinette, à l'entendre, avait regretté de ne pouvoir se baigner dans le sang de tous les Français (2).

A Saint-Etienne-du-Mont, l'astronome Lalande monte en chaire pour sauver sa tête. Il se savait l'objet d'une dénonciation, et par conséquent sur le point d'être arrêté. Il va trouver le président de sa section, qui l'engage à prononcer un discours républicain, le décadi suivant, pour affirmer son civisme. Le bonnet rouge sur la tête, l'astronome fait son sermon ; il eut un tel succès qu'on faillit, au renouvellement du bureau, lui décerner les honneurs du fauteuil. Il ne fut plus inquiété et put

(1) *Journal des Spectacles.*

(2) Cité par Aulard.

poursuivre en paix ses observations scientifiques (1).

Selon certains (2), le culte de la Raison était caractérisé par l'absence de fanatisme et même de sérieux. Les cérémonies furent des saturnales, ayant pour but de déconsidérer le christianisme, plutôt que d'asseoir solidement le nouveau dogme.

Le grotesque était la note dominante. « Les ministres de la religion, au dire de Grégoire, étaient représentés sous des emblèmes qu'on croyait propres à les couvrir de ridicule ou d'horreur, tels que des marottes, des poignards; d'autres acteurs, mêlant à des formules liturgiques des actions cyniques et des propos crapuleux, marchaient couverts d'ornements sacrés, dont on couvrait également des chiens, des boucs, des porcs, mais presque toujours des ânes caparaçonnés, de manière à marquer, le plus énergiquement possible, l'impiété brutale (3). »

On n'a voulu voir dans ces saturnales que des gamineries. A dire vrai, elles étaient plutôt l'expression du fanatisme religieux. Celui-ci a pour premier effet de s'at-

(1) *Anecdotes inédites*, de Seribys.

(2) Aulard, *op. cit.*

(3) D'après M[me] de Genlis, Monvel joua à Notre-Dame le rôle de grand prêtre de la Raison. Il devint fou huit ans après et survécut vingt mois au naufrage de son intelligence. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette fin lamentable du ministre de la nouvelle religion. N'était-il pas prédisposé à la vésanie, cet homme qui se croyait revêtu d'un caractère sacerdotal, et n'est-ce pas un acte de mégalomanie que de s'instituer soi-même le pontife d'un culte quelconque ?

taquer à tout culte contraire, aussi bien par la violence que par le ridicule ; et la preuve qu'il s'agissait bien là d'un dogme nouveau, c'est qu'on tenta d'en établir des rites sacrés, c'est qu'on en écrivit le catéchisme.

Ce catéchisme républicaïn était calqué sur celui du ci-devant diocèse de Paris ; il procédait par demandes et réponses, définissait les sacrements républicains, baptême, communion, confirmation (1), celle-ci étant représentée par la vie errante de traîtres à leur patrie, lisez : les émigrés.

Un autre sectateur avait réuni le rituel des offices des décades en usage dans les temples de la Raison, un autre avait rédigé les prières : « Chaste fille des cieux, ô Liberté, tu es descendue pour nous sur la terre ; que ton nom soit chéri, etc. » ; ou bien l'*Ave* : « Je vous salue, sans-culottides, nom révéré, etc. » ; ou encore le *Credo* : « Je crois dans un Être suprême qui a créé des hommes libres et égaux » ; ou les commandements :

La République tu serviras
Une et indivisible seulement, etc. (2).

On sait quel fut le sort de cette religion qui n'avait pu s'affranchir du catholicisme atavique ; on sait aussi ce

(1) *Catéchisme républicain, suivi de maximes de morale républicaine, propre à l'éducation des enfants de l'un et l'autre sexe*, par le citoyen Poitevin.

(2) Voir dans le livre de M. Aulard le chapitre relatif aux tentatives pour formuler le culte de la Raison en rites.

qu'il advint de ses apôtres, que l'implacable politique de Robespierre envoya à l'échafaud. Celui-ci, fils spirituel de Rousseau, voyait dans ce culte un retour aux errements païens, et un éloignement chaque jour plus marqué de la philosophie du *Vicaire savoyard*. Il était temps de revenir à une autre conception métaphysique : Robespierre devint le pontife du culte de l'Être suprême.

C'est dans son célèbre *Rapport à la Convention du 18 floréal an II* que Robespierre développa sa doctrine rousseauiste (1).

Ce monument d'éloquence écrite qui, par certains passages, ressemble plus à un prône qu'à un discours politique, avait été conçu par le jacobin déiste dès les premières manifestations irréligieuses de la Commune. Il donnait la morale spiritualiste comme fondement unique de la société civile : « Qui donc, s'écriait-il, t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnes jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu? que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? » Aussi le

(1) *Rapport fait au nom du Comité du Salut public*, par Maximilien Robespierre, *sur les Rapports des idées religieuses avec les principes républicains et sur les fêtes nationales*. Séance du 18 floréal, l'an second de la République française, U. et I.

projet de décret qui suivait le rapport portait-il comme premier article : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* Il instituait de nouvelles fêtes religieuses et symboliques : à la Vérité, à la Justice, à la Pudeur, à la Frugalité, au Courage, à la Foi conjugale, à la Postérité, etc., soit trente-cinq cérémonies, outre les réjouissances nationales des 14 juillet, 10 août, 21 janvier et 31 mai, toutes destinées à rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

La première de ces fêtes, celle de l'Être suprême, eut lieu le 20 prairial, sous le pontificat de Robespierre, élu à cet effet président de la Convention. Le Cromwell jacobin était alors à l'apogée de sa dictature ; il ne devait pas tarder à redescendre de l'autre côté de la Montagne.

David avait réglé tous les détails de la cérémonie avec, — suivant l'expression de M. Aulard, — une minutie hiératique. Dans l'exposé de ce plan fameux, le soleil est qualifié d'astre bienfaisant, qui colore et vivifie la nature ; on y voit la « chaste épouse tresser de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie. »

Pour confondre dans une même réprobation l'irréligion et la contre-révolution, on avait dressé aux Tuileries une colossale statue de l'athéisme avec cette inscription : *Seul espoir de l'étranger.* Robespierre lui-même y mit le feu, et l'idole disparut pour faire place à la Sagesse, quelque peu noircie par la fumée.

Après deux sermons du président, la procession se

rend au Champ-de-Mars. C'est alors qu'éclate tout l'orgueil du nouveau pontife. Marchant très en avant de ses collègues, il apparaît au public comme l'incarnation même de la Révolution. Ses collègues, outrés de jalousie, ne lui ménagent pas les sarcasmes : « Il est encore des Brutus, s'écrie l'un d'eux. — La roche Tarpéienne est près du Capitole, lui jette Bourdon de l'Oise. — Voyez ce b......-là ! Ce n'est pas assez d'être le maître, il faut encore qu'il soit un Dieu ! »

Au Champ-de-Mars, une immense montagne avait pris la place de l'autel de la Patrie renversé. Au sommet se trouvait un arbre, dont les rameaux ombrageaient le front des conventionnels réunis. Symphonies, chants, hymnes, serments de vaincre et hommages rendus à l'Éternel — et la fête se termina aux Tuileries par des jeux publics (1).

Deux jours après, le 22 prairial, la Convention votait la loi des suspects, imposée par Robespierre et Couthon.

* * *

Le mysticisme révolutionnaire trouvait un aliment dans les manifestations néo-religieuses de la Raison et

(1) On ne saurait dissimuler, dit Renouvier, que souvent les fêtes républicaines n'aient pris un caractère de trivialité et même de bassesse ; mais si l'on veut voir avec quelle élévation d'esprit et de cœur elles étaient comprises par les hommes d'élite, qu'on lise le livre de Boissy d'Anglas, qui fut écrit le lendemain de la fête à l'Être suprême, dont il retrace les plus pures émotions.

de l'Être suprême. Mais il s'exaltait jusqu'à la démence à l'occasion des apothéoses funèbres. Le Français — quelles que soient ses convictions — professe le culte de ses morts ; et pour peu que ceux-ci soient tombés victimes d'une cause populaire, il en fait des martyrs, des héros dignes de sa piété filiale, de la reconnaissance éternelle des citoyens.

La Révolution eut fréquemment à honorer des hommes qui, obscurs la veille, devinrent glorieux par le sacrifice de leur vie. Ainsi la mémoire des soldats de Châteauvieux fut dignement fêtée, grâce à Théroigne de Méricourt, qui avait pris l'initiative de la cérémonie funèbre. De même, le transfert au Panthéon des cendres des grands patriotes fut, chaque fois, le signal d'une explosion d'enthousiasme mystique. Rien cependant ne saurait donner une idée du délire extravagant, de l'idolâtrie contagieuse provoquée par l'assassinat de Marat, l'Ami du Peuple.

La Convention, la Commune rivalisèrent de zèle pour accorder au martyr les palmes de l'immortalité. David, qui avait « transmis à la postérité l'image de Lepeletier mourant pour la Patrie », promit aux mânes irrités de Marat le même hommage. Le sculpteur Beauvallet fut désigné par la Commune pour mouler le visage du mort.

Les Cordeliers avaient demandé à conserver dans leur salle le cœur de l'ami du peuple. Un citoyen proposa d'envoyer le cadavre embaumé dans tous les départe-

ments, pour qu'il animât l'amour de la liberté dans les âmes vraiment républicaines !

Le peuple fit à son « ami » des obsèques pompeuses. Les dépouilles de Marat et de Napoléon connurent seules ces apothéoses. La victime était couchée, demi-nue, laissant apercevoir la plaie mortelle ; sur son front un enfant plaçait une couronne civique et portait, de l'autre main, une torche. « Autour du putréfié, l'encens fume. Et ainsi marchent, dans les colères de la nuit tempêtueuse, dans les décharges du canon, tout le long de la Seine noire, rougie, de place en place, par les reflets des torches balayées au vent, ainsi marchent la pompe de Marat, le mort, la baignoire de Marat, le billot où posait l'encrier de Marat (1). »

La procession zigzagua lentement à travers les quais, les ponts et les rues jusqu'au jardin des Cordeliers ; arrivée là, la bière fut placée sous les arbres ombreux ; les orateurs déroulèrent toute la monotonie emphatique de leur éloquence, discours coupés par le défilé des sections, drapeaux en tête. La tombe était figurée par un tertre formé de blocs de pierre, simulant un entassement de rochers et une grotte.

Ce ne fut pas tout. Quelques jours après commençaient les cérémonies du culte de Marat. On plaça son cœur dans un vase en agate et pierreries, le plus riche qu'on put trouver au Garde-Meuble. Les paroles pro-

(1) De Goncourt, *loc. cit.*

noncées au moment de la remise de l'urne aux Cordeliers sont symptomatiques du délire mystique et collectif de la société. « O cor Jésus, ô cor Marat, s'écria l'un d'eux, cœur de Jésus, cœur de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages. La compagne de Marat est parfaitement semblable à Marie; celle-ci a sauvé l'Enfant-Jésus en Égypte, l'autre a soustrait Marat au glaive de Lafayette qui, comme Hérode, l'aurait égorgé. » Un autre reprit : « Comme Jésus, Marat aima ardemment le peuple, et n'aima que lui ; comme Jésus, Marat détesta les nobles, les prêtres, les riches, les fripons; comme Jésus, il mena une vie pauvre et frugale (1). »

Saint Marat eut son iconographie particulière. Deux autres victimes des aristocrates, Chalier et Lepeletier, partagèrent cette popularité posthume ; ils figurèrent sur des images de dévotion. Joints au portrait de Bara et de Viala, ils formaient le laraire de tout bon républicain (2).

Leurs traits, les épisodes de leur vie, ornaient les boutiques, les salons, les mansardes, paraient les boutonnières ; on portait des scapulaires Marat, des amulettes Marat, des breloques Marat, des bijoux Marat. Pendant quatorze mois, Marat fut réellement le Jésus-Christ de la société révolutionnaire ; son sang répandu

(1) Dr CABANÈS, *Marat inconnu.*

(2) RENOUVIER, *Histoire de l'art pendant la Révolution.*

devait féconder le sol de la Liberté, et en faire jaillir la moisson dorée des victoires républicaines (1).

La crise de mysticisme aigu que provoqua la mort de Marat est un symptôme non équivoque de la maladie sociale du temps. Jamais époque ne fut moins positive que celle-là.

Guerre au catholicisme romain, au clergé réfractaire ou constitutionnel, fidèle soutien de la réaction, mais affirmation d'une foi profonde et vivace en la divinité — que celle-ci soit baptisée Dieu, Raison, ou Être suprême, — nécessité d'un culte, de cérémonies liturgiques, divinisation de symboles et de principes, telle est, au résumé, la politique religieuse de la Révolution. Là encore nous retrouvons l'exagération caractéristique de la mentalité de cette société, la perturbation et la diminution des facultés du jugement, l'exaltation jusqu'au délire des facultés imaginatives et morales, et, pour tout dire, le rétrécissement du champ de la conscience, l'aboutissant de toute névrose.

(1) « Mais quels exemples d'engouement ou de jugement précipité fournit encore chez nous l'opinion publique en fait de canonisation sociale ! — Robespierre lui-même, qui fut si longtemps et si injustement le dieu de notre démocratie (je n'ai d'autre dieu que Robespierre, disait Barbès), enfin Bonaparte, oui, Napoléon le Grand, à qui la France presque entière accorda à tort sans aucun doute, et si fâcheusement pour elle et pour tout l'Occident, une admiration aveugle, un enthousiasme sans bornes, une adoration servile, l'apothéose et l'immortalité !

« Est-il besoin après cela d'approfondir encore, pour montrer que le peuple est par ignorance et par instinct absolument impropre à juger les grands types de la vie collective ? » Dr Robinet, *loc. cit.*

II

LES EXALTÉES ET LES ILLUMINÉES.

Le mysticisme collectif, un des caractères psychologiques de la mentalité révolutionnaire, se traduil par l'idolâtrie, le fanatisme et le besoin de transformer des principes politiques en articles de foi religieuse. Il fut commun à toutes les classes, aussi bien au peuple, aux sectionnaires et aux sans-culottes, qu'à ceux qui menaient le mouvement, conventionnels, membres des comités exécutifs ou des clubs dirigeants. Mais, émergeant au-dessus de cette mer mouvante, quelques individus dominent la scène : ce sont les excentriques parmi les excentriques, des illuminés comme seules peuvent en faire éclore les périodes révolutionnaires. Est-il besoin d'ajouter que nous les trouvons parmi les femmes, toujours moins équilibrées que les hommes, et présentant une tendance naturelle à l'exaltation, à l'exagération des facultés affectives et imaginatives?

Suzette Labrousse est le type classique de la visionnaire.

A une autre époque, elle eût consumé sa vie dans

un cloître, s'abîmant dans la dévotion, s'immatérialisant, pour ainsi dire. La Révolution en fit une femme d'action; elle se crut la Jeanne d'Arc des temps nouveaux. Aussi bien trouverait-on plus d'un point de ressemblance entre la paysanne de Domrémy et la jeune Périgourdine. Toutes deux connurent les aspirations divines, les célestes ravissements, les saints transports; toutes deux entendirent des voix, qui leur ordonnèrent d'agir pour le salut de la France et de la religion. Dès le plus jeune âge, Suzette, comme l'Angélique du *Rêve*, fut fascinée par l'image du Christ. « Elle l'aspirait de l'âme, elle la buvait des yeux, et dans son imagination délirante, croyait voir Jésus lui rendre regard pour regard, et soupir pour soupir (1). » De très bonne heure, elle fut obsédée par des idées de suicide, — et quel suicide ! Elle tenta de se détruire en avalant des araignées. La crainte du cinquième commandement l'empêcha de donner suite à ses projets. Par contre, elle se livrait aux mortifications les plus extravagantes : elle portait des cilices de crin, des ceintures garnies de pointes; elle couchait sur un lit de cailloux, mêlait du fiel à ses aliments, se barbouillait les joues de chaux vive !

A seize ans, elle fut aimée, mais n'aima point; au mariage, qui l'aurait peut-être orientée vers une voie plus normale, elle préféra le couvent des Tiercelettes. Déjà elle rêvait de convertir le genre humain et de

(1) Lairtullier, *Les Femmes célèbres de 1789 à 1795.*

prêcher une nouvelle croisade ; car elle vaticinait, et cette hallucinée voyait clair à travers le tourbillon rapide qui conduisait à sa ruine la société gangrenée du XVIIIe siècle. Elle prédisait la destruction prochaine des ordres religieux, le règne de l'égalité. Elle posait les bases d'une nouvelle religion, plus conforme aux principes des Pères de l'Église, plus fidèle à l'Évangile : elle prophétisait la révolution (1).

L'autorité séculière tenta de s'opposer aux projets de cette dangereuse visionnaire ; rien n'y fit. Le peuple, passant outre aux défenses des évêques, consacra sa popularité ; il voyait en elle une simple fille qui parlait à son cœur, et lui promettait un avenir meilleur.

Le chartreux dom Gerle, un exalté, auquel elle avait prédit, dix ans avant les États généraux, qu'il serait appelé à siéger dans une assemblée réformatrice, et qui, de fait, devint constituant, la chaperonna. Le 13 juin 1790, il prononça à la Constituante un discours sur les

(1) *Cf. Recueil des ouvrages de la célèbre Mlle Labrousse, du bourg de Vauxains en Périgord.* Voici textuellement quelques-unes de ses prédictions :

« Le chef de l'Eglise n'aura plus aucune juridiction temporelle qui a été jusqu'à présent comme un monstre qui a dévoré une infinité de peuples.

« Tout homme revêtu de l'autorité souveraine qui s'ingérera dans la grande et nombreuse famille de France, qui, en conséquence, bougera de sa place, se trouvera entre deux feux, et s'exposera comme tant d'autres à la pointe aiguë.

« Réchauffons nos cœurs sans délai pour réédifier un nouveau corps à l'Être suprême resplendissant de lumière. » *Enigmes commencées en 1766.*

grâces divines accordées à Suzette. Celle-ci vient alors à Paris, descend chez la duchesse de Bourbon (1), qui l'héberge, entre en relations avec plusieurs hommes politiques, notamment avec Robespierre, qui lui aurait dit: « Je serai un jour obligé de remettre en place ce que je cherche à détruire aujourd'hui : la religion ; vous m'aiderez (2). »

La Constituante venait d'accomplir la grande réforme religieuse. La France se séparait de Rome, le clergé devait accepter la Constitution civile. Suzette Labrousse vit dans ce nouveau régime une garantie pour la foi catholique. Il lui sembla que le clergé revenait ainsi à sa pureté primitive. En outre, elle avait adopté comme articles de foi les principes qui étaient bien ceux du premier christianisme : la fraternité entre tous les hommes, l'amour de l'humanité, le règne de l'égalité. Elle sollicita des évêques assermentés la permission d'aller à Rome éclairer le pape, lui faire reconnaître ses erreurs et l'amener à se rallier aux idées révolutionnaires, ainsi qu'il convenait à l'humble vicaire de Jésus-Christ. Sur huit prélats, six approuvèrent le plan de la femme apôtre.

Le 19 février (3), elle se mit en route pour Rome, telle

(1) La duchesse de Bourbon était elle-même une excentrique, familière des Cagliostro, Mesmer, Saint-Martin, éprise, en un mot, d'occultisme et de magie.

(2) Mathiez, *Catherine Théot et le mysticisme chrétien.*

(3) Lairtullier donne la date du 29.

Jeanne d'Arc allant à Chinon convaincre Charles VII. La visionnaire devint thaumaturge ; au cours de son pèlerinage, elle s'arrêtait pour visiter les malades, et les guérissait par la suggestion. On conçoit la popularité qu'elle acquit ainsi : son voyage fut un triomphe. A chaque étape, elle prêchait la bonne parole, aussi bien dans les églises que dans les salles de spectacles, voire dans la rue. Elle demandait la destruction de la noblesse, parce que « les nobles se couvrent toujours d'opprobre et d'infamie, en ne faisant servir l'autorité de leurs noms et les richesses de leur rang qu'à de honteux excès et à de scandaleuses oppressions ». Elle attaquait la cour pontificale, disant : « La primauté donnée par l'Église au Pape n'a point été, dans l'esprit de son origine, un surcroît de pouvoir, mais une charge de plus. Je n'ai jamais regardé tout cet échafaudage d'honneurs et de puissance dont le pape se chamarre depuis longtemps, comme dit et émané de Jésus-Christ ».

Arrivée à Bologne, elle est en butte aux tracasseries des prélats. Elle se réfugie à Viterbe, où le pape la fit arrêter. On l'enferme comme folle au château Saint-Ange ; elle n'en sortit qu'en 1798, délivrée par les troupes françaises maîtresses de Rome.

Suzette Labrousse est, à un double point de vue, un personnage fort curieux de la Révolution. En la suivant dans ses avatars, on peut se rendre compte de l'influence que les événements exercèrent sur sa névrose. Avant 1789, elle était mystique comme sainte Thérèse ; sous

la Constituante, s'éveille en elle une foi nouvelle. Son hystérie religieuse se transforme rapidement. Nous la voyons adoptant le gallicanisme imposé par la Constitution de 1791 : c'est une réforme qu'elle va prêchant, réforme basée sur l'enseignement même de l'Évangile ; elle retourne à l'Écriture, comme l'évêque Fauchet, comme Lamourette Pontard, commme le chartreux dom Gerle, comme les théophilanthropes.

D'autre part, on sait quelle fut son action sur le peuple ; tout apôtre, — surtout une femme, — fait école. Suzette Labrousse, par sa croisade dans le Midi de la France, souleva les populations, les enflamma d'une ardente passion pour le nouveau régime, libérateur et salutaire. L'engouement fut tel, que des évêques la conjurèrent de les initier à ses prédictions. On juge, par cet exemple, de son influence sur la foule, éminemment suggestionnable, et dont le fond mystique se réveillait soudain à sa voix prophétique.

La Révolution avait attiré à elle une visionnaire ; celle-ci lui rendit au centuple ce qu'elle avait reçu d'elle.



Plus encore que celui de Suzette Labrousse, le cas de Catherine Théot relève de la pathologie mentale. Sa folie religieuse est classique, banale : tous les asiles d'aliénés comptent parmi leurs pensionnaires des sujets en tous

points semblables à la « mère de Dieu ». Il a fallu la Révolution pour donner à cette démente la popularité et l'autorité, qui firent d'elle un chef de secte.

Voici, à grands traits, son observation. Elle naquit à Baranton en 1706 (1). Comme Suzette Labrousse, elle connut les macérations et les mortifications volontaires dès le plus jeune âge. Fille du peuple, elle vint à Paris, où elle se plaça comme domestique au couvent des Miramionnes. Là, elle communiait chaque matin. Cette exaltée se croyait une nouvelle Catherine de Sienne ; elle avait des hallucinations, au cours desquelles elle entendait, elle aussi, des voix : celles-ci lui disaient qu'elle était la Vierge, et, en conséquence, la mère de Dieu ; qu'elle recevrait Jésus, qui viendrait du ciel pour mettre la paix sur la terre.

Bientôt elle quittait le couvent pour prêcher dans la rue. Elle tenait des assemblées de fidèles, tant et si bien que la police s'émut et l'arrêta ; après un interrogatoire consciencieux on reconnut sa folie et on l'enferma d'abord à la Bastille, puis à l'hôpital (1779). Comme elle n'était pas dangereuse, on la relâcha trois ans après.

Telle était la femme que la Révolution allait entraîner dans la tourmente. Elle avait, comme on voit, les meilleures dispositions aux pires extravagances.

En 1793, Chaumette est saisi d'un rapport sur Catherine : on lui soumet un *Précis des sentiments et de la*

.airtullier donne la date de 1725.

religion de la citoyenne Théot. On y lisait textuellement : « Le Seigneur a choisi Catherine Théot pour fille, pour la Vierge qui concevra le Verbe, la parole de Dieu... Le Sauveur ne saurait tarder. Ses voies se préparent par la destruction de toute puissance, et principalement sur la terre en abaissant les montagnes et relevant les vallées (le peuple), en faisant tomber les étoiles du ciel (les grands), en ébranlant les voûtes des cieux (les trônes), et la grande Babylone (Rome) qui enivre tous les rois de la terre du vin de sa prostitution, va être traitée comme elle nous a traités (1). » La mère de Dieu, elle aussi, mettait l'Evangile au service de la Révolution, et prêchait, ainsi que Suzette Labrousse, le retour au christianisme primitif.

Contrairement à Suzette, Catherine était restée à Paris. Elle y fit des adeptes, très nombreux si nous en croyons le policier Sénart. La secte emprunta à la franc-maçonnerie quelques-unes de ses pratiques, notamment l'initiation, qui revêtait un caractère éminemment symbolique. Elle tenait ses assises rue Contrescarpe. La vieille Catherine, grande, sèche, presque diaphane (2), trônait au fond d'une pièce ; sa tête et ses mains étaient agitées d'un perpétuel mouvement. L'ex-chartreux dom Gerle, qui déjà avait partagé le mysticisme de Suzette Labrousse, était le grand prêtre du nouveau culte. Une femme

(1) Cité par MATHIEZ, *loc. cit.*
(2) VILATE, *Causes secrètes de la Révolution*, t. III.

Godefroy, l'*Éclaireuse*, préposée à l'ordre des cérémonies, une autre appelée la *Chanteuse*, et une troisième, la *Colombe*, formaient l'état-major de la secte. Les profanes étaient amenés, mains jointes, au pied du fauteuil de la mère de Dieu. L'*Éclaireuse* lisait la Bible et commentait les sept sceaux de Dieu. La mère appliquait au récipiendaire sept baisers : un sur le front, la joue gauche, l'oreille droite, deux sur les yeux et le menton : un signe de croix et un double baiser sur les lèvres terminaient l'initiation (1). »

La mère de Dieu manifestait sa qualité divine en accomplissant des miracles. Toute visionnaire est plus ou moins thaumaturge : elle guérissait les paralysies, la lèpre ou tout autre mal incurable (2). Il n'en fallait pas davantage pour attirer à elle la foule crédule. La contagion fit son œuvre ; comme jadis les hystériques de Saint-Médard, les adeptes de la secte se multiplièrent rapidement. On voyait chaque jour, groupé autour de la vieille pagode, un essaim prodigieux de bigotes, de demi-savants, de médecins, d'hommes de loi, de capitalistes oisifs, de mesmériens, d'illuminés, de cagots

(1) *Mémoires de Sénart.*

(2) On trouve dans l'*Almanach de la Révolution française* pour 1870, publié par J. Claretie, avec la collaboration de divers écrivains démocrates ; Paris, librairie centrale, 1869, in-16, un intéressant article de Marc Dufraisse, dans lequel, en s'aidant des papiers de la vieille Catherine dont il avait eu communication, il établit, par des raisons éminemment plausibles, que les relations de Robespierre avec dom Gerle et Catherine Théot avaient pour objet unique des scènes et des expériences de magnétisme animal.

atrabilaires et vaporeux, quelques-uns en correspondance avec les émigrés de Londres (1).

Un beau jour, la politique vint troubler les pacifiques réunions des sectaires. Ceux-ci vivaient si bien à l'écart du mouvement terroriste, que Catherine ignorait même les violences de la Révolution et les exécutions quotidiennes sur la place du Trône-Renversé. A cette femme, qui savait à peine signer son nom, on suggéra une profonde vénération pour Robespierre. Le tyran jacobin devint dès lors, avec dom Gerle, un des deux fils spirituels de la mère de Dieu. Le Comité de Sûreté générale, ayant acquis la conviction que le dictateur était désormais et à son insu compromis dans cette secte ridicule, précipita les événements. Il fit arrêter la vieille folle et les demi-fous qui l'entouraient ; un policier saisit sous la paillasse de Catherine une prétendue lettre à Robespierre, qu'elle aurait été bien en peine d'écrire. Dans cette épître, elle annonçait que la mission de Robespierre était prédite par Ezéchiel, qu'il était le Messie, le Verbe désiré...

On sait la suite : en dépit des efforts du maître jacobin, le Comité poursuivit l'affaire. Le rapport de Vadier fit rire aux éclats la Convention. Robespierre était atteint par l'arme la plus cruelle, le ridicule. Ainsi était-il puni de l'immense orgueil qu'il avait montré à la fête de l'Être suprême : le 9 thermidor était proche.

(1) Lairtullier, *loc. cit.* ; — H. d'Alméras, *Les dévotes de Robespierre.*

La mère de Dieu ne périt pas sur l'échafaud : elle mourut en prison le 15 fructidor an II. Quant aux comparses, ils évitèrent le procès tant de fois annoncé.

Robespierre tombé, l'affaire n'avait plus qu'un intérêt rétrospectif. Le chartreux dom Gerle (1) combattit fort adroitement le rapport Vadier, nia toute relation tant avec Chaumette qu'avec Robespierre, qui lui avait délivré autrefois un certificat de civisme. Après une longue détention, il fut relâché.

*
* *

Suzette Labrousse et Catherine Théot peuvent être considérées comme des types de visionnaires mystiques.

Chaque révolution possède ses illuminées religieuses. Pendant la Révolution anglicane, la plus célèbre fut cette Elisabeth Barthon, connue sous le nom de la *religieuse de Kent.* « Cette femme, écrit un historien, livrée à des infirmités habituelles, et ayant le cerveau blessé, tombait en des convulsions et tenait des discours qui faisaient une puissante impression sur l'esprit des spectateurs. On la crut inspirée de Dieu. » Elle était sujette à de longues extases, prétendait entendre une harmonie céleste ; bientôt elle passa pour prophétesse. D'illustres personnages, des évêques même donnèrent dans le

(1) *Mémoire pour Gerle.*

piège. Un moine, — l'abbé Gerle de cette époque, — nommé Diering, fit un livre de ses révélations et de ses prophéties. Thomas Morus fut le premier à pénétrer ce puéril mystère, et la *sainte Vierge de Cantin* ne fut plus pour lui que la *sotte nonne* (1).

En d'autres temps, on eût fait à ces femmes les honneurs du cabanon ; à la faveur de l'immense remous social, elles devinrent des apôtres, presque des saintes.

A l'illuminisme religieux correspond l'illuminisme politique. On ne s'étonnera pas qu'en période révolutionnaire les cas de ce genre soient nombreux ; comment pourrait-il en être autrement ? Tel un virus qui s'exalte par son passage sur un sujet de moindre résistance et provoque des réactions fébriles, telle la foi dans les principes nouveaux ou les traditions exagère les caractères spéciaux de chacun. Les prédisposés, ceux qui présentent un déséquilibre de leurs facultés psychiques, seront atteints plus profondément que d'autres ; la crise du moment se traduira chez eux par des actes voisins de la vésanie.

Comme toujours, les femmes, moins pondérées que les hommes, se distinguent par leurs excentricités : il suffit de citer les noms d'Olympe de Gouges, de Théroigne de Méricourt, de Cécile Renaud, d'Aspasie Carlemigelli, de Rose Lacombe... Que d'autres pourrions-nous ajouter à la liste !

(1) Burnet, *Actes du Parlement d'Angleterre*, 1re partie.

Nous n'entreprendrons pas ici une monographie de chacune de ces névrosées. Néanmoins nous pouvons, des épisodes connus de leur vie, tirer des conclusions sur leur mentalité qui viendront corroborer notre thèse.

On a voulu voir (1) dans Olympe de Gouges l'aïeule du féminisme contemporain. Nous permettra-t-on de dire que cette paternité n'est pas très flatteuse pour le féminisme ? Oublierait-on que cette amazone de la plume fut à moitié folle d'orgueil et côtoya la persécution ?

Établissons rapidement son diagnostic mental (2) : intelligence vive, mémoire incertaine, imagination excessive. Chez Olympe, la folle du logis fait la loi ; elle lui inspire ses nombreuses pièces de théâtre, ses écrits littéraires et politiques. D'une instruction à peu près nulle, manquant des éléments nécessaires à l'élaboration du jugement, elle s'en remet uniquement à son imagination exaltée : d'où un défaut absolu de style, une incoordination complète des idées. Sitôt qu'une de celles-ci germe dans son cerveau en ébullition, elle va, elle va, telle une impulsive. Parfois elle dit de très bonnes choses, plus souvent des naïvetés ou des sophismes puérils (3). D'un caractère ferme et décidé, elle fait preuve du plus grand courage, lorsqu'elle réclame

(1) Léopold Lacour, *Trois femmes sous la Révolution* : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe.

(2) Cf. à ce sujet : Guillois, *Etude médico-psychologique sur Olympe de Gouges* ; thèse de Lyon, 1904.

(3) Le chevalier Richard aurait trouvé de temps en temps qu'elle n'était parente du bon sens qu'au sixième degré ; mais il aurait

l'honneur d'assister Malesherbes dans sa défense de Louis XVI (1); lorsqu'elle s'attaque à Robespierre: « C'est moi, Maximilien, qui suis l'auteur de ton pronostic, moi, te dis-je, Olympe de Gouges, plus homme que femme. » Elle poussa la bravoure, disons la bravade, jusqu'à risquer la guillotine, où finalement elle devait être immolée.

Jusqu'ici rien d'anormal dans cette observation psychologique. Mais voici le côté pathologique : elle était atteinte d'idées délirantes, très voisines de la persécution. Ses démêlés célèbres avec la Comédie-Française fourmillent de faits positifs nous permettant d'établir ce diagnostic. Convaincue que les comédiens conspiraient pour refuser ses pièces, qu'ils lui vouaient une haine implacable, elle les poursuivit dans leurs retranchements, entassant contre eux libelles et pamphlets (2). Elle se découvrait des ennemis partout, des traîtres embusqués à chaque coin de rue. Conséquence inévitable de sa vésanie, elle était mégalomane à l'extrême.

trouvé parfois aussi que d'elle on aurait pu dire : « C'est un vieux château où il revient souvent des esprits. » *Mémoires de Fleury*.

(1) Cette audace faillit lui coûter cher. La Convention passa outre à sa demande; mais la populace, instruite de cette pétition, s'ameuta devant sa porte. Courageusement elle descendit lui tenir tête. Déjà, elle était saisie, malmenée, et elle allait subir le sort de Mme de Lamballe, lorsque, par un trait d'esprit, elle désarma ses ennemis.

(2) L'acteur Fleury a raconté, dans ses *Mémoires*, avec une verve plaisante, la lecture au Comité de la *Ninon chez Molière*, d'Olympe de Gouges, et qui fut repoussée à la touchante unanimité des treize bulletins.

Olympe ne doutait pas que toute la Révolution ne reposât sur elle. Sa vanité dépassait toute mesure, devenait de l'érostratisme. Elle se voulait toujours environnée d'auteurs et d'académiciens, les seuls gardes du corps dignes d'elle. Elle se proclamait « une des rares productions de la nature », faisant allusion à son défaut complet d'instruction. Chacune de ses phrases lui semblait un trait de génie. Le ridicule où elle tomba si souvent soulevait les moqueries unanimes ; de là à se croire persécutée, il n'y avait qu'un pas.

Joignez à ce tableau clinique un amour exagéré des bêtes : la zoophilie est, comme on sait, un signe certain de dégénérescence. Son hôtel était peuplé de chiens, de chats, de bouvreuils, de perroquets, tous baptisés des noms les plus fameux. « Elle se regardait comme donnant asile à bien des grandeurs déchues, à bien des infortunes, accueillant la science en fourrure et les arts emplumés. Elle était le Léon X de sa volière et de son chenil ! »

Elle dissertait gravement avec Daubenton, qui perdait avec elle un temps précieux. Ne voulait-elle pas le convaincre que tous ses animaux incarnaient réellement l'âme de grands hommes ? Aussi n'eut-elle pas consenti à paraître devant eux en camisole, mais toujours le corset garni !

Sa mise était extravagante, comme ses manières. Elle se coiffait d'une gaze légère, qui lui donnait l'apparence d'avoir reçu sur la tête toute la mousse d'un plat à

barbe, pour cette raison qu'il ne fallait point gêner la circulation du sang, ni obstruer les idées. Elle avait une carrure masculine, absolument dépourvue de tous charmes féminins, et suppléait à leur absence par des postiches en coton. Un soir, au concert, ne s'avisa-t-elle pas de sortir de son corsage un de ses avantages artificiels pour calmer la rage de dents d'une voisine (1) ?

Il faut être indulgent à la mémoire de l'ardente Olympe. Cette femme fut généreuse, bonne, pitoyable. Plus que toute autre, elle pouvait se réclamer de Rousseau. En tout cas, elle a attaché son nom à un principe que la Révolution a repoussé, que les générations de demain seront un jour forcées d'accepter : elle a proclamé les droits de la femme ; elle a improvisé la *Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne*, dont le plus célèbre et le plus éloquent article se résumait dans cette phrase : *La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune*. Mais, comme on l'a fait remarquer, l'égalité devant l'échafaud est la seule que la Révolution établit réellement pour la femme ; la guillotine, pourrait-on dire d'un terrible jeu de mots, fut seule humaine.

Cet ensemble de symptômes psychiques nous permet de définir assez nettement la mentalité d'Olympe : femme prédisposée à la vésanie, elle fut entraînée hors des limites de la raison saine, au vent de la

(1) FLEURY, *loc. cit*.

tourmente sociale ; son cerveau a été ébloui, son imagination illuminée ; mais, en dépit des persécutions dont elle se croyait l'objet, elle a su garder, comme Don Juan, un cœur à aimer tout l'univers. Ce fut une sentimentale, qui se brûla les ailes au feu dévorant du brasier révolutionnaire.

*
* *

Le cas de Théroigne de Méricourt, qui finit ses jours à la Salpêtrière, est plus caractéristique encore. Nous ne nous arrêterons pas à le discuter, l'un de nous lui ayant déjà consacré une étude détaillée (1).

Rappelons seulement que Théroigne fut une victime des événements ; s'il est inexact d'avancer que la honte d'une flagellation publique fut la cause déterminante de sa folie, tout au moins pouvons-nous dire que sa raison sombra complètement à la faveur des événements dramatiques auxquels l'amazone se trouva mêlée.

Elle fut la mouche du coche révolutionnaire, se grisant de son propre bourdonnement. Elle culbuta dans la démence, — telles ces petites filles qui, par jeu, tournent, tournent de plus en plus vite sur elles-mêmes, jusqu'à ce qu'elles s'abattent, la tête chavirée, dans l'envol de leurs jupes en *fromage*.

Tout au moins la pauvre folle, qui, atteinte elle

(1) Dr CABANÈS, *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 1re série.

aussi d'érostratisme, se croyait le glorieux auteur des journées d'octobre et du dix août, a-t-elle trouvé un écrivain qui a fait resplendir aux feux de la rampe sa falote personnalité. M. Paul Hervieu nous a montré une Théroigne enthousiaste, incarnant véritablement le patriotisme et le républicanisme, et dont le déséquilibre n'apparaît point à travers le tumulte populaire qui, le soir du 9 août, vint battre les Tuileries, ni le jour mémorable où les tricoteuses fouettèrent la Girondine trop zélée. Disons le mot : elle fut toujours à moitié folle avant de le devenir tout à fait.

* *
*

Les hommes, la plupart, sont étrangement faits ;
Dans la juste nature on ne les voit jamais.
La raison a pour eux des bornes trop petites,
En chaque caractère ils passent ses limites ;
Et la plus noble chose, ils la gâtent souvent
Pour la vouloir outrer et pousser trop avant.

Ces vers de Molière, adressés à l'humanité en général, peuvent plus particulièrement s'appliquer aux femmes. Il est patent qu'elles ne savent guère garder cette sage mesure, dictée par le bon sens, que les philosophes réclament, souvent en vain. Elles aiment, elles haïssent, avec emportement ; elles jugent avec

leurs passions ; chez elles, le cœur commande à l'esprit. Aussi la Révolution leur fut-elle l'occasion de donner libre cours aux emportements de leur caractère. Un tel bouleversement social ne pouvait les laisser indifférentes. Elles furent outrancières dans l'un et l'autre sens.

Jusque vers la moitié du XVIIIe siècle, la bourgeoise et la femme du peuple s'étaient peu mêlées de politique. Elles laissaient ce soin à celles que leur noblesse appelait à la cour. Celles-ci ne s'en privaient guère, les plus audacieuses dans l'espoir d'accéder à la couche royale, les autres nouant et dénouant dans l'ombre les fils des intrigues les plus compliquées. A la veille des États généraux, la population féminine de France marquait déjà quelque intérêt aux affaires publiques ; les idées encyclopédiques, voltairiennes et rousseauistes, la pénétraient lentement. Rien ne pouvait faire prévoir cependant cette intrusion brutale des Parisiennes dans la politique, au lendemain des premières journées révolutionnaires. Si elles ne donnèrent pas de leur personne à la prise de la Bastille, du moins assistèrent-elles en dilettantes au siège de la citadelle. Elles menaçaient les troupes de leurs poings.

Quelques semaines plus tard, elles entraient délibérément dans le mouvement. La disette qui s'abattit sur la ville au commencement d'octobre 1789 fut le signal de l'émeute féminine.

Le 5 au matin, les femmes attaquent à coups de pierres un bataillon de la garde nationale. Elles refusent

le concours des hommes, leur reprochant de ne pas savoir agir. Elles pénètrent dans l'Hôtel de Ville, s'emparent de fusils et de canons, et décident de marcher sur Versailles. On sait le reste: les bagarres avec les troupes de Guiche, l'invasion de l'Assemblée, l'entrevue avec Louis XVI, puis le retour à Paris de la famille royale. Tout ceci appartient depuis longtemps à l'histoire, et nous ne nous y attarderons pas. Citons un seul trait qui peint bien le caractère féminin : lorsque Mounier introduisit auprès du roi une députation de douze femmes, celles-ci étaient arrogantes et parlaient haut ; la vue de Louis XVI les calma aussitôt. L'une d'elles, interdite, put à peine prononcer le mot : *Pain*. Le roi, touché, la releva, en lui disant fort galamment : « Venez, vous êtes assez jolie pour qu'on vous embrasse. » Elles s'en retournèrent attendries par cet accueil ; à leur retour, leurs compagnes, outrées, les accusaient de s'être laissé séduire et s'apprêtaient à les déchirer (1).

Ce n'étaient point, comme on l'a dit, des mégères ou des filles de joie, mais de « bonnes et vaillantes femmes, dont le grand cœur maternel souffrait de la plainte des enfants mal nourris (2). » Plusieurs étaient instruites, telle Marie-Louise Chéret, une com-

(1) Thiers, *Révolution française*, L. III.

(2) Jaurès, *Histoire socialiste* : *La Constituante*. On prétendit aussi que quelques personnages, tel le duc d'Aiguillon, se déguisèrent en femmes pour accélérer le mouvement.

merçante de Passy, qui a laissé une relation curieuse des journées d'octobre.

C'est ainsi que les femmes entrèrent dans la Révolution. Du premier coup, elles y jouèrent un rôle prépondérant, un des plus grands qu'ait enregistrés l'histoire, puisque, suivant le mot de Jaurès, elles nouaient le nœud formidable de la Révolution et de Paris.

Désormais, chaque journée révolutionnaire aura ses héroïnes, ses amazones. Leur exaltation dépassera celle des hommes. En septembre, elles seront là. « Spectatrices insatiables, elles ont soif de sang, elles se grisent de cruauté, elles excitent les justiciers. Au dix août, elles font le coup de feu avec Reine Aude contre les Suisses des Tuileries. A l'invasion du château, ce sont les plus enragées : c'est une femme qui se couche dans le lit de la reine, ce sont des femmes qui polissonnent avec des cadavres nus. »

S'agit-il de voler au secours de la patrie en danger? Elles s'offrent à partir aux armées, elles pressent leurs maris, leurs enfants de courir aux frontières. La fièvre patriotique consume en elles cet instinct maternel, pourtant si puissant, et réalise ce miracle imprévu : des mères belliqueuses, aimant la guerre, et y envoyant leurs fils, de gaîté de cœur !

Au mois de septembre 1791, un banquet civique réunissait à Chantilly les jeunes volontaires et les réquisitionnés. Au matin, leurs mamans les retenaient dans leurs bras, pour les empêcher de partir. Le soir, élec-

trisées par les discours, elles les pressaient de voler à l'ennemi, disant qu'il valait mieux mourir libres que de vivre sous des tyrans (1).

Le 25 frimaire an II, Prieur écrivait : « Nous apprenons que les femmes de Laval, dont les maris étaient absents, par la crainte de se battre contre les brigands, ont désarmé 500 de ces derniers, lors de leur passage dans cette ville. On demande qu'elles soient déclarées avoir bien mérité de la patrie. »

Nous pourrions multiplier ces exemples, qui abondent dans l'histoire révolutionnaire. Ils prouvent que les femmes furent alors des Lacédémoniennes, ou mieux, des matrones romaines, suivant l'idéal que les Jacobins s'étaient fait du rôle de la femme.

Ils voulaient la purifier au souffle de la Révolution. Les débauches scandaleuses du règne de Louis XV avaient eu dans le peuple un retentissant écho. A ses yeux, la noblesse avait perverti la femme. On retrouve trace de ce préjugé dans les calomnies odieuses dont on avait couvert Marie-Antoinette. L'exécution de la Dubarry fut dictée par le même sentiment. Les hommes de 93 avaient résolu de bannir la courtisane de leur république, tout comme Platon en avait expulsé les poètes (2).

(1) GORSAS, *Courrier des Départements.*

(2) Chaumette, dans ses sermons laïques, revenait insatiablement sur l'épuration nécessaire des mœurs. A toutes les misères dont souffrait le peuple, il ne fallait pas ajouter celle de la prostitution. Le jeune citoyen devait rester fier et pur, réservant toutes ses forces au

Ce n'était nullement à ce but que tendaient les revendications féminines. Lorsque celles-ci se firent timidement jour, elles furent rapidement étouffées sous le ridicule. Les femmes, ne pouvant alors se mêler directement à la politique, pénétrèrent dans les clubs et formèrent des sociétés. Bordeaux, Alais, Nantes montrèrent l'exemple. Paris eut bientôt la *Société des Républicaines révolutionnaires*, la *Société fraternelle des deux sexes*, la *Société des Amies de la Constitution*. Elles suivront toujours la politique la plus avancée. Elles passeront au delà de Marat, au delà d'Hébert, avec Jacques Roux, Leclerc, Varlet, trio antidantoniste, antirobespierriste, qui prêche une révolution sociale.

Quelques-unes présentèrent, sans succès, leurs doléances ; la grosse majorité ne s'occupa que de politique pure, s'irritant des hésitations de la Convention. Le 12 mai 1793, une d'elles portait à la barre une pétition demandant, entre autres choses, l'arrestation de tous les suspects, la mise en accusation des Girondins, l'extermination des agioteurs, etc.

L'assemblée et le club des Jacobins se gaussèrent souvent de ces patriotes trop zélées. Amar, qui avait été chargé d'établir si les femmes peuvent s'immiscer dans les affaires du gouvernement, concluait par une négative formelle. Il alléguait qu'elles n'ont pas la

salut de la Patrie. Mais le grand prêtre de la Raison était peu écouté, et les filles de joie du Palais-Royal n'en continuaient pas moins leur fructueux commerce de plaisir.

force morale et physique ; que la pudeur leur interdit de lutter avec des hommes, et que ce qu'elles ont de mieux à faire, c'est de fortifier leurs maris et leurs enfants dans l'amour de la patrie et de la liberté. Il ajoutait textuellement : « Les femmes sont disposées, par leur organisation, à une exaltation qui serait funeste dans les affaires publiques ; les intérêts de l'État seraient bientôt sacrifiés à tout ce que la vivacité des passions peut produire d'égarement et de désordre. »

Fabre d'Églantine appelait ces volontaires de la politique des *grenadiers femelles.* « Ces escadrons coiffés, dont la devise aurait dû être *Furentes quid feminæ possint* ! tournoyaient dans l'antre d'Éole, comme autant d'aquilons déchaînés pour souffler de toutes parts la menace et la consternation. Vous avez leurs discours ou plutôt leurs coups de gueule ; leur façon de faire est mise à nu dans toute sa désinvolture, et leur grouillement, pour ainsi dire, bourdonne à vos oreilles (1). »

Elles étaient, pour la plupart, laides à faire peur, disait Dutard dans un rapport à Garat (2), et cependant de mœurs fort douteuses. Il est indubitable que les bourgeoises qui s'étaient mêlées au mouvement des journées d'octobre 89 se retirèrent de la Révolution, lorsqu'elles virent les tricoteuses (3), les flagelleuses, les furies de

(1) Lairtullier, *op. cit.*

(2) L. Lacour, *op. cit.*

(3) Les tricoteuses, dont on s'est tant moqué, étaient des femmes

guillotine, représenter le sexe féminin aux séances de la Convention, aux tumultes de la rue, aux exécutions quotidiennes. La Terreur, qui ne fut pas plus féministe que ne l'avaient été les régimes précédents, ferma les clubs où Rose Lacombe et ses acolytes du parti des enragés révolutionnaient la Révolution.

De cette intrusion des femmes dans la politique, retenons seulement qu'elles gardèrent encore moins de mesure que les hommes ; qu'elles ne connurent aucun frein à l'emportement de leurs passions. Certes, elles furent parfois capables de grandes choses, de généreux dévouements, de sacrifices héroïques. Mais que d'extravagances, que d'excentricités, que de discours et d'actes inconsidérés, et combien doit-on observer de prudence dans cette délicate question des droits politiques de la femme ! Pour obtenir cette égalité tant désirable, que de chemin lui reste-t-il à faire, avant d'atteindre la pondération du sexe fort !

Dans le camp contre-révolutionnaire, on note la même exaltation féminine. Là encore, elles gourmandent leurs partisans du sexe fort, et à maintes reprises prêchent d'exemple. Cette lettre d'un représentant en Vendée est, à cet égard, des plus significatives : « Les femmes

convaincues qu'elles accomplissaient un réel devoir civique, en venant suivre les séances de l'Assemblée un tricot à la main, — emblème du travail. Et comme néanmoins elles y perdaient un temps précieux, la Commune leur fit allouer un salaire quotidien de deux livres.

de ces contrées sont pires encore : on les voit, armées de pistolets et de poignards, parcourir les rangs et souffler partout la rage qu'elles ont dans le cœur. D'autres, armées d'un crucifix, montrent cette image à ceux qui retournent en arrière, et les engagent au combat par l'exemple des souffrances du Dieu pour lequel ils combattent. On a vu de ces harpies se précipiter sur nos canons, poignarder nos canonniers et affronter les décharges des cartouches. On les a vues se répandre dans les campagnes et profiter de la déroute des républicains pour les égorger et en faire un massacre épouvantable (1). »

Mégères révolutionnaires, harpies royalistes, toutes les femmes se valent, lorsqu'elles se mêlent de politique.

*
* *

Ce ne fut pas seulement de politique, mais aussi, mais surtout des politiciens que les femmes s'engouèrent. Grâce à elles, ceux-ci connurent les suprêmes joies du triomphe. Que fussent devenus Lafayette ou Robespierre sans la cour d'adoratrices qui élevaient vers eux l'encens de leurs hommages et le parfum plus ou moins discret de leur amour ? Tous les protagonistes de la Révolution ont été hissés au Capitole par des

(1) *Correspondance d'un démocrate de Saumur*, cité par le Cte FLEURY, *Carrier*.

femmes, et Marat lui-même, le sanglant et farouche Marat, sut toucher le cœur sensible de quelques-unes, tant l'âme féminine est insondable en ses mystères, et si souvent se vérifie le mot de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. »

Lafayette, à son retour d'Amérique, avait soulevé chez les bourgeoises parisiennes un enthousiasme fébrile. La mode consacra les bonnets à la d'Estaing, à la Lafayette.

D'autres, comme l'ex-capucin Chabot, portèrent le ravage dans tous les salons où ils fréquentaient, et n'avaient qu'un geste à faire pour accueillir les belles amoureuses qui assiégeaient leur vertu.

Nul cependant ne réunit plus d'admiratrices que l'incorruptible Robespierre. Parfumé, élégant, — Fleury nous le montre marchandant à une brocanteuse du point d'Alençon, — très dix-huitième en ses manières et son langage, le tribun qui s'auréolait d'une couronne de sang était avide de flatteries, de respect et de marques d'amour.

« Il avait autour de lui une espèce de cour composée de quelques hommes, mais surtout de beaucoup de femmes, qui lui prodiguaient les soins les plus délicats. Toujours empressées à sa porte, elles témoignaient pour sa personne la sollicitude la plus constante; elles ne cessaient de célébrer entre elles sa vertu, son éloquence, son génie ; elles l'appelaient un homme divin et au-dessus de l'humanité. Une vieille marquise était la principale de ces femmes qui soignaient en véritables dévotes ce

pontife sanglant. L'empressement des femmes est toujours le symptôme le plus sûr de l'engouement public. Ce sont elles qui, par leurs soins actifs, leurs discours, leurs sollicitudes, se chargent d'y ajouter le ridicule (1). »

Taine parle d'une jeune veuve qui offrit à Robespierre de devenir sa femme, en lui apportant 40.000 livres de rentes. « Tu es ma divinité, écrivait-elle, et je n'en connais pas d'autres que toi ; je te regarde comme mon ange tutélaire et ne veux vivre que sous tes lois (2). »

Ces *Jupons gras*, le tribun ne les payait guère de retour. Il voyait en elles un instrument politique, mais au fond ne leur réservait que son dédain. C'est à d'autres qu'il cherchait à plaire, à celles qui servaient le parti de la contre-révolution, comme cette délicate Emilie de Sainte-Amaranthe, perle rare sertie parmi les faux diamants qui brillaient de tout leur éclat factice dans les salons du Palais-Royal. Robespierre témoignait près d'elle d'un zèle à la Scudéri, et assiégeait en règle cette Célimène de la Terreur, qui enchaînait à son char les despotes et les tyrans. Le jeu était dangereux ; on le lui fit bien voir.

Un soir que l'incorruptible Céladon s'était laissé aller aux charmes des propos d'amour et des vins généreux, il oublia le lourd fardeau des secrets qu'il portait, et parla, parla trop. Le lendemain, Trial, un de ses séides,

(1) Thiers, *Révolution française*, L. XXIII.
(2) Cité par Guillois.

lui reprochant cet excès inaccoutumé, lui fit toucher du doigt le défaut de sa cuirasse : « Tu as révélé ton secret. — J'ai dit ?... — Plusieurs noms ! Le nom de ceux dont tu voulais faire justice. — J'ai nommé ?... — Ceux qui balancent ta puissance », riposta vivement l'autre pour le secouer ; et comme il n'en obtenait pas le mouvement qu'il espérait, il ajouta avec un air de pitié : « Et devant des femmes ! — Ces femmes m'aiment. — Elles parleront. — Elles m'aiment. — Va donc jeter ce mot aux Jacobins pour te justifier (1). »

Deux jours après, la famille Sainte-Amaranthe était arrêtée, malgré l'avis que lui avait fait tenir un inconnu : Robespierre lui-même, dit-on. Elle alla à l'échafaud en compagnie de tous ceux qui furent impliqués dans le fameux procès des chemises rouges, en compagnie notamment de Cécile Renaud.



Avec celle-ci nous abordons la catégorie spéciale des femmes assassins. Elles furent nombreuses sous la Terreur, si nous devons appeler de ce nom toutes celles qui, amoureuses délaissées ou trahies, allèrent dénoncer au tribunal des rivales ou des amants infidèles.

Quant à celles qui s'illustrèrent dans le crime politique, Cécile Renaud, Charlotte Corday, Aspasie Carlemigelli,

(1) Fleury, *loc. cit.*

ne furent-elles pas aussi des névrosées, qui croyaient par leur geste violent libérer la France du joug des jacobins?

Cécile Renaud nourrissait une aversion profonde pour Robespierre, parce que, suivant une version, ce dernier aurait fait guillotiner son amant, ou que, suivant une autre, royaliste fanatique, elle maudissait le régime républicain. Quoi qu'il en soit, sa tentative maladroite ne pouvait qu'avorter ; le résultat le plus clair qu'elle devait en tirer était sa propre condamnation. Elle montra au cours de son procès, et en marchant à la mort, une indifférence complète, une abolition totale de l'instinct de conservation.

Au reste, nous l'avons dit, devant la guillotine, les femmes se distinguèrent par ce qu'on est convenu d'appeler le courage, et qui, dans cette circonstance, n'est qu'une perversion de ce sentiment inné chez l'homme : la crainte de l'au-delà. Dans cette formidable fournée des chemises rouges, où soixante condamnés périrent le même jour, les femmes, — Cécile Renaud, l'actrice Grandmaison, Mme D'Esprémesnil, les deux Sainte-Amaranthe, mère et fille, — furent de véritables stoïciennes. Fouquier-Tinville, qui avait fait avancer d'une heure le moment de son dîner, pour pouvoir repaître ses yeux de ce spectacle unique, ne put trouver chez ses victimes aucun signe de défaillance (1), aucune faiblesse. Toutes présentèrent

(1) Thirion, *Vie privée des Financiers au XVIIIe siècle.*

ce phénomène moral de l'insensibilité apathique, où peuvent jeter la vue, la menace et la chance habituelle du danger (1).

Dix mois auparavant, Charlotte Corday (2) vêtue du manteau écarlate des parricides, avait expié de la même façon et avec le même courage son geste libérateur.

Fut-elle une névrosée ? Non, au sens propre du mot. Son avocat, Chauveau-Lagarde, refusa de l'humilier en plaidant la folie, malgré les désirs de Fouquier. Cependant, on peut découvrir chez elle la trace d'un mysticisme anormal.

Enfant, elle se jette d'abord dans la dévotion, comme Suzette Labrousse, plus tard, dans le culte nouveau de la Liberté. Elle vivait avec le souvenir de ses lectures sur les grands personnages de l'antiquité, et, Plutarque en jupons, elle évoquait à chaque instant leurs exploits.

Bientôt une idée fixe la domine : la dictature de Marat lui apparaît, à cette jeune provinciale qui ne connaît la Révolution que déformée par les journaux outranciers, comme l'obstacle où viendra se briser l'élan de toute la démocratie française. Supprimer l'obstacle, c'est rendre la patrie à ses destinées.

Elle se figurait Marat un homme de courte stature, au

(1) LAIRTULLIER, *op. cit.*

(2) Cf. au sujet de Charlotte Corday, le tome III du *Cabinet Secret*, nouvelle édition, par le Dr CABANÈS.

teint jaune et noir, aux habitudes ignobles, ayant l'apparence d'un horrible reptile (Dulaure), un anthropophage, qui, du fond de ses souterrains, dirigeait la meute des assassins. Et l'obsession pénètre si bien en elle, que résolument elle fait le sacrifice de sa vie, en échange de celle du monstre. Avec cet esprit de suite, cette précision habituelle chez tout sujet décidé à un acte énergique, elle fait le voyage de Paris, achète un couteau au Palais-Royal, use de subterfuge pour pénétrer chez l'Ami du Peuple, soigne sa toilette, et, une fois admise auprès de Marat, dans son bain, attend, pour le frapper, le moment propice. Le coup fait, cherche-t-elle à fuir ? Il semble que non, malgré la lutte qu'elle eut à soutenir contre la portière, la cuisinière et le commissionnaire Bas, qui saisit « le monstre par les mamelles » et le terrassa.

Elle savait le sort qui lui serait réservé. Elle écrivit à son père, puis à Barbaroux, ces pages, désormais fameuses, où elle manifeste un mépris si profond de la mort. Ce mépris ne se démentit pas un seul instant, en prison, devant le tribunal, en face de la guillotine, qu'elle voulut regarder avant d'y coucher sa tête pâle. Il y a véritablement là une sorte d'illuminisme, qui annihile la sensibilité morale, et dont les femmes sont souvent coutumières dans d'aussi tragiques circonstances. Faut-il rappeler Jeanne d'Arc, Mme Roland, Lucile Desmoulins et toutes celles qui furent immolées à la fureur sanguinaire des Fouquier et des Dumas ?

Un autre type de femme justicière fut Aspasie Carlemigelli. Celle-là fut réellement folle pendant sa jeunesse. A la suite d'une passion contrariée, on fut obligé de l'enfermer dans un asile. Mise en liberté, elle se fit arrêter de nouveau en 93, sous l'inculpation de propos inciviques. Jugée irresponsable, elle fut relaxée. Puis elle dénonce sa mère comme contre-révolutionnaire, pour en obtenir la condamnation capitale, qu'on lui refusa. Devenue, elle aussi, une dévote de Robespierre, elle combat la réaction thermidorienne, se mêle aux mouvements insurrectionnels de germinal, où les femmes étaient, à certains moments, en majorité.

Lors de l'invasion de la Convention, elle est en avant, au premier plan. Son dessein est de frapper Boissy d'Anglas, qu'elle appelle l'affameur. Le député Féraud veut s'opposer au flot menaçant. Une balle le frappe à l'épaule. Il tombe. Aspasie, en galoches, l'assomme de coups, le piétine ; puis, lâchant ce cadavre pantelant dont on va présenter la tête au président, elle se précipite sur celui-ci pour lui faire subir le même sort. Il eût été poignardé, sans le dévouement d'un officier qui put détourner le coup et entraîner la furie.

Elle ne fut exécutée qu'un an après et suivit l'exemple de ses devancières : elle mourut absolument impassible.

*
* *

Comment apprécier, au point de vue médico-psychologique, le rôle joué par les femmes dans la Révolution ?

Elles ont surpassé l'homme en courage, en dévouement, en cruauté, en mystiques extravagances ; elles se sont immiscées dans la politique avec impétuosité parce qu'elles furent, plus que les hommes, victimes de cette névrose spéciale aux époques balayées par la tourmente sociale.

La femme est éminemment suggestionnable, offre une emprise facile à la contagion mentale. Une fois dévoyée et aiguillée vers une voie anormale, elle s'y lance avec son exagération habituelle. Ce n'est pas en tant qu'individualité isolée, mais en tant que partie agissante et vivante de la foule que la femme participe à la Révolution. L'histoire, qui se répète sans cesse, nous la montre, à chaque tumulte populaire, derrière les meneurs qu'elle suit docilement.

Que ce soit l'émeute, l'insurrection ou la grève, toujours elle est au premier rang, excitée, exaltée, prête aux résolutions extrêmes. L'hystérisme révolutionnaire s'est toujours traduit par les mêmes symptômes ; c'est le propre des périodes troublées, où les passions déchaînées, heurtées, remplacent les lois du jugement, de provoquer cette mentalité spécifique. Dans un concert d'excentricités, il appartient aux femmes de jouer les premiers rôles ; jusqu'ici, elles n'y ont jamais failli.

CONCLUSIONS

La « névrose révolutionnaire » n'est pas qu'un mot : les désordres qu'elle provoque dans l'âme des sociétés et des individus sont une réalité. Nous aurions pu multiplier aisément les exemples de ses ravages, si nous n'avions craint d'excéder la patience du lecteur.

Cette névrose n'est pas spéciale à la seule Révolution française; elle s'observe avec les mêmes causes, les mêmes symptômes, la même évolution, chaque fois que, par l'enchaînement des événements historiques, une nation est acculée à cette impasse, et n'en peut sortir que par un bouleversement radical du régime oppresseur.

L'histoire nous la montre, frappant tour à tour la Rome antique, les républiques et principautés de l'Italie de la Renaissance, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, — demain la Russie. Seuls, peut-être, les septentrionaux comme les Norvégiens, seront capables d'une révolution pacifique, se déroulant avec calme, sans effusion sanglante, avec la force invincible d'un peuple conscient de ses droits.

Cette névrose, pouvons-nous nous flatter de ne plus la voir reparaître? N'oublions pas que la Commune date de trente-cinq ans à peine : elle est d'hier dans l'histoire du monde. N'a-t-on pas vu, en 1871, mêmes excès, mêmes violences, mêmes paniques, mêmes actes de vandalisme; les principes généreux fraternisant avec les idées mesquines et étroites ; en un mot, même bilan, mêmes effets, mêmes pages souillées de crimes au livre de l'humanité ?

Nous sommes plus éclairés, dira-t-on, plus éduqués, plus instruits. Mais quand le vent de la révolte souffle dans les cœurs gonflés de colère, quel obstacle l'éducation de la foule opposerait-elle au réveil de ses instincts?

Serait-ce que nous condamnions en bloc l'œuvre de la Révolution, et plus particulièrement celle de la Convention? Nous n'aurions garde de méconnaître que de cette formidable secousse sociale est sortie la société moderne, éprise de liberté et de solidarité; nous considérons que la Révolution fut un *mal nécessaire*.

Les sociétés, comme les individus, ont leurs fièvres, au cours desquelles elles éliminent leurs humeurs malignes et brûlent leurs poisons. L'épreuve est parfois longue et douloureuse, mais elle a son utilité.

S'il existe un remède à la névrose révolutionnaire, c'est un remède préventif. Une fois déclarée, elle résiste à tous les efforts en vue de la juguler. Aux gouvernements il appartient de prévoir les événements, de les orienter, si possible, d'éteindre les ferments de haine et

de révolte, par l'application d'une meilleure justice sociale, par la réparation des iniquités naturelles.

Les historiens les moins suspects d'hostilité envers les terroristes de 94 sont les premiers à condamner les violences politiques, dont rien ne peut sortir de stable, de définitif, d'équitable.

N'est-ce pas l'un d'entre eux, et non des moins qualifiés, qui, parlant des bourreaux et des victimes de la loi de prairial, s'écrie : « Tous ces hommes qui invoquaient la bienfaisante Nature et buvaient l'eau limpide à la coupe de la fraternité sainte, c'est le sang des hommes qu'ils vont boire à la coupe de la fureur et de la mort. Et ils sont restés les mêmes, et à travers l'atroce besogne de meurtre que leur suggère ou que leur impose le délire des événements, ils gardent leur grand rêve d'apaisement fraternel.

« Que le destin fut cruel de vous gorger ainsi d'une amère saveur de sang, ô vous qui cherchiez la justice et qui aimiez l'humanité ! *Les révolutions sont la forme barbare du progrès. Si noble, si féconde, si nécessaire que soit une révolution, elle appartient toujours à l'époque inférieure et semi-bestiale de l'humanité* (1). »

(1) Jaurès, *Histoire socialiste : la Convention.*

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE


UNION FORCE
ET LIBERTE

